



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

COMMUNE
Villard-de-Lans



**CREATION D'UNE UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE
STRUCTURANTE (UTNS) SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE VILLARD DE LANS**

Question – Réponse

Septembre 2024



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

1. Préambule

Dans le cadre de la procédure de création d'une UTNS (Unité touristique nouvelle structurante) sur le territoire de Côte 2000, une concertation préalable a été organisée du 18 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus.

Cette concertation a été décidée en application de l'article L.121-15 du Code de l'environnement et lancée par la Communauté de Commune du Massif du Vercors (CCMV) compte tenu de ses compétences. Elle a été conduite dans ses principes et techniquement par la commune de Villard-de-Lans, dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par la CCMV d'élaborer le dossier administratif.

Un bilan des enseignements de la concertation a été réalisé. En parallèle, la commune a souhaité rendre public l'ensemble des contributions des internautes parvenues dans les délais de la concertation, et y apporter des réponses individuelles.

Au regard de la réglementation RGPD, et compte tenu du fait que les contributions n'ont pas fait l'objet d'un consentement pour leur usage public, l'ensemble des contributions ont été anonymisées.

Table des matières

1.	Préambule	2
2.	19 Juin	6
3.	25 Mai	6
4.	05 Juin	7
5.	05 Juin	8
6.	13 Juin	9
7.	15 Juin	9
8.	16 Juin	9
9.	18 Juin	11
10.	20 Juin	11
11.	23 Juin	12
12.	23 Juin	12
13.	23 Juin	13
14.	23 Juin	14
15.	23 Juin	14
16.	23 Juin	15
17.	23 Juin	15
18.	24 Juin	16
19.	24 Juin	17
20.	24 juin.....	17
21.	24 Juin	17
22.	24 Juin	18
23.	24 Juin	23
24.	24 Juin	23
25.	24 Juin	23
26.	24 Juin	26
27.	24 Juin	27
28.	25 Juin	27
29.	25 Juin	28
30.	25 Juin	29
31.	26 Juin	29
32.	26 Juin	30
33.	26 Juin	31
34.	26 Juin	32
35.	26 Juin	35
36.	26 Juin	40
37.	26 Juin	40
38.	26 Juin	41
39.	26 Juin	42
40.	26 Juin	42
41.	26 Juin	43
42.	26 Juin	43
43.	26 Juin	44
44.	26 Juin	44
45.	26 Juin	47
46.	26 Juin	47
47.	26 Juin	47

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

48.	26 Juin	48
49.	26 Juin	48
50.	26 juin.....	49
51.	26 Juin	50
52.	27 Juin	51
53.	27 Juin	52
54.	27 juin.....	52
55.	27 Juin	53
56.	27 Juin	54
57.	27 juin.....	56
58.	27 juin.....	57
59.	27 Juin	58
60.	27 Juin	59
61.	27 juin.....	60
62.	27 juin.....	61
63.	27 juin.....	62
64.	27 juin.....	62
65.	27 juin.....	64
66.	27 juin.....	64
67.	27 juin.....	65
68.	27 juin.....	66
69.	27 juin.....	68
70.	27 juin.....	69
71.	27 juin.....	70
72.	27 Juin	72
73.	27 juin.....	73
74.	27 juin.....	74
75.	27 juin.....	76
76.	27 Juin	76
77.	27 Juin	76
78.	27 Juin	77
79.	27 Juin	78
80.	28 Juin	79
81.	28 Juin	79
82.	28 Juin	82
83.	28 Juin	83
84.	28 Juin	83
85.	28 Juin	84
86.	28 Juin	84
87.	28 Juin	84
88.	28 Juin	85
89.	28 Juin	86
90.	28 Juin	87
91.	28 Juin	87
92.	28 Juin	88
93.	28 Juin	88
94.	28 Juin	89
95.	28 Juin	90



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

96.	28 Juin	90
97.	28 Juin	91
98.	28 Juin	91
99.	28 Juin	92
100.	28 juin.....	92
101.	28 juin.....	93
102.	28 juin.....	94
103.	28 juin.....	94
104.	28 juin.....	95
105.	28 juin.....	96
106.	28 juin.....	97
107.	28 juin.....	98
108.	28 juin.....	98
109.	28 juin.....	100
110.	28 juin.....	102
111.	28 Juin	102
112.	28 juin.....	102
113.	28 juin.....	103
114.	28 juin.....	104
115.	28 Juin	104
116.	28 Juin	105
117.	28 Juin	105
118.	28 Juin	114
119.	28 Juin	114
120.	28 juin.....	115
121.	28 Juin	115
122.	28 Juin	115
123.	28 Juin	116
124.	28 Juin	116
125.	28 Juin	117
126.	28 Juin	120
127.	28 Juin	123
128.	28 Juin	123
129.	28 Juin	123
130.	28 Juin	123
131.	28 Juin	123
132.	28 Juin	124
133.	28 Juin	124
134.	28 Juin	124
135.	28 juin.....	126
136.	28 Juin	127
137.	28 Juin	128
138.	28 juin.....	128
139.	28 Juin	128
140.	28 juin.....	128
141.	28 Juin	128
142.	28 juin.....	129
143.	28 juin.....	129

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

144.	28 Juin	129
145.	28 Juin	130
146.	28 Juin	131
147.	28 Juin	132
148.	28 Juin	133
149.	28 juin.....	134
150.	28 Juin	135
151.	28 Juin	135
152.	28 Juin	136
153.	28 Juin	136
154.	28 Juin	136
155.	28 juin.....	137
156.	28 Juin	137
157.	28 Juin	137
158.	28 Juin	137
159.	28 Juin	140
160.	28 Juin	140
161.	28 Juin	140
162.	28 Juin	141
163.	28 Juin	141
164.	28 Juin	141
165.	28 juin.....	141
166.	28 Juin	141
167.	28 Juin	141
168.	28 Juin	142
169.	28 Juin	142
170.	28 Juin	142
171.	28 Juin	143

2. 19 Juin

Pour continuer d'exister et ce moderniser le domaine skiable de Villard /Corrençon a besoin de lits chauds, depuis trente ans, aucun développement de lits touristiques n'a vu le jour ! Hormis the camp à Corrençon qui est maintenant un hôtel ! Bref le ski atout majeur a Villard n'en déplaisent à certains fonctionne essentiellement avec une clientèle de journée qui certes apporte du chiffre d'affaires, mais aléatoire et qui génère nombres de contraintes : Que je connais très bien.

Circulation, stationnement, encombrement aux départs des remontées mécaniques !

L'enjeu est de modifier la tendance par du séjour en montagne, je valide ce projet à 200% qui avec une bonne gestion de la clientèle journée apportera à Villard et Corrençon un nouveau souffle. Et ce n'est les détracteurs étrangers au pays qui n'ont pas encore apporté grand-chose qui me prouveront le contraire !

Pour éviter les critiques, ne rien faire, ne rien dire, n'être rien et s'éteindre.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

3. 25 Mai

Question :

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je souhaite savoir quelle est l'autorité publique compétente dans le cadre de la concertation préalable à la création de l'UTNS qui a démarré. Quelle est l'autorité publique qui va examiner les remarques du public et en faire la synthèse ?

Réponse commune de Villard-de-Lans

L'autorité compétente à l'initiative de la concertation préalable au titre du code de l'environnement lancée le 18 mai dernier est la commune de Villard-de-Lans, par délégation de compétence de la Communauté de Commune du Massif du Vercors.

Un tiers extérieur (M. Lavaux, du bureau IDDEST) a été mandaté par la commune afin de jouer un rôle de modérateur lors de la phase de concertation. Ce tiers modérateur sera en charge d'élaborer un bilan de la concertation exhaustif et indépendant de la collectivité. Au préalable, la commune s'était rapprochée du délégué régional du CNDP qui a confirmé que la concertation ne relevait pas du champ de compétence de la CNDP.

La procédure de concertation préalable au titre de l'environnement est résumée dans la fiche du CEREMA ci jointe.

4. 05 Juin

Après consultation du projet j'aimerais vous faire part de mes observations/questions :

Réponse commune de Villard-de-Lans : Merci de votre contribution, veuillez trouver ci-après quelques éléments de réponse ou de commentaires.

1 Finalités du projet

Il est mentionné que l'objectif pour la station est "d'éviter la baisse d'attractivité de la destination (fermeture des commerces, friche touristique...)", ce qui est étonnant compte tenu de l'augmentation permanente de la fréquentation ces dernières années ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : L'attractivité est au croisement des ambitions collectives, non pas comme un objectif mais un moyen de conserver le niveau de service de la commune et une viabilité de la station. Il faut dans cette optique distinguer le niveau de fréquentation du niveau de recettes générées.

2. Ressources en eau :

En dépit des projections climatiques inquiétantes et de la problématique de la gestion de l'eau potable, ce projet s'appuie en grande partie sur une stratégie neige assurée jusqu'en 2050 grâce aux canons (en doublant la quantité d'eau utilisée) ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse à propos de la ressource en eau, compte tenu de l'intérêt porté en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

3.Financement travaux pour eaux usées :

Il est mentionné que la solution retenue est "remplacement et renforcement de la canalisation sur l'ensemble du tracé concerné (arrivée de l'antenne Côte 2000 à la Balmette jusqu'à Bréduire) en Ø400 sur 2,7 km", c'est donc la collectivité qui va prendre à sa charge de tels travaux pour le bénéfice d'une entreprise privée, sans ce projet les travaux n'étaient pas nécessaires ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Il s'agit de travaux programmés dans le schéma directeur assainissement de la CCMV, qui sont nécessaires avec ou sans projet. Seul le dimensionnement de la canalisation est revu à la hausse par rapport à une situation sans projet (surcoût pour la collectivité de 45 000 euros environ). L'investissement communal est plus que largement compensé par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) auquel le porteur de projet est soumis.

4 Financement des navettes

Il est évoqué le doublement des navettes, qui à l'heure actuelle sont financées par la collectivité et pour partie la SEVLC (dans quelles proportions ?) , quel sera le coût pour la collectivité ?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : A l'heure actuelle, les navettes sont financées intégralement par la collectivité, qui envisage à terme de demander une participation au futur délégataire des remontées mécaniques. Comme vous l'avez compris nous en sommes encore aux grands principes du projet, le format, les cadences et la répartition des charges seront examinés ultérieurement, notamment dans le cadre du renouvellement de la DSP remontées mécaniques.

5. Pertinence des activités indoor proposées :

Le projet évoque de façon très vague "des activités indoor" censées attirer une nouvelle clientèle 4 saisons. Notamment un skatepark.... je doute très sincèrement que la clientèle 4 Étoiles visées soit intéressée par ce type d'activité (le skateboard étant un sport pratiqué par les adolescents et plutôt en déclin.), de plus comme rappelé dans le projet la force de notre territoire est l'aspect nature, il semble donc peu pertinent de compter sur des activités indoor pour attirer une nouvelle clientèle ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme indiqué en réunion publique par Madame Obama, le détail des activités indoor sera considéré au croisement des attentes des publics, de la prise en compte de l'existant et de la faisabilité. L'objectif partagé est de disposer d'une offre satisfaisant plusieurs typologies de praticiens sur les quatre saisons.

6. Nuisances

Enfin en tant qu'habitant des bouchards, je souhaite relever un point, il est indiqué :

"4.7.3.1 En phase travaux

Les travaux auront des incidences sonores et provoqueront des émissions de poussières générées par le chantier pour les résidents des Balcons de Villard"

Ces incidences concernent également les riverains du hameau des bouchards (et des poutells), compte tenu de la durée du chantier et des amplitudes horaires prévues (de 6h à 20h en été et de 8h à 19h en automne), celles-ci ne peuvent être considérées comme faibles...

Il serait normal de prévoir des mesures concrètes pour limiter ces nuisances sonores par exemple :

- Réduisez les nuisances sonores à la source ;
- A performances équivalentes, utilisez des engins insonorisés ou des engins électriques ;
- Choisissez des techniques de construction moins bruyantes (utilisation des banches à clé de serrage ou la technique des pieux forés) ;
- Prévoyez des réservations suffisantes permettant d'éviter les percements ultérieurs ;
- Limitez les découpes de matériaux sur le chantier ;
- Mettez en place un plan d'utilisation des engins bruyants ;
- Évitez les comportements individuels inutilement bruyants ;
- Réduisez la propagation et les phénomènes de réverbération des bruits, positionnez judicieusement les postes fixes bruyants ;
- Utilisez les baraquements ou les zones de stockage comme écran acoustique ;
- Informez les riverains durant toute la durée du chantier et annoncez-leur les phases de travaux les plus bruyantes ;
- Adaptez les rythmes du chantier aux caractéristiques du quartier (zone résidentielle, écoles, hôpital, bureaux, activités industrielles...) : coupure le midi...

cf : <https://www.bruit.fr/particuliers/bruits-de-voisinage-lies-aux-activites/chantiers>

Réponse commune de Villard-de-Lans : Merci de ces recommandations concrètes dont nous transmettrons le contenu à l'opérateur pour anticiper tous les choix qui pourront l'être.

5. 05 Juin

Je n'émet aucune réserve concernant le projet sur la Côte 2000. bien au contraire.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

6. 13 Juin

Nous avons suivi la réunion sur le live et c'était très intéressant. Les différents sujets qui posaient question ont été abordé par des professionnels, donc neutre et ceci a peut-être permis de calmer certains.

Je travaille avec le tourisme depuis 30 ans et oui nous avons besoin de vacanciers ou de professionnels pour des séminaires sportifs ou non, tout au long de l'année et ce projet non seulement embellira le secteur côte 2000-les balcons mais permettra également la pérennité de la station.

Une native de Villard.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

7. 15 Juin

Avis favorable aux projet immobilier de la côte 2000. Le téléporté serait un plus.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

8. 16 Juin

Voici l'avis d'un résident de Villard-de-Lans sur le projet UTNS de la Cote 2000 en pièce jointe. 12/06/2024

Commentaires sur le document de présentation de l'UTNS de la Cote 2000

Dans le préambule du document il est écrit :

1) « La commune de Villard-de-Lans est un village station de moyenne montagne dont l'économie est largement centrée sur le tourisme, lequel permet le dynamisme d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'artisanat et les services. »

Mais qui a façonné et entretenu, depuis des siècles, le paysage que nous connaissons aujourd'hui ?

Ce sont d'abord les agriculteurs, éleveurs, cultivateurs, forestiers et ce sont eux qui ont créé un cadre de vie favorable à l'éclosion du tourisme et à son développement. Ce sont eux les jardiniers du parc. C'est bien l'agriculture qui a permis de dynamiser le tourisme et non l'inverse comme le prétend le document de présentation du projet de construction de l'Unité Touristique Nouvelle Structurante. Si nous voulons maintenir l'attractivité du Parc du Vercors ne faut-il pas ne faut-il pas l'entretenir et donc soigner ses jardiniers. Non nos agriculteurs ne sont pas des terreux.

Ce sont eux également les commanditaires des nouvelles routes d'accès :

1827 Ouverture de la route Villard Grenoble par Sassenage. Route demandée par les maires de Lans, du Villard, d'Autrans et de Méaudre et financé par les impôts locaux pour permettre l'exploitation forestière. Les grumes sont tirées par des attelages de chevaux, c'est pour cette raison que la route a une pente continue, sans contrepente, du plateau jusqu'à la vallée.

1851 Ouverture de la route des grands goullets pour désenclaver le canton de La Chapelle. Prouesse technologique qui inspira le maire de Die d'ouvrir une nouvelle route pour ne pas laisser Pont-en-Royan accaparer tout le commerce avec le Vercors Sud.

1866 Ouverture de la route de Die.

1872 Ouverture des Gorges de la Bourne. Réalisation effectuée à la demande de la commune de Rencurel et de Pont-en-Royan pour établir des échanges économiques.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Merci de ces remarques relayées en réunion publique

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

2) « Sur la zone du front de neige de Côte 2000, qui dessert la station de ski Villard-Corrençon depuis Villard-de-Lans, l'immobilier est concentré sur 2 copropriétés emblématiques (Balcons de Villard et Glovettes) qui totalisent environ 7 300 lits. **Aucune offre de logement en lit chaud n'est disponible sur le secteur.** »

Pourquoi investir dans des lits chauds à la Cote 2000 quand la neige se raréfie d'année en année. Si le taux d'occupation des secondes résidences est en baisse c'est parce que la neige n'a plus d'avenir à Villard-de-Lans. La mairie, pour renforcer l'offre touristique du plateau, devrait d'abord orienter les investisseurs vers la création de nouvelles activités de loisir ouvertes à tous, compatibles avec l'esprit de la montagne et l'arrêté préfectorale sur les nuisances sonores.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Votre message est en cohérence avec les aspirations des investisseurs de ne point trop miser sur l'enneigement mais de profiter des atouts du site pour déployer une offre touristique 4 saisons, évolutive et adaptable aux conditions climatiques actuelles et futures.

3) « Le programme d'UTNS s'inscrit dans la stratégie globale portée par la commune de Villard-de-Lans : **L'adaptation de l'activité touristique au changement climatique** grâce au développement d'une offre résiliente tout au long de l'année, en complémentarité des activités traditionnelles liées au ski et en accompagnement de leur transition.

Le programme prévoit un pôle d'activités indoor qui réunirait quant à lui des services inédits à Villard-de-Lans : une tour d'activités, un mur d'escalade connecté, un skate-park, etc.»

Pour moi le programme de l'UTN est identique à celui des Center Parc bien connu, mais sans les parcs. Toute l'activité est indoor : couchage, restauration, loisir et détente. Le projet hébergera un magasin de sport existant, l'école de ski française et l'office du tourisme. La crèche et le restaurant accessible à tout public sont-ils des activités qui permettent l'adaptation de l'activité touristique au changement climatique ?

Les activités nouvelles ne sont accessibles qu'aux clients de l'UTN et ne profitent donc qu'aux actionnaires et non à la collectivité locale.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme précisé en réunion publique il ne s'agit surtout pas de construire une résidence qui vivrait en autarcie ou sous cloche. Les installations de la résidence de tourisme pourront profiter aussi à des personnes non hébergées sur place et les résidents alimenteront les offres de commerces et services du territoire...

En conclusion, l'UTN est un projet indoor qui exploite un cadre idyllique dans le but de faire fortune et de rémunérer des investisseurs sans tenir compte du changement climatique et des nuisances que devront supporter les résidents :

- 300 voitures supplémentaires qui vont encombrer rapidement les voiries existantes, amplifier les nuisances sonores que les riverains doivent déjà supporter aux heures d'affluence et un jour subir l'élargissement de la départementale.

- 700 personnes de plus qui vont participer à la sur fréquentation du site, alors que la mairie d'Autrans est déjà obligée de restreindre l'accès au plateau de la Molière pour préserver la faune et la flore du site.

Non le Vercors n'est pas une nouvelle colonie dont les ressources sont exploitables au détriment de la population locale.

PS : Concernant les parkings souterrains de 18900m² sur deux niveaux je voudrais partager une expérience personnelle qui me permet de douter l'opportunité de ceux-ci.

Pendant plusieurs années j'ai travaillé comme attaché de direction pour le bailleur social Immobilière 3F. Chaque année la société fermait ou démolissait plusieurs parkings souterrains de grande capacité, comme celui projeté à la Cote 2000, datant des années 70-80. Ils étaient devenu des zones de non droit, trafiques, vols, insécurité.

Pour les aéroports ce n'est pas la même problématique car le niveau de fréquentation n'est pas le même et de plus les parkings « longue durée » sont en surface.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion personnelle, dont le fond a été exprimé en réunion publique. Les collectivités partagent vos préoccupations et seront attentives à l'ensemble des facettes du projet pour ne pas dégrader ce qui constitue des atouts partagés du territoire.

9. 18 Juin

Ci-joint un deuxième courrier concernant cette fois une remarque à partir de l'Avis de concertation préalable du public.

Commentaires sur l'Avis de concertation préalable du public concernant l'UTNS de la Cote 2000

L'article 3 :

« Le périmètre réglementaire de la concertation est la zone géographique directement concernée par le programme : riverains directs, mais également habitants de la zone d'influence du programme, soit le périmètre de l'intercommunalité du Massif du Vercors. L'information de cette concertation (affichage réglementaire, annonce légale, sites internet) sera diffusée sur ce périmètre ».

Au cours du débat de la 'Concertation préalable du public' a été posée la question : « Pourquoi aucune des études réalisées n'ont tenu compte de la réalisation du nouveau programme sur la commune de Corrençon car les nuisances des deux exploitations auront des répercussions en aval de ceux-ci. La réponse de monsieur le Maire a été : la mairie de Villard n'est concernée que par la demande de permis de l'UTNS de la Cote 2000. Cette réponse a étonné beaucoup de participants de la réunion. Suivant l'Avis de concertation, à l'article 3, la zone d'influence concerne bien le périmètre de l'intercommunalité et donc tout l'aval du projet jusqu'à Lans-en-Vercors. Cet aval est concerné par le cumul des deux programmes. Le public est en droit d'attendre des études sur ce cumul avant de pouvoir émettre un avis.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Les projets ne sont pas antinomiques et s'il peut y avoir des sujets connexes, nombreux sont ceux qui diffèrent. La concertation a intégré un périmètre élargi et c'est dans cette optique que la réunion publique pouvait, c'était une première, aussi être suivie à distance.

10. 20 Juin

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous mon argumentaire positif pour le développement de l'UTNS sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans :

1. **Économie locale dépendante du tourisme** : La vie du Vercors et de Villard est intrinsèquement liée au tourisme, qui représente 75% de l'économie locale. Avec pas moins de 320 000 journées skieurs, le tourisme hivernal est un pilier économique majeur pour la région. Il n'existe actuellement aucun autre pôle capable de générer une telle manne financière.
2. **Terre de la Résistance** : Villard-de-Lans est une terre de la Résistance, conçue par ceux-ci. Nous nous devons de préserver cette image de territoire affirmé et de ne pas nous laisser dominer par la métropole grenobloise.
3. **Activités locales et qualité de vie** : Un Villardien heureux l'est grâce aux multiples activités développées sur notre territoire, qui dépendent essentiellement du tourisme. Sans touristes, nous n'aurions pas de si beaux sentiers, de terrains de tennis, de piscine ou de patinoire.
4. **Opportunité de redynamisation économique** : L'UTNS et ses 700 lits chauds représentent une superbe opportunité pour redynamiser et relancer notre économie ! Cela permettrait d'attirer une nouvelle clientèle, de générer de l'emploi et donc des logements saisonniers, plus adaptés aux employés du Plateau.
5. **Appétence pour le ski et diversification des activités** : Bien que le tout-ski soit en baisse, nous observons encore une très grande appétence de notre clientèle pour le ski. Le projet visant le 10 mois sur 12, il est important d'attirer encore les skieurs tout en diversifiant petit à petit nos activités.
6. **Projet de Tony Parker** : Si le projet de Tony Parker, ancien sportif de très haut niveau avec une aura nationale très importante, ne se fait pas, très peu d'investisseurs s'intéresseront à notre territoire. Nous serions alors obligés de dire adieu à de si beaux projets.

En somme, le développement de l'UTNS sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans est une opportunité à saisir pour dynamiser l'économie locale, préserver notre patrimoine et diversifier nos activités touristiques. C'est une chance pour notre territoire de se réinventer tout en restant fidèle à son identité.

Cordialement,

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

11. 23 Juin

Il est en soi appréciable qu'une concertation préalable soit organisée. Toutefois comme la réunion publique du 13 juin a été conçue pour que le porteur de projet puisse fournir aux habitants des informations mais pas comme un débat contradictoire, il est important que la municipalité de Villard-de-Lans tienne compte des observations transmises à la suite par les habitants concernés, dont les miennes ci-dessous :

- Habitant Corrençon, il m'apparaît nécessaire que les deux projets de Corrençon et Villard-de-Lans soient consolidés pour être envisagés dans leur globalité. Corrençon sera en effet fortement impacté par le développement de la station sur Villard-de-Lans en matière de transport (même route d'accès) et de stationnement : des reports sur Corrençon auront forcément lieu avec un stationnement plus difficile sur Côte 2000 alors même qu'il y aura 700 lits de plus. Ces questions très prégnantes pendant la phase de travaux resteront importantes pendant la phase d'exploitation qui suivra.

- La question des déblais mérite une étude beaucoup plus précise que celle fournie : quid notamment du bitume décapé sur le P1 ?

- La question de l'eau semble survolée : l'expert intervenu lors de la réunion publique a affirmé que la ressource est mal connue mais devrait être suffisante. Or une baisse de la pluviométrie étant constatée, surtout en été, il est forcément nécessaire d'approfondir la question.

- S'agissant du projet le plus important pour la station et les communes depuis des dizaines d'années, il est indispensable que celui-ci ne soit pas le seul fait de décisions de promoteurs privés guidés par leurs seuls intérêts financiers. Il faut donc que ces projets soient définis dans l'intérêt des communes et de ceux qui y vivent et non par ces seuls promoteurs. Un tel projet de territoire est un préalable aux constructions, il nécessite une véritable concertation.

Restant à votre disposition pour toute précision,

Et dans l'attente de la publication de vos conclusions à l'issue de la concertation,

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme indiqué à l'ouverture de la réunion publique, la concertation exige préalablement un partage d'informations facilitant ensuite le dialogue.

La commune aurait certes pu organiser une première réunion d'information puis quelques jours plus tard une concertation, mais l'expérience montre qu'il est difficile de mobiliser deux fois les habitants et régulièrement les participants demandent lors de la première réunion de pouvoir débattre...

Nous ne tenons pas ailleurs à réaffirmer que ce ne sont pas les seuls promoteurs qui décident. Comme vous le savez l'envergure du projet a d'ailleurs été revue à la baisse depuis 2023.

Sur le fond, nous retenons votre préoccupation des déblais pour lesquels la collectivité portera une attention particulière et le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse.

12. 23 Juin

Bonjour,

Je suis résidence permanente de Corrençon en Vercors, en activité sur le plateau.

Je m'exprime ici au sujet du projet d'UTNS dans le cadre qui nous est offert.

Je souhaite faire remonter mon questionnement quant aux 6 millions d'euros (excusez mon imprécision sur ce chiffre que j'ai entendu à la soirée du 13 juin lorsque le monsieur le maire de Villard s'est exprimé: je ne l'ai pas noté précisément) qu'il faudra rembourser.

De quoi s'agit-il exactement? Comment cette dette s'est-elle accumulée?

Je n'ai pas compris de quels activités il s'agit pour faire venir plus de touristes, (en quantité proportionnelle à l'installation touristique dont il est question dans cette UTNS, au taux de remplissage 10 mois par an annoncé dans le projet) en dehors de la saison enneigée: donc en été et aux inter-saisons. J'ai bien noté les séminaires

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

d'entreprise, mais ceux-ci représenteront quelle proportion ? que ce passera-t-il pour l'autre proposition? (que feront les touristes concrètement?)

Par ailleurs, il est beaucoup question des remontées mécaniques qui sont à rénover et du coût des investissements à apporter à ce niveau. J'ai bien noté que certaines de ces remontées pourront servir l'été... mais pas toutes, n'est-ce pas ? il s'agit donc pour une grande part d'investissements pour l'hiver.

Par ailleurs, en termes de tourisme d'hiver, il est aussi question d'accroître les installations d'enneigeurs (neige de culture): l'étude concernant la disponibilité de la ressource en eau le fait bien apparaître, ce qui est rassurant.

Pour ce qui est de l'hiver, donc, je m'interroge.

Les chiffres (variation des températures et des précipitations) pris en référence dans l'étude sur l'eau qui a été présentée le 13 juin par les experts, prennent en compte des variations de température (réchauffement des mois d'hiver) sont les suivants: j'ai noté, à 2045 * "optimiste": +1,2 "médian": +2,2 degré, "pessimiste": +3,1 degré en hiver selon la TRACC. Sur quelle production de neige artificielle peut-on alors compter? (une température trop douce ne permet pas de produire de neige de culture).

J'ai bien lu "enneigement 57% pendant 100 jours", mais s'agit-il des mêmes chiffres utilisés?

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici face à des investissements coûteux pour l'hiver, alors que le risque de diminution de l'enneigement est connu et calculable.

Ne sommes nous pas en train d'accentuer le "trou" financier?

* d'ailleurs 2045 n'est que dans 21 ans: Je m'interroge sur la durée d'amortissement des installations: est-ce moins de 21 ans?

Enfin, sur la même thématique, il est question de 700 lits chauds de plus. Donc a minima, nous pouvons faire l'hypothèse qu'une grande partie de ces 700 lits seront occupés en hiver. En parallèle, on lit que l'enneigement sera réduit à 57% du domaine skiable pendant 100 jours de l'année.

Ce que je comprends de la manière suivante: moins d'espace skiable pour plus de skieur. Est-ce bien logique?

Enfin, d'où viendra le personnel (ménage, restauration, accueil etc...) de ce futur complexe?

Il y a déjà une pénurie de main d'oeuvre sur ce type de postes sur le plateau, alors je me demande si les retombées seront réellement vers la population actuelle, ou bien s'agira-t-il d'une sorte de "bulle économique" qui fonctionnera de manière largement indépendante du reste de la commune (aussi bien en ce qui concerne des emplois que des retombées économiques effectives)

Bien cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous prenons bonne note de vos questions et vous en remercions. Plusieurs d'entre elles sont prématurées car si vous avez participé à la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole, vous avez constaté que ce sont les grands principes qui ont été présentés :

- envergure du projet revu à la baisse depuis 2023,
- ambition de cohérence avec l'existant,
- raisonnement sur une optimisation de l'offre pour viser un tourisme 4 saisons.

Si le projet se prolonge, d'autres séquences de dialogue pourront traiter de la déclinaison concrète (choix des activités indoor, descriptif des emplois nécessaires...)

S'agissant des 6 millions d'euros évoqués, il s'agit de la valeur comptable des biens de retour de la DSP des remontées mécaniques, qui serait à rembourser au délégataire actuel par la commune si aucun repreneur ne se positionne lors du marché de renouvellement de la DSP en 2025.

13. 23 Juin

Habitante du Vercors, j'y suis venue par choix : un espace naturel montagnard préservé, une activité touristique impliquant fortement la population et favorisant les liens, une société en mouvement, avec beaucoup de talents et beaucoup d'initiatives pour aller vers une transition écologique et une transition de modèle économique indispensables.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le programme immobilier d'UTNs, relevant, par sa taille et son contenu, d'une approche industrielle et consumériste du tourisme, ne me paraissait pas, avant de prendre connaissance du dossier, correspondre à cette identité.

A la lecture du dossier, je note avec satisfaction la réduction du programme, avec une résidence hôtelière passant de 900 à 700 lits. Pour le reste, l'analyse du dossier n'a fait que renforcer mes interrogations sur l'adaptation de ce programme à notre territoire et aux enjeux de notre époque : est-ce cela, la vision d'un territoire en transition vers un modèle plus sobre et plus résilient ?

Concrètement, le dossier pose problème sur les enjeux et les impacts environnementaux : ils sont minimisés ou occultés dans le dossier d'une manière non acceptable (les flux de camions sur tout le territoire en phase travaux ; les impacts cumulés avec l'autre projet concernant la station à Corrençon ; l'évolution de la situation d'enneigement basée sur des modèles de prévision climatique déjà dépassés ; etc...). **Ma demande : que ce sujet – enjeux et impacts environnementaux - soit traité plus sérieusement dans la suite de la procédure UTNS, pour une bonne information des citoyens, mais aussi dans l'intérêt des décideurs que sont les élus, afin de les aider à une prise de décision en toute connaissance de cause.**

Enfin, je souhaite évoquer la réunion publique du 13 juin. L'estrade était très fournie et beaucoup d'information a été délivrée, ; la présence d'un animateur était a priori une bonne chose, et a permis de cadrer les interventions de la « salle », qui ont été calmes et courtoises, et des questions ont pu être posées. Mais cette réunion ne peut en aucun cas être qualifiée de concertation. Avec une estrade ne comprenant que des partisans et parties prenantes du programme, les conditions d'un véritable débat n'étaient pas réunies. Les quelques personnes qui ont osé prendre la parole dans ces conditions, en direct, sur des exposés qu'elles découvraient -y compris un exposé « d'expert » sur l'eau - , n'ont été bien accueillies, ni par le président de séance, ni par l'animateur. **J'appelle de mes vœux une amélioration du processus démocratique dans les étapes suivantes.**

Réponse commune de Villard-de-Lans : La concertation est un exercice de dialogue qui ne prend pas forcément la forme d'un débat contradictoire entre des camps. En réunion publique le 13 juin dernier, la parole a été donnée lors de trois phases successives pour ne pas étouffer les sujets, et jusqu'à épuisement des demandes des participants. Si nous accusons réception de votre point de vue, nous ne partageons pas le qualificatif d'industriel affecté au projet et comme vous le notez, l'objectif est d'être en cohérence avec l'existant.

Enfin la présence de plusieurs interlocuteurs en tribune visait à pouvoir intervenir sur le plus grand nombre de sujets. Les élus de la commune comme les responsables de la SEVLC se sont mobilisés dans cette optique.

14. 23 Juin

Avis défavorable.

Je suis totalement opposé à ce projet surdimensionné en pas du tout en adéquation avec le Vercors et son identité.

Ce programme est complètement inadapté avec des impacts environnementaux sous-estimés (rotation de camions , pollution sonore et atmosphérique, destruction d'habitats faunistiques en périphérie...)

L'impact du réchauffement climatique sur la moyenne montagne est minoré (cf dernier rapport di GIEC déjà dépassé !).

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre point de vue et vous en remercions.

15. 23 Juin

Un projet décalé !

- De bien trop nombreuses nuisances (pollution, bruit, bétonnisation du Vercors)

- Quelles garanties pour un projet aussi titanesque pour Villard de lans, alors que le climat est déjà en train de changer...

Plutôt réfléchir, rénover, créer avec tout ce qui existe déjà !

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion personnelle et vous en remercions.

16. 23 Juin

Que de béton pour un projet qui ne sera plus viable dans 20 ans quand il n'y aura plus de neige. Et qui devra supporter les frais de démolition : la collectivité évidemment !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion personnelle et vous en remercions. Nous pouvons vous rassurer sur la responsabilité de l'opérateur qui devra supporter l'entretien et plus globalement le futur du projet une fois construit. Sur l'influence de l'enneigement, la diversification visée par le projet est propice au tourisme 4 saisons, moins dépendant du ski.

17. 23 Juin

Le programme UTNS de la Cote 2000 au sujet duquel vous consultez le public ne me semble pas adapté aux besoins de notre commune ni aux grands enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face.

Plusieurs points spécifiques ont attiré mon attention.

L'offre d'**activités indoor** est soulignée à plusieurs reprises, avec en particulier une justification environnementale ; c'est très contradictoire avec les objectifs de « pôle sportif de pleine nature » annoncés, qui sont tout de même ce qui fait l'attrait du Vercors. Est-il nécessaire de faire des kilomètres, d'être hébergé dans une structure hôtelière coûteuse, pour s'enfermer dans une salle que l'on pourrait fort bien trouver en ville.

Concernant la **ressource en eau**, les conclusions de l'étude que vous avez mandatée semblent optimistes, alors même que différents points interpellent :

- la prévision d'augmentation de la neige de culture, qui passerait de 250 000 m³ à 420 000 m³ (page 39), avec ce que cela suppose d'énergie supplémentaire pour la production et d'incertitude liée au nombre de jours à températures négatives qui iront en diminuant.
- la prévision d'une retenue collinaire supplémentaire de 25 000 m³ (page 148), sans qu'il soit précisé son emplacement : s'agit-il de celle prévue à la Colline des Bains ou d'une autre ?
- les incertitudes concernant la ressource en eau, notamment celle de la Goule Blanche, alors même que la population de Villard est prévue en augmentation de 25% d'ici à 2045.

Concernant le **réaménagement du parking P2**, il est indiqué d'une part que le nombre de places de stationnement sera identique après les travaux (« *sur P2, l'ensemble des places sera restitué* », soit 330 places d'après le plan) .

Mais d'autre part, page 64, on annonce « *le déport des navettes vers le P2 qui sera réaménagé* » de façon à garantir « *la dépose des skieurs et résidents au pied des pistes* ».

Comment est-il possible d'espérer concilier ces deux objectifs alors qu'actuellement la circulation des navettes sur le P1 se fait sur une voie propre, avec un espace suffisant pour manoeuvrer, ce qui semble impossible sur le P2 vu l'étroitesse de cette voie : 32 rotations de navettes par jour sont effectuées actuellement.

Comment se fait-il qu'aucun chiffrage ni aucune simulation ne soit proposée pour montrer la faisabilité de cette promesse ? Cela signifie-t-il que le P2 sera supprimé au profit des navettes (auquel cas 330 places de

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

stationnement disparaissent) ? Ou qu'il est prévu la construction d'un autre parking ? Ce qui contredirait la volonté de ne pas artificialiser de nouveaux espaces.

Concernant les **nuisances liées au chantier**, elles s'annoncent très importantes, aussi bien au niveau du bruit, des poussières que des émissions liées au transport des matériaux.

La réutilisation des **déblais** générés par le chantier me semble particulièrement inquiétante : comment peut-on imaginer qu'une partie du domaine skiable serait recouvert de ces déblais, comme l'indique la fiche MR14 (sans aucun chiffrage ni de surface ni d'épaisseur, ni même de nature de déblais). Actuellement la majeure partie des pistes de ski sont des prairies en été, et à ce titre sont souvent pâturées. Le fait de les recouvrir de gravats serait à la fois horrible visuellement et un non-sens écologique (alors même que cette mesure est présentée comme une atténuation)

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion et vous en remercions. Certains sujets nécessitent quelques éléments de réponse même si, vous l'avez compris, nous sommes encore en amont de la construction du projet.

Concernant le stationnement nous vous confirmons qu'il n'est pas prévu de construction nouvelle si ce n'est les deux étages en souterrain du projet de résidence.

Concernant le P2, nous vous confirmons que son réaménagement permettra d'accueillir les navettes et de maintenir les 330 places de parking existantes.

Concernant l'eau, le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse complémentaire, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique. Néanmoins, nous ne partageons pas votre analyse indiquant que la population de Villard est prévue en augmentation de 25% d'ici à 2045, merci de nous préciser vos sources le cas échéant.

S'agissant du déblai, c'est une préoccupation sur laquelle la mairie et l'opérateur du projet vont explorer les solutions les plus cohérentes avec le site. Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

18. 24 Juin

Quelques remarques concernant le projet immobilier UTNS.

1. **Problématique de l'eau, prise en compte des sécheresses et des précipitations extrêmes.**

Il est indispensable de baser les études correspondantes sur le plus récent rapport du GIEC (2023). Et ceci en se prenant une marge de sécurité tant en ce qui concerne les sécheresses les plus sévères et les étiages qui leur correspondent, que les précipitations extrêmes dont on vient de constater les effets dévastateurs il y a seulement quelques jours à La Bérarde. En effet le rapport de 2014 avait sous-estimé l'importance du réchauffement climatique en Europe occidentale et en particulier dans les Alpes (modification du régime des vents). Il pourrait parfaitement en être de même en 2023.

2. **Apport du projet aux artisans et PME locaux.**

Il ne faut pas s'illusionner sur l'apport direct du projet à l'activité locale, en particulier aux entreprises du plateau. En effet vue l'ampleur des chantiers, sauf exception les entreprises locales ne seront pas capables de répondre aux appels d'offre, sauf à la marge. Il y aura certainement un certain apport indirect à l'activité locale, comme par exemple pour la restauration méridienne ou encore l'hôtellerie, en particulier aux intersaisons, et sans doute quelques autres plus difficiles à anticiper faute de connaître comment se passera la conduite du projet. Néanmoins le volume d'activité correspondant pourrait être bien limité en volume et dans le temps d'autant que les entreprises qui auront l'essentiel du marché disposent de leur propres moyens et sous-traitants.

Dans ce domaine comme certainement en bien d'autres, la lucidité s'impose.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion et vous en remercions. Permettez à la mairie et aux acteurs locaux :

- De maintenir leur niveau d'études sur l'évolution climatique et ses possibles liens avec le projet

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- De miser sur une contribution à la vie économique locale plutôt que de considérer que ce ne sera pas possible.

19. 24 Juin

L'UTNS relève d'une approche du tourisme « industrielle », fondée sur une résidence hôtelière haut-de gamme de 700 lits, des services et un centre d'activités INDOOR pour occuper aux 4 saisons. En quoi les activités INDOOR correspondent-elles à l'identité du Vercors et en quoi elles se différencient de ceux d'autres stations de montagnes, voire balnéaires ?

Aussi, l'adéquation entre la ressource en eau et les besoins ne peuvent être assurée :
Les scénarios climatiques sur lesquels s'appuie le dossier concernant l'évolution de l'enneigement naturel, des besoins en eau, et de la ressource sont fondées sur les déclinaisons du 5ème rapport du GIEC paru en 2014. Depuis, le 6ème rapport du GIEC est sorti (2023), avec des déclinaisons régionales non encore achevées, mais d'ores et déjà, les premières publications confirment que le réchauffement actuel en France se réalise et s'annonce pire que prévu par les modèles précédents.

Un tel programme pose question par rapport à la charte du Parc Naturel Régional du Vercors et les investissements du projet répondent difficilement aux objectifs de développement durable.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions. Lors de la réunion publique de concertation du 13 juin dernier à la Coupole, les grands principes du projet ont été rappelés :

- envergure revue à la baisse (99 appartements représentent 1,7 % des logements de Villard de Lans) pour intégrer les remarques des parties prenantes et pour favoriser la cohérence avec le territoire,
- raisonner en complémentarité pour les activités Outdoor et Indoor pour favoriser le quatre saisons,
- envisager développement et sobriété des impacts (vigilance sur l'artificialisation, optimisation du chantier...)

20. 24 juin

Bonjour

Ce projet ne répond pas aux souhaits des habitants et des touristes du Vercors. Il ne correspond pas à l'état d'esprit du Vercors.

Il est sur-dimensionné et aberrant face au réchauffement climatique.

Je m'oppose formellement à ce projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

21. 24 Juin

"Concerter :

S'entendre avec une ou plusieurs personnes en vue de l'exécution d'une affaire."

Ce qui implique que les avis de ces personnes soient échangés entre elles.

Ça n'est manifestement pas le cas, les avis ne sont renvoyés que vers vous.

C'est donc louche, pour le moins.

Quoiqu'il en soit, mon avis est qu'ajouter du béton ne peut en aucun cas être "durable" ni "respectueux de l'environnement". Voyez les installations de 1964 pas si loin au nord.

Nous sommes déjà en retard sur notre temps. Gouverner c'est prévoir.

Réponse commune de Villard-de-Lans Nous vous remercions de votre contribution. La définition que vous donnez est issue de Wikipédia et correspond à la définition pronomiale « se concerter ». Ici il s'agit de concertation publique, mentionnée dans la loi qui n'exige pas de se mettre d'accord et sinon, très franchement, et quel que soit le sujet, elle n'aurait que rarement d'issue.

Pour la Communauté de communes et la commune, il s'agit de donner dans un premier temps un niveau d'informations actualisées sur le projet et de dialoguer avec les habitants pour connaître leurs réactions, questions, suggestions...

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

La réunion publique du 13 juin était conforme à ces objectifs et plus de deux heures trente ont permis d'aborder les nombreuses facettes du projet. Il a été répondu à l'intégralité des questions et les différentes prises de paroles ont été prises en considération.

L'adresse mél permet des expressions complémentaires et nous avons pris note de votre avis, traduisant la réserve que vous avez sur la qualification de « durable » et « respectueux de l'environnement » alors que du béton sera « ajouté ».

Cette démarche est transparente et le bilan de la concertation rédigé après le 28 juin l'illustrera.

22. 24 Juin

Veillez trouver ci-joint ma contribution à la concertation préalable au programme UTNS Cote 2000, version 2024 :

A la lecture du projet, j'ai noté de très nombreuses affirmations erronées, d'autres sont tout à fait subjectives sans chiffrage précis. Beaucoup de flou par ailleurs. En voici un florilège :

« Aujourd'hui, la Côte 2000 est considérée comme une station de première génération (station de moyenne altitude proche du village). En termes d'hébergement, elle compte 7 308 lits touristiques répartis en deux grandes copropriétés de 1 800 appartements (Balcon et Glovettes) composées à 100% de lits froids ou tièdes en résidences secondaires. »

FAUX Il y a de plus en plus d'habitants à l'année sur les deux résidences.

« L'image de ces résidences est vieillissante et en fort décalage avec la nature environnante et les attentes des séjournant. C'est tout particulièrement le cas de la copropriété du Balcon (900 appartements) à proximité immédiate du projet. »

Vous parlez d'une image vieillissante. Ce n'est pas un fait, c'est suggestif. Ces deux résidences sont entretenues et investies par les gens qui les habitent. Des associations de propriétaires se sont créés avec diverses animations, pour chaque saison : jeux de sociétés (1 mois, tous les jours de 15h à 18h30 pendant l'été aux Balcons, puis à chaque vacance d'hiver, 2 semaines, 15h-18h30), lotos, tournois de pétanque, animation cirque...

« Il s'agit de proposer une offre nouvelle, inexistante dans ce secteur communal, avec une résidence de tourisme pérenne de taille raisonnable, un espace bien être, un pôle sportif multi-activités indoor, des espaces de séminaires et des services- répondant aux attentes : »

Attentes de qui ?

« Un large parvis viendra renforcer la qualité paysagère du projet. » En quoi bétonner le parvis renforcera la qualité paysagère ? Pourquoi bétonner au lieu de reverdir ?

L'été , le soleil tape sur les terrasses avec des températures avoisinant les 35 entre 10 et 17h. Mieux vaudrait prévoir des espaces verts et ne pas rebétonner, afin d'éviter le réfléchissement du soleil. Les vacanciers fuient le parvis du Balcon l'été pour se mettre à l'abri chez eux ou en forêt et ne sortent qu'en fin de journée, passées les 17 h.

« La perspective de ce programme immobilier joue par ailleurs un rôle d'accélérateur pour la réhabilitation de la copropriété du Balcon puisque le projet est entré en phase d'étude technique et architecturale. »

Cette phase a été imposée par la mairie Par ailleurs , depuis une quinzaine d'années déjà, une grande majorité de copropriétaires a fait installer des double vitrages et stores électriques dernière génération. Les copropriétaires habitent le Balcon, de plus en plus, entretiennent leurs appartements, les louent... La résidence de Balcon n'est nullement un bâtiment délaissé contrairement à ce qu'en disent le maire et ses conseillers.

« Le parking P1 sera complètement transformé en pôle de vie piéton, où les parkings souterrains permettront d'oublier visuellement la voiture à proximité du front de neige et de l'habitat. »

Quel front de neige avec le réchauffement climatique ? Il n'y a plus de neige sur le bas depuis 5/6 ans déjà.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

« Le parking en sous-sol disposera d'une capacité d'accueil de 520 places. Aussi, des liaisons douces entre chaque espace de vie seront créées. »

Quelles liaisons douces ? Des mini bus supplémentaires ? Des grands bus ?

« Le projet implique également le déport des navettes vers le P2 qui sera ré-agencé. La dépose des skieurs et des résidents au pied des pistes et en grande proximité des habitations est ainsi garantie. »

Aucune nouveauté, c'est déjà le cas

« Développer l'attractivité 4 saisons de la destination »

De quelle attractivité 4 saisons parle-t-on alors que dans le contrat d'échange de parcelle, la commune de Villard n'a exigé du projet qu'un minimum de 4 mois d'occupation et pas plus me semble-t-il ?

« Il en sera de même en ce qui concerne la diversification des activités en toute saison. Pour compléter le financement de ces investissements, l'exploitant devra pouvoir compter sur des journées skieurs supplémentaires que pourront lui apporter le projet. »

FAUX. Les journées skieurs diminuent en raison du manque d'enneigement de plus en plus fréquent (cf les deux dernières années)

« Une structure d'accueil des jeunes enfants sera créée. Service payant et accessible à tous (résidents ou non de la résidence hôtelière), il s'agit là d'un service qui n'existe pas à la Côte 2000. »

FAUX. Ce service existait sur le Balcon de Villard mais il n'était pas rentable économiquement, et il a fermé (le local est encore visible sur la résidence, actuellement inoccupé donc). Par ailleurs, les familles préfèrent laisser leurs enfants au jardin d'enfant de l'esf, plus simple à gérer pour eux.

« Cette structure pourra fonctionner en lien avec l'Ecole de ski français comme cela se pratique dans de nombreuses stations. »

L'ESF fait très bien office de garderie avec son jardin d'enfant et les fameux piou piou qui accueillent les enfants dès 3 ans. Comme je l'ai dit une structure supplémentaire d'accueils des petits ne correspond pas à la clientèle de Villard, familiale. Villard est une petite station de moyenne montagne. Les vacanciers viennent skier en famille ou éventuellement mettre leurs enfants à l'ESF. On n'est pas sur un modèle de vacanciers hyper sportifs venus spécialement pour skier, ce qui se voit dans des stations de haute montagne. Comme mentionné plus haut, à Villard de Lans, les vacanciers viennent pour skier en famille, et ne veulent pas laisser leurs enfants à la garderie toute la journée.

« Aussi seul un restaurant supplémentaire sera proposé pour tenir compte de la clientèle complémentaire liée à la résidence. »

Les restaurants du Balcon de Villard sont déjà en difficulté. Un restaurant supplémentaire viendra rajouter de la concurrence. « De même un magasin de ski sera implanté en pied d'immeuble »

Idem

« Une épicerie fine pourrait être envisagée mais elle ne sera pas de nature à concurrencer l'épicerie présente au Balcon »

L'épicerie fine viendra donc concurrencer les commerces du village.

« A titre d'exemple, est envisagée une salle de sports pouvant recevoir des équipes de haut niveau tout en restant modulable en s'adaptant à l'accueil de stages d'entreprises et séminaires. Pour agrémenter ce lieu, une offre de bar-restauration panoramique pourra être annexée ainsi qu'une conciergerie »

Quelles équipes de haut niveau ? Les équipes de haut niveau s'entraînent dans de vraies stations d'altitude à plus de 1500 m, avec effets bénéfiques de l'entraînement conjugué à l'altitude >1500 m : Pralognan, Tignes, Alpes d'Huez, Deux Alpes ...

Il n'est pas indiqué dans le projet que la suppression du parking P1 pour les résidents du Balcon entraînera de gros travaux à l'arrière de la résidence, d'une surface probablement aussi importante que celle des Adrets, afin de construire un parking pour les résidents du Balcon.

« Requalification du site des bains

La commune mène une réflexion globale sur l'ancien site des bains comprenant historiquement une piscine -aujourd'hui ensablée-, un bâtiment et des courts de tennis extérieurs.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

L'objectif du projet est la revitalisation globale du site avec le développement d'un centre aquatique proposant une dimension aqualudique et de d'une offre tournée vers la forme et le bien-être en préservant l'esprit familial de la destination. La réalisation de cette opération devra se faire sous forme d'une concession de service public. »

Quel est donc l'intérêt que le projet PARKER propose un espace bien-être accessible au public alors que la mairie souhaite en développer un sur le site des Bains.

Doublon ?

« Un projet en lien avec les activités existantes

Le projet prévoit de valoriser les activités déjà existantes sur la station comme le ski en hiver, les activités pédestres et cyclistes en été, etc »=> Comment valoriser le ski en hiver alors qu'il y a de moins en moins de neige – neige insuffisante et de moins bonne qualité avec le réchauffement climatique - et que les skieurs confirmés se tournent vers des stations de ski plus hautes...

« D'une capacité ramenée à 99 appartements contre 132 dans le projet initial, le projet global d'une surface de plancher totale de 17 597 m² sera implanté sur une zone stratégique du fait de sa proximité immédiate avec le front de neige et déjà urbanisée. Il ne consomme aucune surface naturelle. »

Si, il y a surface consommée nouvelle car les résidents du Balcon devront pouvoir se garer, et que le parking P1 ne leur sera plus accessible. La résidence du Balcon est en train de va donc lancer le projet d'une construction de parkings sur la colline joignant le Balcons aux Glovettes, à l'arrière de la résidence (un des points abordés lors de l'AG de la résidence ce 22/06/24).

« L'offre se veut qualitative, des hébergements en résidence hôtelière de type 4 étoiles seront créées avec des services permettant de répondre non seulement aux besoins de la clientèle mais à ceux de l'ensemble des résidents des Balcons et des Glovettes voire des clients à la journée (un magasin de ski supplémentaire, une garderie pour enfant...) »

les magasins de ski vivent sur le Balcon et sur Villard. Ceci est dû au manque d'enneigement. Les résidences hôtelières 4 étoiles sur Villard récemment rénovées ne fonctionnent pas à hauteur des attentes et n'ont jamais un taux d'occupation à 100 % (cf le splendide).

« Les travaux auront donc un effet modéré pendant et après travaux avant le retour à une dynamique naturelle de la végétation pour les sols laissés à nu. »

D'après le schéma prévisionnel, très peu de surface sera laissée à nu, tout sera bétonné .

« La création de plusieurs bâtiments à étages aura un impact sur les vues rapprochées du site bien qu'une attention particulière soit portée sur les hauteurs des bâtiments et matériaux utilisés pour une meilleure intégration paysagère. »

Sur le schéma prévisionnel, les résidents du Balcon seront impactés jusqu'au 3ème étage.

« Par ailleurs, le projet aura potentiellement un effet positif sur l'ensemble du site Côte 2000 , d'une part parce qu'il améliorera la qualité paysagère du site grâce à un travail sur la qualité architectural des bâtiments et notamment des façades et d'autre part parce qu'il incitera les copropriétés environnantes à programmer des rénovations afin de rester au niveau sur le plan commercial et répondant aux attentes en termes de qualité des logements. »

TOTALEMENT ERRONE. Les copropriétaires entretiennent leurs appartements. Une grande majorité d'appartements sont équipés de doubles vitrages datant de moins de 15 ans, ainsi que de volets roulants. La copropriété est entretenue et est loin d'être laissée à l'abandon contrairement à ce que suggère ce rapport.

« Les bâtiments prévus ne devront cacher la vue d'aucun des logements de la copropriété du Balcon. Pour cela, les hauteurs des toitures ne dépasseront pas les planchers bas des premiers appartements de la résidence des Balcons. »

CE N'EST ABSOLUMENT PAS CE QUI APPARAÎT SUR LE SCHEMA PREVISIONNEL.

Questions :

- Développement des rotations des navettes comment ? La commune est-elle prête à investir suffisamment pour acheter de nouvelles navettes ? Les navettes actuelles sont très vieilles...et la commune peine à fournir un nombre de rotation suffisant....

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Les avis google de l'ot de Villard font clairement apparaître un problème de desserte des Balcons par les navettes. Comment la nouvelle UTN garantira une meilleure desserte ?? Qui fera l'investissement ? La mairie ?

« Tourisme de montagne : perspective 2050

Le modèle économique historique des stations de montagne est affecté depuis le début du XXI^e siècle par des difficultés multiples qui viennent le fragiliser :

Changement climatique : Le changement climatique a des impacts significatifs sur les stations de montagne. L'augmentation des températures entraîne une fonte plus rapide des glaciers et une réduction de la couverture neigeuse, pouvant réduire la durée de la saison de ski et affecter l'attractivité de ces stations pour les touristes.

»

c'est le cas notamment des stations de moyenne montagne comme Villard de Lans (Cf chiffres des jours skieurs de ces dernières années).

« - Pour faire face à ces 2 phénomènes, les stations de montagne tentent de s'adapter. Concernant les impacts du changement climatique, nous avons vu précédemment (chapitre Erreur ! Source du renvoi introuvable.) que la production de neige de culture permettra le maintien de l'exploitation du domaine skiable10 jusqu'en 2050 sur Villard-de-Lans. »

FAUX. Avec des températures de plus en plus douces en hiver, de la pluie, des tempêtes pluie vent de plus en plus fréquentes, la fréquentation pour le ski chute.

Questions :

Pôle d'activités indoor ???

Aucune précision sur ce pôle d'activités indoor ? Alors que l'offre sur le plateau est déjà relativement importante : vélo (tout le plateau) , ski roue, luge 4 saison (autrans), tyrolienne (meaudre), accrobranche (autrans et Villard), piscine (Villard, Meaudre, autrans).

Par contre, offre transport en commun quasi nulle : connexion intervillage très mauvaise.

« o En hiver : le projet doit permettre d'attirer des touristes aussi bien pendant les vacances scolaires, mais aussi en dehors, en attirant notamment une clientèle internationale aujourd'hui absente de la destination faute de lits « qualitatifs ».

La clientèle internationale est absente et sera toujours absente l'hiver en raison du manque d'enneigement. Les stations de ski de moyenne altitude n'attirent pas les internationaux. Ils se dirigent vers des valeurs sûres comme Val Thorens, l'Alpes d'Huez, Les Deux Alpes. La preuve en est, ces stations ont enregistré des taux d'occupation record cette année, bénéficiant d'un report de la clientèle ski moyenne montagne, en raison du manque d'enneigement (deux années consécutives=> voir les chiffres sortis récemment sur la saison hivernale des stations de ski)

Questions :

Si sur la saison d'hiver, le taux de remplissage prévu est de 70% seulement, pourquoi prévoir autant de logements ? D'avance on peut donc dire que le projet Parker créera des lits froids ???

« L'emplacement

Situé sur la Côté 2000, au pied des pistes, le projet de résidence de tourisme offre 99 appartements pour 700 lits marchands touristiques sur un secteur qui aujourd'hui n'est composé que de résidences secondaires et de quelques locations privées, mais n'offre pas à proprement parler de lits chauds »

FAUX Il y a des résidences secondaires mais DE NOMBREUSES LOCATIONS PRIVEES. C'est la mairie de Villard qui ne met pas les moyens nécessaires pour contrôler la bonne perception de la taxe de séjour.

« De la même façon, la gestion du complexe Indoor, pôle multi-activité sera confiée contractuellement à un professionnel.

Ces activités, si l'on regarde le fonctionnement de Tignes Développement par exemple, sont des opérations économiquement viables pour des gestionnaires. En dehors des années 2020 et 2021, années COVID, la commune n'a jamais eu à verser de subventions d'exploitation pour l'activité Parking ou pour l'activité SLC (Sports, Loisirs, Culture) de la SEM Tignes Développement. C'est ce modèle, que le projet vise.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Sachant que le Vercors dispose d'une accessibilité renforcée par rapport à Tignes, avec une proximité des grandes agglomérations que sont Grenoble et Lyon. »

Est ce bien raisonnable de comparer le fonctionnement d'une station village de moyenne montagne a celle de Tignes ????? Je pense que les redacteurs de ce projet n'ont jamais mis les pieds a Tignes , aussi bien l'ete que l'hiver ! A Tignes, l'office de tourisme est tel un refuge de montagne, avec avec baby foot, billard, coin cuisine avec micro onde pour permettre A TOUS de pouvoir réchauffer un repas gratuitement à l'abri dans une salle tout confort ! Nous sommes loin des services proposés par Villard. Le lac de Tignes est un lieu d'aqua loisirs (paddle, pedalo....), trampoline pour tous, grande aire de jeux pour enfants, châteaux gonflables partout dans la station l'été.... Et encore, je parle de l'été. Si je devais parler de l'hiver, on est sur une autre planète....

« Notons également que ce programme ne prévoit pas d'artificialiser des sols aujourd'hui non bâtis, mais doit se construire sur un parking aérien existant. Ainsi le programme permettra de changer la vue en saison sur des parkings débordants de voitures et en saison plus basse de parkings vides donnant une impression parfois de friches »

INEVITABLEMENT, une des CONSEQUENCES sera l'artificialisation des terrains derrière la résidence du Balcon. Par ailleurs, les résidents sont ravis de venir, comme vous l'indiquiez en préambule, pour se déconnecter du quotidien, ne rien voir d'autre qu'un paysage sans habitations ni voitures. Le parking vide n'est gênant que pour ceux qui ne perçoivent pas le sens des mots ressourcement, calme, plénitude. Le parking de la place Mure Ravaud à Villard donne également cette impression de friche !

« Le domaine est accessible « skis aux pieds » depuis Villard-de-Lans, en navettes gratuites depuis le centre ou encore en voiture. Aussi, la piste « retour village » permet de descendre ski aux pieds de la station au village permettant de limiter l'utilisation de la voiture »

Evidemment que non !

La piste retour village n'est plus utilisée depuis au moins 5 ans en raison du manque de neige. Parlons-en des centaines d'arbres abattus pour la créer !!! De plus, au final, les rares fois où ce retour a été possible sur ces 5 dernières années, les skieurs sont bien avancés avec leurs chaussures de ski et leur paire de skis une fois arrivés en bas de village xD

« Domaine skiable de Villard-de-Lans Corrençon-en-Vercors : 322 030 journées skieurs commercialisées en 2019/2020,

• Luge Park : 34 303 entrées en 2020/2021 »=> LES CHIFFRES DATENT. C'est du mensonge par omission. Luge park et domaine skiable fortement impactés par le manque de neige ces deux dernières années 2022-2023 et 2023-2024

« Actuellement, une problématique de stationnement est observée sur le parking P1 de Côte 2000. En effet, ce dernier est destiné à l'accueil des visiteurs journées de la station. Or, les résidents de la copropriété des Balcons s'y stationnent également réduisant alors les possibilités pour les excursionnistes. C'est pourquoi un projet de nouveau parking est en cours de réflexion et est inscrit au PLUi.

Environ 3 000 places de stationnement public sont présentes sur Villard-de-Lans, disséminées en de nombreuses poches très majoritairement gratuites, notamment au niveau de la Côte 2000 qui regroupe plus de la moitié des capacités en stationnement de la commune.

Les parkings du centre-ville suffisent en temps normal à pourvoir aux besoins de stationnement, et font face à périodes de saturation lors des journées avec événements spécifiques. Le parking P1 de la Côte 2000 est rapidement saturé, tandis que les autres parkings de la zone de Côte 2000 permettent d'absorber les besoins en stationnement lors des pics de fréquentation touristiques au niveau du front de neige.

Le développement de nouvelles places de parking pour les propriétaires de la copropriété des Balcons de Villard prévu en parallèle du programme d'UTNS devrait contribuer à réduire la pression de stationnement sur le secteur. »

AVEC ARTIFICIALISATION DES SOLS A L'ARRIERE DE LA RESIDENCE DU BALCON

Pour conclure : quel gachis si le projet voit le jour. Tout ça pour voir apparaître une friche, une vraie cette fois, sur la parking des Balcons, dans 10 ans

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré vos diverses réactions aux principes et données de contexte. Comme évoqué en réunion publique, nous sommes encore en amont de la définition précise du projet et de nombreuses questions ne disposent pas encore de réponse.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Compte tenu de l'ensemble de vos commentaires sur des extraits du dossier UTNS, nous comprenons que vous ne partagez pas le diagnostic et les perspectives des investisseurs, nous vous encourageons à participer aux phases ultérieures de concertation en lien avec l'avancement du projet.

Permettez toutefois quelques remarques ou réponses à certains de vos messages

- Les « lits froids » qualifient les lits touristiques qui ont un taux de présence faible et non les résidences principales. La population d'un territoire peut être croissante tout en maintenant de trop nombreux lits froids.
- Sur la qualité paysagère du parvis, et comme indiqué en réunion publique, l'ambition est bien de saisir toutes les opportunités de végétalisation. La traduction concrète en sera précisée ultérieurement.

23. 24 Juin

au sujet de la concertation préalable sur l'UTNS de la Côte 2000, voici quelques remarques.

Ce projet de gigantesque résidence haut de gamme avec complexe indoor semble ressorti d'un carton des années 70.

Quelle personne fortunée, en 2024, aura envie de venir s'enfermer dans une suite avec pour programme jacuzzi et home trainer dans un cadre aussi peu esthétique que des pistes sans neige 10 mois sur 12 (et recouvertes de gravats si l'on en croit les prévisions de traitement des déchets d'excavation), alors même qu'elle pourrait se rendre aux Canaries ou à Majorque ?

Le Vercors, terre de nature, Parc Naturel Régional, tant apprécié pour son air pur, son calme et ses activités douces est en complet décalage avec cette vision du tourisme consumériste à outrance.

On peut dès lors se questionner sur l'impact d'une telle infrastructure sur la ressource en eau, sur les nuisances générées par la circulation (durant les travaux et ensuite), bref sur la contradiction avec le développement durable indispensable de nos jours !

Concernant les emplois supposés être créés, il s'avère qu'il s'agit d'une quinzaine (plus que d'une centaine) d'équivalent temps plein puisque les nouveaux commerces ne seront que les anciens réinstallés plus 2...

Enfin, sur la méthode, le manque de transparence et de concertation sont déplorables et nul n'est dupe du traitement qui sera fait des contributions de cette "concertation préalable".

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion personnelle et vous en remercions. Vous conviendrez que votre message n'appelait pas de réponse particulière.

24. 24 Juin

En tant que Villardienne, je voulais dire que ce programme me semble démesurée.

Notre commune a déjà beaucoup de lits froids et je ne peux croire que les 700 lits supplémentaires ne le seront pas.

Les mesures nécessaires et indispensables pour ralentir le réchauffement climatique qui se fait déjà sentir de manière sensible, ne seraient pas du tout respectées, au contraire aggravées (problème de l'eau sur le Vercors pour des infrastructures énormes, neige de culture avec de l'eau potable, circulation sur les routes, ...)

J'ai découvert dans le Paris Match de cette semaine (pages centrales) que la passion de Monsieur Parker pour les meilleurs vins du monde se confirmait. Après une station de ski, les meilleurs vins de la planète ... quel sera son prochain investissement ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion et vous en remercions. Vous conviendrez que votre message n'appelait pas de réponse particulière.

25. 24 Juin

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de mon mail et de tenir compte de mes réflexions ainsi que de répondre à mes questions ci-dessous :

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

a/ " Les conclusions de l'enquête

Articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur doit rendre un rapport et des conclusions motivées. Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été faites au cours de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles apportées par le maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces documents doit être rendu public. "

1 - Merci de bien vouloir m'indiquer où trouver le rapport, les réponses, commentaires, registre et conclusions motivées, étant donné que l'ensemble des documents doit être rendu public.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons enregistré votre opinion et vous en remercions. Nous n'en sommes pas encore à l'étape de l'enquête publique, mais le bilan de la concertation sera rendu public dès sa finalisation.

Une procédure de participation du public par voie électronique sera également mise en place par l'autorité compétente durant la phase d'instruction du dossier.

2 - Le PLUi-h de 2020 intégrait déjà la loi ZAN, jusqu'en 2030. Pourquoi vous précipitez-vous ? Cette loi ZAN n'est-elle pas un faux prétexte ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : La loi "Climat et résilience" a été votée le 22 août 2021, par conséquent elle ne pouvait être "intégrée" dans le PLUI-H approuvé en 2020. La loi ZAN définit un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050, et un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a été défini pour la période 2021-2031. C'est dans ce cadre qu'interviendra la modification n°3 du PLUI-H qui devra identifier des parcelles à rendre aux ENAF, dont la parcelle des Adrets fait partie.

3 - En page 135 du document relatif à l'UTNS, vous faites référence au développement durable. Comment expliquez-vous le potentiel de 2 millions de personnes à accueillir ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Les investisseurs, incarnés par des personnes et non des fonds de pension anonymes, réalisent ou font réaliser par des professionnels des études de marché dont les conclusions ne concernent pas la mairie.

4 - En page 187 du même document, vous indiquez une offre de transport collectif au départ des aéroports et vous les incitez implicitement à utiliser le transport aérien. Que proposez-vous pour réduire l'empreinte carbone ? Quel en est son impact chiffré ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : C'est un sujet qui méritera d'être creusé ultérieurement car nous n'en sommes pas à cette étape du projet.

5 - Page 35 et 36, vous écrivez : "16490 lits froids non marchands, 5850 lits tièdes et 2980 lits chauds". Comment allez-vous régler le problème de ces mêmes lits froids ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : La part de lits froids est une préoccupation de nombreuses destinations touristiques, notamment de montagne. Les collectivités n'ont pas la main pour contraindre les propriétaires à multiplier les périodes d'occupation. Si cela passe localement par une stimulation, les dispositions légales et fiscales nationales sont plus influentes.

6 - La commune accompagne la réhabilitation des bâtiments du Balcon de Villard, suite à appel de projet en date de 2021, page 135. Le choix des entreprises intervenantes est-il lié au projet INM ? Quel est le montant de cette réhabilitation ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Le choix des entreprises intervenantes est décidé en assemblée générale par les copropriétaires. Ceux-ci ont fait le choix de retenir le même cabinet d'architecte que celui retenu par INM, ce qui devrait permettre de garantir une homogénéité architecturale

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

7 - En page 169, vous écrivez : "en phase de travaux, il y a un risque de pollution accidentelle des zones humides". Qu'avez-vous pris comme mesure afin d'anticiper cette pollution ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Voir MR1 – LIMITATION DU RISQUE DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES ZONES HUMIDES

8 - En page 188, vous garantissez aucune altération de la qualité de l'eau pendant les travaux. Comment pouvez-vous le justifier, quelles mesures avez-vous prises ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : La phrase exacte à laquelle vous faites référence est « Les stockages de produit, y compris les stockages temporaires, devront être aménagés de façon à ne pas engendrer de risque d'altération de la qualité des eaux ». Il est ici fait référence aux différentes mesures réglementaires associées au périmètre éloigné du captage de la Goule Blanche, que l'entreprise en charge des travaux devra respecter.

9 - Comment pouvez-vous affirmer que les propriétaires ne sont pas là pendant la durée des travaux ? Comment justifiez-vous cette affirmation ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous ne trouvons pas cette mention dans le texte. La seule phrase faisant référence à l'absence des propriétaires est la suivante "Toutefois, ces logements sont presque exclusivement des résidences secondaires dont les propriétaires ne sont pas présents à l'année"., et il est par ailleurs mentionné au paragraphe précédent "Pour les propriétaires des appartements, le projet a une incidence réelle sur leur environnement".

10 - Au sujet des remblais, comment allez-vous les évacuer ? Quelles mesures avez-vous prises afin de ne pas polluer de façon durable les sols sur lesquels vous allez les déverser ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Voir bilan de concertation

11 - Comment avez-vous calculé l'emploi de 4 CDI et 20 saisonniers ? pour quel type de métier ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Voir réponse question 20

12 - Vous écrivez récupérer une taxe de séjour de 61320 € à raison d'une taxe moyenne de 1,20 €/jour/personne adulte. où se trouve ce dernier chiffre dans votre tableau ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous n'avons pas identifié à quel tableau vous faites référence. Les 61320 euros correspondent bien au calcul annoncé soit 102 200 nuitées * 50% de majeur * taxe /nuitée de 1,2 euros / jour / adulte

13 - Il est noté sur votre document une prévision d'augmentation de la fréquentation de 27000 forfaits/an à raison de 29 €HT/jour en moyenne pour un forfait de 7 jours. Comment est composé ce calcul de forfait HT ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Le prix indiqué est celui d'un forfait moyen adulte/enfant pour 1 semaine /7 qui s'élèverait donc à 203 euros HT (le prix actuel des forfaits semaines 2024 est de 223,5 euros TTC).

14 - Vous faites état de retombées économiques de 5,8 millions d'euros/an sur le territoire, pendant 15 ans. Votre estimation, 57 €/jour/personne dont le coût du forfait 34,80 € TTC, pour une TVA à 20 %. Comment expliquez-vous votre calcul ?

Réponse commune de Villard-de-Lans le calcul de 57 euros / personne et par jour est une moyenne annuelle faisant référence aux dépenses estivales et hivernales. Il n'est pas indexé sur le prix du forfait mais en tant que moyenne intègre celui-ci.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

15 - Quelle est votre définition d'identité du Vercors ? Comment votre projet s'inscrit-il dans votre définition ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Les atouts de notre territoire sont pleinement intégrés chez les investisseurs du projet qui aspirent comme nous tous à leur préservation.

16 - Quel est le rôle du Parc Naturel Régional de Vercors dans votre projet ?

Réponse commune de Villard-de-Lans Le PNR n'a pas de rôle particulier dans le projet. Il émet un avis comme les autres personnes consultées.

17 - Quel est le nombre précis de rotations de véhicule/jour pour l'ensemble des travaux ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Il est malheureusement trop tôt pour y répondre précisément, nous sommes encore très en amont de la finalisation du projet

18 - Comment pouvez-vous affirmer qu'il y aura de l'eau à foison à l'horizon 2050 ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : C'est pour répondre précisément aux enjeux de la ressource en eau que le cabinet Géolithe a été mandaté et est intervenu en toute transparence lors de la réunion publique du 13 juin. Des éléments de réponse seront mentionnés dans le bilan de la concertation.

19 - Que proposez-vous aux hôteliers pour leur expliquer qu'une concurrence risque de s'installer au Balcon de Villard avec risque de cannibalisation ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : La préoccupation partagée des collectivités et des investisseurs est d'imaginer un futur cohérent entre le projet et l'existant, entre développement maîtrisé et maintien des atouts du territoire dont son environnement. Les hôteliers ne souhaitent pas l'inertie et la mort lente de la station.

20 - Page 139 du dossier, il est indiqué qu' « il n'est pas envisagé de développer la galerie commerciale susceptible de concurrencer les commerces existants » ; sont simplement évoqués : la réimplantation d'un magasin de sports existant (donc sans création de postes), un restaurant supplémentaire, et éventuellement une épicerie fine. Où sont les 60 postes ? Qui va les occuper ?

Au final, combien d'emplois permanents et non des Équivalents Temps Plein ? Combien d'ETP rapportés à une ouverture contractuelle de la résidence de 30 semaines cumulées en hiver et été ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme souvent répondu, le projet est en cours de conception et les investisseurs travaillent sur différentes hypothèses en fournissant des chiffres qui correspondent à leurs anticipations les plus réalistes. Ces données seront peaufinées progressivement et rendues publiques dès qu'elles seront stabilisées.

Les postes évoqués sont en lien avec plusieurs activités projetées en complément de celles que vous mentionnez : halte-garderie, conciergerie, gestion / animation de la résidence hôtelière et du pôle indoor.

21 - Comment pouvez-vous affirmer que le contenu des activités indoor n'est pas votre problème (celui de la municipalité), propos tenu lors de la soirée du 13 juin dernier ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Il y a peut-être eu un malentendu. Le contenu des activités indoor n'est pas indifférent à la municipalité mais ce sont bien les investisseurs qui au final feront les choix qui paraîtront les plus pertinents et notamment en lien avec les demandes des personnes accueillies dans la résidence hôtelière comme plus largement à Villard de Lans.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Dans le contexte décrit par ce projet, je retiens quelques éléments qui démontrent un mauvais positionnement et une cannibalisation du commerce.

Un centre de vacances très haut de gamme de 700 lits n'a pas sa place dans le Vercors qui n'est pas une destination "haut de gamme" comme par exemple Mègève ou Courchevel -altitude, clientèle européenne et mondiale- et un programme haut de gamme se définit par la rareté et peu de lits : avec 700 lits cela ne peut qu'être une résidence de gros volume - non adaptée au "haut de gamme"- avec une gestion économique nécessitant des promotions permanentes qui feront ombrage et cannibalisation aux hôteliers et autres logeurs et investisseurs du plateau.

Il y a mon sens insincérité dès la présentation du projet. Cela risque tout simplement de dériver avec un établissement qui réduira ses prestations, voire une vente à la découpe au bout de quelques années.

Concernant les commerces et emplois créés :

Un gros village ou une petite ville comme Villard de Lans avec 2 pôles de commerce ne fonctionnera pas, il semble que le projet Ananda entende qu'il ne doit pas y avoir de concurrence. - Qu'est-ce qui résistera au bout de quelques saisons dans ce cadre en dehors d'un restaurant ou deux et où seront les emplois promis?

- Qui prend en compte les changements d'habitude dans le commerce Retail qui subit dans tous ses segments un recul de ses surfaces commerciales?

- Comment envisager sur le territoire à 5 km de distance un second projet à Corrençon du même ordre en terme de ciblage de clientèle?

Imaginons que la neige soit là pour skier, comment allez-vous gérer le dépôt des véhicules durant la construction et qui ne voudront pas payer le parking privé Ananda?

Pensez-vous sincèrement que ce soit supportable sur les communes environnantes?

Une étude neutre et complète concernant les ressources en eau commanditée par la Mairie et la CCMV ainsi que sur les énergies renouvelables envisageables pour compenser éclairerait votre position pour l'avenir.

Nous sommes faces aux seuls "arguments" d'un groupe privé qui n'a que deux objectifs : construire puis revendre.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

La collectivité a présenté le diagnostic et le contexte lors de la réunion publique du 13 juin 2024. Le Maire a évoqué à l'issue l'alternative que représenterait notamment l'absence de projet. Nous prenons note que vous optez pour un pronostic plus négatif.

27. 24 Juin

Habitante du Vercors depuis 20 ans, je suis très inquiète de ce projet UTNS Côte 2000.

Je pense que ce projet est complètement anachronique et qu'il est en contradiction avec l'image du PNR Vercors que nous devrions soutenir. Pourquoi reproduire ce que l'on voit partout, du loisir asceptisé, des résidences de "luxe" où la consommation est délirante (eau, énergie, déchets) plutôt que de développer une image du Vercors, terre de nature, de quiétude, de sobriété.

Dans 5/10/15 ans, après des années de nuisances dues aux travaux, que ferons nous de ces bâtiments au pied de pistes peu ou pas enneigées, après avoir causé beaucoup de tort à la biodiversité du site?

Quand allons nous enfin avoir le courage de s'engager vers une nouvelle voie, cohérente pour tout le territoire, en regardant enfin la réalité climatique en face?

La richesse de demain, c'est la sobriété, la biodiversité, un environnement préservé.

Stopper ce projet, réinventer un avenir pour le Vercors n'est pas un échec mais une marque de courage. Il n'est pas trop tard...

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et vous en remercions. La collectivité a présenté le diagnostic et le contexte lors de la réunion publique du 13 juin 2024. Les éléments de contexte présentés incluaient les évolutions climatiques, l'influence sur la ressource en eau et le projet tel qu'imaginé désormais avec 99 appartements doit permettre un développement maîtrisé, respectueux des enjeux environnementaux.

28. 25 Juin

Eau:

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Il est écrit que nous ne manquerons pas d'eau, ce n'est pas ce qui nous a été expliqué lors d'une conférence sur l'eau par un ancien du parc du Vercors.

Admettons que tous les villages situés en aval , Rencurel, Saint Julien en Vercors, Choranche, Chatelus, Saint Eulalie en Royans, Pont en Royans, Auberive en Royans, Saint Laurent en Royans, Saint Just de Claix, Saint Thomas en Royans, La Motte Fanjas, Saint Nazaire en Royans, Saint Hilaire du Rosier fassent de même à moindre échelle, que va t-il rester comme eau dans l'Isère?

Est-ce que le calcul de la consommation en eau pour l'arrosage des accès et des abords durant les opérations de déblais a été estimé?

Déblais:

Il ne faut pas oublier le foisonnement qui peut être de 1.2 pour 1M3 de terre à 1.6 pour 1M3 de roche soit 56.700 M3 en moyenne à 1.4 soit 79.300 M3 à évacuer.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Le déblai est un sujet auquel la commune comme les investisseurs porteront une attention particulière. Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée. Pourriez-vous nous transmettre les sources de calcul des volumes que vous mentionnez ? Merci d'avance

29. 25 Juin

Je fréquente Villard depuis 40 ans, en résidence secondaire ; à 50% de mon temps depuis que je suis à la retraite. Je pense que cela me donne un peu de recul sur l'évolution de la station. Voici donc mes remarques sur le projet d'UTNS.

Elles concernent l'écologie et l'occupation de l'espace, et le modèle économique.

Concernant l'écologie et l'occupation de l'espace :

Les deux communes Villard et Corrençon constituent dès aujourd'hui, un espace saturé.

- Trafic routier pour accéder et quitter les deux communes.
- Fréquentation des espaces naturels
- Fréquentation des rues et de la place de Villard
- Pression écologique sur le milieu

Y-a-t-il vraiment un besoin d'augmentation de la fréquentation ?

Concentrer une population supplémentaire, de plus sur le site déjà abîmé du balcon de Villard, paraît dangereux, en augmentant encore la pression actuelle.

La présence de 500 personnes (700 lits, occupés à 70%) au Balcon de Villard dans un environnement dégradé en été (par les pistes de ski et les remontées) et avec un enneigement aléatoire en hiver ne semble pas être une solution vivable. Et ce n'est pas une activité indoor qui devrait résoudre le problème.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme cela a été présenté en réunion publique le 13 juin dernier, l'influence sur le trafic routier ne dépasserait pas 4 % lors des transits hebdomadaires. Par ailleurs la saturation actuelle que vous évoquez provient aussi des déplacements pendulaires entre le plateau et la vallée. La pression écologique sera un point de vigilance sur lequel nous aurons l'occasion d'apporter des précisions au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le diagnostic présenté - sur lequel personne n'a apporté d'éléments contraires en réunion publique le 13 juin 2024 - a mis en évidence le besoin d'une fréquentation supérieure de la station.

Pour éviter une artificialisation, un levier est d'optimiser le taux d'occupation des hébergements. C'est dans ce sens que le projet est construit, et que la commune mène globalement sa politique de développement de l'habitat (augmentation de la taxe d'habitation, projets d'accession sociale, logement pour les saisonniers, etc.)

Concernant le modèle économique :

On peut bien sûr comprendre le besoin de trouver un financement pour l'entretien des équipements et de pistes.

Cependant, résoudre ce problème avec un projet immobilier en contradiction avec les besoins écologiques de Villard, me paraîtrait une fuite en avant dangereuse et surtout irréversible.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

La baisse de l'enneigement devrait plutôt orienter vers une réduction de la voilure.

Quid des activités été? On trouve déjà sur Villard et Corrençon un catalogue abondant : Golf, VTT, randonnée, trail, équitation, escalade... Pas sûr que d'autres activités (à inventer) amènent des nuitées et des revenus supplémentaires suffisants. Des activités outdoor, surtout concentrées sur le Balcon de Villard, particulièrement laid en été, ne semblent ni judicieuses, ni attirantes pour des clients potentiels.

En tout cas, elles devraient s'inscrire dans une démarche globale de réduction d'échelle.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Nous notons que vous ne partagez pas la vision favorable du futur de Villard de Lans portée par le projet qui a justement opté pour une échelle compatible avec les enjeux que vous décrivez.

En résumé :

Le projet, tel que présenté me paraît dangereux parce que contraire au souci écologique, et surtout irréversible.

Le statu quo n'est pas non plus une solution, pour des raisons économiques.

Il faut rechercher d'autres solutions, cohérentes avec le besoin de réduction d'échelle.

30. 25 Juin

Voici la réflexion que je souhaiterais ajouter au sujet du projet Côte 2000 :

Villard-de-Lans est une station familiale, plus accessible que les grandes stations alpines aux familles moins aisées.

Alors qu'il y a déjà de gros problèmes de stationnement pour accéder au domaine et aux télé-cabines, notamment lors des vacances de ski, le projet a pour effet de supprimer le meilleur parking, et parking gratuit, pour l'octroyer à une résidence de luxe, avec certes un parking qui aura des places disponibles, avec des réductions de prix mais tout de même un parking largement payant et restreint pour les gens extérieurs à la résidence. La montagne va offrir ce qu'elle a de mieux comme accès aux plus riches. C'est vraiment navrant. Par les temps qui courent où l'on dit qu'il faut soutenir les moins aisés, Villard-de-Lans choisit de faire l'inverse?

Par ailleurs le secteur de montagne au dessus de Côte 2000 est déjà extrêmement pratiqué par les randonneurs, augmenter aussi significativement le nombre de randonneurs par la création d'une si grande résidence se ferait vraiment au détriment de la faune et de la tranquillité des sentiers du secteurs déjà largement utilisés.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des informations concrètes seront transmises et elles illustreront l'ambition des investisseurs qui n'est pas une résidence pour les plus riches mais une offre globale mixant les typologies de clientèle (différentes surfaces, différentes périodes...)

31. 26 Juin

Bonjour,

Je souhaite donner mon avis sur le dossier de concertation consultable sur le site de la commune.

Premier point : l'orientation globale de l'UTNS qui voudrait adapter l'activité touristique au changement climatique. Dommage que vous ne parliez que d'adaptation et pas de réduction des causes du changement climatique ! Votre projet vise une clientèle aisée (au moins le premier quartile des revenus français), celle-là même qui a déjà le plus insoutenable impact carbone, et qui est prête à faire de gros déplacements touristiques pour des courtes durées. Il n'y a aucun sens à vouloir s'adapter au changement climatique tout en concourant à aggraver le problème. Je ne détaille même pas l'impact carbone des quantités de béton qui seront coulés pour ce projet, ainsi que celui de leur transport par milliers de camions... c'est effrayant.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Deuxième point: la problématique de la ressource en eau et son assainissement. Le volume prélevable à Goule Blanche, première source d'abreuvement des villardiens, est, d'après votre dossier, incertain dans le futur, sans qu'aucune donnée chiffrée ne soit d'ailleurs présentée. Difficile de convaincre avec de simples affirmations, non ? Et une des pompes ramenant l'eau à Villard ne fonctionne même plus actuellement il me semble. De plus, le dossier s'appuie sur un rapport du GIEC de 2014 pour estimer les précipitations disponibles, alors que tout le monde sait que les récents rapports du GIEC annoncent les effets du changement climatique pire que prévu auparavant ! Le bureau d'étude (ou de lobbying ??) a écrit ce rapport il y a 9 ans ou bien ?!

Il y a d'autres points étonnants dans ce dossier, mais j'en suis moins spécialiste alors je laisse des citoyens plus qualifiés y répondre.

En espérant que vous abandonnez ce projet mortifère au bénéfice des plus riches pour donner la parole politique aux citoyens du plateau,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

S'agissant de la problématique « eau », le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

32. 26 Juin

Le projet proposé semble diamétralement opposé aux préconisations de la charte du PNRV qui stipule dans son chapitre "Singulariser une offre touristique commune à l'échelle du massif" :

Valoriser la qualité de vie ou de séjour : cette intention s'appuie sur la notion de « territoire à vivre », qui suppose le partage harmonieux de l'espace et valorise l'expérience vécue, en prenant en compte les attentes des habitants et en travaillant avec les associations locales. Elle passe par :

- *Valoriser l'humain par l'accueil in situ : transmission de savoir-faire et connaissances, partage de moments conviviaux*
- *Valoriser l'accueil paysan, les savoir-faire et produits labellisés, les marchés de producteurs et l'artisanat du Vercors*
- *Développer l'offre culturelle et artistique*
- *Définir un plan d'interprétation du territoire, développer de nouvelles médiations entre les sites touristiques*
- *Encourager les offres alternatives, nouvelles, transversales.*

Réduire les écarts entre une offre ludique importée - non spécifique au Vercors - et une offre qui correspond aux valeurs et ressources du territoire

Pour cela, une vision stratégique devra être partagée et les projets examinés au sein d'un « conseil de destination ».

Le développement de l'offre sur les quatre saisons et l'accompagnement des stations de ski dans leur reconversion progressive s'inscriront dans cette dynamique.

En quoi le projet proposé prend-il en compte les attentes des habitants, en travaillant avec les associations locales ? lesquelles ont été impliquées ?

En quoi le projet proposé est-il spécifique au Vercors et correspond-il à ses valeurs (authenticité, simplicité, accueil des familles) et ressources (et notamment son histoire, son patrimoine) ?

En quoi est-il singulier à l'échelle du massif ?

https://www.parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/CharteRevision/PNRVERCORS_Charte_20240210.pdf

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le projet n'a pas vocation à être conçu hors sol et « posé » sur une surface sans considération du lien avec le territoire élargi. Le souci d'harmonie que vous évoquez est partagé par l'ensemble des parties prenantes contribuant à la conception du projet.

La prise en compte de l'avis des habitants se fait par la concertation. Dans ce cadre il ne s'agit pas de solliciter telle ou telle association, toutes les personnes y sont invitées et d'ailleurs certaines associations y ont contribué.

Permettez-nous par ailleurs de rappeler que la charte du PNR s'applique à un territoire qui est bien plus large que le plateau du Vercors, aux situations très diverses. Les orientations générales de la charte sont bien prises en compte par la commune de Villard-de-Lans, mais elles n'interdisent pas / ne sont pas antinomiques avec le développement en parallèle de résidence de tourisme contribuant au renforcement de l'offre touristique 4 saisons et au dynamisme de la plus grosse station de montagne des communes du PNR.

Enfin, la notion de loisir importé peut être sujette à débat dès lors que se pose la question de savoir à partir de quel moment se définit la notion « d'importée ».

33. 26 Juin

Le projet d'UTNS de la côte 2000 est présenté comme « venant renforcer le parc de lits touristiques via la création de nouveaux lits marchands intégrant des services et des loisirs indoor permettant de développer une offre nouvelle et adaptée à la demande 4 saisons »

Un des objectifs affichés est de « diversifier les lits touristiques sur une offre nouvelle, composite et axée sur différents profils de clientèle » (P.130)

Or, de nombreux éléments présentés dans le dossier ouvert à concertation du public permettent de dire que ce projet n'a rien de novateur, n'est pas adapté à l'identité de Villard de Lans et du plateau des quatre montagnes (tourisme familial en lien avec la nature) et ne correspond ni aux besoins de la population, ni aux enjeux actuels liés aux transitions.

La clientèle visée par cette nouvelle offre de tourisme répondant aux standards 4 étoiles est une clientèle étrangère friande de ce type d'offre (Point 2.2.3.9) ainsi qu'un public d'affaires (lors de séminaires de grands rassemblements et salons). En clair une clientèle aisée qui réservera des séjours « tout compris » dans cette résidence de luxe, et n'apportera rien au commerce local. Tout sera fait pour qu'elle reste « captive » de l'opérateur hôtelier qui va gérer les sites. C'est une pâle copie de ce qui se fait dans d'autres stations des Alpes telles qu'Avoriaz ou les Deux Alpes.

Présentée comme un point fort du projet permettant de développer une offre nouvelle adaptée à la demande 4 saisons, la réalisation du pôle d'activités indoor n'interviendra que dans un second temps puisque conditionnée par la construction de la nouvelle télécabine du Pré des Prés et la démolition préalable du bâtiment actuellement utilisé par la SEVLC, l'ESF et L'OMT. En réalité, la construction de ce pôle indoor n'est pas certaine, d'autant que rien ne permet d'assurer que la nouvelle DSP qui interviendra en 2026 sera attribuée à la SEVLC.

Aux questions relatives au bien-fondé de ce projet, s'ajoutent toutes celles concernant son impact sur l'environnement et les nuisances liées au chantier annoncé durer 30 mois.

De nombreuses questions soulevées par la MRAE dans son rapport demeurent en suspens dans le nouveau projet redimensionné à 700 lits qui nous est présenté.

- Gestion optimisée du chantier « local » = rien ne garantit que ce sont des entreprises locales qui obtiendront les lots qui feront l'objet d'appel d'offre. Dans le dossier on parle « d'entreprises locales ou régionales » ce qui n'est pas la même chose en terme de rotation de camions, et de création d'emplois locaux liés à la construction
- La centrale à béton prévue sur site ne pourra fonctionner sans approvisionnement par voie routière, il y aura donc une ronde de camions importante
- La réutilisation des matériaux issus des extractions sera selon le dossier « réalisée dans le domaine alpin, dans la mesure du possible, en fonction de leur qualité » Là aussi rien ne garantit qu'il ne faudra pas des camions pour les évacuer ailleurs que sur les pistes (qui vont être défigurées par tous ces gravats l'été). En outre, qu'en sera-t-il de l'enrobé du P1 ? Etalé sur les pistes lui aussi ?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Dans le dossier on parle de transports collectifs gare/aéroport / Villard de Lans, mais est-ce bien le moyen de transport privilégié par la clientèle de luxe visée ? on peut en douter fortement !
- La question de la ressource en eau, pour VdL mais aussi pour les communes situées en aval dans la plaine, reste entière, en dépit des discours rassurants de spécialistes missionnés par la commune. Dans la modélisation des besoins actuels et projetés, effectuée par le maire en réunion publique le 13 juin dernier, le poste sports et loisirs (augmentation besoins pour la neige et les piscines de l'UTNS) passe de 343 900 m3/an aujourd'hui à 528 350 m3 par an en 2050 , soit une augmentation de près de 54 % !
- Tout cela pour produire une neige artificielle pour le ski alpin sans être sûrs du résultat si les températures en montagne augmentent comme annoncé par les projections climatiques actuelles.
- S'agissant de l'assainissement, il est indiqué dans le projet (p.191) que « le réseau d'assainissement supporte les eaux usées du projet de Corrençon pris seul mais que lorsque VdL est pris seul ou ajouté, le réseau d'assainissement présente des débordements au niveau de la Balmette » puis p.192 « que ces deux projets aggravent la surcharge hydraulique à laquelle la station d'épuration est soumise en cas de pluie » et « doivent être renouvelés ou renforcés dans le secteur de la Balmette ». Est ce que les 44850 euros chiffrés dans le projet pour la partie assainissement, et à la charge des contribuables, seront suffisants ? On peut en douter...

Enfin de nombreux point relatifs aux nuisances liées au chantier annoncé pour durer 3 ans sont inquiétants : la pollution liée aux travaux et notamment aux poussières qu'ils généreront, la gêne liée aux rotations des camions sur des routes étroites (pour les locaux et pour les touristes) , les effets sur l'activité touristique lors de la première année des travaux (pas de VTT d'été ni de télécabines pour les randonneurs, parkings P1 et P2 neutralisés en saison d'hiver et d'été ... Sans parler des nuisances liées au bruit.

Demier point : les créations d'emploi annoncées sont très majorées.

200 emplois annoncés en phase travaux : pour quelles entreprises locales ?

15 postes annoncés pour le pôle indoor qui peut très bien ne jamais voir le jour si la nouvelle télécabine du Pré des Preys n'est pas construite.

Au final : un projet inadapté aux besoins du territoire et aux aspirations des habitants autres que ceux vivant directement du ski alpin, ni à celles des touristes qui viennent depuis des années chercher le bien être en famille. Et beaucoup d'affirmations non étayées.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et de vos doutes, nous vous en remercions. Comme vous l'avez compris, le projet est aujourd'hui en phase amont et il n'est malheureusement pas encore possible de répondre précisément à vos questions. La mairie ne manquera pas de tenir informés les habitants dès que des données concrètes seront disponibles. En vous remerciant de votre patience.

S'agissant des déblais, le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

34. 26 Juin

Tout d'abord, j'étais présent à la réunion publique et je regrette le climat de tension qui a prévalu dans cette réunion, la contradiction n'appelant que le quasi-dénigrement. C'est dommageable pour un échange public sur un projet grand public. Cela donne réellement l'impression d'une incapacité de la population à partager des vues divergentes.

Je vous prie d'enregistrer ma contribution, dans le cadre de la procédure de concertation préalable relative au projet d'UTNS. Je précise que je suis impliqué depuis de nombreuses années dans la vie associative liée au ski alpin sur le plateau du Vercors. Je skie depuis l'âge de 3 ans et j'en ai 48 aujourd'hui. Je regarde la disparition du ski avec beaucoup de désappointement et de nostalgie en me disant que le territoire doit profondément se repenser sur autre chose que le ski qui est pourtant son principal moteur économique. Face à ce constat, je pense que ce projet majeur n'a pas sa place dans les nouvelles voies d'adaptation qu'il faut imaginer.

Ma contribution est organisée en 4 points.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

1. Un lien avec le 'tout ski' dangereux

Le projet bâtiminaire est intimement lié au ski puisqu'il soutient, dans le fond, la signature de la nouvelle délégation de service public (DSP). Il est mentionné également à la page 131 que "*l'exploitant devra pouvoir compter sur des journées skieurs supplémentaires que pourront lui apporter le projet*". Le projet apparaît aussi comme un prérequis pour être en mesure de "*procéder aux investissements incontournables de manière financièrement soutenable*" comme "*la télécabine du Pré des Preys, appareil stratégique pour l'accès à la zone d'apprentissage des débutants*".

Cette intimité avec le 'tout ski' est très dangereuse dans le contexte actuel d'accélération (rapide voire très rapide comme dans nos territoires de moyenne de montagne) du changement climatique :

Le projet intervient en effet à contre-courant de la tendance réflexive portée par le territoire. La CCMV vient de lancer récemment un appel d'offre pour disposer une vision à 2040 de son développement économique et touristique. La commune de Villard de Lans étant partie prenante de la CCMV, elle ne peut pas éluder **les évolutions climatiques qui fragilisent de façon significative le modèle économique du territoire** tel qu'il est écrit en page 3 du cahier des charges. En parallèle, le PNR Vercors recrute un(e) chef(fe) de projet appui aux transitions des stations de ski permettant d'accompagner efficacement le repositionnement des stations en facilitant la juste coordination entre tous les acteurs. Il est notamment mentionné dans la fiche de poste que "*les habitants du Vercors interrogent les effets du tourisme et des stations : ils demandent plus de compréhension et de participation aux décisions pour le devenir touristique du territoire, attendent des stations de prendre leur part dans les transitions qui traversent la montagne*".

Le projet semble précipiter un agenda en répondant à la proposition d'un investisseur sans articulation avec les projets d'intelligence collective lancés par le parc et la CCMV.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Les parties prenantes du projet partagent votre préoccupation légitime de ne pas miser sur le « tout ski » et c'est une des caractéristiques majeures du projet, avec l'ambition de proposer des loisirs différents, complémentaires et pouvant se substituer au ski quand la neige vient à manquer.

2. Une sous-estimation des enjeux de changement climatique en lien avec le 'tout ski'

L'activité du ski alpin se réduit à peau de chagrin malheureusement et la station ne pourra pas compter indéfiniment sur le ski comme pôle d'attractivité. L'attractivité repose en partie sur les kilomètres de pistes de ski. Le document affiche d'ailleurs un chiffre de 120 kilomètres de pistes, qui reste invérifiable mais sûrement surdimensionné et ne tient pas compte des pistes fermées définitivement ou de façon récurrente tous les hivers ou quasiment : clots, retour villard village, bourgon, montillet, e allais, chemin du loup, bas des pistes de lièvre blanc, loup et coq 2, rhodo, edelweiss 2... Cette baisse récurrente du nombre de pistes n'est malheureusement pas corrélée à l'augmentation régulière du prix du forfait. **La réalité du domaine skiable risque d'obérer à court terme à l'attractivité de la station. Cette réalité constatée n'apparaît pas dans le dossier.**

Le projet s'appuie sur des "études climsnow" dépassées et incomplètes :

- incomplètes, le modèle fondé sur la neige artificielle ne parle que des ressources en eau pour fabriquer la neige et jamais du lien avec les températures de l'air alors qu'il est indiqué que "*la température moyenne aussi augmente légèrement, selon une augmentation de 1.2°C en moyenne par rapport à la valeur de référence fixée à -1.2°C. Les précipitations seront alors davantage sous forme de pluie que de neige*". Pour information, les enneigeurs les plus récents fabriqués par la société leader TechnoAlpin (avec ventilateurs alors que Villard ne dispose que de perches) sont capables de produire de la neige à partir d'une température de bulbe humide de -2,5 °C. A aucun moment, le rapport n'indique le nombre de jours de production de neige réalisés sur plusieurs années. Pour rappel, les 20 premiers jours de février 2024 il a fait 4.2° de plus que la moyenne, tous les records étant pulvérisés. Il était impossible de produire de la neige artificielle. Si la ressource en eau ne semble pas être un problème même si son partage peut questionner, il se peut que la remontée des températures soit dans les années à venir un réel obstacle à la production de neige artificielle quand dans le même temps le constat est clair d'une raréfaction des conditions d'enneigement naturel.
- dépassées car datant de 2021 ...

L'éminent site britannique d'information consacré au enjeux climatiques et aux politiques énergétique, [Carbon Brief](#), a mis-à-jour récemment les projections de dépassement des seuils de 1,5 °C et 2 °C au sens de l'accord de Paris (moyenne sur 30 ans) selon un scénario proche des "politiques actuelles" (SSP2-4.5). L'estimation

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

centrale pour 1,5 °C donne 2030, sur une plage d'incertitude qui va de 2028 à 2036 (5-95% des projections des différents modèles). Leur précédente projection, faite en 2020, donnait 2032 en estimation centrale, pour une plage 2026-2042. La différence est due à la réévaluation du réchauffement à date (de 2023) et de l'intégration d'autres résultats de modèles. Le changement climatique avance donc plus vite que les modèles prédictifs et statistiques. **Dans ce contexte, les calculs climsnow mériteraient une réactualisation à la date du dépôt du dossier d'UTNS.**

Réponse commune de Villard-de-Lans. Nous prenons note de vos remarques. Néanmoins il n'est pas prévu de réactualisation de l'étude prospective ClimSnow de 2021, qui reste un indicateur de grandes tendances.

3. Un projet en complète contradiction avec l'identité du territoire

Contradiction avec son identité touristique

Le tourisme 4 saisons est une vieille lune, pourtant cité 11 fois dans le document sans jamais associer ce concept chimérique à quelques idées concrètes sur les autres saisons hors période de ski. Qui plus est "Développer l'attractivité 4 saisons de la destination"... par le biais d'un pôle d'activités indoor dans un territoire orienté vers la pleine nature semble être complètement incohérent. Aucun territoire ne semble encore avoir trouvé les bons ingrédients et l'on voudrait dans le Vercors ringardiser les concepts existants en privilégiant les activités d'intérieur.

La Présidente de la SEVLC lors de la réunion a évoqué également la possibilité d'étendre l'arc estival du 15 mai au 15 octobre. Sachant que ces dernières saisons, la période de ski s'est concentrée sur trois mois (la réunion a évoqué d'ailleurs le chiffre de 100 jours de ski / an ; environ 20 déc -> 20 mars, les queues de saison ne drainant qu'une clientèle de proximité), que va-t-on faire pour occuper 700 lits chauds du 15 octobre au 15 décembre (2 mois) et du 1er avril au 15 mai (1 mois et demi)? Nous sommes avec ces calculs bien loin des 10 mois d'ouverture objectivés par année sachant que l'extension de l'arc estival est déjà en soit un objectif idéalisé.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous nous permettrons juste de rappeler que les activités indoor n'ont pas vocation à remplacer les activités de pleine nature mais de les compléter. La vice-présidente de la SEVLC a mentionné le cumul de touristes et d'une clientèle professionnelle (séminaires d'entreprises, séjours d'entraînement d'équipes sportives) qui aura toute sa place sur les plages les moins fréquentées du calendrier.

Contradiction avec un territoire d'exception

Ce projet reproduit les schémas architecturaux et touristiques éculés datant du plan neige des années 70. Le nom lui-même 'Ananda resort' n'a rien du Vercors et dissonne avec la toponymie locale. Il va créer avec son concept "de complexe hôtelier haut de gamme" une forme de différenciation/distinction spatiale avec le centre-bourg. Les activités dites complémentaires risquent de cannibaliser les activités de loisirs existantes (la piscine par exemple) car la population résidente n'aura pas besoin de sortir de son environnement cloisonné.

4. Un chantier nocif et coûteux pour les administrés

"La réutilisation de la totalité des déblais excédentaires par le domaine skiable, dans un rayon de moins de 2km de la zone de projet" semble complètement farfelue. Pascal Vie, l'un des porteurs de projet, nous a expliqué lors de la réunion que les déblais seraient gérés à 100% sur site. Pour disperser sur les pistes de ski comme l'avait proposé l'ancien président de la SEVLC et faciliter la fabrication de neige de culture ? Alors que la tendance est à la re-végétalisation, on va remanier les terrains naturels avec des déblais ? **A aucun moment, on ne parle également de dépollution des déblais alors qu'il y a un risque réel de pollution chronique des sols par l'infiltration directe des eaux de ruissellement du parking.**

La réunion publique a avancé par ailleurs les coûts partagés de 200 000€ portés par la force publique (CCMV) pour accompagner ce projet : coût intercommunal de 45 000 € pour l'assainissement et 150 000 € pour l'eau. **Il me semble que cette information mériterait un porté à connaissance de la population de façon à l'informer de cette participation de fait.**

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous tenons à rappeler que la commune dispose d'un conseil municipal, qu'un maire et des adjoints l'animent, que les conseils municipaux sont publics, font l'objet de comptes rendus publics eux aussi.

35. 26 Juin

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis sur le projet d'UTNS à Villard-de-Lans sous consultation.

Objet : remarques à propos du projet Lans-en-Vercors, le 22 juin 2024
d'UTNS de Villard de Lans

Monsieur le Président de la CCMV, Monsieur le Maire de Villard-de-Lans, Messieurs,
Je vous prie de trouver ci-après mon avis et mes remarques concernant le projet soumis à consultation cité en objet.
Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Avis

Sur la forme de la concertation

Il est regrettable que la seule utilisation d'une adresse mail ne permette pas la consultation par tous, des avis de chacun et en final de pouvoir juger comment cette consultation a été prise en compte. Faire preuve de transparence est le B-A BA de la concertation ! L'utilisation d'un registre dématérialisé aurait été préférable.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion sur la forme de la concertation et vous en remercions. Un registre dématérialisé était bien disponible en Mairie de Villard-de-Lans et a fait l'objet de consultation des citoyens.

Néanmoins, l'adresse mél est le moyen qui est apparu comme le plus pertinent, rassemblant pré de 99% des contributions reçues.

Sur la forme du dossier

Il est plus lisible que le précédent mais il aurait mérité d'être complété d'une présentation du périmètre d'étude pour chaque sujet.

Sur le fond du projet

Ce projet d'UTNS interroge. S'il est compréhensible qu'il faille envisager une évolution de la commune de Villard-de-Lans et de son économie, une modernisation de ses équipements, celles-ci doivent être envisagées sans qu'elles portent préjudice à la collectivité et ses finances, ni aux habitants de la vallée toute entière, ni aux ressources, ni au patrimoine naturel qui constitue la richesse et l'attractivité de ce territoire. (cf. annexe 1 : l'avis du sénat).

Même si peu de communes de montagne envisagent une adaptation de leur économie au changement climatique, il serait bon de s'inspirer de l'exemple de celles qui le font et ne pas s'engager vers un développement daté axé sur l'eau sous toutes ses formes.

Créer de nouveaux bâtis sans envisager une rénovation de l'existant et sa transformation pour répondre à une nouvelle demande n'est pas raisonnable. L'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental de novembre 2022, porte, y compris dans son titre, sur une ambitieuse politique de rénovation. De même, la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine stipule dans son article 1 alinéa 4, « Agir pour l'amélioration de l'habitat ».

Villard dispose de bâtiments d'accueil des touristes qui datent et qui mériteraient des efforts de réhabilitation avant toute nouveau projet de construction de bâtiments touristiques. La commune de Villard-de-Lans y a engagé un programme de réhabilitation expérimentale mais **on ignore le bilan de cette réhabilitation (nombre de logements réhabilités, surface,...) ni s'il va se poursuivre.**

Le projet de réhabilitation conjointe à l'UTNS, du site des bains et du centre aquatique serait appréciable si ces activités n'étaient pas centrées sur l'eau et nécessitaient des besoins en eau importants. Par contre le projet de réhabiliter les tennis couverts apparaît intéressant.

Les objectifs du projet pourraient apparaître louables mais pour bâtir un projet, il importe tout d'abord d'envisager ses facteurs bloquants :

La ressource en eau

Ce projet se veut offrir une activité montagne « toute l'année ». Mais celle-ci est basée sur l'usage de l'eau : neige l'hiver et piscine toute l'année. Or la ressource en eau évolue vers la raréfaction du fait du changement climatique. En tant que spécialiste de l'eau, je ne partage pas les conclusions des hydrogéologues que vous avez mandé. Celles-ci vont à l'encontre de celles des bureaux d'études mandés par l'Agence de l'eau qui

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

prévoient une baisse du débit de l'Isère de 40 % d'ici 2050 (cf. annexe 2). Cela suppose que ses affluents seront touchés pareillement.

Compte tenu de cette divergence de points de vue des « sachants », il nous appartient d'être beaucoup plus prudents quant à l'estimation de la future ressource en eau.

Les ressources en eau supposées exploitables dans les sédiments morainiques (dixit vos hydrogéologues) sont fragiles et peu préservées au niveau de la qualité bactériologique et chimique (nitrates des excréments) du fait de l'activité d'élevage très importante et des nombreux dépôts de lisier à même le sol.

L'exploitation en eau potable des sédiments morainiques engendrerait des coûts importants qu'il appartient d'envisager et qui devront être supportés par les habitants ;

L'étude dit : *Il est communément estimé qu'une personne consomme en moyenne 150 litres par jour. Cela donne un besoin supplémentaire maximal de 1150 lits (pour les 2 UTNS) x 150 litres soit environ 155 m³/jour. Voir annexe 3*

Nous prenons bonne note qu'au regard des études réalisées, la capacité des réseaux renforcés se révélera suffisante à l'horizon 2030.

Maintien de la qualité de l'eau de la Bourne en aval de la station d'épuration

Les travaux prévus pour réduire les fuites des réseaux d'assainissement permettront que la capacité de la station d'épuration suffise. Mais le projet n'aborde pas la problématique du milieu récepteur des eaux usées traitées :

L'eau de surface évolue vers un régime de débit à la baisse, notamment en été (confirmé par l'hydrogéologue lors de la réunion publique). **La Bourne, entre la station d'épuration et la Goule blanche, verra son débit diminué.**

Or accueillir davantage de populations implique plus d'équivalents-habitants donc une charge de nutriments plus importante en sortie de la station. Les flux de nutriments (nitrates et phosphates) vont donc être plus concentrés (**davantage de flux polluants et moins d'eau pour les diluer et une eau de la Bourne plus chaude**).

La rivière risque de s'eutrophiser !

Cet aspect de protection du milieu aquatique n'est absolument pas abordé. De ce fait, **le projet ne répond pas à l'orientation fondamentale 5A et notamment sa disposition 5A-02. Il nécessiterait d'augmenter le rendement de la station d'épuration ce qui a un coût non pris en compte pour la collectivité.**

Rappelons d'autres dispositions du SDAGE RMC notamment

La 5B-01 **Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation**

La 5B-03 **Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation** (progresser dans la quantification des flux de nutriments apportés aux milieux concernés, le devenir de ces polluants (consommation, dilution, stock, export), et la définition des flux admissibles (tels que définis dans la disposition 5A-02), en périodes d'étiage ou d'apports soutenus (lessivage des sols, apports des eaux pluviales) pour le milieu concerné.)

L'impact de cette charge accrue de nutriments dans la Bourne doit absolument être évaluée à l'aune du réchauffement climatique, ce que ne fait pas l'étude d'impact sous consultation !

La base de loisirs « colline des bains »

Ce que dit le dossier de réponse à l'autorité environnementale de l'UTNS p.114 :

En 2022, la municipalité a missionné le cabinet MDP pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'une retenue collinaire de 25 000m³ dans le secteur de la colline des Bains.

Ce projet a pour objet d'améliorer l'enneigement des activités de glisse du secteur, mais également de requalifier le secteur afin que la population locale puisse profiter en toute saison d'un espace d'activités et de contemplation.

• **La ressource en eau du plateau n'est pas élastique ; c'est le principe des vases communicants. Ce qu'on enlève ici, on ne le retrouve plus là-bas.**

• **Toute eau superficielle ou souterraine détournée s'évaporerait dans une retenue, et subirait un réchauffement. La fréquentation touristique peut engendrer un apport de nutriments. Compte tenu de la stratification des eaux dans une retenue de montagne et la stagnation de l'eau dans la retenue, des cyanobactéries toxiques peuvent s'y développer dont on ne pourra se débarrasser car elles sporulent (ce qui a d'ores et déjà entraîné des interdictions de baignade dans les lacs d'altitude dans les Pyrénées et... ainsi qu'à Lans-en-Vercors).**

• **la baignade a un impact indéniable sur la qualité de l'eau.**

Les pollutions urbaines

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le surcroît de circulation induit par le transport par des particuliers ou une société et son cortège de nuisances (bruit, gêne et pollutions) sur l'ensemble de la vallée et les villages traversés n'a pas été évalué dans l'étude. De ce point de vue l'absence d'un périmètre d'étude pour cette évaluation environnementale n'est pas normale.

Attirer 700 visiteurs va induire des nuisances sur l'ensemble de la vallée et ce n'est pas cette évaluation environnementale qui permet de l'appréhender : circulation accrue sur les routes (bruit, pollutions, dérangement, perte de qualité de vie). Utiliser un service à la carte pour 8 personnes maximum, à part faire fonctionner une entreprise de transport, ne réduit qu'à la marge le nombre de véhicules utilisés pour l'accès à la station. **L'impact de 4,9 % sur la circulation apparaît minimisé d'autant que l'étude ne porte que sur le trafic entre Villard et la Côte 2000 (navette centre-ville-station). Rien n'est mesuré quant aux flux dans la vallée Lans-Villard.**

Le périmètre d'étude est trop réduit et ne permet pas d'évaluer les pollutions sur le cours d'eau au pied du parking et pas seulement sur celui-ci ;

Le périmètre d'étude du projet d'UTNS de Corrençon est ridicule (localisation sur le parking ou sur la route station- centre-ville) en ce qui concerne le bruit, le trafic et ses pollutions induites.

Il est absolument nécessaire de quantifier la teneur en polluants générés par le trafic routier supplémentaire (le transfert à la carte de 1150 personnes par des véhicules de société d'une capacité maximum de 8 personnes qui entraînerait à minima 125 allers-retours et possiblement jusqu'à 500 allers-retours) en période d'affluence.

En particulier, il est nécessaire d'évaluer l'incidence des pollutions induites par la circulation accrue sur le site vis-à-vis de l'affluent de la Bourne qui se situe à 100 m à l'aval de la zone de projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Permettez deux points de clarification

- La collectivité peut stimuler mais pas décréter la réhabilitation des logements appartenant à des propriétaires privés. La comparaison entre un investissement pour un nouveau projet et la réhabilitation de l'existant n'est guère pertinente même si les deux perspectives sont complémentaires et opportunes.
- Le cabinet mandaté a présenté les études relatives à la ressource en eau, avec plusieurs scénarios, et a fait preuve de pédagogie pour à la fois transmettre des données sans que ce soit pour autant réservé à des experts comme vous. Vos réserves leur seront transmises pour les étapes ultérieures du projet.

Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

Les déblais

La création du parking souterrain engendrera des excédents de déblais. La gestion de ces derniers a été pensée. Ils seront répartis sur le domaine skiable après réalisation d'inventaires faune et flore afin d'analyser les potentiels effets sur l'environnement.

Il est curieux qu'aucune analyse d'incidence ne figure au dossier d'étude d'impact ;

- ni le volume à répartir ;
- ni l'impact sur le paysage ;
- ni l'impact en phase travaux (tassement des sols par les engins, destruction des pelouses et milieux associés) ;
- ni l'évaluation de la charge potentielle de matériaux pouvant être érodés par les pluies et l'impact sur les ruisseaux et le milieu (particules fines asphyxiantes dans l'eau).

Les déblais comporteront deux types de matériaux : ceux goudronnés du parking et d'éventuels remblais dont on ignore la composition et ceux du sol naturel.

Les matériaux goudronnés contiennent par essence des HAP et devront être obligatoirement évacués vers des centres de traitement spécialisés (CET de classe 1).

Combien d'allers-et-retours générera cette évacuation des matériaux assimilables à des produits dangereux ? Quel coût environnemental pour la population de la vallée ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Votre alerte sur la gestion des déblais a été mentionnée en réunion publique et il est bien prévu d'y porter une attention particulière. Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt accordé à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Impacts divers

Le fait que le secteur soit déjà concerné par une pollution lumineuse ne devrait pas conduire à qualifier l'effet de modéré. Polluer déjà n'est pas un sauf conduit pour polluer davantage. Il est appréciable cependant que les éclairages bas et orientés vers le bas aient été prévus.

Des dispositifs, tels que la détection de présence, devraient être prévus.

Pour les lézards, **l'implantation en bordure de site d'hibernaculums** (abris artificiels créés en faveur des reptiles) devrait compenser l'impact sur les reptiles.

Le système de chaufferie collective au bois à granulés semble très approprié mais ne permet pas de recycler le bois récupéré de la déchetterie. Dommage !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Vos suggestions et alertes seront transmises au porteur de projet.

Au plan financier

Le montage financier de l'opération surprend :

Concernant l'échange de parcelles (les Adrets et le parking), la valeur de chaque parcelle a-t-elle été mise en regard ? Quelle est la perte pour la commune ?

Le parking gratuit actuellement, deviendra sans aucun doute payant. Les entrées financières iront à la société de gestion du domaine et non à la collectivité. En revanche, celle-ci devra financer les frais de transport collectif.

L'augmentation de la fréquence de collecte des déchets aura un coût (non chiffré dans le dossier) qui devra être financé par l'ensemble de la collectivité.

Les 144 850 € de rénovation des réseaux d'eau potable et d'eau usée font appel à priori (cf. p.229 § 5.2.1) à des fonds publics.

Bref, le projet, même s'il génère des revenus privés localement, se fait-il à perte au plan financier pour les habitants de la vallée ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous recommandons une vision économique globale car les augmentations de dépense que vous évoquez seront compensées par plusieurs types de recettes.

Nous pouvons notamment citer la taxe d'aménagement, qui est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes (valeur 2024 : 914 € par m² de surface), la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC - 14€ du m² construit). S'y ajoutent annuellement des recettes fiscales notamment constituées de la taxe foncière (estimation 60 000€) et la taxe de séjour.

Globalisation des impacts

Le projet, tel que présenté, n'est pas conforme aux attentes de l'Autorité environnementale : les deux UTNS Villard et Corrençon sont désolidarisées alors qu'elles se situent sur le même domaine skiable, et ont le même opérateur. En répondant à l'Autorité environnementale, que chaque projet (à Villard et à Corrençon) correspond à des enjeux de développement de l'offre touristique pour chaque commune, le maître d'ouvrage joue sur les mots.

Rappelons à cet égard, le point juridique suivant :

Point juridique

Selon l'article L122-1 du code de l'environnement : Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.

Le projet d'UTNS de Corrençon devrait être intégré à l'étude d'impact car il concerne un seul domaine skiable et les impacts seront cumulés. Seule la capacité d'assainissement intègre les deux UTNS. La ressource en eau, la production d'eau usée, la destruction d'espaces naturels sont cependant appréhendés dans la réponse à l'Autorité environnementale.

Rappelons que le nombre de lits retenus pour l'ensemble des 2 UTNS est de 1150.

Annexes

Annexe 1 l'avis du sénat

1 Cf. l'avis du sénat : <https://www.senat.fr/rap/r13-384/r13-38415.html>

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Dans l'espoir de prolonger les succès du « Plan neige » initié dans les années 1970, les stations de ski ont construit toujours plus d'hébergements neufs afin d'assurer une fréquentation suffisante pour garantir leurs recettes.

*Considérant que **ce processus est à la fois dangereux sur le plan économique et néfaste sur le plan environnemental**, vos rapporteurs appellent de leurs vœux un « Grenelle de l'immobilier touristique en montagne », qui mettrait sur la table toutes les données du problème, puis réunirait l'ensemble des parties prenantes pour faire émerger par la discussion des solutions durables. Un meilleur équilibre doit être trouvé entre construction et réhabilitation.*

... Aujourd'hui, cet environnement favorable à la création de résidences de tourisme a parfois abouti à une surproduction d'hébergements neufs qui amène à s'interroger sur la viabilité à moyen terme de ce modèle de développement.

Une rénovation de l'immobilier de loisir en montagne aura des incidences multiples : elle est la condition de la pérennité de l'attractivité des stations de montagne, elle permettra d'éviter un rythme de construction trop élevé au détriment des espaces naturels, elle constituera une source de travaux non délocalisables pour les entreprises et permettra, grâce à la rénovation thermique des bâtiments, de lutter contre le réchauffement climatique ; elle apportera, enfin, une réponse aux attentes nouvelles de la clientèle.

La poursuite de la construction neuve pour compenser les pertes chroniques de lits existants ne constituant pas une solution pérenne, il s'avère aujourd'hui nécessaire de travailler sur le stock de lits existants. Or, un grand nombre de logements en station nécessite une rénovation, au risque de se retrouver « avec des immeubles, voire des quartiers, devenus vétustes faute de réhabilitation », ce qui pourrait à terme compromettre les capacités d'hébergement en station.

Dans ces circonstances, la mise en place de structures foncières prêtes à acquérir des biens, les rénover, les gérer et, le cas échéant, les revendre, constitue une piste intéressante pour favoriser la rénovation de l'immobilier de loisirs dans les stations. Plusieurs formes sociales sont envisageables pour la création de ces foncières : société par actions simplifiée ; société d'économie mixte ; société ou organisme de placement immobilier ; établissement public foncier local (EPFL).

Une condition : préserver la tranquillité de l'environnement montagnard

La beauté des paysages, la variété de la faune et de la flore, l'abondance des ressources du patrimoine naturel de la montagne, font de celui-ci un véritable « trésor national », dont les richesses s'offrent aujourd'hui à tout un chacun, mais doivent aussi, par-delà les aléas du changement climatique, pouvoir être transmises aux générations futures.

Annexe 2 : L'enneigement

L'analyse de l'enneigement future pourrait être complétée par celle faite par BRL (Bas Rhône Languedoc) pour l'étude des débits du Rhône pour l'Agence de l'eau RM.

cf : https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2023-03/a00820_mission1_synthese_vf.pdf

« Les augmentations de températures tendent à être plus importantes sur le massif alpin que sur le reste du bassin du Rhône. Les différences restent néanmoins très faibles (de l'ordre de 0,5°C au maximum) mais peuvent être d'une grande importance dans l'impact du cycle hydrologique sur cette région dont le fonctionnement est à dominance à nivale. Ces hausses de températures entraînent une chute du nombre de jours de gel (diminution de 30 à 50 jours par an pour le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2055) et une remontée de l'isotherme 0°C en altitude. Ces modifications impliqueront inévitablement un avancement dans la saison du début et de fin de la fonte du manteau neigeux en zone montagneuse.

Pour les quatre secteurs à dominante montagneuse, la baisse des précipitations solides annuelles varierait entre - 16 % (secteur n°1) et - 29 % (secteur n°2) dans le cadre d'un scénario RCP 4.5 et entre - 21 % (secteur n°1) et - 40 % (secteur n°2) dans le cadre d'un scénario RCP 8.5. »

Annexe 3 : Analyse de l'évolution de la population à l'horizon 2030

Population à Villard de Lans

Donnée communale 2023 : 4344 habitants. Augmentation de 0,5 % par an. Prévision à l'horizon 2030 : 4475 habitants soit 5 % supplémentaires, soit 219 habitants.

Statistiques INSEE sur les accueils touristiques sur la commune

Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2023 : 194 chambres soit 400 à 600 personnes (pour 2 à 4 personnes/chambre)

Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2023 : 169 emplacements soit 338 à 676 personnes (pour 2 à 4 personnes/tente ou camping-car)

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2023 : 162 hébergements soit 324 à 648 personnes (pour 2 à 4 personnes/hébergement)

Nombre total de personnes pouvant être accueillies sur la station : 1062 à 1924

Augmentation de 0,5 % par an. Prévision à l'horizon 2030 : 1418 à 2597 personnes

36. 26 Juin

Je souhaite donner mon avis sur le projet Côte 2000 UTNS 2024

Mon avis est négatif aussi je m'y oppose pour les raisons suivantes :

- Au-delà d'un projet fermé sur lui-même par un accueil d'utilisateurs très ciblé
- Un projet qui n'améliore en rien l'environnement du secteur.
- Côte 2000 est déjà sur-saturé lors des vacances scolaires
- Le Parking gratuit deviendrait payant et n'améliorerait pas les possibilités de stationnement. A certaines périodes de l'année et en raison du nombre d'utilisateurs la qualité de la pratique du ski alpin se dégrade. La fréquentation du domaine devient même accidentogène.
- Je ne crois absolument pas à l'objectif affiché de développement des activités plus larges et réparties sur les 4 saisons
- Les activités envisagées sont tournées vers une utilisation artificielle de la montagne et donc en rupture avec la qualité naturelle des sites, tant des reliefs que des hauts plateaux. Cette évolution ne me semble pas correspondre aux attentes des résidents et des visiteurs de Villard de Lans.
- La diversité des activités offertes sur Villard – Corrençon existe déjà, je ne suis pas convaincu par les nouvelles propositions du projet actuel qui a toutes les apparences d'un projet purement immobilier.

Conscient de la nécessité d'évoluer, je serais tout à fait favorable à des initiatives qui développeraient les activités sportives, culturelles, événementielles... en préservant les caractéristiques fondamentales de ce magnifique jardin.

Salutations cordiales

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre ressenti et vous en remercions. Nous avons bien pris note des doutes que vous émettez et ne manquerons pas de vous transmettre les informations relatives à l'évolution du projet. Nous vous confirmons qu'un des grands principes du projet est de faire le lien avec l'existant et de proposer une offre complémentaire et non de substitution.

37. 26 Juin

Je trouve que le projet d'UTNS à la Cote 2000 ne correspond pas à notre époque, il est d'un autre âge. D'un temps où il était souhaitable de développer un tourisme de masse, d'exploiter un front de neige enneigé tout l'hiver, de créer des commerces hors des villages, de ne pas tenir compte des incidences environnementales de ces projets.

En 2024 comment est-il encore envisageable de concevoir ce type de projet ? Pourquoi ne pas réhabiliter l'existant de façon à le rendre plus attractif ? Villard-de-Lans est déjà touristique, de très nombreux logements sont vides à l'année. Pourquoi vouloir encore multiplier les logements alors que nous savons que les ressources en eau sont limitées et que l'époque est plus à la sobriété qu'à la surenchère. La neige, c'est désormais une certitude, sera de plus en plus rare à 1000 mètres, compenser par l'utilisation d'enneigeurs est une aberration qui mettra en péril la qualité de vie des habitants en puisant dans les maigres ressources en eau du Vercors.

Le Vercors, avec son Parc Naturel, véhicule l'image d'un lieu où il fait bon vivre, avec des activités en lien avec la nature; le projet d'UTNS ne va pas dans le sens de cette image.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Permettez-nous de vous rappeler que l'ambition du projet est de compléter l'existant sans s'y substituer pour disposer d'un résultat global cohérent et équilibré.

38. 26 Juin

Une concertation préalable est organisée pour que les habitants du Vercors puissent donner leur avis concernant l'UTNS.

Je souhaite souligner l'absurdité totale d'un tel projet, et la malhonnêteté manifeste des arguments avancés pour faire passer ce projet pour vertueux alors que les conditions environnementales au sens large sont on ne peut plus défavorables.

En tout premier lieu et comme l'a souligné Tony Parker dans l'émission de M6 « Qui Veut être mon Associé » : "Il s'agit d'un projet immobilier à la b...(à la base) ». Il est évident, en on pourra prendre les paris, qu'une fois ce projet fini et revendu à la découpe comme bon nombre de projets de montagne où les investisseurs n'ont qu'une vision de rentabilité court terme sans supporter quelque risque que ce soit, ce sera la municipale -et donc les Villardiens eux-mêmes- quoi en supporteront les coûts associés. Il est d'ailleurs à noter qu'en dehors de ce projet, tous les effets collatéraux (augmentation de la capacité des réseaux (routes, eaux, épuration, ...)) point à la charge de la communauté, ce qui signifie que nous sommes exactement dans le cas d'une socialisation des pertes et de privatisation des gains.

Le Vercors n'a surtout pas besoin d'un projet immobilier de cette ampleur : on mesure déjà les effets désastreux de l'augmentation du prix de l'immobilier dans la région (absence de renouvellement de la population, locaux ne pouvant plus se loger, etc...) menant évidemment à une mort lente et une « artificialisation » de la population locale.

Par ailleurs il est complètement crétin de vouloir construire encore du logement en résidence secondaire sous couvert de poursuivre l'exploitation d'une station de moyenne montagne -exploitation qui a bon dos- et dont la fin est évidemment prévisible dans les années à venir. Et même s'il existe encore de quoi « tirer un peu de revenu » de la station, il est absolument illusoire d'imaginer que cela facilitera une quelconque transition vers autre chose, bien au contraire : l'argent déversé sur des projets abscons n'ira justement pas sur d'autres activités faisant plus de sens et avec une vision plus long terme.

C'est justement cette absolue absence de vision long terme de nos élus qui est à déplorer, à croire que le clientélisme et une pseudo-gloire apportée par le basketteur-roi ont remplacé la hauteur de -vue et l'intelligence d'une vision globale. C'est désastreux.

Les impacts par ailleurs de ce projet sont par ailleurs loin d'être négligeables en termes environnementaux (eau, pollution sonore (véhicules) et de l'air lors de la construction et par le volume de touristes venant consommer du « all inclusive » (il est donc à parier qu'aucun socio-pro n'en bénéficiera directement, ou alors à la marge), remblais, etc...). Il n'est pas du tout raccord avec l'esprit du Vercors et la symbolique de l'accessibilité du ski, incarné si l'on peut dire par ce grand parking gratuit qui sera privatisé et devenant payant. Encore un coup dans le pouvoir d'achat des quelques familles qui pouvaient encore espérer pouvoir faire découvrir les joies du ski à leurs enfants.

Ce n'est pas en se réfugiant derrière la ZAN que ce projet devient écologique : c'est un non sens absolu et un argument parfaitement fallacieux, l'écologie ne se limitant pas à la seule et unique notion de ZAN. Une tour béton de 100m de haut construite sur un parking n'en ferait pas un projet environnementalement vertueux.

Enfin, d'un point de vue philosophie politique, je ne pense pas que cela fasse sens pour les populations locales de constater qu'une pseudo-élite financière aux intérêts personnels bien définis (Tony Parker n'a-t-il pas dit que son objectif absolu était de devenir milliardaire? Si si, il l'a dit) et parfaitement déconnectée de la volonté de faire évoluer les choses pour le bien être de tous, puisse avoir une telle influence sur la vie de tout un territoire. On ne s'étonnera pas de voir ces mêmes populations voter aux extrêmes, premier pas pour se débarrasser de cette élite et d'élus aussi sourds et de courte vue qu'ils sont perçus comme soit incompetents, soit malhonnêtes. Dans les deux cas, ce sera à eux de prouver par un discours clair et des positions courageuses et responsables qu'ils ne sont ni l'un, ni l'autre. Ou ils se feront balayer -comme le hameau de la Bérarde par des torrents de boue- par la déferlante colère d'une population initialement réfléchie et mesurée.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et vous en remercions. Sauf erreur de notre part, ces appréciations n'appelaient pas de réponses particulières.

39. 26 Juin

Je trouve que ce projet a un impact environnemental négatif, qui est disproportionné par rapport au petit nombre d'emplois permanents créés (et à ceux existants qui seront détruits !).

Construire de nouveaux lits qui ne seront même pas occupés la moitié du temps est une aberration écologique, alors qu'il y en a déjà beaucoup à Villard et dans le secteur Cote 2000 – Glovettes, qui nécessitent une rénovation thermique.

De plus, ce projet contribue à dénaturer le Vercors. Quand il n'y aura pas assez de neige pour skier, les gens ne viendront pas dans le Vercors pour faire du sport indoor (ils peuvent le faire en ville), mais pour profiter de la nature.

Où iront les voitures qui stationnaient sur le parking au pied des pistes, qui est déjà saturé les jours de pointes ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Nous avons effectivement une vision plus optimiste, basée sur un développement équilibré de notre territoire, sur un projet susceptible d'attirer des vacanciers et des entreprises ou clubs sportifs pour des séminaires, sur une offre de loisirs de pleine nature ET de loisirs indoor... Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors des concertations qui accompagneront l'actualité du projet.

40. 26 Juin

Emplois:

Beaucoup de commerces de Villard de Lans et principalement les restaurants cherchent du "personnel introuvable", où allez-vous chercher du personnel sur le plateau? à l'étranger.....

Les salaires n'étant pas attractifs, seuls quelques jeunes saisonniers se laisseront tenter.

Les emplois payés au SMIG appauvrissent les travailleurs du plateau.

A quand des rémunérations dignes de ce nom? pour les Vertacomicois.

Trafic routier, camions et voitures:

Par où vont-ils passer? **Route de Bois Barbu** fermée l'hiver, très étroite et nuisance pour la faune sauvage
Gorges de la Bourne étroite, dangereuse et souvent fermée pour purge de la falaise.

Passage délicat à Pont en Royans et Saint Nazaire en Royans. Nuisances.

Gorges du Furon souvent saturées avec les retours de ski l'hiver.

La route de Saint Nizier traversée de Lans en Vercors et Saint Nizier nuisance pour les habitants.

Occupation des logements déjà existants:

Hors saison, très peu d'habitants dans les résidences secondaires, beaucoup trop de lits froids, souvent vétustes et mal isolés. Que vont-ils devenir face à une résidence moderne et attractive?

Activités:

Il existe déjà: Piscine, tennis, patinoire, Accrobranche, luge d'été, parapente, Montgolfière, équitation, Vélo, rando, escalade, canyoning, spéléo, ski roue, golf, trampoline, bowling, salle de sport, tyrolienne, cinéma, discothèque. Au balcon il fut un temps il y avait une piscine, un cinéma et une discothèque qui ont disparu au fil du temps, sans oublier la piscine à côté des tennis à la colline des bains qui s'est transformée en beach volley faute de rénovation des sanitaires.

Que prévoyez vous de faire avant de construire?

Quand il y avait piscine, discothèque et cinéma aux balcons, le village se vidait et les commerçants n'étaient pas contents, comme pour la fête du bleu en 2023 à Bois Barbu.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Comme évoqué en réunion publique nous sommes actuellement dans une phase très en

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

amont qui ne permet pas de connaître précisément l'ensemble des éléments du projet. Les activités indoor seront par exemple choisies en fonction de l'existant, des demandes constatées de la part des clientèles visées, de la faisabilité technique comme financière, il est trop tôt pour donner des réponses concrètes. Vous pointez l'enjeu des lits froids des résidences secondaires, c'est un des éléments de diagnostic qui stimule l'émergence d'un projet visant un fort taux d'occupation grâce aux « ailes de saison ».

41. 26 Juin

J'ai assisté à la réunion du 13 juin.

C'était une présentation du projet et non une "concertation" car, à des questions précises les réponses étaient floues, renvoyant à ... plus tard.

Ambiance de malaise et blabla de façade.

Mes observations concernent :

- la cohérence du développement au niveau **global** du territoire Vercors, et pas commune par commune, plus particulièrement en ce concerne l'environnement.

Il faudrait affiner l'étude des impacts sur la ressource en eau, et surtout solliciter plusieurs avis compétents.

- les déblais de chantier qui devront être évacués vers des centres de traitement spécifiques **aux frais de la commune**.

- les nuisances des circulations pendant la période chantier puis exploitation, la voirie actuelle semble sous-dimensionnée.

- l'occupation 4 saisons : les garanties présentées ne m'ont pas convaincue, loin de là.

En conclusion, **je suis contre ce projet-là.**

A réétudier au niveau intercommunal, en tenant compte de tous les préjudices et pas seulement des avantages pour certains intérêts.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. La concertation publique est organisée à un moment où le projet peut encore évoluer. S'il était finalisé, vous auriez pu considérer avec raison que le projet est ficelé et que cela montre bien que rien n'est attendu de la concertation. Cette situation qui peut parfois s'avérer frustrante a d'ailleurs été évoquée en réunion publique le 13 juin 2024. S'agissant des déblais, la collectivité comme les investisseurs y apporteront une attention particulière pour explorer les solutions les plus pertinentes, elles seront présentées à ce moment-là.

42. 26 Juin

Dans le cadre de la concertation publique liée à l'UTNS, veuillez trouver ci-après mes retours:

Tout d'abord je tiens à préciser que le cadre dans lequel s'est déroulé la concertation n'a pas été des plus facilitant pour les habitants: La réunion publique du 13 juin a surtout pris la tournure d'une réunion d'information quant au projet mais les conditions n'étaient pas réunies pour un véritable débat.

Il aurait été bien plus intéressant d'avoir des temps d'échanges bien en amont qu'une réunion publique à deux semaines de l'échéance.

- Le projet est-il réellement celui d'un territoire ? En quoi ce projet va améliorer la vie des locaux? Pourquoi ne pas avoir davantage consulté les habitants en amont du projet? Le pôle sportif par exemple ne semble pas du tout avoir été pensé pour répondre à une demande locale mais uniquement pour divertir les touristes en mal de neige.

Il aurait été judicieux de consulter les clubs sportifs locaux, et ceux-ci sont nombreux, afin de créer un pôle répondant à une réelle demande locale, et il serait certainement intéressant de relocaliser ces services dans une zone plus accessibles pour la population locale.

Aujourd'hui on nous demande de nous positionner sur un pôle sportif pour lequel nous n'avons aucune information.

- Création d'emplois: les commerces, hôtels et restaurants rencontrent déjà des difficultés à recruter. Combien d'emplois permanents (ETP) est-il prévu de créer?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Il est détaillé dans le projet que seront créés **en période de pointe** : 4 emplois permanents + 20 emplois saisonniers + 15 emplois pour le pôle INDOOR et 60 pour les commerces.

Qu'advient-il des emplois hors période de pointe? En quoi ces emplois seront de la création et non pas du remplacement poste pour poste si les commerces se déplacent?

- Il n'y a à mon sens rien de suffisamment novateur pour attirer une clientèle qui ne se déplace pas déjà sur le plateau du Vercors. Qu'est ce qui nous garantit que ce nouveau bâtiment ne finira pas aussi vide hors saison que les bâtiments existants?

L'offre indoor reste obscure à ce jour, et on nous a rien présenté à ce jour qui laisse imaginer un pôle qui suffise à déplacer les foules.

- Le nombre de camion en rotation n'est pas évalué dans le dossier. Pourquoi ne pas estimer leur nombre ? La pollution liée à ces rotations, les nuisances sonores ou de circulation ne seront pas négligeables et il me paraît indispensable d'être transparent et de calculer le nombre de rotations nécessaires à la construction du projet.
- Que vont devenir les déblais? répartis sur le domaine skiable dans un rayon de moins de 2 km? Est-ce vraiment réaliste? Que va devenir le paysage de nos montagnes si les pistes sont recouvertes de déblais? Que vont devenir les substances polluantes? dispersées elles aussi sur le sol ou évacuées par d'autres camions?
- Je me pose également des questions sur les ressources en eau. Quelles certitudes pouvons nous avoir sur notre capacité à fournir de l'eau en quantité suffisante pour répondre à nos besoin quand "les estimations futures sur les volumes disponibles restent incertaines"?

Les vallées en aval sont-elles également prises en compte? Allons nous leur laisser suffisamment d'eau?

Pour finir, il me paraît indispensable de prendre en considération les impacts cumulés des projets de Villard et Corrençon: ces deux projets sont intimement liés: même domaine skiable, à quelques kilomètres l'un de l'autre. Pourtant, lors de la réunion publique, la volonté de ne pas travailler sur les impacts cumulés des 2 projets a clairement été exprimée. Pourtant, c'est bien cet ensemble qui va impacter le plateau.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. La concertation publique nécessite un premier temps d'information et partager le diagnostic du territoire communal était important pour pouvoir ensuite dialoguer « en connaissance de cause ». La réunion a duré plus de deux heures trente, en laissant une très large part d'échanges. Pour la ressource en eau, un cabinet expert a fait une présentation ad hoc et je vous invite à la retrouver sur la vidéo de la réunion. Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée. De nombreuses questions que vous soulevez dépendent de décisions non encore prises. Comme annoncé, d'autres temps de présentation et de dialogue accompagneront l'éventuelle suite du projet. S'agissant des déblais (mode de traitement, volumes, déplacements...), la collectivité comme les investisseurs y apporteront une attention particulière pour explorer les solutions les plus pertinentes, elles seront présentées à ce moment-là.

43. 26 Juin

Je fais partie du Conseil Syndical de la copropriété du Balcon de Villard de Lans, la semaine dernière en assemblée générale nous avons voté des budgets complémentaires pour la poursuite des études pour la rénovation de la copropriété. Nous espérons que le projet UTNS viendra dynamiser le départ de la station. Nous travaillons avec le même cabinet d'architecte pour avoir ensemble un projet cohérent avec des liaisons piétonnes, accès secours entre les bâtiments

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre message nous rapportant les initiatives récentes et concrètes prises par la copropriété du Balcon de Villard de Lans et vous en remercions vivement.

44. 26 Juin

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Retour concertation de l'UTNS :

1 L'environnement

Les réelles intentions de bienveillances environnementales de ce projet ne semblent être qu'une façade. La loi ZAN n'est pas le seul argument. Il est clairement mentionné que si le projet ne s'est pas fait aux Adrets c'est pour 2 raisons, en plus de la loi ZAN :

- L'emplacement (P1) résulte d'une volonté de la commune de ne pas laisser se réaliser les Adrets parcelles à vocation naturelle **éloignée du front de neige** »
- « Abandon de l'ascenseur valléen la parcelle P1 est **stratégiquement mieux située** »

Ce qui traduit une volonté partisane de pousser un projet privé, en vue d'assurer sa rentabilité au détriment du territoire. Pour quelles conséquences ?

- Pourquoi la responsabilité environnementale n'est pas assumée, seule une vision économique à court terme semble avoir une valeur aux yeux de nos élus, laissant cette responsabilité aux prochaines générations ?

Traitements des gravats

La question, posée le 13 juin, concernant le traitement des déchets, héritage de la construction des balcons (gravats). Le promoteur n'a pas répondu clairement. « On va gérer un peu sur place et étaler sur le domaine skiable »

Combien de tonnes concernées ? Quelles sont les qualités des gravats, de quoi sont-ils composés ? Quels impacts sur les prairies du domaine skiable, est-ce que les prairies du domaine skiable sont la propriété de la SEVLC ? Quelle surface est impactée ? Quelle évaluation de l'émission carbone ? Est-ce qu'un travail est mené avec les services de la protection de l'environnement, la MRAE, afin d'évaluer l'impact sur la faune et la flore ?

Concernant l'eau

Quel impact sur les territoires en aval qui dépendent des sources des 4 Montagnes ?

Il a été fait mention de la création de bassine afin de pouvoir assurer la consommation en saison sèche (réunion du 13 juin). Est-il prévu de créer une bassine, pour palier à un déficit d'eau en été ?

Aucune prise en compte de la sécheresse de surface, déficits en eau des sols, quel impact des gravats sur les prairies et les conséquences sur la sécheresse de surface ? Risque de voir apparaître un désert de gravats.

Concernant les nuisances des travaux.

Minimisation, en termes de communication, du nombre de rotation de camions. Pour alimenter une centrale à béton, il faut l'alimenter.

« Les nuisances sonores et poussières n'auront pas trop d'impact puisque les propriétaires ne sont pas là », c'est le syndrome Tchernobyl les nuisances s'arrêtent aux portes de la côte 2000 ! Pollution de l'air. Quelle prise en compte des poussières et microparticules ?

Diversification de l'activité du domaine sur plusieurs mois

Quelle diversification envisagez-vous ? Une exploitation du domaine en nocturne ? Avez-vous l'intention de créer de nouvelles activités en été qui nécessiteraient des infrastructures style kart tyrolienne etc.. ? Cela ressemble à un parc d'attraction en montagne. Avez-vous mesuré l'impact sur la faune sur les différentes saisons ?

- Pourquoi un tel déni du dernier rapport du DERNIER rapport du GIEC ?
- Pourquoi tant d'argent pour le ski dont l'avenir est plus qu'incertain ?
- Pourquoi ne pas tenir compte des recommandations de la MRAE concernant l'étude environnementale des 2 projets conjoints Villard et Corrençon. Mr le Maire insinue que cela n'a pas lieu d'être puisque ce sont 2 projets juridiquement différents, mais au niveau environnemental ils sont intimement liés.

2/ l'économie

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le représentant du porteur de projet précise que les investisseurs seraient une foncière d'aménagement « s'ils restent motivés ! Ce n'est ni la SEVLC, ni INM, ni Tony Parker ». Est-ce uniquement une opération financière pour INM ? Quel manque de transparence. Est-ce qu'une revente est déjà envisagée ? Le P1 à peine acheté déjà vendu ! Quelle proposition aux particuliers qui vont investir dans cette foncière ou autre montage ?

Rien n'est acté alors pourquoi avancer à marche forcée ? Que se passe-t-il si les investisseurs se désengagent (devenir du P1) comment le récupérer ?

- Est-ce que dépendre d'une mono activité dominante est un signe d'épanouissement pour l'économie locale sachant que tout miser sur le ski est risqué ?
- Pourquoi faire ce qui se fait dans toutes les stations ? Où est l'innovation ?
- Le représentant du porteur de projet parle d'harmonie mais quelles retombées économiques pour l'individus lambda, un contrat saisonnier dans l'entretien ou l'animation. Quelle perspective professionnelle ?
- Comment les élus et le porteur de projet peuvent assurer que les lits chauds le resteront en se basant sur le fait que le gestionnaire va payer un loyer, pourquoi ne pas tenir compte de l'expérience des autres stations ?
- Le projet n'impactera pas les finances de la commune. Est-ce qu'une estimation des ADRETS suite à sa déclassification de zone constructible à zone agricole a été faite ? La somme allouée au projet commence à gonfler une étude, adaptation du réseau d'eau, entretien des espaces communaux dédiés au projet... possibilité de loger les saisonniers à la maison des saisonniers alors que le projet propose des logements saisonniers ?
- Création de 100 Emplois Temps plein comment se sont-ils engagés sur ce chiffre sur les documents signés chez le notaire comme cela a été annoncé en réunion ? Après un rapide calcul, ce chiffre ne reflète pas la réalité.
- Peu de gagnants les retombées économiques ne permettront pas aux employés de s'installer sur le plateau.
- Pourquoi risquer de renforcer le mouvement du vieillissement de la population, déjà enclenchée ?
- Comment le porteur de projet peut affirmer que les métropoles ne se sentent pas intégrées ? Voir la fréquentation même sur certains WE d'intersaison on frise le surtourisme. Les 4 Montagnes sont attractives
- Pourquoi vouloir augmenter la fréquentation touristique au dépend de la vie locale alors que les infrastructures sont là ?

En conclusion j'ai la désagréable sensation que les questionnements des administrés sont traités avec méfiance et mépris. Qu'ils engagent le territoire sur le tout tourisme, de luxe de préférence sans tenir compte des dérèglements climatiques. La sensation que l'héritage qui sera laissé aux prochaines générations d'élus ce n'est pas la question. La seule angoisse de nos élus qui va reprendre la DSP sauve qui peut, le reste on s'en ...

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de vos sensations et vos questions sur l'environnement puis l'économie, nous vous en remercions.

Nous décelons une déception quant aux réponses attendues légitimement mais, vous l'avez compris, nous sommes encore dans une phase amont et lors de la réunion publique du 13 juin il a bien été expliqué combien les décisions restent à finaliser, l'engagement a été pris de continuer à dialoguer au rythme de l'avancement du projet.

La présentation lors de la réunion publique, outre le partage du contexte territorial de la commune, a traité les impacts du projet en matière socio-économique, environnementale, sur la ressource en eau. Les données projetées sont celles disponibles actuellement, elles seront enrichies au gré de l'avancement éventuel du projet. S'agissant des déblais (mode de traitement, volumes, déplacements...) et les modalités de construction (nuisances de bruit, poussières, particules...), la collectivité comme les investisseurs y apporteront une attention particulière pour explorer les solutions les plus pertinentes, elles seront présentées à ce moment-là. Le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse, compte tenu de l'intérêt porté à ce sujet en réunion publique comme par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

Votre appréciation de « tout ski » n'est quant à elle pas fidèle aux ambitions exprimées du projet d'apporter au contraire de la diversification, du complément, pour atténuer cette vulnérabilité.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

45. 26 Juin

Villardienne pure souche, consciente de l'attrait de notre très belle région et de l'apport du tourisme pour notre qualité de vie, je suis complètement POUR ce projet à la Côte 2000. Comment des résidents secondaires ou nouvellement arrivés grâce aux infrastructures existantes peuvent avoir la connerie de s'y opposer ?!

Tout ce qu'on a c'est grâce au tourisme...

J'espère que le projet aboutira et que la commune se montrera un peu plus agressive quant à sa réalisation !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et vous en remercions. Vous pouvez compter sur la collectivité et sa détermination pour accompagner tous les projets qui favoriseront le développement raisonné de la commune et de la station.

46. 26 Juin

Native de Villard de Lans, je suis totalement pour le projet à la côte 2000.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre soutien au projet et vous en remercions.

47. 26 Juin

La commune de Villard de Lans se targue de faire des investissements respectant un développement durable et de ne pas faire de tort aux résidents actuels et aux commerces existants. Mais un projet de 700 lits ne peut satisfaire de telles exigences!

On a déjà connu des périodes de restriction d'eau et à part ce printemps, il est fort probable que cela reviendra. Que dire de l'énergie qui sera nécessaire pour une telle construction (alors qu'on n'est même pas assuré que cette dernière serve toute l'année), que dire des nuisances d'un tel chantier sur les lieux mêmes et sur les routes?

Les entreprises de BTP viendront. probablement de la vallée ce qui augmentera sensiblement les taux de CO2.

Et dire que Tony Parker appréciait le côté familial, à taille humaine, de la station et du village... On n'y sera plus là!

Les bénéfiques pour les emplois? En phase d'exploitation, celle qui nous intéresse le plus, 4 permanents, 20 saisonniers, 15 pour le poste INDOOR, le reste dans des commerces mais ces derniers existent déjà et ont parfois du mal à s'en sortir; alors, cela les aidera ou si finalement des commerces sont créés sur place, ceux du bourg seront condamnés et le gain de postes ne sera plus là?

Et que sera exactement ce pôle INDOOR qui devra satisfaire toutes sortes de clientèles, des familles aux séniors, des télétravailleurs aux sportifs de haut niveau ? Avec quels tarifs ?

Non, nous devons être plus prudents et privilégier des projets à taille humaine (donc, diminution drastique du nombre de lits) en commençant aussi par aider à la rénovation de l'existant en ce qui concerne les logements et en proposant des activités adaptées aux 4 saisons, mais côté nature, patrimoine (végétal ou autre), relaxation etc... dans des salles que les habitants du bourg ou des hameaux pourraient louer pour leurs différents besoins!

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Nous sommes dans une phase amont et le 13 juin il a bien été expliqué combien les décisions restent à finaliser, l'engagement a d'ailleurs été pris de continuer à dialoguer au rythme de l'avancement du projet.

La présentation lors de la réunion publique, outre le partage du contexte territorial de la commune, a traité les impacts du projet en matière socio-économique, environnementale, sur la ressource en eau. Les données projetées sont celles disponibles actuellement, elles seront enrichies au gré de l'avancement éventuel du projet.

48. 26 Juin

Attractions touristiques de Villard et aussi du Vercors.

Il me semble qu'on y vient pour des activités extérieurs, toutes les activités indoor se trouvent en ville .
Ce pourquoi votre projet me parait "risqué" .

Sur le plateau nous n'avons ni eau, ni boue miraculeuse, d'intérêt spécifique, comme à Uriage et Allevard ,
alors questions soins ce ne sera pas le Graal !

Par contre ce que viennent chercher les touristes , c'est le Vercors, les sentiers plus ou moins faciles, ne nécessitant pas de professionnel, ni d'équipements spécifiques, la nature , la vraie, où on a la possibilité de choisir son itinéraire. Mais tout de même, pouvoir être accompagné pour réaliser son projet donc avec professionnel, sans se perdre et en sécurité. Vivre des expériences outdoor exceptionnelles, est déjà pratiqué grâce aux guides et accompagnateurs, les aider dans leurs organisations.(escalade, marche, canyoning, la spéléologie les principales.

Je rajoute chiens de traîneaux,....

Pour que cette attraction soit durable.

Ce projet de construction pour attirer de quoi remplir 700 lits ne me parait pas réaliste, car il y a tout de même beaucoup d'appartements vides, même au village. Et vouloir construire sur le pk existant , alors qu'il est plein , les jours enneigés . A se demander qui a pu ainsi envisager un tel projet ? Où allons nous nous garer pour profiter de ces prochaines chutes de neige, peut-être moins fréquentes mais qui rapportent tout de même un revenu non négligeable !

Tous ces travaux vont nécessiter des transports de matériaux, plus ou moins loin, donc avec des nuisances ! Je me souviens des camions qui descendaient des gravats du Moucherotte...cela a duré tout de même plusieurs semaines. Ce n'était pas jusqu'à Sassenage, au pied de la pente, mais bien plus loin dans le Grésivaudan ! Et surtout ce n'était qu'une ruine en béton, pas du tout comme à Villard !

Personnellement, je me demande plutôt si vous n'allez pas creuser un déficit encore plus important.

Respectons le Vercors :

être pôle sportif nature, même pour handicapé, est à soutenir .

Vie sauvage aussi grâce au Parc, respectons aussi cet atout !

Respectons aussi notre eau, qui nous est peut-être suffisante, mais l'évolution va vite, et rappelons-nous que la Bourne irrigue toute la Drôme, c'est bien grâce à cette rivière que nous nous régalaons des noix, cerises, abricots et légumes variés.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et de vos inquiétudes, nous vous en remercions. Comme exprimé à la fois par la collectivité et les représentants des investisseurs, et s'il y avait besoin de vous rassurer, l'ambition est de contribuer à un développement équilibré, avec des hébergements A LA FOIS individuels et collectifs, avec des activités outdoor ET des activités indoor, avec une préoccupation économique ET environnementale.

49. 26 Juin

Pour le bien de notre village, de notre plateau du Vercors, et afin de pérenniser les activités existantes et les activités à venir. Pérenniser notre tourisme, l'emploi, l'attractivité de territoire. Et enfin garder nos enfants qui souhaitent s'investir et travailler sur le plateau.

Le projet UTNS doit se concrétiser et être mené à bien pour toute la population.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre soutien au projet et vous en remercions.

50. 26 juin

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce mail afin de vous apporter, dans le cadre de la concertation préalable actuelle, nos remarques quant au projet porté par Monsieur Tony Parker et ses associés.

Nous vivons sur le beau plateau du Vercors depuis près de 20 ans et nous continuons à y trouver tout ce qui nous a attiré dès le début ! Un environnement naturel varié, agréable, respecté et entretenu par la plupart des habitants. Un territoire accueillant pour tous : les anciens et nouveaux habitants mais également pour les touristes qui s'y trouvent bien et aiment y revenir citant le plus souvent cette possibilité d'être au calme sans "sur-tourisme" et de pouvoir apprécier la nature sans avoir d'aménagement qui défigurent le paysage !!

Un territoire en France où nous pouvons encore vivre sereinement, un peu à l'abri de l'agitation perpétuelle. Et qui au final, correspond à ce que beaucoup de personnes recherchent actuellement ! (Touristes ou résidents permanents).

Et pour nous, ce nouveau projet démesuré, basé uniquement sur le "business business" va venir détériorer tout ce qui fait la force de ce joli plateau du Vercors ! Encore une grosse organisation qui veut s'accaparer un territoire qui va bien aujourd'hui sans se soucier des impacts de son implantation, si ce n'est les gains prévisionnels qui restent à démontrer.

Nous sommes "pour" de nouveaux projets car il est important de faire vivre le plateau mais sans renier ce qui en fait l'attrait principal ni dégrader ce que les habitants apprécient au quotidien sur le plateau ! Or le projet actuel n'est pas pensé pour notre territoire !!

Plusieurs points nous paraissent rédhibitoires dont le principal est l'impact sur l'**Environnement** : A l'heure où tous les voyants sont au "rouge" concernant le dérèglement climatique, un tel projet ne peut pas être "vendu" comme respectueux de notre environnement !! Il suffit d'un peu de bon sens pour s'apercevoir que :

- Lors de la construction :
 - o les trafics de camions en tout genre sur les axes routiers vont créer de la pollution visuelle, auditive et aux hydrocarbures sur une longue période (y compris touristique) !
 - o La biodiversité du site va être complètement bouleversée par rapport aux travaux
 - o Les parcelles attenantes à celles du projets vont évidemment être impactées et détériorées ! Pour exemple la question des remblais du chantier qui vont être déposés sur des parcelles attenantes !! Du goudron, du béton, et tant d'autres choses déversées sur des parcelles de nature ...avec un impacts direct sur la biodiversité en surface mais également sur les couches inferieures et sur l'eau des réseaux souterrains.
- Lors de l'exploitation :
 - o problème d'approvisionnement en eau et traitement/évacuation des eaux usées. La géomorphologie du Vercors avec une majorité de Calcaire ne permettent pas la rétention d'eau
 - o problème de manque de neige de plus en plus fréquent en moyenne montagne
 - o problème de distance par rapport au cœur du village qui entraine aucun gain pour les commerçants du Village
 - o Augmentation de concentration de personnes sur un même lieu qui n'est pas une agglomération
 - o Sur ce même lieu existent déjà de nombreux logements vacants dans des immeubles anciens : , pourquoi ne pas réhabiliter ces bâtiments pour éviter des gaspillage de ressources et éviter que ces bâtiments continuent à ce délabrer faute de budget et de projet...?
 - o Problème de pérennité de l'installation quand on sait que les clients visés par le nouveau complexe sont issus de milieux aisés :
 - ils n'apprécieront pas le lieu qui intègre déjà des immeubles dignes d'une citée.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Ils ne viendront pas pendant les intersaisons où la pluie est quasi quotidienne à l'instar du printemps à rallonge que nous vivons actuellement
- Le "secret" qui règne également autour de ce nouveau projet ne permet pas de mettre les habitants en confiance et génère, au contraire, une grande méfiance ! (aucune communication claire et transparente, aucun support officiel présentant le projet en détail,..) - Tout laisse à penser que beaucoup de choses s'écrivent dans le dos des citoyens !! Et une confiance trahie mène malheureusement qu'à des situations d'échec !
- Quant aux emplois directs ou indirects créés (et claironnés ?), rien n'est moins sur ! Aucune preuve et engagements à ce jour autre que des chiffres lancés à qui veut bien les entendre !
- A l'heure où la mairie de Villard de Lans fait la chasse aux meublés de tourisme pour libérer des logements et inciter les propriétaires à les mettre sur le marché de la location à l'année, il est quand même surprenant que cette même commune encourage ce type d'investissement à grande envergure ?

Nous avons pris ce moment de réflexion pour nous poser un instant face à notre conscience d'adulte, de parents, grands-parents, ...et par souci citoyen de participer à cette consultation collective en espérant être lus, entendus....et que ce temps de questionnement et d'échange ne reste pas rangé dans des "cartons virtuels"...

Madame, Monsieur, vous êtes certainement des parents, grands-parents,....alors, en toute objectivité, que diriez-vous si ce projet était construit dans votre environnement proche et que feriez-vous pour vos enfants, petits enfants, ...pour leur laisser un territoire sain et pour ne pas leur laisser cette amère sensation que vous avez agi uniquement par souci de gains d'argent ?? Etes-vous certain que ce projet est sincère et n'est pas là uniquement pour "faire du fric" et oublier rapidement que le Vercors est un lieu où il fait bon vivre au quotidien et où beaucoup s'y retrouvent dans la simplicité...?

Nous restons évidemment ouverts pour tout échange constructif et sincère ! Pour de nouveaux projets en cohérence ! N'hésitez pas à revenir vers nous !

Merci pour votre écoute et prise en compte de tous les retours des citoyens qui prennent le temps de s'intéresser à leur territoire et de participer à la vie locale !

Belle journée,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Nous rappelons que l'envergure du projet a été revue à la baisse depuis 2023 pour intégrer les observations de parties prenantes du territoire. L'ambition du projet est d'apporter un complément à l'existant et aucunement de s'y substituer, de diversifier les publics et les activités pour favoriser un tourisme 4 saisons profitable à tous. Les investisseurs sont convaincus, comme vous, des atouts de notre territoire et ont l'ambition de les conserver. Les 99 appartements représenteront 1,7 % des logements de Villard de Lans, cela n'empêche aucunement ni l'encouragement des propriétaires à la rénovation de l'existant ni la mobilisation contre la vacance.

Vous suspectez « le secret » autour du projet alors que les questions qui restent sans réponse proviennent surtout de l'état d'avancement du projet, vous l'avez compris, nous en sommes encore aux grands principes, la déclinaison concrète viendra ultérieurement et sera accompagnée d'autres séquences de dialogue.

51. 26 Juin

Bonsoir

Madame OBAMA dit qu'ils vont remplir 9 à 10 mois ! Déjà cela ne la concernera plus puisque ce P1 sera vendu à une société foncière ! A part encaissé le prix du terrain pour le compte de la société de Mr PARKER, le reste ne les concernera plus.

Avez vous vu les résidences des Glovettes et le balcon ?

900 copropriétaires dans chacune.

Saison hiver & été remplies à 40/50 % !

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Construction des années 70, belle époque à ce moment-là, mais projet à ce jour plus réalisable.

Galerie marchande le balcon : X commerces fermés depuis des années, difficultés pour les vendre !

Donc vous souhaitez à nouveau une construction avec commerces et 60 employés !

si cela ce fait les commerces actuels peuvent définitivement mettre la clé sous la porte ! Pour X nouveaux employés combien de X employés au chômage !

Donc il n'y aura aucune amélioration sur l'embauche !

C'est vraiment nous prendre pour des imbéciles !

En ce qui concerne la clientèle : des cars d'étrangers qui se gênent pas pour faire la fête sans se préoccuper des habitants à demeure ! Nous avons connus cela aux 2 Alpes, lisez les articles sur le sujet !

Villard est une petite ville agréable, avec une belle organisation sur des spectacles, des rencontres sportives, et je pense qu'elle n'a pas besoin de cela !

Et savez vous qu'en prolongement du balcon de Villard le terrain serait constructible pour peut être une nouvelle construction ! Et que le cinéma abandonné pourrait être vendu pour faire une construction sur deux niveaux max !

Merci le béton dans cette belle région que nous avons choisie pour ses belles vues et non pour cela !

J'espère que les Villardiens vont comprendre que ce projet d'ici quelques années restera sur leur bras, comme dans certaines communes de montagne.

Dès que cette société se rendra compte que ce n'est pas assez rentable pour elle, elle trouvera un moyen pour laisser "le soi-disant super projet" sur le dos des habitants à demeure.

Une salle de sports avec plein d'activités : oui

une nouvelle piscine plus grande que celle actuelle, avec des jeux aquatiques : oui.

il y a des choses à faire, mais pas ça.

Et puis pourquoi pas une rénovation de tout ce qui existe déjà, avec un simple complexe sportif, sans résidence hôtelière qui n'est pas nécessaire vu le nombre actuel de résidences secondaires.

Béton dans notre beau Vercors ! Mr PARKER a choisi Villard car il aimait les villages authentiques !! Mais je ris ou je pleure !!

Tout était acté pour se faire du fric, sa société échange un terrain qui était constructible mais qui devient agricole en échange d'un immense parking qui devient constructible ! Déjà où est l'erreur, échange de terrain qui n'ont pas du tout la même valeur ! Et puis on supprime un parking qui servait à toutes les personnes, skieurs, promeneurs..... A oui il y aura un parking couvert, pas gratuit bien sûr... tant qu'on peut se faire un peu plus de fric ! Donc Mr Parker n'est pas concerné par ce projet mais c'est bien elle qui va vendre le terrain au promoteur

Bon je pense que j'en ai assez dit

Mon seul espoir c'est que ce projet ne se réalise pas, afin que la belle nature que nous avons dans le Vercors reste intacte.

Signé uneoureuse de la région

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

52. 27 Juin

Bonjour

Pour l'avenir de la station et re-dynamiser l'économie de Villard il est important d'avoir un peu d'ambition et des nouveaux projets !

Enfin il y en a un qui peut nous permettre de faire un peu bouger Villard !

Il est temps !

Oui je dis oui au projet et j'espère qu'il verra le jour !

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

53. 27 Juin

Bonjour

Par ce mail, nous tenons à exprimer notre point de vue sur ce projet UTNS qui divise aujourd'hui beaucoup trop de monde sur Villard de Lans

Pour notre part, ce programme de l'UTNS s'inscrit pleinement, dans une stratégie globale indispensable aujourd'hui, au développement de la station de Villard-de-Lans.

Le programme UTNS met l'accent sur le tourisme durable en sensibilisant sur les enjeux de la préservation de la nature et de la biodiversité. Cette approche s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement de la station de Villard-de-Lans, qui vise à promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement et des ressources naturelles.

Le basculement du projet sur le parking P1 est plus que logique puisqu'il renvient dans une zone déjà fortement urbaniser.

L'UTNS contribue à la valorisation des ressources locales de Villard-de-Lans, en intégrant des activités de terrain, des projets de recherche et des partenariats avec les acteurs locaux Il pourra que dynamiser l'économie locale de Villard-de-Lans en favorisant la création d'emplois, en stimulant l'activité économique de la région et en s'inscrivant dans la stratégie de développement de la station, qui vise à renforcer l'attractivité touristique et à soutenir le tissu économique local.

Notre station, notre plateau a un besoin important de renforcement de notre image et le projet ne pourra que donner un coup de "boost" à notre territoire et attirant un public autre comme celui d'un public d'affaire, que nous ne pouvons pas accueillir dans de bonnes conditions actuellement et d'un public de sportif qui, grâce à une piscine "standard" pour nager permettrait de nombreux stages sportifs qui viendraient compléter l'offre actuelle existante.

D'autres villages du plateau aimeraient, je pense, en discutant avec eux, un projet comme celui là

Pour conclure, Merci à l'ensemble des acteurs de ce projet pour leur vision à long terme et pour le bien de tous !

Bravo pour votre engagement ... Ne lâchez rien !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion favorable et vous en remercions.

54. 27 juin

Bonjour,

Je suis un peu le projet et ça me pose des questions quand même.

Je comprend bien sans le ski à Villard il ne reste pour l'instant pas grand chose qui attire les touristes de venir et ça donne du travail à des gens d'ici.

Mais comment vous voyez le projet dans 20 ans? Le promoteur a rempli ces poches et c'est qui qui gère après. On a l'exemple déjà juste à côté. L'immeuble et plus à jours et que occupé 5 semaines par ans.

Est ce que on va finir avec le même chose à la fin?

On peut pas être plus intelligent que dans les années 70?

Et la 2ème question est sur l'eau. L'année dernière on a déjà eu les restrictions pour utiliser l'eau pendant l'été. Comment ça va être si on ajoute encore 700 personnes pendant tout l'année?

Le promoteur il est là pour gagner l'argent mais est ce que on a aussi pensé à faire du bien pour le Vercors. Avec tout ces constructions il va être plein pollution. 2 degrés plus dans la ville fait le chaleur mais dans les montagnes c'est aussi la différence entre mettre encore les canons à neige (zéro degré) ou plus possible (2 degrés). On doit quand même changer quelque chose dans notre vie.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

J'espère on pense bien à la vie on va donner à nos enfants et pas juste pense à maintenant que nous on est bien. Ça serve à rien pour la future.

Merci pour votre temps et je suis curieuse comment le projet peut donner la future a nos enfants.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions. Permettez-nous de vous alerter sur votre comparaison entre la résidence des Balcons dont vous signalez la faible occupation et le projet de résidence hôtelière qui lui peut ambitionner de remplir les « ailes de saison » grâce à une offre étoffée et adaptée, cumulant activités Outdoor et activités Indoor. Les investisseurs seront responsables de leur résidence dont ils confieront la gestion à un professionnel. D'autres séquences d'échange accompagneront le cheminement potentiel du projet et nous espérons vous y rencontrer.

55. 27 Juin

Réponses à la consultation publique :

Pourquoi attaquer sur la forme alors que c'est le fond du projet qui concentre l'opposition ?

Pourquoi continuer à faire la promotion de grands complexes déconnectés du territoire, alors que l'on connaît leur impact, que l'on sait le type de clientèle que ces structures de luxe génèrent ?

Pourquoi devenir ainsi complice d'un projet privé qui ne servira pas au territoire sinon pour en capter les ressources, sans redistribution sur ses habitants, desservant toujours ces mêmes personnes qui s'accaparent ainsi toutes les richesses ?

Et pourquoi faire ici, sur le Vercors, un complexe que l'on pourrait transporter tout bonnement à la grande Motte, dans le Limousin, à Courchevel, à Palavas les flots ?

Une structure sans âme, construite pour gagner de l'argent qui sortira du territoire dans les poches de ces mêmes personnes qui ne seront plus là dans 20 ans ?

Vous avez pourtant la preuve que d'autres modes de fonctionnement existent, en adéquation avec la charte du Parc Naturel du Vercors, générant un tourisme souhaitant découvrir le territoire, souhaitant admirer la richesse de ses milieux naturels. En opposition avec le tourisme de consommation qui s'entasse dans des piscines, des luges artificielles, des pistes en plastique.

Sous couvert de la diversification, c'est le même type de tourisme basé sur la consommation de loisirs et sur l'aménagement d'infrastructures lourdes dont vous faites la promotion. Tout en déroulant le tapis rouge aux promoteurs, fortunés et autres personnalités clinquantes.

A chaque enquête publique sur les questions d'habitabilité, sur la raison de vivre sur le Vercors, sur la raison de venir en vacances dans notre territoire, deux mots font l'unanimité : Nature, Biodiversité.

Mis à part le greenwashing et les campagnes de fausses informations sur un projet "respectueux de l'environnement" nous n'avons aucune garantie sur le respect de ces deux simples mots.

En quoi des piscines privées sont-elles respectueuses de l'environnement ?

En quoi des touristes venus par avion sont-ils respectueux de l'environnement ?

En quoi les luges en plastique, les infrastructures métalliques sont-elles responsables de l'environnement ?

Qu'a-t-on pu observer en 5 ans, depuis la venue du nouveau porteur de projet, sur la question de la rénovation, l'intégration paysagère, le respect des milieux naturel sur le périmètre de la station ?

Permettez-moi de douter de la véracité et de l'utilisation de ces mots "respectueux de l'environnement".

Quant à ces études, financées par la commune souhaitant ardemment voir aboutir le projet, prouvant que l'eau ne manque pas et coule à flot ;

Est-ce que, comme la ressource ne manque pas, vous devez laisser le robinet ouvert ?

Et que dire de ces réunions publiques où le projet n'est jamais dévoilé, où nous n'avons rien appris de plus, depuis deux ans désormais sur la teneur du "complexe indoor". Réunions durant lesquelles notre élu "avocat"

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

qui ne manque jamais l'occasion de répéter plusieurs fois sa fonction défend ardemment les investisseurs sans jamais répondre à certaines questions, méprisant publiquement ses opposants.

Les recours seront ainsi portés sur la forme, sur tout ce qu'il est possible de contester, mais vous n'avez visiblement toujours pas compris que c'est le fond du projet que nous rejetons. Ayez le courage de vous remettre en question, de comprendre ce mouvement d'opposition, de prendre de la hauteur et de proposer autre chose de réellement novateur. Supposez que vous ayez tort, ne soyez pas trop fiers, le Vercors a besoin de tous afin de conserver son atout majeur.

Nous pouvons encore construire un territoire où la richesse se partage, où les projets mettent en valeur le patrimoine naturel. Où le tourisme sait se faire discret. Où il fait bon vivre.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions. Les atouts de notre territoire que vous évoquez sont pleinement intégrés par les habitants, les élus et même les investisseurs potentiels. Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les habitants aux vacanciers (qui alimentent accessoirement l'emploi et les ressources du territoire), les activités Outdoor et les activités Indoor, le développement équilibré / maîtrisé et la nature ou biodiversité... C'est dans cet esprit que le projet a évolué depuis 2023 sur ses grands principes et que d'autres séquences de dialogue seront organisées pour accompagner le potentiel projet.

56. 27 Juin

Bonjour!

Il y a bien des mots pour qualifier la façon de mener ce projet d'UTNS mais certainement pas celui-ci.

Rappel de la définition : C'est une pratique qui consiste à rechercher un accord, une entente, en vue d'une prise de décision ou d'un projet commun, entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou même divergents.

Rappel des objectifs de la concertation préalable affichés sur le site de la commune :

La concertation préalable permet de débattre des objectifs et des principales orientations du programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives. Elle a pour objet d'associer le public afin d'améliorer la qualité du programme et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Alors ma compréhension est qu'il n'y a pas de recherche d'un accord, d'une entente sur un projet commun ou d'une alternative avec toutes les personnes concernés mais un objectif affiché « d'améliorer la qualité du dossier ... en vue de son acceptation. ». C'est malheureuse ce que nous constatons depuis que ce sujet est devenu le sujet principal de tensions dans notre village, dont les responsables ne favorisent en rien la concorde.

Même si je doute que mon mail soit même lu, je fais ma part du chemin en donnant mon avis.

La question est donc « l'opportunité d'un projet UTNS à Villard de Lans. »

La réponse est bien évidemment NON,

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- non parce que tous les habitants de notre beau village, vivent dans une ville fantôme plus de la moitié de l'année. Il y a à l'évidence déjà de trop nombreux logements touristiques utilisés à peine quelques semaines dans l'année. Alors, en construire d'autres, cela n'a aucun sens.
- Non parce que cette établissement va venir en concurrence des établissements existants qui ne sont pratiquement jamais pleins quel que soit la saison.
- Non parce que une fois la neige disparue Villard de Lans sera surcapacitaire en logements touristiques, certains établissements devenus des ruines seront à la charge des habitants (Cf Autrans et ne nombreuses stations fantômes <https://stationsfantomes.wordpress.com/>).
- Non parce que le projet n'est pas du tout adapté à la clientèle d'affaire, malgré le prétexte énoncé à de multiples reprises.
- Non parce que le problème de fond c'est la disparition de la neige et que ce n'est pas le béton qui la fera venir, bien au contraire.
- Non parce que faire venir des touristes par avion est contre nos intérêts à tous, le transport aérien est un des impacts majeurs sur le dérèglement climatique.
- Non parce ce projet est celui d'un seul homme pas celui d'une population.
- Non parce qu'il est le symbole de la spoliation du bien commun des habitants.
- Non parce que tous les moyens dépensés par la commune pourraient utilement servir pour l'habitat pour les nouvelles générations obligées de partir et pour la rénovation de l'existant.
- Non parce que les retombées économiques, s'il y en a, seront pour un nombre très limité.
- Non parce que ce projet engendre déjà des coûts pour la commune, des coûts non évalués.
- Non parce faire croire que 100 appartements privés va permettre 100 emplois n'est pas réaliste.
- Non parce que parce que 200 emplois durant les travaux viendront d'ailleurs, certainement pas des 4 montagnes qui manquent déjà de personnel.
- Non parce que durant 2 ans (au moins) de travaux, la rotation des camions sera infernale, le bruit et la poussière pour les Balcons sera invivable.
- Non parce que les déblais générés par le P1 sont polluants.
- Non parce que ce projet ne tient pas compte des impacts sur les 4 Montagnes, notamment le projet de Corrençon.
- Non parce que l'on ne vient pas dans le Vercors pour s'enfermer dans une hall hypothétique comme il y en a de partout et dont la commune n'aura pas le choix de la programmation pour le plus grand nombre.
- Non parce que le nouveau propriétaire du P1 n'a aucun engagement à soutenir la station de ski.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Non parce que l'expert en eau lui-même a reconnu en réunion publique qu'une réserve en eau sera nécessaire sur les périodes d'été d'ici 2050.
- Non parce que l'eau consommée ne sera plus disponibles pour les habitants en aval du plateau.
- Enfin non, parce que ce projet, comme le PLUlh ou la DSP n'appréhende absolument pas l'avenir du territoire touché par le changement climatique.

Il est bien évident que je garde pour d'autres, plus à l'écoute, les démonstrations factuelles, chiffrées et justifiées.

Pour vu que ce projet s'arrête rapidement, il fait tellement prendre de retard à la réflexion pour la transition de notre territoire.

Puisse mon mail être au moins lu, je me fais pas d'illusion sur sa compréhension et sa prise en compte. Encore moins sur la transparence des retours aux habitants ! mais peut-être le maire continuera ses invectives à ceux qui osent poser des questions. C'est la raison pour laquelle je ne signerai pas ce message.

Bon courage à ceux qui sont désignés pour lire nos retours, gardez le moral, vos donneurs d'ordre ne seront pas là éternellement.

Cordialement

Ps : je souhaite rester anonyme du fait des possibles représailles de la part d'élus. Les débats sont très loin d'être ouverts lors des présentations. J'ai peur. Merci

Réponse commune de Villard-de-Lans : Message anonyme auquel il n'est pas utile d'apporter de réponse

57. 27 juin

Mesdames, Messieurs,

Vous organisez la « concertation » sur ce projet. Il y a peut-être un glissement sémantique du mot concertation. Le concert est cacophonique. Il y a tant d'omissions et de contre-vérités... que je souhaite soulever et soumettre aux investisseurs.

En tant qu'ingénieur retraité, ancien chef de projets de grands aménagements, celui de la cote 2000 est mal présenté, selon mon expertise :

- 1) Calcul basique de volumes, surfaces, terrassements, remblais : irréaliste quand on imagine les moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation (certaines difficultés sont omises voire non identifiées par « amateurisme » du bureau d'étude),
- 2) Stabilisation des sols non prise en compte pendant la phase transitoire des travaux (qui est la plupart du temps la phase critique de la réalisation des projets),
- 3) Extrapolation hasardeuse des conditions d'exploitation (rentables ???) des ouvrages réalisés,
- 4) Aveuglement conceptuel : seules les phases de « conception » et de « construction » sont prises en compte... Les phases « exploitation-maintenance » et « déconstruction-démentellement » sont absentes, voire euphorisées par amateurisme ou myopie, voire frauduleusement camouflées...
- 5) Le simple bon sens des habitants et des connaisseurs avisés du territoire sont trop souvent méprisés. Mon expérience m'a souvent démontré que la suffisance de certains ingénieurs se considérant « sachants » au départ les a contraints à plus d'humilité devant les contraintes rencontrées par la mise en oeuvre de leur projet.

Vous faudrait-il des exemples vécus par le passé avant que la collectivité et l'investisseur ne le vérifient trop tardivement au long des 4 stades du cycle de vie du projet « conception > construction > exploitation > déconstruction » ?

Quand le doigt montre la Lune, combien ne voient (ou ne regardent) que le doigt ?



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

C'est ma contribution d'expert pour un projet viable « soutenable » en harmonie avec l'environnement humain, naturel et économique.

Cordialement.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Nous transmettrons vos alertes aux investisseurs.

Permettez-nous simplement de rappeler que les grands principes du projet, étape amont actuelle, évoquent clairement leur ambition de maintien des atouts (y compris naturels et environnementaux) du territoire, d'apport d'un complément à l'existant, de diversification des activités et des publics pour viser un tourisme 4 saisons. Les contributions des habitants, des associations ont toute leur place et des séquences de dialogue accompagneront l'éventuel cheminement du projet.

58. 27 juin

Bonjour,

Etant villardienne depuis de nombreuses années, je suis surprise que quand les habitants parlent du déclin de la copropriété du Balcon de Villard, personne n'évoque l'affaire ROZEMBLUM. Le déclin n'est pas dû à un manque d'intérêts des touristes mais dû à une affaire judiciaire avec ce promoteur.

J'ai 62 ans et j'ai travaillé quand j'avais une vingtaine d'années dans le restaurant qui était situé au rez de chaussée de la tour, je me souviens aussi qu'il y avait toute une organisation avec un bar immense où les moniteurs et leurs clients se retrouvaient (cela faisait un peu Club Med). Il y avait beaucoup de touristes car les Tour opérateurs louaient à une société qui avait un grand nombre de studio (au moins 250). Le promoteur était Marc ROZEMBLUM. Le promoteur a eu des problèmes avec la justice pour abus de biens sociaux et tout s'est figé.

Durant toutes ses années de procès, le promoteur ne payait plus ses charges de copropriété et tout a été laissé à l'abandon (piscine, cinéma, ...). Les autres copropriétaires se sont retrouvés avec des charges énormes, ne pouvant plus faire d'investissements.

Actuellement il n'y a pas d'établissements avec suffisamment de capacité d'accueil pour accueillir un gros séminaire de 150 personnes. Soit il n'y a pas de salle de séminaires, soit il n'y a pas la capacité d'accueil en hébergement, soit le seul Hôtel qui puisse les accueillir (Hôtel de Paris) est indisponible. Il est de plus assez vieillissant et ne plait pas à tout le monde.

Je reste persuadé que ce projet UTNS peut amener beaucoup à Villard. Des séminaires, des accueils de séjours de retraités, des accueils de groupe de sportifs. (et pas besoin forcément de la neige)

Pour ROZEMBLUM, j'ai pu retrouver ces archives <https://www.lepetitjuriste.fr/retour-sur-la-circonstance-tenant/> et aussi <https://www.lemonde.fr/archives/article/1983/03/22/les-malheurs-d-un-promoteur-2842087-1819218.html>

mais je pense que les archives de la copropriété peuvent vous retrouver des éléments.

Le village travaillait également beaucoup avec la clientèle du Balcon, nous avions une parfumerie qui vendait les plus grandes marques, des magasins de vêtements haut de gamme. Le monde attire le monde et Villard a besoin de remonter en gamme.

Bien cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Merci pour le rappel historique sur une période de la Cote 2000.

59. 27 Juin

Un projet qui ne correspond pas à l'identité spécifique du Vercors (Tourisme familial tourné vers la nature) et ne profitera qu'à des investisseurs qui pourront défiscaliser et qu'à une poignée de personnes du Vercors.

Le précédent projet annonçait qu'il allait capter 35% de la clientèle touristique des loueurs ... Une majorité de villardiens (60% environ) possède un bien pour des locations saisonnières et perdra ainsi une partie de ses revenus.

Pendant la durée des travaux (3 ans) la clientèle habituelle qui venait l'été où l'hiver ne pouvant bénéficier des mêmes services touristiques ira dans d'autres stations et ne reviendra sans doute pas à Villard . Impact majeur durant 3 ans sur toute l'économie locale .

Qui peut croire aujourd'hui que dans 3 ans les conditions météo seront plus favorables et permettront de relancer l'activité touristique ?

Ce projet est en outre en décalage avec la charte du PNRV et l'approche « développement durable » annoncée

Des impacts environnementaux majeurs minimisés voire occultés :

- accroissement significatif de la circulation routière en période haute :

Le trafic actuel de 10000vl/jour double sens en semaine haute dont 60% pour les Glovettes et 40% Corrençon explosera les jours d'arrivée des clients de l'UTNS de Villard (700 lits) et de ceux du projet de résidence de Corrençon (600 lits) d'autant que les transports collectifs annoncés ne seront pas majoritaires

- des rotations importantes de camions pendant les 3 ans de travaux prévus pour le projet e VdL auxquels s'ajouteront aussi les rotations de camions relatives à la construction du projet de Corrençon

- le devenir des déblais

L'épandage sur le domaine alpin dépendra de la qualité des déblais et dénaturera le paysage en période estivale. Qu'en sera-t-il de l'enrobé du parking P1 actuel dont le volume est important ?

- des nuisances importantes pour les habitants

Trafic routier intensif les jours d'arrivée et de départ en période de vacances (été comme hiver), saturation des parkings publics les week-ends et périodes de vacances scolaires sans parler de la période des travaux pendant laquelle les parkings P1 et P2 seront neutralisés, pollution liée aux gaz d'échappement et aux poussières générées par le chantier...

- une inadéquation entre les ressources en eau et les besoins

Un accroissement significatif de la consommation liée à cette fréquentation touristique nouvelle (700 et 600 lits), à l'implantation d'une piscine et surtout au recours accru à la neige artificielle avec une consommation estimée à plus de 50% à l'horizon 2050 (passage de 343900m³/an aujourd'hui à 528350m³/an en 2050).

Même si la commune de Villard possède de bonnes ressources en eau, son utilisation doit être raisonnée car elle doit être partagée. Tout l'eau utilisée sur le plateau diminue les ressources des vallées de Grenoble et Valence .

- la question de l'assainissement

Un réseau d'ores et déjà saturé en période de pluie dans le secteur de la Balmette dont la réparation et le renforcement seront à la charge des contribuables (p.191 et 192 document UTNS), tout cela au bénéfice des porteurs de projets de VdL et Corrençon.

Le projet

- Des impacts cumulés réels avec le projet de Corrençon, relevés par la MRAE, qui sont sciemment occultés par les deux municipalités et les porteurs de projets.

Au final, un projet qui n'est qu'un copié/collé des autres projets identiques réalisés par l'opérateur CGH dans les autres stations des Alpes (beaucoup plus hautes que VdL pour la plupart) et ne correspond absolument pas au tourisme spécifique au Vercors dont le PNRV avec ses Hauts Plateaux est un joyau, ni aux aspirations des habitants de Villard de Lans comme de Corrençon.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Enfin et surtout, ce projet ne s'inscrit absolument pas dans une démarche de transition liée au réchauffement climatique actuel et au manque de neige à venir.

Proposition Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. S'agissant des déblais et de la ressource en eau, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation car les questions furent nombreuses aussi bien en réunion publique que parmi les messages reçus sur l'adresse internet dédiée.

60. 27 Juin

Comment ce projet d Utns peut il être qualifié, notamment dans la présentation par la mairie de développement raisonné et durable ?

La notion de développement durable n' est jamais explicitée mais est jetée comme une vérité non étayée .
Le terme est utilisé pour verdir la présentation mais cela ne recouvre aucune réalité de ce projet.

Comment un projet qui va un peu plus bétonner la montagne peut il être qualifié de raisonné et durable ?

Comment la transformation des tennis, aujourd'hui gagnés par la végétation, en parkings avec création d une voie d accès peut elle être qualifiée de raisonnée et durable ?

Comment la captation de l'usage de l eau en amont du bassin versant peut elle être durable?

Comment les dizaines de milliers de passages de camions nécessaires lors de la construction qualifient ils le projet de durable?

Comment peut on qualifier l'utilisation sur les pistes de 60 000 m3 de remblais de pensée, raisonnée et durable ?

Comment la multiplication des déchets ménagers, la construction d une salle de sports indoor, peuvent ils être qualifiés de raisonnés et durables ?

Oui le béton, le bruit, la poussière, les remblais, les déchets, les pollutions visuelles, les GES ...seront bien durables ..dans le temps.

Comment peut on croire un seul instant aux volumes des retombées économiques sur le territoire alors que les investisseurs et les exploitants ne sont pas du territoire ?

Comment peut on croire à la création de :

100 emplois en exploitation alors que la majorité des emplois sont déplacés (ESF, OMT , magasin de sport)et non créés et que 4 Cdi seulement sont annoncés

200 emplois lors de la construction alors qu aucune entreprise du territoire ne pourra, de par sa taille, remporter d appel d offre

Je ne crois pas un seul instant que ce projet puisse économiquement "sauver le Vercors"

Comment peut-on aujourd'hui organiser des concertations :

- sans garant ni registre des participations accessible et partagé

- Avec une " information" descendante , partisane, et méprisante.

Comment nos maires peuvent ils se passer de l intelligence collective de leurs concitoyens et gérer les affaires publiques comme au 19 ème siècle ? Cette concertation est indigne des enjeux à venir pour les citoyens

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Permettez-nous quelques éléments de réponse

S'agissant de la concertation, la collectivité a laissé un délai de plus de 40 jours pour permettre au plus grand nombre de participer. Une réunion publique a été organisée le 13 juin 2024 qui a permis d'échanger sur l'ensemble des facettes du projet à son état d'avancement, elle a été close après épuisement des demandes de parole et en ayant duré plus de 2h45. Elle a pu paraître « descendante » comme vous le dites pour les temps de présentation du sujet car l'information est un préalable incontournable à la concertation. Il était important de partager collectivement le contexte territorial de notre commune avant d'évoquer l'UTNS. Pour faciliter la participation à distance, cette réunion a, pour la première fois à Villard de Lans, été retransmise en

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

direct et reste consultable en différé, sincèrement nous ne voyons pas à quoi fait référence votre mention du 19^e siècle.

S'agissant de l'opportunité du projet, il n'a jamais été dit par quiconque que ce projet allait sauver le Vercors. Pour respecter les principes de la concertation (transparence, argumentation, équivalence des avis), il faut également évoquer les alternatives d'un projet. C'est dans cette optique que l'option d'aucun projet a été traitée, indiquant que si la commune survivrait la station pourrait périlcliter.

S'agissant des qualificatifs du projet, durable ou maîtrisé, ils ont été utilisés pour rappeler que l'envergure du projet a été revu à la baisse depuis 2023 (il s'agit désormais de 99 appartements), que les grands principes du projet sont basés sur un complément de l'existant, une diversification des activités comme des publics pour viser un tourisme 4 saisons. Les impacts ne sont pas niés, ils ont été exhaustivement mis en discussion et continueront à l'être.

Quant à vos pronostics sur la réalisation du projet (emplois, clientèles, marchés...), les investisseurs ont annoncé choisir des professionnels de chacun des métiers pour maîtriser le sujet et la collectivité considère qu'anticiper les sujets de manière constructive permet de se montrer plus optimiste.

S'agissant de la ressource en eau, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

61. 27 juin

Bonjour,

Je suis un habitué du Vercors depuis 50 ans. Une partie de ma famille y vit (Mon frère a été Maire pendant 18 ans, Commune d'Echevis) et moi même possède la maison familiale où j'ai grandi dans le Royans bien que résident désormais à Grenoble.

Je suis chercheur au CNRS et en conséquence je sais lire les chiffres issus de mesures rationnelles et les projections qui peuvent en être tirés. Il est indiscutable que le réchauffement est à l'œuvre et que la raréfaction de la neige, non seulement pour la pratique du ski mais aussi pour sa capacité à tenir un stock d'eau disponible pour les autres usages va devenir (est déjà) un enjeu majeur.

Les stations de Céüse a fermé (un peu plus au sud que le Vercors). Le col du Rousset ne fonctionne quasiment plus. Autrans Méaudre est en difficulté financière. Le col de l'Arzelier a fermé. Saint Pierre de chartreuse aussi. Et l'alpe du grand serre vit probablement sa dernière année.

Villard de Lans et Corrençon ne feront pas exception face à cette contrainte environnementale qui bouleverse déjà notre quotidien. Cet hiver je suis allé skier une seule fois à Villard et c'était triste. De l'herbe partout jusqu'à la partie intermédiaire et une piste de retour entièrement blanche grâce aux canons mais avec quasi personne dessus. Mais pour combien de temps encore: dans 10 ans ce ne sera plus possible...). Le cout de production du m3 de neige sera bientôt trop élevé et le prix du forfait s'envolera. Croyait vous vraiment que les gens qui ont des moyens viendront encore ici. La réponse est non, ils iront dans les stations d'altitudes. Ne resterons que ceux à plus faible budget qui aurons des choix économiques à faire. La pratique du ski de piste est en baisse constante depuis longtemps.

Aux période d'été, il est aussi simple de constater que la réserve d'eau diminue, avec le débit des rivières en baisse. Depuis deux ans il n'est plus possible dès la mi-août d'alimenter la réserve d'eau du bassin de pêche de loisirs situé à Echevis.

Vouloir créer une UTN de plus de 700 lits c'est créer une demande d'utilisation de l'eau supplémentaire sur une ressource en voie de raréfaction. Cela implique aussi un traitement des eaux usées qui viendra s'ajouter aux stations de traitement. Sachant que (<https://selectra.info/energie/eau/consommation>) pour les consommateurs de pratiques sportives la moyenne étant de 240 l/ jour (douches etc) contre 90 pour une personne aux revenus modestes qui ne viendra pas à cette UTN " de luxe" comme décrite dans le projet. Le calcul implique le traitement des eaux usées. Total 168000 l/ jours x 365 jours= 61320000 l = 61320 m3. C'est à dire 61320/ 3750= 16 piscines olympiques de besoin annuel en eau en plus pour la commune de Villard ! Je considère que c'est du gaspillage.

On pourrait continuer la liste d'arguments, comme la construction qui a coup sûr ne sera pas assurée par des entreprises locales, aucune n'étant en capacité de le faire. Le renchérissement du cout d'accès au logement sur le plateau pour les locaux. etc.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

La création d'une UTN " club méditerranée" était à l'ordre du jour à la Clusaz il y a encore peu de temps (3ans). Bien inspiré la commune l'a refusé en étant sensible aux arguments concernant le changement climatique et non en cédant aux mirages des promoteurs.

Pour finir, la cour des comptes dans son rapport sur le devenir des stations indique que les décisions d'aménagements ne doivent plus être une décision de gouvernance communale mais doivent aussi faire intervenir d'autre niveau décisionnaire. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-stations-de-montagne-face-au-changement-climatique>.

En bref, je m'oppose totalement à ce projet passéiste fait pour l'intérêt à court terme de quelques groupes financiers. Messieurs les élus réveillez vous.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

La collectivité envisage le projet avec plus d'optimisme et, vous l'avez compris, nous sommes en phase amont, à l'étape des grands principes. Préalablement, comme cela a été fait lors de la réunion publique du 13 juin à la Coupole, nous avons évoqué le contexte global de notre territoire, les enjeux climatiques et environnementaux, avec un focus sur la ressource en eau traité par un cabinet expert.

Le bilan de la concertation apportera à ce sujet des éléments de réponse compte tenu de l'intérêt porté par un nombre important d'internautes sur l'adresse mél dédiée.

62. 27 juin

Mesdames, Messieurs,

Voici ma modeste contribution qui sera anonyme malheureusement étant donné le peu de neutralité avec les citoyens en désaccord avec les élus de la commune (pas tous).

Étant présente à la réunion de concertation du 13 juin à la coupole, j'ai trouvé que le débat n'était pas très ouvert mais plutôt très orienté mettant les opposants au projet dans une situation très inconfortable.

La présentation était peu claire sur résidence hôtelière et/ou logements touristiques ? les plans restent les mêmes depuis le début très flous. Les logements réservés pour les saisonniers ou habitants à l'année, quel lieu ? quel surface ? quel habitant souhaiterait habiter à l'année aux balcons ? Peut être vous ?

Ce projet respecte-t-il la nouvelle charte du Vercors demandant à limiter les aménagements touristiques surtout de cette ampleur ?

Les deux projets immobiliers les balcons à VDL et le clos de la Balme à Corrençon, ont-ils été concertés ? harmonisés au niveau de l'augmentation très importante du nombre de touristes ? l'impact paysager ? l'impact sur l'eau et l'assainissement ? l'impact sur la fréquentation des espaces naturels et sportifs ?

Durant la phase de travaux, vous indiquez un nombre d'emploi. Les entreprises locales du bâtiment ne pourront répondre à une offre de cette ampleur. Où seront logés ses travailleurs ? Encore des pendulaires ?

Ce qui implique une circulation encore plus dense... avec son lot de nuisance sonores et poussières... Sans parler du bilan carbone. Un chantier de cette envergure ne sera pas sans impact sur l'état des voiries et circulations. Qui payera sa remise en état ?

Vous avez présenté également la ressource en eau qui semble largement suffisante. puis, vous parlez de distribution de bouteilles d'eau... Le vrai sujet est qui paye les travaux d'adduction d'eau et d'augmentation des conduites d'assainissement ? Il me semble que les 6 communes contribueront financièrement à ce projet par le fait de la prise de compétence de ce sujet par la CCMV. A-t-on pensé aux villes et villages en aval qui eux ont un besoin récurrent d'eau en période d'étiage ? Je ne pense pas.

Merci d'avoir effectué cette lecture et espérant que vous serez raisonnable même si cela doit coûter une somme très importante aux habitants si le projet ne se fait pas. Ce que je souhaite.

Bien cordialement,

Une habitante anonyme du plateau et ex-monitrice de ski (ma prise de conscience est en cours)

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Sur la réunion de concertation du 13 juin dernier à la Coupole, toutes les personnes qui souhaitaient prendre ou reprendre la parole ont pu le faire et c'est ainsi qu'elle a duré plus de 2 heures 45. Il s'agit de dialoguer et pas forcément de se situer comme supporter ou opposant. Le contexte du territoire a été partagé collectivement sans réserve exprimée par quiconque. Puis les grands principes du projet ont été présentés avec un focus sur la ressource en eau.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Si comme vous le décrivez cela vous a paru manqué de clarté, il faut considérer que nous sommes très en amont de la déclinaison concrète du projet, les réponses viendront ultérieurement. S'agissant de la ressource en eau, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

63. 27 juin

Bonjour,

Veuillez trouver ci dessous ma contribution:

Le projet d'UTNS Côte 2000 est un projet SURDIMENSIONNE en regard du cadre dans lequel il pourrait être réalisé.

Ce projet va dégrader l'image et la vie très appréciées de Villard de Lans. Village et station à taille humaine où il fait bon vivre, travailler et passer des vacances hiver comme été!

Ce projet parle de création d'emplois??? Hélas nombreux sont les projets de ce type qui une fois réalisés n'ont jamais respecté les chiffres annoncés de créations d'emplois... pour une simple raison: ces projets ne sont faits que pour des placements d'argent et bien naïfs sont les élus qui croient en ces promesses et toutes les autres comme par exemple les dimensions écologiques "respectées"

Et que dire sur le programme proposé si ce n'est qu'il est fourre tout, qu'aucune ligne directrice enthousiasmante n'en ressort!!!! et si on additionne le projet de Corrençon alors là c'est le pompon!!!!

Villard de Lans a d'énormes atouts à développer mais avec les réalités et les envies d'aujourd'hui et non d'il y a 50 ans! par exemple en valorisant ce qui fait son attrait et son charme:

- l'authenticité: des lieux, des commerces, du patrimoine tant historique que naturel.

- sa dimension à taille humaine

Oui il faut développer un tourisme vert et vertueux!

Car attention nous le voyons bien la sur fréquentation touristique oblige nombres de lieux à imposer des réservations, des quotas... Avez-vous envie de cela pour l'avenir?

Le territoire, le terroir, les paysans, les éleveurs, tous ceux qui y habitent et y travaillent, les générations à venir méritent beaucoup mieux que ce projet sans âme ni vertu et qui plus est passéiste.

Aujourd'hui face aux enjeux climatiques, aux défis des pollutions, à la rareté de la ressource d'eau, il est urgent de penser autrement la montagne et faire preuve d'imagination pour assurer un développement raisonné et harmonieux respectant tout à la fois la nature et les habitants.

C'est pourquoi je m'oppose à ce projet inadapté.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Comme cela a été rappelé en réunion publique le 13 juin dernier à la Coupole, l'envergure du projet a été revu à la baisse depuis 2023. Il s'agit désormais de 99 appartements en résidence hôtelière, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans et parmi les grands principes figurent à la fois le complément avec l'existant et la diversification de l'offre comme des publics pour favoriser un tourisme 4 saisons.

64. 27 juin

Suite à la réunion publique du 13 juin 2024, durant laquelle l'équipe municipale s'est fait l'écho voir l'amplificateur des organismes porteurs, le projet UTNS nous a été présenté comme "un espoir" sinon "L'espoir unique" de voir se prolonger la vie touristique de notre commune.... sinon c'est la mort assurée au moins pour ce qui concerne la pratique du ski alpin sur le territoire communal et de toute l'économie qui y est associée.

Sur ce plan économique portant espoir local:

outre l'échange de parcelles proposé par la mairie, qui fut déjà le prémice d'un manque à gagner assez considérable pour la collectivité (9000m² versus 17 500m² négocié au même prix!!!! et validé on ne sait comment par les Domaines n'y a -t-il pas du souci à se faire pour la suite:

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- **quid des prometteurs 200 emplois annoncés en phase de travaux:** seront-ils vraiment proposés, via un (des) appel(s) d'offre(s) aux entreprises locales capables de réaliser qui les terrassements, qui le gros œuvre qui la construction elle-même, qui les aménagements intérieurs? Quelles garanties le donneur d'ordre apportera-t-il à l'impartialité de cet appel d'offre ou bien ne préférera-t-il pas confier à de grosses entreprises (pas locales du tout) mais capables de tout prendre en charge voire de sous-traiter à qui elles veulent (cf. les chantiers des JO de Paris 2024 qui sont passés sous le nez de bien des entreprises locales)....

- **quid des 100 emplois annoncés en période de pointe (cf. page 233).** Ne vont-ils pas se trouver en concurrence avec ceux déjà en place dans les structures présentes sur la commune (hôtellerie/restauration, accueil associatifs, gîtes, commerces, etc.....) et qui compte tenu de l'évolution climatique ne font pas tous le plein actuellement même en période de pointe.

- **le pôle d'activités "indoor et toutes saisons"** proposées par le porteur de projet ne pourrait-il pas être Co-construits et portés en concertation par des structures locales existantes (mouvements associatifs, clubs sportifs, acteurs locaux avec le soutien de la mairie ou de la communauté de communes, et au moyen de subventions européennes de développement et de maintien de l'activité touristique (Autrans et Méaudre pour ne citer qu'elles seraient peut-être compte tenu de leurs situations actuelles bien heureuses d'y collaborer) tout en respectant les nouvelles contraintes environnementales et climatiques. Nous manquons cruellement sur Villard de Lans et sur le Vercors Nord en particulier d'espaces consacrés à l'athlétisme ou aux sports collectifs et qui pourrait intéresser bien des acteurs du monde sportif lors de leurs stages de préparation (à l'image de ce qui se passe sur Font Romeu, toutes proportions gardées eut égard à l'altitude) tout comme les enseignants et élèves de la cité scolaire.

Sur le plan environnemental et climatique:

- **la gestion de l'eau:** une enquête très (trop) favorable pour être honnête nous a été révélée le 13 juin dernier: On ne manquera pas d'eau sur la commune. Mieux, il y a tellement d'eau qu'on ne sait pas quoi en faire?! Qu'on ne sait pas encore comment faire pour la canaliser et/ou la stocker?! Avez-vous demandé leurs avis aux communes situées sur le bassin versant Drômois (Royans, Valence,...) qui voient les quantités d'eau disponibles et résultant des divers types d'écoulements (de surfaces ou profonds,...) provenant du même site hydrogéologique faiblir ou se tarir dangereusement lors des périodes de sécheresse estivales de plus en plus fréquentes. De plus des doutes ont été tout de même émis par la structure ayant fait l'audit de l'eau pour la mairie de Villard, et concernant la nécessité à plus ou moins long terme de créer des structures de retenues d'eau: pour l'agriculture? Pour l'alimentation en eau des canons à neige? Il faudra peut-être choisir..... Curieux non ou pour le moins cela pose question en ce qui concerne la création de 700 lits chauds de plus (fourniture, consommation, traitement, ...) de cette précieuse ressource. Pas ou peu de chiffres à ce jour!!!

- **la circulation routière et l'accessibilité:** les chiffres d'augmentation du trafic routier présentés lors de la réunion du 13 juin semblent ridiculement bas (+4,9% pour le trafic - 0,43% pour les GES), et ne prennent pas en compte (volontairement ou pas?) le trafic lié aux chantiers (cf. plus bas UTNS+Clos de la Balme).... De plus, comment vont arriver, se déplacer et quitter les milliers de personnes attendues (700 lits x ? =..... sur l'année) une fois sur le plateau pour faire vivre comme annoncé les communes environnantes.... Sûrement pas en vélo ou en bus au vu du type de public attendu et espéré!!! De plus, tout le monde connaît sur le plateau (de Lans à Corrençon en passant par Villard) les contraintes de circulation (une seule voie d'accès pour la venue et le retour des touristes). De plus, l'unicité de cette voie d'accès fait craindre le pire par l'augmentation du trafic professionnel (chantier de l'UTNS, chantier de Corrençon, acheminement des marchandises et denrées périssables nécessaires à ces deux entités); Comment faire circuler, stationner tout ce "nouveau monde"?

- **la gestion des déblais/remblais:** pas de problème: 56 700m³ étendus sur le domaine skiable! Ah bon parce que ce ne sera que de la bonne terre propice à la pousse d'une belle couverture naturelle que Dame Nature s'empressera de réaliser?? Qui peut croire que le sous-sol du parking P1 actuel n'est constitué que de bonnes terres à moins que des sondages n'aient été réalisés à ce jour? Mais alors quid du goudron de couverture du parking actuel mais peut-être également des résidus ingérables des constructions anciennes sur Côte 2000 ou les Glovettes?

- Quelles garanties que la société privée porteuse du projet (ANANDA) ne se retire pas en procédant à la vente de tout ou partie de cette structure après avoir réalisé les bénéfices escomptés (ou face au désastre financier possible) et dans l'unique but d'assurer un retour sur investissement à hauteur des millions d'euros investis.

Pour conclure, n'oublions pas que l'ensemble des points évoqués ci-dessus se trouvent à ce jour décuplés par la proximité et la concordance voir **la simultanéité des deux projets: UTNS d'une part et Clos de la Balme d'autre part.** Aucune étude d'impact environnemental, sociétal n'ayant été faite quant à la simultanéité des chantiers et de leurs exploitations futures cumulées.



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Enfin, je regrette qu'à ce jour rien ne soit effectivement prévu afin de donner un accès libre et sincère aux contributions faites lors de cette enquête préalable.

En espérant une remise en cause concertée, ouverte et citoyenne concernant l'avenir touristique, agricole, environnemental et social du secteur.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Permettez une précision : il s'agit d'une concertation, et non d'une enquête préalable. C'est-à-dire que c'est un temps de dialogue, d'écoute réciproque pour éclairer les décisions à venir. Le bilan de la concertation en fera une synthèse et sera rendu public dès que sa rédaction sera achevée.

Vous y trouverez d'ailleurs des éléments de réponse sur la ressource en eau comme sur les déblais, compte tenu de l'importance accordée à ces sujets en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

65. 27 juin

Madame, Monsieur,

Un projet immobilier, implanté sur l'actuel parking P1, a été présenté avec beaucoup d'arguments positifs lors la réunion publique du 13 juin dernier. Ce projet, baptisé Ananda, comprend une résidence hôtelière, un parking souterrain, un pôle d'activités indoor, des commerces et des logements réservés aux travailleurs saisonniers.

Outre le fait que ce projet éloigne l'accès gratuit des remontées mécaniques, il semble totalement déconnecté de la situation du territoire, basé sur des affirmations qui tentent de masquer les impacts réels sur la vie des habitants et sur l'environnement.

La création de 700 nouveaux lits semble en totale contradiction avec le nombre de « lits froids » déjà existants, situation que certains élus ont souvent dénoncée.

Et si la création d'un pôle d'activité indoor pourrait permettre de nouvelles activités sur plusieurs saisons, son implantation à un endroit qui pénalise la principale activité existante ne semble pas cohérent.

Par ailleurs, si les nombreux emplois promis durant les travaux semblent difficiles à vérifier, tout comme l'impact sur les entreprises locales, ceux annoncés en phase d'exploitation sont de toute évidence fortement majorés, sans aucune réponse précise entre les emplois permanents et les équivalents temps plein.

Mais ce sont surtout les impacts environnementaux qui sont minimisés voire simplement occultés.

En effet, le nombre de rotations de camions pendant le chantier n'est pas évalué. Il concerne pourtant l'évacuation des déblais et l'alimentation du chantier en matériaux. De plus, le traitement de certains déblais comme la répartition de l'ensemble des matériaux ne sont pas sérieusement traités puisque non quantifiés.

Enfin si les nuisances liées aux poussières sont bien évoquées pour les habitants du site, les nuisances sonores sont totalement occultées pour les habitants situés sur le trajet des rotations.

Cordiales salutations

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre opinion personnelle et vous en remercions.

S'agissant des déblais, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

66. 27 juin

Bonjour,

Je vous écris pour vous dire que je suis contre le projet UTNS de la Cote 2000 que je trouve inadéquat, incompréhensible et incohérent pour le Vercors en 2024 alors que tant de Français et d'Européens fuient les villes et la bétonisation à outrance des lieux de vacances pour rechercher la calme, la qualité de vie et l'authenticité.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le Vercors est un des rares territoires français qui soit encore capable de proposer cela et cela en fait son principal atout. Et vous voulez en faire un lieu de tourisme industriel comme les autres, subissant, par conséquent, une concurrence forcée de tous ceux qui font la même chose !

Et qu'en est-il du respect des habitants du Vercors ? Ce projet, comme tous les projets de loisirs industriels est extrêmement gourmand en eau qui est une ressource rare dans le Vercors du fait de sa géologie et qui est amenée à être encore plus rare dans les années à venir dans un contexte de réchauffement climatique comme ces dernières années nous l'ont déjà montré. Et je ne parle pas de la neige en moyenne altitude que vous envisagez de fabriquer artificiellement ...

Le chantage à l'emploi, habituel lorsque les lobbies sont aux commandes, est révélateur soit d'un manque de connaissance de l'économie du territoire, soit d'un mensonge. Les rares emplois créés seront des emplois de service mal rémunérés. Or où peut-on se loger, à Villard de Lans, avec un petit salaire ?

Idem pour ce qui est des bienfaits pour les commerçants de Villard de Lans alors que ce projet prévoit de concentrer les touristes dans la bulle du complexe de business et de loisirs...

Par ailleurs, vous voulez faire venir encore plus de voitures lors des rares weekends de neige dans le Vercors alors que les routes et les parkings sont déjà saturés ?

Enfin, pourquoi ce projet business d'un autre âge alors que notre principale ressource, en complément d'une nature (presque) intacte, est la présence d'artisans et restaurateurs qui proposent de la qualité dans le Vercors et que nombre de vacanciers savent déjà apprécier ?

Je ne connais personne, à Villard de Lans, qui soit en faveur de ce projet. J'espère que les personnes qui, comme moi, trouvent ce projet absurde auront le temps de rédiger un mail malgré le très peu de temps que vous nous donnez pour nous exprimer.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions. S'agissant de la concertation, le délai est supérieur à 40 jours pour cette étape UTNS et d'autres séquences pourront accompagner l'évolution du projet. Les internautes ont été nombreux à faire part de leur contribution : alertes, interrogations, oppositions ou soutiens au projet... Les grands principes du projet, dont l'envergure, ont été revus à la baisse en 2023, basés sur une résidence hôtelière de 99 appartements, soit 1,7% des logements de Villard de Lans (ce n'est pas vraiment industriel).

67. 27 juin

Bonjour,

2ème monture du projet Parker, et toujours pareil: sorte de remake d'"HIBERNATUS": vous n'êtes pas dans les années 1970, mais en 2024 ou réchauffement climatique, protection de la nature, économiser absolument l'eau qui va devenir une denrée rare et vitale (on parle de la guerre de l'eau, non? vous n'avez jamais entendu parler de ce terme?) doivent être des sujets prioritaires de la classe politique, économique et sociétale. Non, c'est toujours le réflexe du tout pour le fric, le bling bling qui vous anime à travers ce projet d'un autre temps... Le Vercors s'est depuis longtemps converti aux activités 4 saisons, ne l'oubliez pas.

Après dans le détail et en gros:

quid des remblais répartis sur les pistes de ski? L'impact sur l'environnement: votre dossier est un vide abyssal sur ce sujet.

Quasiment pas de rotations de camions...on prend les paris.

Vos remarques sur le problème de l'assainissement de l'eau restent perfides, ainsi que l'impact sur l'environnement du projet.

Quasiment rien sur le lien avec le projet de Corrençon issu pourtant du même groupe. C'était pourtant un reproche majeur fait par les services de l'Etat qui vous reprochait le manque d'interaction entre ses deux projets et l'impact sur l'environnement, etc et à l'échelle du plateau du Vercors.

Bref, je suis absolument contre ce projet et je pensais que ce genre de vision de notre société n'existerait plus. A priori, des personnes y croient encore, et je l'ai plaint.

Cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre opinion personnelle et vous en remercions.

S'agissant des déblais, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

68. 27 juin

Madame, Monsieur,

Après parcours des documents mis à dispositions sur le sujet de l'UTNS (<https://www.villard-de-lans.fr/fr/mon-quotidien/urbanisme-et-habitat/utns/>), veuillez trouver ci-dessous mes réflexions sur le sujet.

Meilleures salutations,

Frédéric HEMON

Lans-en-Vercors

1. Le projet (programme)

Le concept proposé n'est-il pas déjà dépassé et/ou non adapté au Vercors ?

- Je vois mal un tel complexe implanté à Villard-de-Lans (ou Corrençon...) concurrencer les "resorts" des stations alpines de renom ou les lieux de villégiatures style Hilton ou Sheraton que l'on trouve partout dans le monde (cf. 2.2.3.9). Ou alors ce projet est moins ambitieux que je ne l'ai compris et il serait alors redondant avec l'offre existante ?
- Pour moi le Vercors c'est avant tout de l'espace, pas un immeuble d'où l'on ne sort pas car tout y est "indoor" et réservé aux clients résidents. Quel est l'intérêt de faire cette bulle à Villard ? Pour les quelques jours où ces clients feront un peu de ski ?
- Ce projet aux Balcons de Villard n'étant pas le seul en cours, pourquoi tous ces projets (ou programmes) ne sont-ils pas examinés dans leur ensemble et suivis par la collectivité chapeau ? (la CCMV et le Parc par exemple). On ne voit pas de plan d'ensemble à moyen et long terme bien étudié et convenu entre les parties mais plutôt des opérations individuelles menées à la hussarde.
- Clientèles ciblées (p. 133): c'est un tir tous azimuts. On dirait qu'il n'y a pas d'objectif clair, de cohérence.
- Démographie :
 - o On voit très bien sur la figure 10 le vieillissement de la population de Villard : 32,2% ont plus de 60 ans, contre 23,9% en 2009 (plus de +3% par an !). Phénomène similaire sur Lans avec 14,1% en 2010 et 22,2% en 2021 et Autrans-Méaudre avec 19,8% et 27,7%. Les 4 Montagnes vieillissent, et vite.
 - o En quoi ce projet va-t-il répondre aux nouvelles attentes des résidents, dont les nouveaux vieux, comme indiqué dans la conclusion page 30 ? Parce qu'ils vont payer le parking et utiliser les activités indoor ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions.

Les grands principes du projet n'ont jamais prévu un projet « sous cloche » mais un complément avec l'existant et une diversification des activités comme des publics pour favoriser un tourisme 4 saisons. C'est donc additionner les clientèles, c'est indoor ET activités de pleine nature...

Les investisseurs ont annoncé choisir des professionnels pour chacun des métiers concernés, de la construction à l'exploitation d'une résidence hôtelière, de la conception d'un espace indoor à l'optimisation et la végétalisation des lieux. Nous vous proposons d'attendre des précisions sur le projet avant d'avoir un avis ferme.

N'y-a-t-il pas d'autres priorités concernant le logement et les infrastructures dans nos communes ?

- Piscine : pas de piscine réellement nageable 4 saisons sur le plateau (sans parler vétusté ou entretien de l'existant)
- Pas ou peu de logements disponibles : abordables pour les travailleurs à faible ou moyen revenu, permanents ou saisonniers, ou même plus chers pour les gens plus âgés qui ne peuvent plus s'occuper de leur maison tout en souhaitant rester sur le plateau
- Un très grand nombre de logements existants sur le plateau sont des passoires thermiques, y compris certains logements sociaux dont les locataires ne peuvent pas maintenir une température décente en hiver avec des convecteurs électriques
- Eau potable, assainissement : sans ergoter au litre près, il est notoire que nous sommes déjà proches des limites. Connecter un nouveau complexe important se ferait donc au détriment de projets futurs, qui ne seraient pas forcément des projets privés basés sur le tourisme. Sans parler de baisse possible ou même probable de précipitations "utiles" qui rendrait la situation encore plus difficile.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons conscience que ce projet (financé par des investisseurs privés) est d'un format équilibré (il représentera 1,7 % des logements de Villard de Lans) et ne pourra résoudre tous les manques que vous pointez et que nous pouvons partager.

- "rénovation de l'immobilier de loisirs" : pourquoi mentionner ceci dans l'historique page 135, ainsi que le vote de l'AG des balcons de Villard ? Y-aurait-il un plan global étudié, instruit, validé, autorisé formellement qui inclurait tant le nouveau projet que les infrastructures existantes et vieillissantes ? Et si oui, seulement sur Villard ? Ou Villard-Corrençon ? Ou bien les 4 Montagnes ? Avec des deniers publics ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : L'initiative des Balcons illustre la complémentarité, la cohérence attendues à Cote 2000 y compris sur le volet paysager.

Nuisances.

Pendant les travaux des milliers d'allers-retours de véhicules, dont poids lourds, vont s'ajouter au trafic existant sur le plateau et ses voies d'accès. Ce trafic ne fait déjà qu'augmenter, en général et par certains de façon particulièrement agressive (bruits des motos hors normes).

Les gravats et déchets, notamment des parkings souterrains, vont-ils réellement être étalés sur les pistes ? Vont-ils être triés pour ne pas répandre des déchets anciens nocifs pour la faune et la flore ? (amiante, plastique, métaux lourds, etc.).

Empreinte carbone : MR8 page 187. "inciter les futurs séjournant à venir en train ou en avion...". Inciter à prendre l'avion ne fait pas baisser l'empreinte carbone ! Et le transfert depuis gares et aéroports par un service spécifique non plus puisqu'il serait en plus des transports collectifs existants.

Réponse commune de Villard-de-Lans : S'agissant des déblais, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

L'évocation de la clientèle pouvant arriver en avion était destinée à illustrer la diversification des clientèles, ce n'est pas une cible première

- Emploi et commerces.
 - 4.11.1.1 : "Pour ce projet, les entreprises locales et régionales seront privilégiées.". Vœu pieu ! Pourquoi alors avons-nous déjà des tchéchènes travaillant dans le bâtiment sur le plateau ? Sans parler des entreprises étrangères pour poser la fibre...
 - 4.11.1.2 : on ne comprend pas pourquoi il est mentionné des renforts saisonniers puisque juste en-dessous c'est "fonctionnement quasi 4 saisons" mais... avec "une activité semi-permanente". Ce paragraphe est incompréhensible ; sauf si c'est pour noyer le poisson.
 - Sur l'activité globale du projet (hôtelier+activités+commerces), je n'ai pas vu d'estimation sur le transfert de chiffre d'affaires et d'emplois depuis les activités existantes vers la nouvelle structure envisagée, ni d'ailleurs sur la création induite de chiffre d'affaires ou d'emplois.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous transmettons vos alertes aux investisseurs envisagés

Convictions

- Les défenseurs du projet sont-ils réellement convaincus que c'est un bon projet pour le Vercors d'après 2050 ? Ou bien voient-ils juste un profit à court terme pour une petite minorité d'individus et "après moi le déluge" ?
- 2050 va venir vite, c'est tout juste une génération. Ne croyez-vous pas sincèrement que les hypothèses des années passées sont déjà caduques et que l'espoir d'un complexe qui tourne correctement pendant au moins une ou deux générations s'est déjà envolé ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Les investisseurs sont convaincus de l'opportunité du projet, ils le montrent par leur patience et leur persévérance (la première visite du site date de 2018). Vous évoquez la

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

rapidité des évolutions et c'est pour cette raison que les professionnels considèrent à partir de leur expérience que le temps joue contre les projets, quels qu'ils soient.

Coût financier pour les citoyens :

Le chapitre 5.3 ne mentionne que les retombées pour la commune de Villard-de-Lans et ce en supposant un succès commercial du projet.

Quel serait le coût global pour les collectivités, de la commune à l'état en passant par la CCMV, le département et la région, de la réalisation d'un tel projet ?

- Etape actuelle préliminaire avec des discussions, des études, des jugements, des recours, des révisions de projets et d'études :
 - Est-ce chiffré et rendu public ?
 - Ces coûts sont-ils facturés et recouverts auprès des investisseurs privés ?
- Etape de construction :
 - Quels coûts des travaux et autres actions menés par les collectivités ? Accès, eau potable, eaux usées, déchets, remise en état des biens publics, etc.
 - Ces coûts seraient-ils facturés et recouverts auprès des investisseurs privés ?
- Etape d'exploitation
 - Quel bilan dépenses/recettes pour les diverses collectivités pendant une année d'exploitation, selon scénarios pessimiste-standard-optimiste ?
- Fin d'exploitation
 - En supposant que les investisseurs privés se soient habilement protégés en cas de non-rentabilité de l'exploitation, quel coût pour les citoyens à la cessation d'activité ? récupération des infrastructures (pour en faire quoi) ? destruction des infrastructures et remise en état "raisonnable" des terrains ?
 - Un tel scénario risque malheureusement de se produire, pour des raisons climatiques (plus assez de neige plus tôt que prévu) ou simplement commerciales (pas la fréquentation attendue sur la durée d'investissement). Personnellement je pense que ce serait les deux combinées.
- En résumé, quel serait le bilan financier pour les citoyens selon divers scénarios ?
 - Abandon avant début de travaux ou avant la fin des travaux,
 - Abandon après une exploitation de durée limitée, par exemple 3, 5 ou 10 ans,
 - Et enfin avec exploitation de longue durée de 20 à 30 ans ou plus
- Dans le document on ne voit que 144 850 € pour le réseau d'eau potable...
-

Réponse de la commune de Villard de-Lans :

Le coût pour les collectivités en matière de travaux est estimé à 144 850 euros au total (eau potable + assainissement). Les retombées économiques pour les collectivités liées à la réalisation du projet sont bien supérieures, et détaillées dans le dossier.

Le coût des études préalable pour l'obtention de l'autorisation d'UTNS, pris en charge par la commune de Villard-de-Lans, s'élève entre 50 000 et 100 000 euros. Les autres coûts d'étude sont à la charge de l'investisseur.

En cas de renoncement au projet du fait de la commune, le coût pour celle-ci serait de 100 000 euros d'indemnités à payer au porteur de projet.

Enfin, en cas d'abandon de l'exploitation, aucun coût direct ne s'appliquerait à la commune.

69. 27 juin

Bonjour

Merci pour la présentation qui a eu le mérite d'apporter des éléments très intéressants.

On voit que le projet a été réfléchi et s'inscrit dans un besoin d'évolution du secteur de la Cote 2000.



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Il serait intéressant pour ma part d'avoir un aperçu de ce qui pourrait être proposé dans le « pool activité indoor » plus précisément si les activités de ce pool vont être ouvertes aux locaux, à quelles conditions..?

Il a été question un temps de la piscine, que l'on a vu sur les documents relatifs à l'eau lors de la présentation à la coupole. Va-t-elle se faire ? Ce serait un plus compte tenu du vieillissement des équipements locaux.

J'ai compris que le projet allait être construit autour d'une résidence de tourisme avec plusieurs services. Est-il prévu un fonctionnement type « village vacances » avec une restauration collective sur place?

Villard et le plateau ont besoin d'un projet fort pour redynamiser un secteur géographique plutôt moribond hors saison, le développement de ce "tourisme d'affaire" ne peut être que bénéfique pour l'économie locale, surtout lorsqu'il est porté par des investisseurs privés.

Bravo pour le travail autour de ce projet.

Hâte de voir les évolutions qui vont être proposées pour arriver à un projet à la bonne échelle, qui pourra donner un nouvel élan à la commune et amener une population un peu plus jeune.

Merci simplement de me confirmer la bonne réception de ce mail.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions. Merci pour votre enthousiasme. Nous ne pouvons répondre dans l'immédiat à des questions encore prématurées car nous en sommes aux grands principes du projet.

70. 27 juin

Bonjour à tous,

Dans le cadre de la concertation sur le projet UTNS. I

Voici mes remarques concernant **les demandes à satisfaire** (paragraphe 2.2.2) :

Vous listez les grandes attentes du tourisme qui vont se renforcer et devenir majeures. En quoi le projet UTNS répond-t-il à ces attentes ?

RUPTURE

Dans l'environnement immédiat de l'UTNS on trouve les structures suivantes ne correspondant pas à ce critère :

- Un immeuble de 90 appartements presque accolé à un ensemble de 980 appartements dont une tour de 15 étages et à la structure de départ des remontées mécaniques
- Une orientation majoritairement Nord
- Une vue sans effet Wahou tournant le dos aux plus beaux sites
- Un trafic voitures et cars en haute saison

RESSOURCEMENT

Dans un périmètre de moins de 1 km, 2030 logements sont déjà construits.

En quoi le fait d'habiter un appartement dans cet environnement peut-il participer au ressourcement ?

LA RECHERCHE DE SENS :

Pensez vous réellement que la localisation de l'UTNS (incluant les services indoor et les commerces) va favoriser le contact avec les "vraies personnes" de Villard de Lans situé à 5 Kms.

LE SLOW :

A quel moment "le slow" pourra t'il être vécu dans un environnement d'immeuble ?

Faut il supprimer le wifi dans les appartements, éliminer les plannings d'activités, supprimer la voiture pour accéder aux activités hors UTNS pour enfin "se laisser aller au fil du temps"

L'HYPER TOURISME :

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Dans un périmètre de 1 km, ce sera plutôt la déprime de voir le nombre d'appartements fermés plutôt que de subir l'hyper tourisme.

La météo n'est pas toujours favorable avec une augmentation des jours de pluie l'hiver à cette altitude du au réchauffement climatique l'hiver (109 jours de précipitations en 2023, Source fr.climate-data.org).

STAYCATION/MICRO-AVENTURES :

Le type de séjour proposé ne répond pas à cette attente.

Comment vivre des micro-aventures en résident en immeuble avec le WiFi et les activités indoor ?

RETROUVAILLES, HYPER PERSONNALISATION, NUMÉRIQUE, VIELLISSEMENT DE LA POPULATION :

pas de remarque.

En vous remerciant pour votre attention.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions. Nous avons pris note de vos alertes qui ne paraissent pas attendre de réponse dans l'immédiat

71. 27 juin

Bonjour,

Veuillez trouver ci dessous mes remarques suite à la lecture du document.

Front de neige :

Un des arguments qui revient le plus souvent est que cette unité touristique sera sur le front de neige.

Il est assez surprenant de constater que l'argumentaire se fait principalement autour des activités hivernales alors que la proposition de cette unité touristique est orientée 4 saisons.

Vous parlez de front de neige alors que depuis plusieurs années déjà le front de neige évolue au niveau du lac du pré des Preys. Ceci est confirmé par l'arrêt des canons à neige sur la piste Montillet avec leur réinstallation au dessus du lac.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions.

Nous proposons d'apporter lorsque c'est possible quelques éléments de réponse car nous sommes encore très en amont de la définition précise du projet.

Le 4 saisons inclut l'hiver et les grands principes du projet traduisent l'ambition de compléter l'existant, avec une sobriété en termes d'artificialisation.

Gravats :

Vous souhaitez mettre les gravats de construction sur les pistes existantes dont le volume est très conséquent. Cela entraine un surplus de gravats sur les pistes alors qu'il faudrait dès à présent commencer à les re-végétaliser. Etendre des gravats sur les pistes va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire en vue de l'évolution vers les 4 saisons et un manque de neige l'hiver aux basses altitudes.

Réponse commune de Villard-de-Lans : S'agissant des déblais, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

Cible clientèle :

Le projet semble s'adresser à des clients de profils divers (international, séminaires d'entreprise, familles, jeunes sportifs ...) mais aussi lors de la réunion d'information (empêchés moteurs et empêchés sociaux).

Une approche aussi large est trop globale et en final une difficulté supplémentaire pour avoir une approche ciblée car chaque profil a des demandes différentes et particulières.

Les futurs clients face à un catalogue très large de services auront beaucoup de difficulté pour s'approprier l'offre pour leur cas personnel.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Il n'y a pas à ce jour d'évaluation de transfert de la clientèle existante sur Villard de Lans (hôtel, location meublée ...) vers cette unité touristique. Cette unité risque de "siphonner" les clients actuels des autres hébergements.

Le Vercors a une image de santé et de bien-être (voir Isère-attractivité, typologie "station pleine énergie" pilote Villard de Lans) et orienté famille (Villard de Lans est labellisé Famille Plus). Le projet UTNS ne semble pas en adéquation avec la spécificité de Villard de Lans qui devrait continuer à être développée.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous proposons de faire confiance aux investisseurs qui misent sur la diversification des publics pour favoriser le succès du tourisme 4 saisons. Nous avons ne pas compris à la fois votre intuition d'une erreur marketing sur les cibles, tout en siphonnant les hébergements actuels... Nous confirmons qu'il s'agit d'une offre complémentaire et non de substitution.

Création des emplois :

Vous parlez de la création de 100 emplois. Quels sont les profils de ces emplois ? Est-ce des emplois à l'année à forte compétence ou bien des emplois saisonniers et à faible compétence ?

Ces emplois s'appuieront-ils sur des compétences trouvées localement et permettront d'augmenter le nombre de résidents à l'année (bénéfice à la vie du village avec établissement de familles, enfants scolarisés, ...)

Réponse commune de Villard-de-Lans : Comme pour tout projet susceptible de générer des emplois, il convient d'anticiper les besoins pour que cela puisse profiter à des personnes en proximité et non de partir des capacités professionnelles disponibles pour bâtir un projet. Au fur et à mesure de l'éventuel avancement du projet, des précisions seront apportées en volume et en qualité de ces emplois.

Logement des saisonniers :

L'arrivée de saisonniers supplémentaires pour cette unité touristique se fait dans un climat déjà tendu en terme d'offre d'emploi (difficulté de recruter des saisonniers actuellement) et difficulté de les loger.

Infrastructure routière :

Vous indiquez que l'impact de l'unité touristique sur le trafic actuel est très faible de l'ordre de 4%. Vous indiquez aussi que ce ratio est calculé en période de vacances. Le chiffre est peu élevé et la déduction que vous en faite est que l'impact sera négligeable. En fait, ce chiffre correspond à une augmentation de trafic lorsque la circulation est déjà saturée et 4% de circulation supplémentaire amènera alors à un blocage du trafic.

Réponse commune de Villard-de-Lans : En matière de déplacements, les impacts ont été comme tous les autres relatés en toute transparence. Des optimisations peuvent être réfléchies surtout face aux chiffres des mouvements pendulaires avec les vallées. Des réflexions voire des expérimentations pourront être lancées sur ce sujet spécifique.

Infrastructure eau potable :

Tous les calculs sont faits à partir de moyenne journalière ce qui représente un lissage des valeurs.

Les usages présentent en fait des pics d'utilisation (ex eau potable concentrée le matin et le soir sur des périodes courtes). Les calculs auraient du être fait à partir des maximums dans la journée et non sur les moyennes journalières.

S'agissant de la ressource en eau, le bilan de la concertation apportera quelques éléments de réponse, compte tenu de l'importance accordée à ce sujet en réunion publique comme dans les contributions adressées sur l'adresse mél dédiée.

Infrastructure assainissement :

C'est une remarque similaire au point précédent, le risque de débordement est modélisé avec des chiffres lissés avec des pluies d'occurrence mensuelle. Il serait plus sécurisant de faire les calculs avec des pluies d'occurrence annuelle.

Activités existantes :

Les touristes en période d'été pratiquent souvent plusieurs activités (golf, rando, vélo, parapente, spéléo, escalade ...) lors de leur séjour. Les équipements nécessaires pour ces activités sont volumineux. Qu'est ce qui est prévu pour le stockage du matériel pendant leur séjour.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Objectivement nous n'en sommes qu'aux grands principes, il est prématuré d'espérer répondre à ce type de questions. Elles seront évoquées lors des échanges avec les parties prenantes ultérieurement

Impact avec les communes voisines :

Le document n'apporte pas de précision sur les communes voisines.

Les places de parking supprimées du P1 seront créées en remplacement dans l'unité touristique et deviendront payantes. Beaucoup d'excursionnistes (touristes à la journée) accéderont à la montagne à partir de Corrençon au lieu de la cote 2000. La traversée de Corrençon étant très étroite, l'impact sera très important et d'autant plus important qu'un projet de même nature est en prévision dans cette commune.

Effet sur le climat :

Le projet vise la certification BREEAM de niveau good. Ceci n'est pas un engagement du constructeur donc sans valeur.

Retombées économiques :

L'exploitation du domaine skiable en 2050 est maintenue avec une prévision de 57% du domaine skiable ouvert. Les calculs économiques ne prennent pas en considération la diminution des ventes de forfaits liée à une station ouverte avec seulement la moitié de ses pistes. Les chiffres présentés sont très optimistes.

L'unité touristique étant de type "tout inclus", la retombée économique sur l'ensemble du territoire estimée à 5.8 M€ est très optimiste.

Réponse commune de Villard-de-Lans : L'exploitation du domaine skiable est du ressort de la DSP prochainement relancée. Par ailleurs le projet de résidence touristique de l'UTNS ne prévoit pas d'être « sous cloche » ni « en circuit fermé » mais en complément de l'existant. Il ne s'agit pas d'une résidence de type « tout inclus » mais d'une résidence proposant des services en option pour ses résidents.

Meilleures salutations

72. 27 Juin

Bonsoir

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pu dans le cadre de la concertation avoir recours à une contribution extérieure d'expert sur la problématique de l'eau. Il est dès lors possible de pouvoir discuter sur le fond. On ne peut néanmoins que constater que les hypothèses retenues ne sont pas basées sur les prévisions les plus récentes du GIEC mais sur un « set » qui est doré et déjà dépassé. Pour autant ce travail a le mérite d'exister et je laisserai aux experts la revue de la pertinence des travaux. En revanche, le document UTNS et la présentation faite reste très en deça sur les éléments économiques et marketing.

On nous parle de 4 saisons pour justifier le projet, alors même que dans le cadre de la préparation de la DSP du domaine de Villard de Lans, la question des 4 saisons est totalement éludée et qu'une enveloppe très vague de €2m est dévolue à de la diversification. Cela veut-il dire qu'aucune étude sérieuse n'a été faite sur ce sujet majeur ?

La MRAE dans son rapport attirait l'attention sur la nécessité d'une approche englobant les projets UTNS de Villard et UTN de Corrençon. N'avez-vous pas trouvé de consultant vous permettant une réflexion stratégique d'ensemble et permettant de réfléchir à l'impact conjoint de ces projets sur la station et le territoire ? En l'état le document UTNS est totalement silencieux et insuffisant sur ce point. Le document ne reprend d'ailleurs plus l'impact de cannibalisation qui était mentionné (de l'ordre de 30%) dans le document 2023.

Même point sur la réflexion marketing qui demanderait à être davantage explicitée. Comment imaginer capter un tourisme d'affaires alors qu'en moyenne les appartements ont 7 lits (100 appartements pour 700 lits dont 2 d'appoints). Pensez-vous vraiment sérieusement que ce public fait de la « coloc » ?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Lors de la présentation, CGH a été mentionné comme l'opérateur potentiel. CGH est par ailleurs partie prenante dans l'UTN du Clos de la Balme. CGH prend t'il des décisions majeures sur son activité sans étude préalable ?

Enfin, sur la concertation, on ne peut que s'interroger sur ce cadre alors que concomitamment se déroule le processus de la 2eme modification du PLUih qui donnera lieu à enquête publique. Soumettre à enquête publique l'UTNS dans le cadre de la modification du PLUih serait une vraie mesure de démocratie au lieu d'un ersatz de concertation. Il n'est pas trop tard...

Comme vous l'avez fait sur l'eau il paraît clé d'étayer vos assertions sur les éléments marketing et économiques afin de pouvoir envisager les vraies retombées pour le territoire

merci

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions. Les investisseurs ont annoncé choisir des professionnels pour chacun des métiers concernés, de la construction à l'exploitation d'une résidence hôtelière, de la conception d'un espace indoor à l'optimisation et la végétalisation des lieux. Nous vous proposons d'attendre des précisions sur le projet avant d'avoir un avis ferme.

Concernant les recommandations de la MRAE, veuillez noter que la commune de Villard-de-Lans réalise son évaluation environnementale en conformité avec la réglementation. L'impact cumulé des 2 projets y est d'ailleurs étudié. Rappelons par ailleurs que la volumétrie de ces 2 projets reste cohérente avec ce qui a été planifié en matière de développement de l'hébergement touristique par le PLUi-H approuvé en 2020 (voir détail dans le dossier UTNS) et ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale sur le périmètre de la CCMV.

73. 27 juin

Bonjour

Je tiens à formuler que je ne comprends pas du tout le sens de ce projet qui pour moi est un non-sens écologique.

Nous habitons un parc naturel régional, je vis sur le plateau du Vercors depuis 1998. Quel projet sensé est réellement en route en direction des habitants et pour la préservation de la nature exceptionnelle du plateau. (quid des emplois, de la conduction des travaux, des gravats étalés je ne sais où, de la gestion de l'eau).

Je suis très choqué par le manque de transparence et créativité de ce projet, il aurait été beaucoup productif de le construire avec les habitants du plateau qui connaissent leur territoire et ne sont pas en manque d'idée. Je ne vois que des investisseurs complètement à côté de la plaque et pas altruiste pour un sou mais qui comptent bien s'en mettre plein les poches sur notre dos

Donc j'exprime haut et fort mon complet désaccord pour ce projet, j'espère monsieur le Maire que vous saurez prendre la bonne décision pour vos concitoyens. Sérieusement il y a mieux à faire sur notre beau territoire. En particulier loger ses habitants à des prix raisonnables, leur offrir des emplois décents ainsi qu'une nature préservée et éviter les lits froids.

En espérant que mon avis sera considéré.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Les grands principes du projet, étape actuelle d'avancement, s'appuient sur les atouts de notre territoire et visent en aucun cas à les dégrader.

Les investisseurs dialoguent avec les socio-professionnels et les élus de Villard de Lans pour compléter l'offre touristique actuelle, en visant une diversification des activités comme des publics, propice au tourisme 4 saisons.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Si le point de vue de l'ensemble des parties prenantes est attendu en phase de concertation - pour éclairer les décisions à venir - ces dernières reviennent aux investisseurs qui prennent la responsabilité du projet et ont sélectionné des entreprises spécialistes des prestations concernées.

Enfin, nous tenons à rappeler l'engagement de la municipalité et de l'intercommunalité pour l'habitat -création d'habitat accessible sur le plateau (accession sociale aux Laiches, Projet de Maison de saisonniers) et rénovation des copropriété privées – qui sont autant de dispositifs complémentaires au projet d'UTNS.

74. 27 juin

Mesdames, messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, ma modeste participation à la concertation citée en objet.

Restant à votre écoute en cas de besoin,

Bien sincèrement,

Engins, le 27 juin 2024,

Monsieur le Maire de Villard de Lans,

Mesdames et messieurs les élus,

Conformément à vos encouragements concernant la participation à la concertation préalable sur l'UTNS de la cote 2000, je vous fais parvenir par la présente mes remarques et interrogations sur le sujet.

Avis global sur le projet :

En tant que citoyens résidents du Vercors à l'écoute de l'actualité locale, j'ai lu et entendu de nombreuses choses concernant l'UTNS.

J'estime pour ma part que l'on ne peut ignorer les alertes sur les effets d'un tel projet digne du plan neige des années 60. En décalage avec les réalités économiques et environnementales du présent.

Il aurait été bien plus courageux, et certainement plus impactant pour le territoire d'engager un ambitieux programme de rénovation/réhabilitation de l'existant, tout en développant une diversification des activités économiques, pas seulement touristique.

Notre territoire possède un vivier de talents et de motivations qui me semblent passer au second, voire troisième plan.

Pire, il faudrait donner crédit à une opération qui viendrait indubitablement prendre des « parts de marché » sur l'offre de service existante.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Ce projet, dont l'envergure a été revu à la baisse en 2023, s'appuie sur une complémentarité avec l'existant en visant une diversification des activités comme des publics, propice au tourisme 4 saisons et non seulement sur les périodes enneigées.

La rénovation et la réhabilitation d'un parc immobilier privé revient aux différents propriétaires qui peuvent être encouragés mais auxquels la collectivité ne peut aucunement se substituer.

Sur quelques détails du projet :

Monsieur le Maire, à la lecture du dossier, et suite à votre plaidoyer du lundi 13 juin, plusieurs points de ce projet m'interpellent.

- Les emplois :

Les prévisions présentées semblent en décalage par rapport aux nombres de semaines d'exploitation ainsi que du « chantier » de construction. Je n'y vois aucune garantie d'emplois locaux à temps plein. L'impact en faveur de l'emploi sur le plateau me paraît donc plus qu'incertain.

- Les ressources en eau :

Les réponses aux questions posées à ce sujet sont évasives, voire contradictoires. Nous devinons aisément l'incertitude qui règne quant à la disponibilité de l'eau nécessaire aux hommes et aux machines. Là encore, je ne suis pas rassuré pour l'avenir. Si cela s'avère exacte, quelles alternatives seront employées ? Des méga-bassines sur les sommets ?

- L'évacuation des eaux usées :

Même si, lors des présentations publiques réalisées ces dernières années, les techniciens de la CCMV ont les compétences et le talent nécessaire pour nous rassurer sur la dimension de la station - qui fût construite à grands frais - il reste tout de même une grande incertitude sur la capacité des infrastructures actuelles à

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

absorber et évacuer un volume supplémentaire d'eau usée aussi important, provoqué par un ajout aussi subit de lits supplémentaires.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Compte tenu du nombre important de contributions sur l'adresse dédiée relatives aux enjeux de l'eau et de l'assainissement, le bilan de la concertation apportera des éléments de réponse complémentaires.

Pour les emplois, nous sommes encore en phase amont et il s'agit de fourchettes qui seront peaufinées en nombre et en qualité au fur et à mesure de l'éventuel avancement du projet.

Sur les impacts du projet :

Elles sont nombreuses, je vous partage ici celles qui m'interpellent le plus à ce jour.

- L'augmentation de la circulation routière :

Par simple effet mathématique, l'augmentation du nombre de lits sur le territoire va provoquer une augmentation de la circulation.

Cette nouvelle nuisance sera d'autant plus importante durant les « 30 semaines » d'exploitation annuelle prévues dans le cadre de ce projet.

La présentation qui nous a été faite se veut rassurante. Mais elle semble minimiser complètement les pics d'affluence en période touristique.

De plus, nulle part n'est fait mention d'une étude d'impact sur les résidents permanents.

Sur la RD531, il y a des lieux d'habitation comme la commune d'Engins, ou encore le hameau de Lolette avant Lans-en-Vercors qui sont directement confrontés à ce phénomène d'or et déjà nuisible.

Je n'ai pas connaissance d'étude sérieuse, passée ou à venir, sur le taux de circulation et ses fluctuations en fonction des saisons touristiques.

Quelles sont les stratégies politiques à ce titre ?

Va-t-on avoir une vraie régulation par l'ajout de plus de feux de circulation, de dos d'âne, voire de radars ?

Quant à l'annonce d'une maîtrise de la circulation des engins de chantier « grâce » à l'implantation d'une centrale à béton in situ, il semble que l'on fasse l'impasse sur les matières premières qu'il faudra convoier pour alimenter cette dernière ... sans parler du reste, notamment du personnel de chantier inexistant sur le plateau qu'il faudra faire monter chaque jour !

Les « 200 » postes annoncés ne seront pas intégralement pourvus par le plateau. Encore moins s'il s'agit de grandes entreprises nationales du BTP qui possèdent déjà la majorité de son personnel qualifié.

Connaissez-vous le taux de fréquentation de la RD531 par les cyclistes ?

J'ai de grandes craintes quant au partage serein et en toute sécurité de la route.

L'exposé qui nous a été fait ne semble pas prendre en compte cela sérieusement.

- Les nuisances d'un futur chantier :

En lien avec le point précédent, je m'inquiète par ailleurs de l'évacuation des déchets qui seront provoqués par un chantier qui implique une excavation importante notamment dans la perspective d'aménager un parking souterrain.

Les mesures proposées (étalement des « gravas » sur le domaine skiable) me semblent sous évaluées et ne pas prendre en compte le cadre réglementaire qui interdira probablement d'étaler des résidus bitumeux en pleine nature.

Par conséquent, l'évacuation d'une partie de ces déchets contribuera d'autant plus à l'augmentation de la circulation.

Enfin, j'appelle de mes vœux à une véritable concertation citoyenne accompagnée d'analyses d'impacts plus abouties ainsi que d'une vraie politique participative de développement du territoire.

Je vous prie d'accepter mesdames et messieurs les élus, mes sincères salutations.

Réponse commune de Villard-de-Lans : S'agissant de la circulation, des comptages et des données ont été présentés en réunion publique. D'autres études d'impact pourront être initiées quand le projet progressera dans sa définition

S'agissant des déblais et des remblais, le sujet a été évoqué en réunion publique et a été mentionné dans de nombreuses contributions sur l'adresse dédiée, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa parution. Nous pouvons toutefois vous rassurer dès maintenant sur le fait qu'aucun résidu bitumeux ne sera déversé sur les pentes du domaine skiable.

75. 27 juin

Si Villard est ce qu'il est, il le doit au ski alpin.

Merci à la commune de soutenir ce projet et à la SEVLC de proposer un tel projet.

Sans cet investissement, notre village n'aura plus l'attrait que nous connaissons pour les touristes mais surtout pour nos enfants....

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions.

76. 27 Juin

Je suis à fond pour le projet !

En tant que commerçant au balcon de Villard il est tant de redynamiser la station pour le bien de son avenir !

Si rien ne bouge petit à petit nous allons sombrer.... Enfin un projet important pour notre économie !!!

Je suis pour à 100% !!!

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre soutien au projet et vous en remercions.

77. 27 Juin

Je remercie tout d'abord la mairie de la concertation et des échanges proposés, mais également de son point de vigilance à promouvoir le territoire et maintenir une vie économique sur le plateau du Vercors.

Le constat à aujourd'hui :

- les contraintes météo impactent les activités sportives d'hiver
- le site de Cote 2 000 est vieillissant (50 ans à ce jour)

Les conséquences sont les suivantes :

- une fréquentation du domaine skiable en baisse
- des pertes économiques pour de nombreux acteurs qu'il s'agisse :

de l'exploitant des remontées mécaniques

des logeurs (location et hôtel)

des commerçants

des salariés dont la saison hiver est amputée (impact sur le pôle emploi)

à leur tour, par manque de ressources, ces acteurs consomment moins sur le territoire.

Il est important de fixer la fréquentation, en offrant un hébergement sur place.

Les personnes hébergées sont des consommateurs à plus fort potentiel que les personnes de passage pour une journée par exemple.

Ce projet à Cote 2 000 est nécessaire pour que ce lieu de la commune ne devienne pas une station fantôme comme d'autres dans le département ou dans les Alpes;

Il obligera à poursuivre le projet de rénovation des balcons de Villard, qui après 50 ans sans rénovation est appelé à sombrer

les activités indoor profiteront à tous, dans le souci d'étendre et de diversifier les pôles sportifs.

La montagne peut encore attirer et permettre une vie économique pour les sédentaires de la région. Le monde bouge sans cesse et le projet est une réponse à cette nécessaire adaptabilité permanente.

Est-il nécessaire de conclure que je souhaite vivement que ce projet se réalise.

Bon courage à tous ceux qui portent le projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre soutien au projet et vous en remercions.

78. 27 Juin

Vous trouverez en pièce jointe ma contribution à la consultation préalable à l'UTNS.

Contribution citoyenne à la concertation préalable de l'UTNS

J'ai lu avec intérêt la réponse à l'avis de l'autorité environnementale réalisée par MDP Consulting au sujet de l'UTN sur le secteur de Villard-de-Lans et notamment l'étude hydrogéologique réalisée par le bureau d'étude « Géolithe ».

Le problème de la ressource en eau en France est un problème majeur qui va s'amplifier avec les changements climatiques, ce phénomène sera encore plus fort dans les massifs karstiques.

Il faut savoir, ce qui est très bien dit dans l'étude, que les calcaires (Urgonien et Sénonien) ne représentent pas un réservoir pour la ressource en eau, l'eau ne faisant que passer dans ces formations. L'eau est tout de même stockée sous forme de neige dans les grandes surfaces de lapiaz et dans les gouffres et cette eau est restituée au niveau des sources lors de sa fonte. Avant que les effets du réchauffement climatique ne se fassent sentir de manière répétée et durable, cette période de fonte variait bien entendu d'une année à l'autre, mais il n'était pas rare d'avoir encore des stocks neigeux importants au mois de mai avec une fonte qui pouvait faire sentir ses effets jusqu'en juin, voir juillet pour les secteurs les plus élevés du plateau. Le réchauffement climatique, dont nous ne subissons encore que les prémices, entraîne une baisse de la quantité des précipitations neigeuses en hiver, et donc une diminution de la quantité d'eau stockée sous forme de neige dans l'épikarste.

Par ailleurs, l'augmentation des températures, particulièrement marquée au printemps, entraîne une fonte plus rapide de ce stock de neige amoindri. Cette restitution plus précoce, et de moindre ampleur, d'eau liquide vers le milieu naturel, induit un risque de tarissement des sources en période estivale. Aucun secteur du plateau ne sera a priori épargné par ce phénomène, dont il reste au demeurant difficile d'apprécier l'impact sur la durée. Une succession d'années sèches couplées à des canicules estivales pourrait en effet activer des effets de seuil, impactant des sources réputées jusqu'ici « intarissables ». La difficulté du Méaudret à retrouver un niveau d'étiage raisonnable lors de l'hiver 2022-2023, malgré le retour des précipitations, constitue une bonne illustration de l'impact durable que peut avoir une année exceptionnellement sèche et chaude ; qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra faire face à plusieurs années successives de ce type ?

Outre ces considérations générales, je dois avouer avoir été impressionné par plusieurs erreurs grossières relevées dans le rapport d'expertise de l'entreprise Géolithe, repris à son compte par MDP Consulting. Par exemple, au paragraphe 4.5, page 19 (page 115 du rapport global de MDP), il est écrit que les dépôts glaciaires de la dernière grande glaciation wurmienne sont des formations tertiaires. La vérité est que ces formations datent de l'ère quaternaire, ce qui fait tout de même plusieurs dizaines de millions d'écarts et n'est pas sans conséquence sur les propriétés hydrologiques de ces réservoirs. Le rapport parle aussi d'affleurements du Crétacé supérieur (Sénonien) « à hauteur de la Moucherotte ». Il n'existe en fait aucun affleurement de ce type sur le Moucherotte et encore moins sur la Moucherolle, ce n'est que l'Urgonien qui est présent. On peut certes estimer que ces erreurs et approximations ne sont pas centrales par rapport à l'objet du rapport. On peut néanmoins s'étonner qu'il ait fallu noyer ce rapport dans des considérations erronées et, de facto, inutiles, comme pour mieux en masquer la vacuité. Il me semble que la crédibilité de ce type d'étude ne se juge pas à son nombre de pages mais à la pertinence des éléments qu'il apporte en réponse aux questions posées par le donneur d'ordre (il semble, au demeurant, que ces questions ne soient pas clairement énoncées). Bien entendu, un rapport volumineux, mais de peu de substance, se facture probablement plus cher qu'un rapport plus concis mais pertinent, tout en demandant moins de travail.

A l'appui de ce jugement, que d'aucuns pourront juger hâtif, j'ai relevé d'autres éléments, qui relèvent moins de mon domaine de compétence mais au sujet desquels j'ai pu m'entretenir avec différents scientifiques spécialistes des domaines concernés. Il en va ainsi de la question climatique, traitée dans le chapitre 5 du rapport Géolithe. Ce rapport est basé sur une compilation des résultats présentés sur le site DRIAS du ministère de la transition écologique, plus particulièrement sur le nouveau jeu d'indicateurs correspondant à la TRACC (Trajectoire de Référence pour l'adaptation au Changement Climatique). Ce chapitre 2°C commence par l'assertion suivante : « L'étude s'appuie sur le scénario d'évolution climatique retenu dans la TRACC, qui se base sur un réchauffement en France Métropolitaine de +2°C en 2030, 2,7°C en 2050 et 4°C en 2100, ce qui correspond au pire des scénarios prédits par le GIEC (SSP5-8.5). » Cette phrase est

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

consternante par la méconnaissance, ou l'incompréhension profonde, qu'elle manifeste des travaux du GIEC et de leur appropriation par les services de l'Etat en France. Nous sommes actuellement sur une trajectoire intermédiaire à celles dessinées par les SSP2-4.5 et SSP3-7.0, soit une hausse de température en fin de siècle comprise entre 3.5° et 4.0°C. La trajectoire SSP5-8.5 correspond, elle, à une hausse de la température globale de +5°C, qui n'est pas du tout celle explorée sur le site DRIAS, qui mentionne explicitement sur sa première page que le +4° en France correspond à un +3°C global. Donc, loin de constituer le « pire des scénarios explorés par le GIEC », ce scénario est, en l'état actuel des choses, le moins pire des plus probables (le rapport de Géolithe n'étant pas à une approximation près, il est à noter que le GIEC ne « prédit » aucun scénario : il utilise des trajectoires socio-économiques élaborées par des spécialistes non climatologues pour en déduire des trajectoires possibles d'augmentation de températures – et autres paramètres climatiques). Par la suite le rapport se réfère aux études climsnow, qui sont maintenant un peu anciennes, menées à partir des simulations CMIP5 (établies pour servir de fondement au 5ième rapport du GIEC), alors que la communauté travaille désormais avec les simulations CMIP6 (établies pour servir de fondement au 6ième rapport du GIEC), et nous parle de RCP, un concept qui n'a plus cours, ayant justement été remplacé par celui des SSPs. Or c'est justement ce concept de RCP qui est utilisé dans la section 8.1, page 33, du rapport MDP, au point que c'est toute la cohérence, et donc in fine, la pertinence de la composante climatique du rapport qui est ainsi sujette à caution.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion sur les sujets de la ressource en eau et des prévisions climatiques, nous vous en remercions et les transmettons à notre cabinet expert. Des précisions seront apportées dans le bilan de la concertation compte tenu des nombreuses questions posées en réunion publique comme par les internautes sur l'adresse mél dédiée.

79. 27 Juin

Madame, Monsieur, de la municipalité de Villard de Lans

J'agréé la construction aux Adrets telle que prévue initialement.

Mais je m'oppose à ce qu'une construction privée s'élève sur le parking P1, parce que :

- 1 - le parking P1 a été financé par la commune et appartient aux Villardiens
- 2 - il est mis, d'une façon permanente, gratuitement à la disposition de tous les touristes qui aiment le site
- 3 - il permet une circulation aérée, ouverte, facile et un accès direct à l'espace d'accueil et de regroupement.

Quand le complexe immobilier sera construit

1 - le parking ouvert et gratuit deviendra PAYANT et SOUTERRAIN (facile à voler dans les voitures) les automobilistes iront donc à Corrençon pour accéder à la station et profiter d'un parking gratuit : encombrement de Corrençon

ET, ce qui se fait déjà : laisser la voiture dans un parking de Villard, public ou privé (aux Tennis, à l'Essarton ...) et utiliser les navettes déjà bondéesaux frais de la commune de Villard

2 - le bâtiment au pied des pistes bouchera **l'espace d'accueil collectif** au seul profit des clients privilégiés de l'hôtel.

Faut-il rapprocher le Front de neige jusqu'au paillason de l'hôtel ?

Je m'oppose fermement à ce qu'un groupe financier privatise pour quelques privilégiés un espace largement public mais je ne m'oppose pas à ce que ce qu'il construise aux Adrets un complexe hôtelier, et qu'en temps que vrais sportifs, ses clients portent leurs skis sur l'épaule jusqu'à la station.

J'habite Villard de Lans, j'y paye mes impôts, et j'y vote.

Tiendrez-vous compte de mon avis ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Nous ne savons pas si vous avez pu participer à la réunion de concertation du 13 juin dernier à la Coupole, elle était retransmise en direct et est consultable en différé au lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRJmDng>

Vous l'avez compris, nous en sommes aux grands principes et nous vous invitons à attendre la déclinaison concrète du projet pour avoir une opinion arrêtée sur les accès et emplacements. L'ambition est de compléter

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

l'existant et aucunement de le remplacer, de diversifier les activités et les publics pour favoriser le tourisme 4 saisons.

Compte tenu des enjeux environnementaux incluant l'artificialisation, le P1 est effectivement considéré comme préférable au site des Adrets.

Vous pensez que le parking souterrain et payant aura l'inconvénient de faciliter les vols, c'est plutôt l'inverse qui est constaté par les professionnels, sans compter que cela dissuade les « voitures ventouses » de rester sur le parking de longues durées et ainsi accroît la disponibilité.

80. 28 Juin

Bonjour,

Peut-on parler de concertation? Information minimaliste, délais ultra courts, pas de vrais débat?...

Pour moi, le projet va à l'encontre de toutes les alertes lancées par les scientifiques et ne prend pas en compte la réflexion de nombre d'habitants:

- fragilité de la ressource en eau
- accaparement d'un espace de vie à des fins privées, suppression de jeux de déambulations, d'un parking libre
- nuisances et dégradations liées à un chantier hors normes (pollution, routes, évacuation/stockage des matériaux irréalistes...)
- nombre annoncé d'emplois créés en ETP ne résistant pas à une étude sérieuse
- risque de concurrence avec les commerces locaux au détriment de ceux-ci
- absence de vision d'avenir concertée, durable, environnementale, sociétale, pour le Vercors
- non prise en compte des autres projets immobiliers de grande ampleur

Merci de prendre en compte mon avis

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion sur le projet. Vous indiquez qu'il n'y a pas eu de vrai débat, je vous invite, si vous n'avez pu être présent, à visionner l'enregistrement de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole, en cliquant sur ce lien <https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRjMnDng> Les échanges ont pris une large place puisque ce n'est qu'au bout de 2 heures 45 que la séance fut levée, une fois constaté l'épuisement des demandes de parole.

81. 28 Juin

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci après mes remarques et commentaires sur le projet de création de l'UTNS.

Les réunions animées par Mr le Maire de Villard et le document de consultation émis pour la création de cet UNTS définissent assez clairement l'objectif de ce projet, à savoir, de permettre au futur exploitant de la DSP de la SEVLC de disposer d'un outil immobilier lui permettant de valoriser et rentabiliser ses investissements dans cette DSP. Mr le Maire ayant de plus expliqué que la mairie de Villard n'avait pas les moyens de reprendre la DSP et encore moins d'y investir les millions d'euros nécessaires pour sa modernisation.

Actant de ce fait, la question qui se pose donc est « est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

La première question à se poser concerne les perspectives de neige sur notre territoire à moyen terme. Nul n'ignore que l'enneigement naturel à nos altitudes va se raréfier. Il faudra donc accompagner cet enneigement de neige artificielle, dont la production n'est bonne ni pour l'environnement (eau+énergie), ni pour la rentabilité de l'exploitation, ce qui se traduira par une hausse des forfaits de skis inéluctable jusqu'à un seuil d'inacceptabilité dont nous ne sommes déjà pas très éloignés...(surtout si la DSP cherche de plus à amortir les nouveaux investissements dont a parlé Mr le Maire). Le palliatif à une trop forte augmentation des forfaits est donc d'accroître le nombre de skieurs pour accroître la rentabilité, d'où le besoin d'amener une nouvelle clientèle sur le domaine. Mais cette clientèle sera en droit d'exiger de la neige et peut-être même un domaine accru.... et nous rebouclons sur le début de ce paragraphe au mépris de l'environnement.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

La **localisation** sur une parcelle déjà artificialisée semble a priori être une bonne intention, mais cette bonne intention apparente ne masque pas 2 réalités, elles aussi économiques ?

- La parcelle des adrets était dimensionnée pour 400lits (et combien de commerces et pôles d'activités ?), celle offerte par la mairie va permettre d'augmenter la capacité à 700 lits. => rentabilité immédiate pour l'investisseur
- La suppression du parking va ajouter des recettes supplémentaires à l'investisseur et son gérant et « Le rapprochement du front de neige » va dans le sens d'attirer la clientèle à la station mais aussi rapproche le bâtiment du centre sportif dont l'utilité, voire la légalité, est questionnable (voir plus loin)

Concernant le pôle sportif : très peu de précisions sont apportées sur le montage envisagé

- A qui appartient ce bâtiment aujourd'hui ? certainement pas à l'investisseur... Pouvez vous expliquer pourquoi ce bâtiment se retrouve ainsi donné à l'investisseur pour qu'il y construise son pôle sportif et valorise donc ainsi encore plus sa résidence de tourisme ?
- Comment pouvez-vous créer une « adhérence » entre ce projet d'investissement **privé** et la SEVLC, qui est une DSP(**Publique**), et qui va donc se retrouver locataire de l'investisseur (on suppose) à moins qu'en contrepartie du « don » du bâtiment existant, la mairie négocie un droit d'hébergement de la SEVLC à vie et à titre gratuit ?
- L'emprise au sol du centre sportif n'est pas comparée à celle de l'emprise actuelle des locaux de la SEVLC. Vous parlez juste de 7650m² au sol. Quelle est la surface actuelle ? combien de m² artificialisé en plus ? Sur le plan on a le sentiment que le bâtiment est au moins 2 fois plus imposant que l'existant.
- Quelle est la nécessité de créer une salle de basket alors que Villard n'a jamais été une terre de basket et a déjà du mal à faire vivre son club de hockey. Combien de jours d'entraînement garantit Mr Parker pour que cette structure vive sur le long terme ? La reconfiguration de cette salle de basket en salle de séminaires est-elle vraiment réaliste ?
- Vous souhaitez y construire un skate park indoor alors que le outdoor de Villard (gratuit) est une réussite ? Qui du village viendra s'entraîner dans une structure à cote 2000, dont l'accès sera sans doute payant ? Certainement pas les jeunes qui profitent à plein du skate park actuel et qui n'ont pas de voiture !

Concernant la résidence

- o Vous dites que ce bâtiment est destiné à héberger des séminaires d'entreprises. Organisant ce type de séminaires, **je ne comprends pas comment vous aller proposer des appartements T3 à T7 à des entreprises et de surcroit, sans structure de restauration commune.**
- o Dans tout le document, vous ne faite que très peu état du projet de correncon qui va venir aussi impacter le territoire et dont la MRAE vous a demandé d'évaluer l'impact global

Concernant l'eau :

- Admettons que les ressources en eau de Villard soient suffisantes pour supporter ce nouveau projet, précisons quand même que le pompage depuis la goule blanche a un cout énergétique certain

Vous écrivez : *Il a été démontré une limite de capacité de la STEP lorsque l'on intègre l'ensemble des nouvelles constructions prévues au PLUi. Cependant, cette problématique de limite de surcharge provient **en très grande partie** du mauvais état du réseau et la présence en grande quantité d'eaux claires infiltrées. La solution technique des travaux de remplacement et de renforcement du réseau **permettra** de diminuer ces infiltrations et par conséquent le débit d'eaux usées ce qui **permettra** d'augmenter la capacité de la STEP.*

ð Je ne lis ici que des supputations et aucune démonstration scientifique. De plus, le réseau d'assainissement de l'eau venant de correncon a déjà été rénové, ce n'est donc pas de là que viendront les gains attendus

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

ð Merci donc de chiffrer le cout de cette rénovation pour la commune et celui de l'agrandissement de la STEP qui est inévitable. Ce cout viendra s'ajouter aux « cadeaux » faits aux investisseurs de ce projet

*Vous écrivez : Ainsi, dans le cas d'un remplissage maximal de la résidence, le flux de véhicule sera augmenté de 198 véhicules sur un total moyen de 5 200 véhicules/jour. Soit une augmentation du trafic routier de 4%. Les autres jours, l'impact sur le trafic routier de la nouvelle résidence sera très limité. **Sur l'ensemble de la saison, l'augmentation ne sera pas significative.** Ces effets peuvent être qualifiés de faibles.*

ð Sous-entendez vous que la résidence ne sera quasiment jamais remplie à son maximum en saison ? => dans ce cas pourquoi un investisseur irait faire un tel projet ?

ð ou bien que 198 véhicules de plus par jour sur une seule route d'accès n'est pas significatif en plus des 5200 ? Je doute que les riverains et tous ceux des villages alentours soient de cet avis

ð Vous ne parlez pas non plus ici de l'impact cumulé sur la circulation du projet de correncon sur les routes communes, ni de la circulation des camions pendant les deux chantier.

Emplois.

- IL est bien d'avoir prévu la création de 20 logements saisonniers dont la surface totale est de 330m², ce qui fait donc 20 studios de 16,5m².

- Par ailleurs, vous évoquez, la création de 100 emplois permanents dont finalement l'essentiel sera apporté par les commerces (60 personnes)

Hors vous précisez que ces commerces sont

- 1 Magasin de sport (relocalisation d'un établissement déjà présent au niveau du front de neige) ;
- 1 Etablissement de restauration ;
- 1 Ecole de Ski Française
- 1 Office Municipal du Tourisme ;
- 1 Structure d'accueil de petite enfance (crèche privée) ;

Dans cette liste, **seuls le restaurant et la crèche seraient donc des créations d'activités** (les autres existants déjà). Pensez-vous vraiment et sincèrement qu'il faille 60 personnes à temps complet pour ces 2 activités ?

- Même si c'est une excellente idée de créer une crèche privée, fonctionnera-t-elle toute l'année ? Sera-t-elle accessible aux villardiens qui en ont bien besoin ? Le cas échéant, ne serait-il pas plus judicieux de la créer dans le village pour limiter les transports ?

Le gain réel en emploi pour la commune, est donc vraisemblablement sur estimé. De plus, quand nous constatons la difficulté pour les commerçants de la commune actuels à recruter et à fidéliser leur personnel, notamment à cause du cout du logement, il est difficile d'imaginer que ces emplois viendront apporter de nouvelles familles durablement à Villard.

Vous écrivez : La stratégie du « Village-Station » dans laquelle s'inscrit le programme d'UTNS Côte 2000 propose un développement raisonné et durable permettant de concilier attractivité touristique en répondant aux attentes des différents profils de touristes, préservation de l'environnement et qualité de vie des habitants.

ð Comment parler d'un développement raisonné et durable alors que ce projet est hors sol par les surfaces et prestations qu'il affiche et n'a que pour seul objectif de créer de la valeur pour la DSP qui doit être renouvelée et pour son investisseur qui se trouve étroitement lié à ces 2 projets ?

En conclusion, je ne peux adhérer à votre projet de création de l'UTNS, dont l'impact me semble disproportionné face aux enjeux de pérennisation de la station et de son personnel sur un durée qui, de toute évidence, ne pourra s'inscrire que dans un temps court au vu du dérèglement climatique que nous subissons encore plus en moyenne montagne, et que va encore renforcer ces projets.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de vos réserves sur de multiples facettes du projet et nous vous en remercions. Certaines appréciations exprimées n'appellent pas de réponse particulière, certaines questions sont malheureusement prématurées car nous sommes en phase amont du projet, d'autres enfin trouveront ci-après quelques éléments de réponse.

- S'agissant de la localisation, la parcelle des Adrets devait accueillir un projet de 500 lits et non 400 comme vous le mentionnez. Le projet d'UTNS contient 99 appartements de 500 lits + 200 lits d'appoint.
Les conditions de parking seront améliorées (couverture, sécurisation...) et le paysage moins marqué par la présence des voitures
- Pour le pôle sportif, le bâtiment actuel constitue un bien de retour inclus dans la délégation de service public des remontées mécaniques. Ce bâtiment devra être déplacé en lien avec le remplacement du Pré des Pré et le futur délégataire verra donc ses bureaux délocalisés. Le bâtiment actuel deviendra donc une friche, dont l'investisseur aura la charge de la requalification.
- Pour le parking, l'artificialisation nette devrait baisser puisqu'il est prévu de la végétalisation de certaines surfaces
- Sur les équipements envisagés, ils ne seront confirmés qu'à l'appui d'une étude d'opportunité, en complément des activités existantes. Le site sera géré par des professionnels et il leur reviendra de définir la nature et le format des installations les plus pertinentes.
- Concernant l'assainissement, il a bien été précisé que les dépenses seraient portées par les collectivités. Cela représente un surcoût - par rapport aux investissements "sans projets d'UTNS" programmés dans le schéma directeur assainissement - de l'ordre de 50 K€. Un agrandissement de la STEP n'est pas nécessaire, les travaux d'amélioration des réseaux permettront de répondre aux problématiques de surcharges ponctuelles.
- Concernant la circulation routière, il est rappelé que les surcharges proviennent d'abord des déplacements pendulaires avec les bas de vallées. Ensuite les touristes en hébergement ne sont pas inévitablement sur les routes au quotidien, c'est pour cela que des calculs ont été faits et présentés en réunion publique le 13 juin 2024 à la Coupole

82. 28 Juin

Bonjour,

je tiens tout d'abord souligner votre effort d'informations concernant le projet dit "Parker" mais il est regrettable que ce soit sous la contrainte d'habitants du plateau et d'amoureux de notre belle contrée qui ont une image du Vercors non mercantile et qui se soucie de l'avenir de ce beau pays.

Le plateau accueille depuis l'avènement du tourisme une clientèle familiale à la recherche d'authenticité et qui pour beaucoup sont des résidents dit secondaire fidèles à leur pays d'adoption depuis plusieurs générations et qui ont contribué aussi à son harmonie et son rayonnement.

Il serait regrettable de sacrifier cet esprit sous prétexte qu'un financier débarqué de fraîche date, sauveur pour certains viennent dénaturer à la fois l'esprit qui a toujours prévalu et aussi notre environnement.

J'estime que votre projet est en disharmonie par rapport à nos préoccupations communes qui sont la préservation de notre environnement et le durable.

Le durable signifie faire face aux défis du temps, or votre projet n'est ambitieux que sur le volet financier sans prise en compte des enjeux auxquels nous serons de plus en plus confrontés.

L'homme quand il agit sur son environnement, il doit pouvoir anticiper et en gérer les répercussions, ce n'est pas une contrainte mais une obligation et un devoir moral !

Sur ce point j'estime que l'ampleur du projet avec des dizaines de milliers de cubes à déplacer aura un impact sur le paysage. Seront-ils valorisés et comment, je n'ai pas trouvé de réponses dans vos argumentaires.

Il y aurait encore une multitude de zones d'ombres à éclaircir... j'espère que vous saurez apporter des réponses cohérentes et mettre votre projet à une dimension humaine comme le Vercors et les 4 montagnes le méritent et le souhaitent.

Dans l'attente de vos conclusions.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de vos réserves personnelles sur le projet et nous vous en remercions. Comme présenté lors de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole, le projet a été revu à la baisse en termes d'envergure, cela lui permet d'être cohérent avec l'existant.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Comme l'a indiqué la représentante des investisseurs potentiels, l'ambition est une intégration pertinente avec le village, avec les socioprofessionnels déjà installés. Pour cette raison le développement est qualifié de raisonnable et équilibré.

83. 28 Juin

En tant qu'acteur de l'économie du territoire, la fabrique du ski souhaite apporter son soutien au projet de l'UTNS.

Nous sommes installés à Villard de Lans depuis 5 ans en raison du dynamisme touristique du territoire. Pour sa pérennité, l'UTNS nous semble, telle que présentée, incontournable.

L'objectif d'un développement du tourisme 4 saisons est pertinent.

Malheureusement même si le "tout ski", c'est fini, sans le ski, c'est très compliqué.

Nous sommes dans un milieu fortement concurrentiel, il ne s'agit pas que de nous. Notre vitrine, les balcons, a besoin de fraîcheur et de renouvellement. Nous avons vécu, voyagé et skié dans de nombreuses stations de ski en France et dans le monde. Les autres avancent rapidement.

Villard de Lans a des atouts indéniables mais a besoin d'investissements pour la pratique même du ski mais aussi dans les services et activités proposés au-delà du ski.

Supporter et justifier cette stratégie par un développement touristique 4 saisons est pertinent de par notre proximité et les avantages qu'offrent la moyenne montagne vs la haute montagne.

Nous espérons que le projet de l'UTNS verra le jour.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre soutien au projet et nous vous en remercions et avons bien noté que vous le qualifiez de « besoin » pour Villard de Lans.

84. 28 Juin

Je souhaiterais profiter de cet email pour donner mon avis dans le cadre de la concertation préalable sur l'UTNS de la cote 2000.

- Il me semble important que la concertation soit une véritable concertation, ouverte. Par exemple, que les contributions de chacun soient toutes rendues publiques, consultables à chacun.

- Plusieurs associations sur le plateau du Vercors sont très actives et font des propositions concrètes d'aménagement du territoire : elles doivent être écoutées et leurs avis pris en compte, si on veut réaliser une vraie concertation préalable. Par exemple Vercors Citoyens

- le dossier de l'UTNS devrait être élaboré par une entité indépendante, en particulier pour estimer les impacts humains sur l'environnement,

- il me semble indispensable d'avoir une vision globale des impacts de cet aménagement, en particulier en cumulant les effets avec le projet similaire à Corrençon.

Merci de bien vouloir me confirmer bonne réception et la prise en compte de ces remarques,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. La réunion publique de concertation du 13 juin dernier a permis de partager collectivement le diagnostic du territoire puis de montrer l'évolution du projet, stimulée par l'expression de parties prenantes diverses. De nombreux sujets restent à préciser car nous sommes encore très en amont de la définition du projet et d'autres séquences de concertation viendront, les associations locales ont d'ailleurs régulièrement montré leur intérêt quand il s'agit de l'avenir de notre commune et de ses alentours. S'agissant de la publication des contributions, celle-ci nécessite du personnel pour assurer la rédaction des réponses et leur mise en forme, mais les voici intégralement publiées.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

85. 28 Juin

Je me permet d'écrire ce mail, afin de réagir au projet de l'UTNS.

En effet cela serait de l'ordre du déni d'affirmer que la station de ski ne fait pas partie de l'économie centrale de Villard de Lans et de l'ensemble du Vercors. C'est pour cela que je trouve ce projet non pas important mais primordial pour Villard de Lans. Le « 4 saisons » doit être encouragé et développé et ce projet est l'étape nécessaire à ce besoin de transition.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre soutien au projet et nous vous en remercions.

86. 28 Juin

Je suis déçu de l'absence de concertation sur ce projet, il ne faut pas confondre information et concertation. J'espère qu'au moins une restitution des diverses contributions sera faite, à ce jour ce n'est pas prévu.

Le changement climatique est un moment charnière dans l'évolution du plateau du Vercors, nous devrions réaliser que l'on est plus intelligent à plusieurs et laisser de côté les ego.

Ce projet ne répond pas à mon aspiration d'un Vercors nature ou il fait bon vivre. Que faire d'un projet indoor, hors sol, au sein d'un parc naturel. Les habitants ici sont tournés vers la nature. Ce projet nous coupera de nos atouts pour le tourisme. Il va parasiter notre communication vers le public qui vient déjà sur le plateau du Vercors. Un public visé tellement vague dans le programme que personne n'est oublié de la clientèle étrangère à celle de proximité.

Les arguments environnementaux sont malhonnêtes : justifier l'échange des adrets contre le parking P1 par exemple est scandaleux. C'est un non-sens économique vu du côté de l'intérêt général des habitants (qui seront privés d'un parking gratuit) et un joli cadeau pour l'investisseur. Les effets de la construction sont sous-estimés : en premier lieu les émissions de CO2 liées à une construction en béton sont anachroniques par rapport à la volonté de réduire ces émissions. Les remblais ne seront pas (j'espère) tous étalés dans un rayon de 2km mais devront être rétrahés. Des voyages en camions supplémentaires sont non comptabilisés.

La ressource en eau est mal connue sur le plateau. L'affirmation qu'elle est considérable relève de la méthode coué et c'est ignorer les alertes figurant dans le 6ème rapport du GIEC, moins optimiste que les précédents sur lequel s'appuie le dossier.

Réponse commune de Villard-de-Lans :

Nous avons bien reçu l'expression de votre aspiration personnelle et vous en remercions.

Si plusieurs sujets n'appellent pas de réponse, permettez de rappeler quelques éléments

- S'agissant de la concertation, l'information est un préalable incontournable, ne serait-ce que pour fixer le périmètre de dialogue et la réunion publique du 13 juin dernier a d'ailleurs permis de partager le contexte territorial de Villard de Lans. Ouverte à 19 heures, elle a été close à 21 h 45 après épuisement des demandes de parole. Si certaines questions n'ont pu avoir de réponse c'est bien souvent parce que le projet est encore en phase amont et que la déclinaison plus concrète sera ultérieure.
- S'agissant des déblais, ce sujet a été abordé en réunion et dans de multiples contributions reçues sur l'adresse mél dédiée. Des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa rédaction achevée.

87. 28 Juin

Je vous remercie pour votre Avis de concertation UTNS pour Villard de Lans, et ce désir de recevoir le ressenti des habitants du territoire du Vercors 4 montagnes.

Cependant, il reste décevant l'absence d'échanges sur ce sujet ; la raison est que le mode de communication est à l'identique que l'avis d'enquête publique de la modif.2 du PLUI, c'est-à-dire le même code couleur, les

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

mêmes caractères et quasiment les mêmes dates ce qui provoquent une confusion des procédures non négligeables auprès des administrés.

Une question se pose : pourquoi ne pas avoir été intégré l'avis de concertation UTNS à l'enquête publique de la modif.2 du PLUI.

Ceci aurait permis d'avoir un accès lecture des notes des habitants de manière transparente.

Il faut constater que sur le site de la CCMV, aucune information en page d'accueil n'est visible et informe de l'avis de concertation UTNS.

Il aura manqué l'organisation de réunions publiques dans chaque village du territoire des 4 montagnes pour permettre de participer au débat et à une réelle concertation.

Aspects pratiques :

-La petite route menant au stade de neige va supporter des allers retours de camions, semi-remorques, pelles de plus de 16 tonnes, etc...

-Les bitumes de cette route vont-ils supporter ces charges récurrentes, car son état actuel est très vieillissant. Qui paiera le renouvellement de ces enrobés ? Il faudra évaluer le risque de glissement des sols au vu de la contrainte de ces tonnes d'engins qui passeront sur cette petite route. La pollution de l'air, la pollution sonore, l'augmentation des risques d'accidents routiers vont impacter de manière considérable la vie de tous ces habitants résidant le long de cette route.

-Les déblais seront exportés sur le domaine skiable dans le cadre d'UNTS ; cela veut dire que ces déblais prendront le nom de déchets.

Ces déchets devront s'attacher à être géré comme n'importe quel déchet, avec l'application des normes environnementales, normes sanitaires, normes géotechniques, et devront être étudié quant à leur pollution probable au vu de la quantité : 56000 mètres cube.

-Les ressources en eau sont vitales. Le bilan est que les sources ont réduits leur débit et les besoins de l'actuelle population augmentent. Pour rappel, les villages d'Autrans-Méaudre ont engagé des réflexions et des études hydrologiques pour assurer leurs ressources en eau pour leur population.

Alors pour Villard de Lans, il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers en annonçant un débit sans limite de la grotte de la Goule blanche, alors qu'aucune étude approfondie prenant en considération les bassins versants, les débits, les pertes, la régularité, le coût de fonctionnement du captage, le coût pour remonter l'eau jusqu'à Villard puis remonter une nouvelle fois jusqu'à la cote 2000, n'est disponible à ce jour quant aux capacités de cette résurgence.

-La route d'accès à la côte 2000 n'est actuellement pas dimensionnée pour supporter le futur débit des usagers de la route, pas plus pour les engins de chantier.

Qu'en sera-t-il de la sécurité routière des habitants et des vacanciers quand l'aspect sécuritaire montre déjà des défaillances.

Pour rappel, en 2005 le projet de train/funiculaire avait été programmé pour amener les vacanciers du village à la côte 2000 afin de désencombrer la route. Puis en 2019, cette problématique étant non résolue, un nouveau projet de téléphérique prenant les touristes au village pour les monter à la côte avait été envisagé.

En 2024, 20 ans après le constat de dimensionnement insuffisant pour amener les touristes du village au stade de neige, ce problème de sécurité routière n'est pas résolu, et des promoteurs immobiliers souhaitent augmenter ce débit de fréquentation en méprisant la sécurité des visiteurs touristiques et des habitants.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et notamment de vos alertes sur le trafic automobile, nous vous en remercions. La réunion de concertation publique du 13 juin dernier a été retransmise pour permettre au plus grand nombre de la suivre, vous pouvez encore visionner sur le lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRjMDng>

88. 28 Juin

cet e-mail pour vous faire par d'observations et avis sur la concertation préalable en cours pour l'UNTS de Villard de Lans.

Je suis opposé à la création de cette UTN pour plusieurs raisons.

Je vous remonte par exemple que l'argument de la Mesure de Réduction (MR8), présentée page 187 du dossier UTN, n'est pas un argument tenable d'un point de vue écologique et des efforts à conduire collectivement pour baisser nos émissions de GES

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je lis : *"Afin d'inciter les futurs séjournant à venir en train ou en avion, et ainsi réduire le trafic routier généré ainsi que l'emprunte carbone, CGH propose un service de transfert depuis/vers les gares ou les aéroports de la région."*

Avec cet argument, on cherche à réduire les nuisances locales (trafic routier), mais on prend des mesures qui ont un impact global (attraction de touristes plus lointain, émissions de GES). Cela va complètement à l'encontre d'une démarche environnementale.

Cette MR8 doit être revue, cette orientation touristique (faciliter la venue d'une clientèle venant en avion) doit être interrogée et stoppée.

Pour être totalement cohérent, une navette depuis les gares et gares routières a beaucoup de sens (faciliter le voyage en train, de touristes proches en distance, éviter les voitures individuelles).

Ne pas mettre une navette aéroportuaire aurait le sens de ne pas inciter un tourisme utilisant un moyen carboné et qui augmente les distances parcourues.

MR7 – REDUCTION DES ROTATIONS DE CAMION

Une centrale à béton sera positionnée in situ pour limiter les rotations de camions.

Qui va amener le sable et le ciment ?

Ce n'est qu'un retour partiel dans le temps qu'il m'est permis d'allouer à cette réponse.

Mais des éléments gagneraient à être retravaillés et orientés clairement environnement et transition écologique dans le document que je viens de parcourir.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. Vous l'avez compris, le projet est en phase amont et si des hypothèses sont émises, elles nécessiteront d'être précisées ou confirmées, et la concertation ouvrira de nouvelles séquences d'échanges.

S'agissant de la MR8 que vous évoquez, le projet vise une diversification de l'offre et des publics pour viser un tourisme 4 saisons.

L'évocation de la clientèle pouvant arriver en avion était destinée à illustrer la diversification des clientèles, ce n'est pas une cible première.

S'agissant de l'organisation du chantier, vous l'avez compris, le projet est encore en phase amont et la déclinaison concrète des modalités sera traitée ultérieurement, accompagnée de séquences de dialogue avec le territoire.

89. 28 Juin

J'apprends par hasard qu'il y a une concertation préalable sur l'unité touristique nouvelle structurante (fin aujourd'hui).

Je suis vraiment en colère que cette concertation ne se soit pas déroulée de façon légale, il n'y a pas eu d'information large public, pas de véritable débat public, pas d'accès aux registres.

Par ailleurs je me permet de vous donner mon avis sur ce projet qui me préoccupe et me semble totalement anachronique (par rapport aux informations scientifiques que nous connaissons tous aujourd'hui sur les questions de climat).

Ce projet n'a pas en adéquation avec l'idée que je me fais du Vercors : terre de solidarité, de tourisme responsable et d'économie de proximité.

Je pense que ce projet ne sera pas pourvoyeur de nouveaux emplois pour les professionnels du plateau, voire il risque d'en enlever aux structures touristiques déjà existantes.

Je pourrais avoir d'autres arguments mais le temps presse!

J'espère que vous aurez l'amabilité de bien vouloir prendre en compte mon avis d'habitant.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de vos réserves sur le projet et nous vous en remercions. Cette concertation volontaire a été annoncée, avec l'ensemble des moyens dont dispose la collectivité, relayée par certaines associations... La réunion publique du 13 juin (19 h à la Coupole) à laquelle ont participé près de 200 personnes a été pour la première fois retransmise sur internet pour

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

permettre au plus grand nombre d'y assister. Elle a permis de partager collectivement le contexte de notre territoire communal et de son environnement proche, de présenter les principes du projet amendé depuis 2023 (après écoute de l'ensemble des parties prenantes), de faire un focus sur l'enjeu de la ressource en eau. Plusieurs séquences d'échanges avec la salle ont été organisées et après épuisement des demandes de parole, les participants se sont quittés à 21 h 45. Un bilan de la concertation est en cours de rédaction et sera rendu public lorsqu'il sera achevé.

La collectivité confirme l'ambition d'un développement équilibré et maîtrisé, avec un projet de 99 appartements, soit 1,7 % des logements de notre commune pour contribuer à la complémentarité avec l'existant, pour viser un tourisme 4 saisons grâce à la diversification de l'offre et des publics.

90. 28 Juin

Pourriez-vous ajouter ma contribution à la concertation sur l'UTS côte 2000 merci
Vigilance par rapport à l'ampleur du projet dans un contexte délicat du réchauffement climatique

Dans une période où l'eau devient une ressource fragile, multiplier les projets sur le plateau du Vercors entre Corrençon et côté 2000 risque d'impacter de façon importante l'approvisionnement en eau de l'ensemble du Massif

Qu'en est-il également du traitement des eaux usées ?

Le manque de neige évident sur des massifs de basse altitude. N'est-il pas un vrai problème de viabilité à long terme d'un projet au pied des pistes ?

Même si est mis en avant, un projet, quatre saisons, l'impact de la possibilité d'exploiter le domaine skiable sera un élément-clé dans la pérennité économique du projet d'un point de vue montage économique, la mise en avant d'un projet en bloc où l'ensemble de la structure sera exploitée par une seule entité est un élément-clé pour maintenir une offre qualitative et qui impacte modérément le prix de l'immobilier sur le plateau du Vercors

Souhait que l'ensemble des structures associées à ce projet, soit accessible aux habitants du Vercors

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. L'ampleur du projet a été revue à la baisse depuis 2023 en tenant compte de l'expression des parties prenantes. Nous prenons note de vos alertes et vous invitons, si vous n'y avez pas assisté à visionner la réunion publique du 13 juin (<https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRjMnDng>) au cours de laquelle un focus sur les enjeux de la ressource en eau.

91. 28 Juin

Concernant la concertation préalable sur l'UTNS de la Côte 2000 et selon notre compréhension, les trois points qui ressortent pour nous sont les suivants :

- Nous déplorons la dérive de cette concertation en outil de communication : Communiquer / informer, ce n'est pas se concerter.
- Nous regrettons l'inadaptation du programme UTNS à l'identité du territoire du Vercors.
- Nous nous posons enfin la question de la justesse de certains arguments (le dossier paraît basé sur des affirmations discutables voire erronées, des contradictions et des omissions).

Le programme nous semble en synthèse inadapté à l'identité du territoire, aux besoins de la population, et aux enjeux actuels, notamment des impacts environnementaux majeurs minimisés ou franchement occultés. Nous comptons sur les pouvoirs publics pour éclairer les débats, faire toute la transparence et prendre les bonnes décisions dans l'intérêt commun (bien commun). Merci.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions.

Nous ne partageons pas votre appréciation de la concertation car conformément aux principes y compris nationaux (CNDP), pour pouvoir échanger constructivement il faut préalablement disposer d'un minimum d'informations. C'est dans cette optique que lors de la réunion du 13 juin 2024 à la Coupole, les éléments de contexte du territoire communal et de ses proches environs ont été collectivement partagés, que les principes du projet ont été présentés avec un focus sur la ressource en eau. Ces trois sujets ont été entrecoupés

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

d'échanges avec tous les participants qui le souhaitent puisque la réunion fut close au bout de 2 heures 45, après épuisement des demandes de parole. Pour la première fois à Villard de Lans, elle a été retransmise en direct et est consultable en différé. Un bilan de la concertation sera rendu public dès qu'il sera achevé. D'autres opportunités de concertation accompagneront l'évolution du projet et tous les habitants seront invités à y participer.

S'agissant de la compatibilité avec l'identité du Vercors, l'ambition du projet est bien de proposer un complément de l'existant et non de s'y substituer. La diversification des activités et des publics vise à favoriser un tourisme 4 saisons.

92. 28 Juin

En temps que nouvelle habitante de Villard de Lans, je voudrais donner mon avis sur le projet UTNS côte 2000:

- je déplore ce projet qui ne respecte pas l'authenticité du paysage dans ce Parc Naturel Régional,
 - Qui ne respecte pas les ressources en eau potable, impose une bétonisation importante, un rejet de déblais important et non souhaitable, un rejet d'eaux usées important, une circulation de véhicules nuisible à l'environnement (pollution, nuisances sonores, dangers),
 - et qui ne respecte pas les emplois du Village, ses commerces, ses structures hôtelières, ni ses restaurants...
- Je ne souhaite donc pas l'aboutissement de ce projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions.

En termes de paysage, nous sommes encore en phase très amont du projet et la déclinaison concrète viendra ultérieurement, elle s'accompagnera de séquences d'échanges sur le territoire.

93. 28 Juin

Merci de cette concertation.

Mais bon concerter c'est pas convaincre que le projet est le meilleur, c'est échanger, écouter, partager et ensuite conclure.

Là le projet est déjà ficelé.

Je n'ai pas compris en quoi ce projet répond aux besoins des habitants du Vercors.

Besoin de logement (notamment pour les petits salaires qui sont ceux proposés dans ce type d'activité)

Besoin de travail qualifié et valorisant

besoin de lien social pour s'épanouir

Sur l'environnement j'ai entendu que c'était mieux sur le P1 que sur une pente herbeuse.

Mais sans autre argument.

C'est c'est bien pensé et bien construit aux Adrets ça peut aussi être vertueux non?

Sans avoir besoin de creuser un parking (quelles études de faisabilité)

Sans avoir besoin de mettre les gravats sur les pistes (je skie pas sur des cailloux....et là il y a bien artificialisation des pistes)

Sans avoir besoin d'un parking pour la copro (nouvelle artificialisation)

Je n'ai pas compris non plus qui serait les clients? des brésiliens, riches emiratis (enfin ceux qui ne peuvent pas se payer courchevel?)

Ils viennent en transports en communs (vous devez pas trop les utiliser pour croire que cela fonctionne)

Si je dois payer le parking pour skier je vais aller à Corrençon, du coup comment va se faire la circulation au rond point qui est déjà sursaturé (parce que ce sera des voitures en + des bouchons).

Quels dommages pour la santé des habitants avec tous les camions nécessaires à 2 projets à construire en même temps.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Vous savez bien qu'aucune entreprise du plateau ne pourra avoir ces chantiers, sauf à la marge sur des sous-sous- traitance de petites parties. Quelle blanchisserie, qui va réparer les systèmes de clim/chauffage/piscines?

Tout viendra au mieux d'en bas.

Quelles retombées économiques?

Qui va aller travailler sur les chantiers? Vous avez vérifié comment cela se passe en vrai? Même pour de bien plus petits chantiers dans le Vercors on voit des ouvriers qui viennent de bien loin (Pologne/ Roumanie/ Portugal)

Si le touriste vient en bus privé, il vient comment au village?

les navettes ne sont pas pratiques pour faire une virée shopping dans le centre (il faut essayer vous verrez)

Sans le ski les touristes iront visiter Grenoble etc....donc des véhicules encore.

Les perturbations écologiques:

Tous les gravats sur les pistes : ça perturbe pas la nature/ la faune/ une montagne encailloutée avec des gravats. Et qu'est ce qu'il y a sous le parking (poubelle de la construction des balcons, vous vous rappelez?).

J'ai entendu 20 % d'eau en plus pour 700 touristes en plus, y a pas un problème d'accaparement là?

Le Vercors c'est aussi de l'agriculture donc des terrains pour les vaches te le foi, de l'eau pour les bêtes.

Impact négatif pour l'agriculture.

Vous expliquez les touristes vont venir 10 mois par an, mais en vrai ils vont faire quoi, 4 ans de réflexion et aucune piste annoncée sur d'autres activités.

Le VTT était en croissance avec le Vélo Vert Festival.....parti car pas soutenu.

le cyclisme, l'état de la vieille route de Lyon oblige à rouler sur la grande route avec les voitures.....

J'aurai aimé voir présenté un projet structurant, qui enthousiasme les habitants, fait avec eux et pas imposé par en haut à coup de menaces et millions.

Une fois que le territoire sera souillé pour les intérêts financiers de quelques uns les habitants qui se sont installés pour les bienfaits du Vercors partiront ailleurs.

Domage, copie à revoir, pourtant les moyens sont présents.

Vous pouvez encore intervenir pour le bien commun.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions. Vos questions étant régulièrement accompagnées de vos réponses, nous nous attachons surtout à vous confirmer que le projet n'est pas bouclé, le 13 juin lors de la réunion publique de concertation ce sont les grands principes du projet qui ont été présentés et la représentante des investisseurs a confirmé combien nous étions encore en amont et que de nombreux sujets méritaient d'être arbitrés, avec la préoccupation d'apporter un complément à l'existant, le projet a d'ailleurs été revu à la baisse depuis l'an dernier avec cet état d'esprit.

S'agissant des déblais et des remblais, le sujet a été évoqué en réunion publique et a été mentionné dans de nombreuses contributions sur l'adresse mél dédiée, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa parution.

94. 28 Juin

La moyenne montagne, le nouvel eldorado qui représente dans l'imaginaire des gens la solution au réchauffement climatique, exploité par des investisseurs que l'appât du gain transforme en promoteurs. Villard de Lans en est l'illustration. Il est urgent que cet aspect de l'urbanisation soit soumis à réglementation.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Le projet suit l'ensemble des exigences réglementaires et la procédure d'autorisation d'urbanisme « UTNS » en est d'ailleurs une majeure.

95. 28 Juin

Merci de nous donner cette opportunité de s'exprimer.

Malheureusement je crains que le prétexte de « concertation » ne soit qu'accessoire : ses modalités relèvent plutôt d'un exercice de communication politique à ce stade.

L'UTNS est en contradiction avec 1/ ce qui fait l'identité du Vercors 2/ la situation écologique et climatique

Même les prétextes économiques qui justifieraient cette débauche (énergétique, hydrique, de matière première et de pollution) ne fonctionnent pas.

En particulier dans le long terme.

Créer les infrastructures d'un tourisme de masse (c'est bien ce dont il s'agit lorsqu'on étudie les chiffres) va seulement aggraver la dépendance du Vercors à un tourisme industriel néfaste à bien des égards. Au vue de l'accélération des crises notamment écologiques le Vercors a besoin de se pencher sur sa résilience (agriculture, énergies renouvelables, transports en commun etc.) et non sur ce type de grands projets fossiles-dépendants, inutiles et d'un autre temps.

J'espère que le Préfet protégera le Vercors de ce projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions.
Permettez simplement de signaler que les mots « industriel », « de masse », « débauche » ne sont guère adaptés pour un projet qui sur la partie hébergement n'accroîtra avec ses 99 appartements que de 1,7 % le nombre de logements à Villard de Lans.

96. 28 Juin

Le programme UTNS avec entre autres la résidence hôtelière de « luxe » à la côte 2000, ne correspond ni à l'identité du Vercors ni aux évolutions d'approche nécessaires dans les stations de montagne. Le coût économique et environnemental pour le territoire va être inacceptable.

L'approche actuelle reprend les erreurs du passé, sans concertation véritable avec la population et les professionnels. Leur vision est toujours la même, faire venir du monde, mais quel tourisme et pour qui ?

Je demande une vraie concertation et non une simple information où la population est mise devant le fait accompli, avec des affirmations non vérifiées et validées.

Les enjeux environnementaux et économiques sont tels qu'une véritable réflexion avec tous les acteurs du vercors doit être envisagée.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions.

Permettez de ne pas laisser qualifier la démarche de concertation tel que vous le faites. Nous sommes en phase amont du projet et il n'y a pas de fait accompli, le projet a d'ailleurs déjà évolué depuis 2023 pour intégrer certains points de vue de parties prenantes du territoire.

Par ailleurs la réunion publique a laissé, après le partage collectif du contexte de notre territoire de moyenne montagne, de larges périodes de dialogue, la clôture n'étant venue qu'au bout de 2 heures 45 après épuisement des demandes de parole.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Les « erreurs du passé » comme vous dites ont été évoquées lors de la réunion publique du 13 juin dernier, l'objectif est justement de viser un tourisme 4 saisons stimulé par une diversification des activités et des publics, en complémentarité avec l'existant.

97. 28 Juin

Adhérente de Vercors Citoyens, je partage leurs inquiétudes concernant le projet d'UTNS, le considérant comme inadapté au contexte du Vercors, ne prenant pas en compte l'évolution du climat et nocif sur le plan écologique.

Une autre réflexion sur l'évolution de notre territoire est nécessaire.

Je condamne donc ce projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions.

98. 28 Juin

Veuillez trouver ci dessous mes questions et commentaires dans le cadre de la concertation mise en place pour le programmer UTNS. Pourriez vous me dire quel retour sera fait de l'ensemble de la concertation réalisée, et sous quelle forme?

D'une manière générale, je ne comprends pas la pertinence d'un tel projet type "industriel" sur un territoire tel que celui du Vercors. Avez vous bien intégré toutes les dimensions environnementales liées au projet, et en particulier à la gestion de l'eau, que ce soit en amont pour alimenter un tel complexe, ou en aval pour augmenter les capacités de traitement des effluents?

Je suis interrogatif, compte tenu du contexte déjà tendu de la gestion de l'eau à certaines périodes de l'année pour les installations et populations déjà existantes.

Il y a déjà eu beaucoup de béton coulé sur ce plateau, or nous savons tous que bon nombre de logements restent vides trop souvent, et une grande partie de l'année. N'y aurait-il pas moyen de capitaliser sur ce parc déjà existant en trouvant des moyens de mieux l'utiliser?

Est il souhaitable de développer du tourisme de passe sur un territoire sauvage et naturel qui ne demande qu'à être protégé. L'intensification de l'offre touristique est-elle la bonne solution?

Création d'emploi : je ne comprends pas à quoi correspond la création de 60 emplois dans le secteur marchand (commerce) alors qu'il n'est pas prévu / envisagé d'augmenter le nombre de commerce. Ce chiffre n'est-il pas pure spéculation?

Concernant les travaux, la répartition de plusieurs dizaines de m3 de déblais sur les 2km autour du chantier, est-elle bien réaliste?

Avez vous pris en compte l'impact cumulé avec d'autres projets en cours de formalisation sur le plateau?

En qualité de randonneur et skieur de fond profitant du plateau du Vercors, je suis inquiet sur une intensification du tourisme sous une forme concentrée qui ne ressemble pas à l'esprit du Vercors et promet des risques de dégradation de l'environnement. Pourriez vous me rassurer sur ce point?

Merci de vos réponses sur ces différents points.

Réponse commune de Villard-de-Lans :

Nous avons bien reçu vos questions et vous en remercions.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Nous nous permettons de rappeler tout d'abord que l'envergure de ce projet a été revue à la baisse depuis 2023 pour tenir compte de l'avis de certaines parties prenantes.

Au stade des grands principes, la résidence hôtelière de 99 appartements (1,7 % des logements de Villard de Lans, 9,2 % de ceux de la Cote 2000) ambitionne d'apporter un complément à l'existant, sans dimension « industrielle », avec des impacts identifiés en amont (présentés en toute transparence lors de la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole) pour qu'ils puissent être évités, réduits voire compensés.

S'agissant des déblais et des remblais, le sujet a été évoqué en réunion publique et a été mentionné dans de nombreuses contributions sur l'adresse mél dédiée, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa parution.

99. 28 Juin

Je constate que ce projet n'a aucun regard sur les erreurs du passé et sur les concertations avec les actions qui ont été mises en place dans les années 1990 avec le PAV (Professionnels Associés du Vercors) les Hôteliers et les nombreux sociaux-professionnels locaux, qui avaient commandité des études pour le développement touristique en lien avec leurs activités.

Oui pour un tourisme raisonné

NON pour du SUR-TOURISME, comme on le déplore dans de nombreuses stations de montagne ou balnéaire.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle sur le projet et nous vous en remercions.

100. 28 juin

Je doute que ma contribution puisse être prise en compte car elle va à l'encontre des intentions de la majorité actuelle, mais sait-on jamais... en cas de remords.

1°) Reproche : l'impossibilité pour les citoyens de consulter les contributions, et sur les registres et par voie électronique alors que la transparence serait de rigueur dans ce type de consultation.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre contribution et vous en remercions. La concertation est une démarche sérieuse qui nécessite notamment, comme cela a été rappelé lors de la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole, courtoisie des échanges, transparence et argumentation. Deux heures 45 ont permis de partager collectivement le contexte du territoire de Villard de Lans, présenter les grands principes (le projet est encore en phase amont et les déclinaisons concrètes ne seront définies qu'ultérieurement) de l'UTNS avec ses impacts puis un focus sur la ressource en eau. C'est l'épuisement des demandes de parole qui a poussé à la clôture de la réunion.

L'expérience montre régulièrement que la mise en ligne de l'ensemble des contributions tend à transformer en réseau social avec les travers qui l'accompagnent fréquemment : fort niveau de radicalisation dans les propos, faible niveau d'argumentation étayée.

2°) Constat : Le maire se comporte depuis 4 ans comme le représentant du groupe Parker (Ananda) alors qu'il devrait se positionner comme juge et arbitre d'un projet en imposant ses règles. Ce dernier a définitivement perdu son indépendance en ayant accepté le co-financement du premier dossier UTNS avec la SEVLC.

Réponse commune de Villard-de-Lans : En aucune manière la commune ou les élus ne sont détenteurs de parts ou investisseurs dans le projet.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

3°) 2450 m2 de commerces, restaurant et autres (ESF et Office du tourisme) alors que le PADD stipule que chaque entité ne peut dépasser 400 m2 de surface... je pense que ce point est à vérifier très sérieusement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Le projet respectera la réglementation en vigueur. Ce point sera vérifié au stade du permis de construire.

4°) 700 lits à Villard (dont 200 d'appoint : pour une résidence 5 étoiles, faire coucher ses clients sur des Clic-Clac ne me semble pas des plus sérieux ...à moins que l'on ne cherche à masquer la réalité) plus 450 à Corrençon, ça fait 1150 personnes en plus sur les pistes (s'il y a de la neige).

La MRAE avait demandé une étude d'impact sur les deux projets réunis, pourquoi ne pas tenir compte de sa demande ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : La commune de Villard-de-Lans réalise son évaluation environnementale en conformité avec la réglementation. L'impact cumulé est 2 projets est étudié dans le dossier.

Rappelons par ailleurs que la volumétrie de ces 2 projets reste cohérente avec ce qui a été planifié en matière de développement de l'hébergement touristique par le PLUi-H approuvé en 2020 (voir détail dans le dossier UTNS) et ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale sur le périmètre de la CCMV.

5°) Ce projet, mal travaillé car incomplet et imprécis, est beaucoup trop gros pour correspondre à l'ADN du Vercors qui déjà compte tenu des hausses de températures dans les grosses agglomérations comme Lyon, Valence, Grenoble etc... subit une sur-fréquentation importante.

Réponse commune de Villard-de-Lans : s'agissant de l'envergure du projet, elle a été revue à la baisse en 2023 pour intégrer les remarques de parties prenantes du territoire. Il s'agit désormais d'une résidence hôtelière de 99 appartements de plusieurs catégories, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans, vous conviendrez que ce n'est pas un méga-projet

6°) Les déblais du chantier seront répartis sur la montagne (domaine skiable) que l'on va polluer définitivement on marche sur la tête!!!

Réponse commune de Villard-de-Lans : S'agissant des déblais et des remblais, le sujet a été évoqué en réunion publique et a été mentionné dans de nombreuses contributions sur l'adresse mél dédiée, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa parution.

7°) les besoins en eau et assainissement ne sont pas sérieusement définis de même que l'impact des nuisances (circulation, pollution, poussières, nuisances sonores, etc....)

Réponse commune de Villard-de-Lans: Le dossier d'UTNS présente des éléments chiffrés d'évaluation de l'impact pour une majorité des points abordés (eau, assainissement, circulation). Certains éléments ne sont pas pertinents au stade de la programmation et feront l'objet d'une analyse plus détaillée au stade projet.

Conclusion : Je ne souhaite pas voir s'installer ce méga projet quasi imposé par la majorité actuelle au profit d'un groupe financier dont la seule motivation reste une bétonisation financière.

101. 28 juin

Le projet de Villard à la côte 2000.

Projet qui est en totale contradiction avec le constat fait par tout le monde, par le maire de Villard lui-même pour dire que nous vivons dans un lieu où la qualité de vie est exceptionnelle donnons la chance au maximum de personnes d'y vivre à l'année.

Le Vercors territoire ressource pour les questions de santé, de remise en forme pourquoi l'économie nous obligerait elle à nous tourner que vers le tourisme de luxe. Le réchauffement climatique est là ce n'est donc pas l'activité neige qui est souhaitable de développer.

Les problèmes qui viendront :

- moins de possibilités pour ceux qui veulent rester à vivre d'accéder au logement face au prix démesurés ;
- Combien restera-t-il de permis de construire pour des indépendants ;
- accès à l'eau pour tous ;
- pollution locale due à la circulation



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- surfrequentation d'espaces d'où une augmentation de réglementation ou de dépenses pour les collectivités

Si c'est pour des activités indoor pourquoi utiliser un espace naturel fragile ?

Projet qui concerne aussi les communes voisines

Faut-il que les erreurs du passé (développement touristique des années 70) ne nous servent pas de leçon. Les études faites par certains ne semblent absolument pas fiables.

Développement qui ne garantit pas une valeur économique meilleur pour une dégradation.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre point de vue personnel et vous en remercions.

Nous ne savons pas si vous avez participé à la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole. Elle a permis de partager collectivement le contexte territorial de notre commune avant de présenter les grands principes de l'UTNS qui a pleinement intégré les atouts de Villard de Lans pour viser un tourisme 4 saisons grâce à une diversification des activités et des publics (s'agissant de ces derniers il ne s'agit pas d'une clientèle exclusivement de luxe, les ailes de saison permettant au contraire de viser une large clientèle).

Enfin les impacts notamment environnementaux ont été traités avec un focus sur la ressource en eau. Il a même été question des « erreurs » des années 70 et du phénomène des « lits froids ». Vous pouvez d'ailleurs suivre en différé sur le lien suivant <https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRjMnDng>. Un bilan de la concertation sera rendu public dès que sa rédaction sera achevée.

102. 28 juin

Bonjour,

Projet très réaliste pour le développement du tourisme en montagne.

Complètement d'accord sur ce projet qui nous permettra d'envisager un avenir pérenne de nos emplois et une perspective positive pour nos jeunes.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre point de vue et vous en remercions.

103. 28 juin

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus,

Beaucoup d'habitants se sont déjà exprimés à la fois sur la forme et sur le fond de ce projet qui engagerait la commune pour des décennies.

Sur la forme : l'échange déjà acté du parking P1 constructible contre le terrain des Adrets qui deviendra inconstructible a d'ores et déjà lésé les finances de la commune de 1,6 Millions d'euros, valeur évaluée par les Domaines mais très inférieure à la valeur d'usage c'est à dire commerciale du P1.

Sur le fond : ce projet de résidence hôtelière va amener une clientèle supplémentaire essentiellement pendant les vacances scolaires où en réalité la station est déjà saturée. Les emplois créés seraient des emplois de service, pénibles, peu rémunérés et importés car très difficiles à recruter sur le Plateau du Vercors. Les commerces créés viendraient inévitablement concurrencer ceux qui existent aujourd'hui. Quelle plus value pourrait apporter à la population un tel projet?

100 Millions investis pour quelques cours supplémentaires de ski ESF au mois de janvier, ne trouvez-vous pas que c'est un peu cher payé ?

En réalité, avec ce projet inadapté, Villard de Lans y perdrait son âme de station-village qui fait le bonheur des habitants et des visiteurs.

Nous sommes dans un Etat de droit, et quelles que soient les décisions rendues je les respecterais.



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je vous remercie d'examiner mon courrier avec bienveillance et avec tout l'esprit critique que demande votre fonction.

Avec mes sentiments respectueux et dévoués

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre point de vue personnel et vous en remercions.

Vous apportez des réponses à vos propres questions qui sont contraires aux grands principes du projet d'UTNS.

Comme évoqué lors de la réunion publique du 13 juin à la Coupole, le développement attendu est maîtrisé (99 appartements d'une résidence hôtelière, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans), complémentaire de l'existant et visant une diversification des activités comme des publics, propice au tourisme 4 saisons et non les seules vacances scolaires comme vous l'imaginez.

L'investissement sera privé, effectué par des professionnels des différents métiers sollicités dont nous estimons qu'ils sont plus à même d'apprécier les enjeux de rentabilité. Ils dialoguent et dialogueront avec les socio-professionnels de Villard de Lans.

Nous misons sur une cohérence globale qui permettra de conserver nos atouts, notre identité, voire notre âme.

104. 28 juin

Madame, Monsieur,

Je saisis l'opportunité de la « concertation préalable » de l'UTNS pour vous dire à la fois mon engagement, connu de tous, ma grande préoccupation, et surtout mon souhait franc, total, sans ambiguïté, de contribuer au soutien de notre territoire. Clarifiant ainsi s'il était nécessaire l'état d'esprit positif et le goût de l'action qui me guident depuis toujours.

Dans un contexte d'incertitude et de transition pour notre pays, particulièrement en montagne et encore plus aux altitudes où nous vivons (Au-delà du dérèglement climatique & incluant tous les autres bouleversements écologiques : effondrement biodiversité, pollutions globales, pénuries des ressources...), je suis convaincu qu'il est vital d'avancer ensemble, de bâtir collectivement un cadre d'avancée, en prenant en compte bien sûr nos divergences de vue, d'urgences, de sensibilités, mais dans un esprit de discussion, et si possible de consensus, sans radicaliser nos vues, avec l'intention constante, permanente, raisonnée, partagée, de servir d'abord notre territoire.

Ci-dessous, quelques premières suggestions, pour faire émerger progressivement, collectivement, un projet à sens lisible pour tous (habitants, professionnels)

1/ Gagner en clarté & en transparence

Donner des éléments concrets, chiffrés, de conséquences et de perspectives pour lever les doutes, montrer votre volonté d'une véritable trajectoire de progrès, et gagner la confiance essentielle des citoyens dans cet enjeu collectif.

Ex : données économiques à court terme et moyen terme sur le projet d'UNTS / engagements chiffrés sur la gestion de l'eau / clarification sur les ventes à la découpe pour éviter les rumeurs négatives (ex parking ORPI) / mise en place d'espaces et de lieux de dialogue et de concertation / acceptation de la communication des critiques inévitables dans ces processus ... etc.

2/ Projeter nous vers un projet à sens, lisible, engageant la voie d'un véritable virage

Montrons que nous sommes à la hauteur des alertes que nous recevons (de la Cour des comptes, de l'étude Nature Climate Change, du tribunal administratif de Grenoble) concernant la fermeture inéluctable de plus de 83% des stations actuelles au-delà de 2050, soit dans 25 ans ! Et préparer avec énergie, imagination, envie

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

et audace la transition, et en particulier les business models de l'éco-tourisme, qui concentreront bientôt toute la croissance de notre territoire (Cf. Eilha / 24 juin 2024). Des expérimentations peuvent être menées, des équilibres peuvent être trouvés entre maintien du modèle actuel et le développement de nos nouveaux modèles : nous savons que le financement des transitions passe par cet équilibre.

3/ Construire ensemble

Et si un projet par étapes, pas à pas, permettait de s'adapter, de rassurer et de passer les prochaines crises à venir... ?

t si vous démontriez comment ce projet respecte le PADD actuel et la nouvelle charte du Parc... ?

Et si ce nouvel ensemble permettait de commencer à donner des preuves d'avancées concrètes aux premières parties prenantes, comme la rénovation du voisinage (avantages, incitations fiscales...) ?

Et si ce projet s'arrimait à une « Vision » forte, partagée, engageant tout l'éco-système, en lien étroit avec le cahier des charges de la DSP et les prévisions économiques ?

Surtout si ce projet était porteur d'un **rêve fort pour notre territoire**... ?

Et si nous assumions collectivement la responsabilité qui nous incombe, à nous, parties prenantes de ce territoire, de sa survie et de son avenir ?

Partager collectivement une ambition, une intention, un désir aiderait à attirer des investisseurs et à obtenir une plus grande adhésion de la population. La mobilisation est un facteur de succès essentiel.

A l'inverse la méthode actuelle, je pense, ne vous permettra pas de trouver le financement des projets en cours (UTNS Villard & UTN Clos de la balme sur Corrençon)

Au plaisir de dialoguer et d'évoquer déjà pour preuves toutes les pépites (privées ou publiques) très rentables que le Vercors propose déjà.

A vos côtés, dans des formes, formats à imaginer ensemble, pour anticiper, innover, nourrir le rêve, oser, tenter, créer.... participer petit à petit à la transformation du modèle de nos montagnes.

Avec enthousiasme

Bien sincèrement à tous,

COPIE: Maires du plateau, Président CCMV, Président PNRV, MS Obama, Vercors Citoyens, Sentiers Communs

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre point de vue personnel et vous en remercions.

La collectivité et les investisseurs partagent l'ambition que vous vous évoquez d'envisager collectivement le développement de notre territoire commun. Si l'échelle de notre territoire est propice aux échanges courants entre les parties prenantes, la concertation amplifie l'écoute des suggestions, interrogations, alertes suscitées par un sujet comme celui de l'UTNS. Cela permet de prendre les décisions en connaissance de cause car les élus et les investisseurs doivent ensuite prendre leurs responsabilités.

Un bilan de cette phase de concertation sera rendu public dès sa parution et d'autres séquences d'échanges accompagneront l'éventuel cheminement du projet.

105. 28 juin

Je constate que ce projet n'a aucun regard sur les erreurs du passé et sur les concertations avec les actions qui ont été mises en place dans les années 1990 avec le PAV (Professionnels Associés du Vercors) les Hôteliers et les nombreux sociaux-professionnels locaux, qui avaient commandité des études pour le développement touristique en lien avec leurs activités.

Oui pour un tourisme raisonné

NON pour du SUR-TOURISME, comme on le déplore dans de nombreuses stations de montagne ou balnéaire.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre message d'alerte et vous en remercions. Le projet d'UTNS, qui n'en est qu'aux grands principes, a l'ambition d'être complémentaire de l'existant, en proposant une diversification des activités et des publics favorables au développement du tourisme 4 saisons.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Les investisseurs dialoguent et dialogueront avec les socio-professionnels du territoire pour une cohérence globale, profitable à tous.

Par ailleurs nous vous rappelons que l'envergure du projet a été revue à la baisse en 2023 pour intégrer des observations de parties prenantes du territoire, il s'agit désormais de 99 appartements en résidence hôtelière, soit 1,7 % des logements de notre commune.

106. 28 juin

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe une contribution du groupe de travail UTNS du conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors, dans le cadre de la **Concertation préalable du public, organisée par la CCMV, concernant la création d'une UTNS au lieu-dit Villard le Haut (commune de Villard de Lans)**

--

Pour le conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors

Le président du groupe de travail UTNS

Avis de Concertation préalable du public, organisée par la CCMV, concernant la création d'une UTNS au lieu-dit Villard le Haut (commune de Villard de Lans)

Concertation ouverte du 18 Mai 2024 au 28 juin 2024

Contribution du Conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors

26 juin 2024

Préambule. Le Conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) a été saisi par la présidence du Parc pour fournir des éléments d'appréciation sur les deux projets d'Unités Touristiques Nouvelles Structurantes (UTNS) localisées respectivement sur le site du Clôt de la Balme à Corrençon-en-Vercors et sur le secteur de la Côte 2000 à Villard de Lans.

Pour mener à bien ce travail, des entretiens se sont déroulés depuis un an avec les différentes parties prenantes au dossier.

L'avis vient d'être finalisé et sera transmis au bureau du PNRV. Cet avis ne peut être rendu public avant d'avoir été examiné par les autorités du Parc. La concertation engagée par la Communauté de Communes du Massif du Vercors, concernant le seul projet d'UTNS de Villard de Lans, fournit néanmoins l'occasion de porter à la connaissance de la Communauté de Communes les quelques grands principes qui ont guidé la réflexion du groupe de travail mis en place par le conseil scientifique.

Ces principes découlent de la nécessité de garantir la cohérence entre les projets de développement locaux et les cadres territoriaux plus larges dans lesquels ils s'inscrivent, c'est-à-dire notamment :

- La prise en compte des subsidiarités et solidarités qui sont au cœur des missions des communautés de communes
- La conformité avec les grandes orientations du projet de territoire tel que présenté dans la charte du PNRV, que ce soit celle qui a cours ou bien sa version révisée pour la période 2023-2028.
- La législation nationale en matière environnementale, incluant les objectifs contraignants qui figurent dans la Loi Climat et Résilience, que ce soit en termes de Zéro Emissions Nettes (ZEN) ou de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Les engagements internationaux de notre pays, notamment ceux liés à la signature et à la ratification des Accords de Paris de 2015.

Certains de ces éléments se retrouvent assez logiquement en filigrane dans l'avis formulé par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, en date du 3 mai 2023. Le conseil scientifique a bien intégré les observations et recommandations formulés par cette autorité administrative.

Les conclusions de notre travail sont convergentes avec nombre de ces recommandations tout en les complétant sur certains points, concernant notamment le projet de territoire et la nature du modèle touristique sous-tendu par le projet d'UTNS. Le groupe de travail mis en place par le CS a également pris bonne note

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

qu'une mission avait été confiée à un bureau d'études pour répondre aux remarques de la MRAE. Ayant pris connaissance de ce travail, nous tenons à mentionner ici qu'il recèle un certain nombre d'erreurs et d'approximations. Nous nous tenons à la disposition de la communauté de communes et du PNRV pour leur fournir plus d'informations à ce sujet et, de manière générale, pour les appuyer dans le décryptage de ce document.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre note et vous en remercions. Nous regrettons qu'aucune des notes mentionnées (avis du PNR, remarques sur le rapport environnemental) ne puissent être transmises. Nous regrettons par ailleurs que la commission n'ait à aucun moment pris attache avec les services de la commune pour échanger sur le contenu dossier et partager ses points de vigilance.

107. 28 juin

Bonjour,

En tant que résidente sur la commune de Villard de Lans je souhaite émettre un avis sur le projet immobilier de la société Infiniti Montain qui me semble une réelle opportunité pour notre village de montagne de continuer à pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les touristes mais pas seulement également les personnes qui souhaitent venir vivre à l'année sur le plateau du Vercors.

Nous savons très bien en tant que résident que si nous pouvons bénéficier de toutes les infrastructures actuelles c'est en grande partie grâce à une économie touristique dynamique (patinoire, piscine, espace sportif, cabinet médical, de nombreux spécialistes médicaux, de nombreux commerçants de proximité, de nombreux artisans, ect....), de ce fait si nous souhaitons continuer à pouvoir bénéficier de tout cela nous nous devons de maintenir un accueil touristique décent avec des infrastructures de qualités.

Ce projet en est la parfaite illustration. Notre front de neige doit être moderniser. Nous devons tout mettre en œuvre pour conserver notre niveau d'attractivité touristique, le développer sur des activités 4 saisons. Nous devons pouvoir proposer des hébergements de qualité.

Notre village station de Villard de Lans est très apprécié, nous devons continuer à améliorer notre qualité d'accueil de façon intelligente, le village est indissociable du front de neige et vice versa

Je suis à 100% favorable à ce magnifique projet.

Bien Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions.

108. 28 juin

Bonjour Madame, Monsieur,

Je regrette avant tout le manque de transparence, de concertation et de discussions constructives **concrètes** entre les différents **experts** sur la plupart des aspects de ce projet : je comprends que la municipalité de Villard soit contrainte d'accepter **un** projet (historique ancienne municipalité ayant conclu cette vente/projet) mais je ne comprends pas que la municipalité soit pour **le** projet Ananda **sans même vouloir s'ouvrir** à un autre projet qui pourrait être construit en bonne intelligence entre toutes les parties pour le bien de tous, du territoire et **sur le long terme**.

Sur des sujets pour lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir une grande expertise mais seulement du bon sens il est clair que les chiffres avancés par le porteur de projet sont présentés sous un aspect global qui, une fois vus sous un aspect détaillé, présentent des erreurs/sont le reflet de mensonges :

Exemples :

Créations d'emplois

200 emplois annoncés pendant les travaux mais sans engagement qu'ils seront pour les personnes/entreprises du Vercors, donc si ce sont de grandes entreprises qui mènent les travaux il n'y aura aucun emploi.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

100 emplois annoncés en phase d'exploitation « en période de pointe » mais rapportés en équivalent temps plein on est loin de 100 emplois (différents calculs selon le nombre de mois travaillés apportent différents totaux, tous inférieurs à 100)

Activités

Il est annoncé qu'il n'y aura pas de concurrence aux activités déjà existantes mais ont été évoquées lors de la réunion du 13 juin 2024 l'exemple « des piscines » : il y a déjà un centre aquatique à Villard et des piscines d'été dans d'autres villages ; la seule activité que j'entends être évoquée s'avère déjà concurrente !

Adéquation du projet à l'identité du Vercors

L'UTNs relève d'une approche du tourisme « industrielle », fondée sur une résidence hôtelière haut-de-gamme : certes les clients qui fréquenteront ce centre ne seront peut-être pas les mêmes que les touristes habituels du Vercors mais comment ne pas s'inquiéter que ces clients haut-de-gamme n'aient pas une influence, comme c'est le cas dans moult stations (Megève, Courchevel, Avoriaz, etc.) sur le coût de la vie (des denrées alimentaires au foncier) sur ce territoire qui est déjà inaccessible aux jeunes ?

L'objectif affiché par la commune est de « devenir un pôle de référence de développement durable » et de « se positionner comme un pôle sportif nature attractif à l'échelle nationale » : ce centre de tourisme de luxe ne correspond en aucun point à ces objectifs affichés, il en est même l'opposé.

Le Vercors est un Parc Naturel Régional et en tant que tel sa vocation est davantage de s'approcher des valeurs en lien avec la Nature et l'Humain qu'avec le luxe, l'argent et le tourisme industriel et « tape à l'œil » : l'histoire du Vercors repose, entre autres, sur l'accueil et la santé (maisons d'enfants malades etc.), de multiples projets tout autant viables économiquement pourraient être envisagés en ce sens, par exemple pour l'accueil de personnes vulnérables (seniors, personnes en situation de handicap, aidants...). Ces projets correspondraient davantage à l'identité du Vercors tout en y créant également de l'activité économique pour l'investisseur, beaucoup d'emplois, répondraient à des besoins humains indéniables et donnerait une image novatrice, à valeur d'exemple en France.

Ecologie/environnement

L'échange de parcelles, sous prétexte de moins artificialiser, permet à l'investisseur un projet plus grand : certes il y a moins d'artificialisation mais les calculs complets sur l'impact environnemental avec plus de lits ont-ils été faits pour qu'une véritable comparaison puisse être faite ?

Qu'en est-il de l'adéquation entre la ressource en eau et les besoins, pas uniquement sur la commune de Villard-de-Lans mais sur tout le territoire ?

La nature, les ressources, les écosystèmes divers et variés ne fonctionnent pas à l'échelle d'une commune...Les impacts multiples de ce projet auront des répercussions (positives et négatives) sur l'ensemble du territoire : est-il tenu compte de ces impacts sur cet ensemble ?

Pour finir je souhaite souligner des contradictions permanentes

A toutes les questions concrètes est apportée la réponse qu'il ne s'agit que de début du projet, que rien n'est figé en détails, qu'il ne peut pas être répondu à ces questions.

PAR CONTRE, lorsque sont émis des doutes sur la rentabilité et la viabilité du projet à long terme alors le porteur de projet fournit de nombreux détails (et c'est normal, heureusement pour lui que son projet est étoffé, détaillé, chiffré), mais encore une fois cela montre qu'il n'y a **aucune transparence et aucun désir de concertation et construction collective d'un projet ...**

A titre d'exemple :

Pour rassurer sur la crainte d'une concurrence au tourisme actuel il est annoncé qu'il s'agira de tourisme haut-de-gamme, qui en effet n'est pas en concurrence avec le tourisme actuel.

MAIS pour rassurer sur la viabilité d'une occupation toute l'année il est annoncé que les clients attendus seront (p.133 à 135) « les jeunes sportifs », « les familles », « sportifs terre de champions », « pratiquants de séjour en étoile », « clientèle d'affaires », « clientèle d'actifs à l'ère du télétravail et du coworking », « seniors actifs », « clientèle de proximité », « clientèle étrangère » et « clientèle empêchée » (réunion du 13/06), or aujourd'hui ce sont déjà ces types de clients qui fréquentent le Vercors...donc cela met en concurrence/péril certains lieux existants etc...d'où encore une contradiction avec les engagements...Dans cet exemple sur le type de clientèle visée, où est le vrai où est le faux ?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je vous remercie vivement de m'avoir lue et j'espère de tout cœur que la manière d'envisager et de créer ce projet pourra être « revisitée », « reprise » pour que ce projet soit le reflet de choix collectifs, co-construits pour nos enfants et pas à sens unique.

Ce territoire a la chance d'être habité par des personnes venant de multiples horizons et ayant des intérêts et aspirations très variés, pouvant être en opposition les uns des autres, mais toutes ces personnes ont en commun le souhait premier/prioritaire de protéger et maintenir les valeurs historiques intrinsèques du Vercors. Si la façon de construire ce projet avait pour but d'aider tout le monde à converger ensemble dans cet objectif commun plutôt que tout faire pour diviser et séparer, les très grandes énergie, générosité, inventivité des habitants de ce territoire ayant des idées novatrices à foison (voir la multitude de projets /idées en co-construction) pourraient être utilisées à bon escient et pas perdues en querelles dont personne (y compris l'investisseur) ne sortira vainqueur, à long terme. Ce dernier pourrait même se targuer, s'honorer d'avoir été précurseur d'une méthode et d'un projet novateurs ;-)

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions.

La collectivité vise une offre globale diversifiée, mise sur une complémentarité apportée par l'UTNS à l'existant dans un projet global équilibré (99 appartements soit 1,7 % des logements de Villard et 9,2 % de Cote 2000). L'objectif est une diversification à la fois des activités et des publics susceptibles de favoriser le tourisme 4 saisons.

Vous contestez la démarche de concertation qui est pourtant destinée à éclairer la décision de la collectivité et un bilan sera rendu public dès sa disponibilité. Comme indiqué en introduction de la réunion publique, elle répond aux principes de transparence (annonce publique de la réunion, citation des sources des informations délivrées...) et d'argumentation. Il s'agit tout d'abord de délivrer l'information minimale nécessaire pour se faire un avis et lors de la réunion publique le contexte territorial de Villard de Lans a été collectivement partagé. Vous l'avez compris, nous sommes en phase amont du projet et ce ne sont que les grands principes de l'UTNS qui ont été évoqués, la déclinaison concrète sera ultérieure et d'autres phases d'échanges accompagneront l'éventuel cheminement du projet.

La vision caricaturale décrite ne correspond pas à la réalité du projet : il s'agit bien d'intégrer les impacts, de les éviter et de les réduire autant que possible avec un développement maîtrisé. Ces sujets ont d'ailleurs pris une part importante lors de la réunion publique avec un focus sur la ressource en eau.

109. 28 juin

Bonjour,

Tout d'abord, sur la forme de la concertation, un constat :

Les grandes lignes du dossier auraient pu faire l'objet d'un document plus digeste et plus pédagogique.

Quel habitant peut trouver le temps nécessaire pour lire 270 pages en quelques jours ? Une fiche résumée de 15 ou 20 pages avec les éléments les plus importants aurait été bienvenue.

Les modalités de réponse par mail sont déroutantes : comment ces messages vont-ils être traités, où pourra-t-on consulter les contributions ? Comment anonymiser les réponses si j'écris avec mon adresse mail personnelle ?

De nos jours, de très nombreuses consultations passent par des questionnaires ou des formulaires en ligne, c'est tout simple et beaucoup moins opaque que d'envoyer un mail... Là encore, cela donne l'impression que la Commune souhaite décourager les contributions...

En ce qui concerne le contenu maintenant :

La Commune parle de sa vision d'un « développement raisonné » mais cette formulation est très subjective car 17 000 m2, cela peut sembler bien peu raisonnable !!! Surtout pour faire 8000 m2 de résidence 4 étoiles...

Un développement raisonné qui s'adresse à des clients haut de gamme, quand on sait que les inégalités sociales sont chaque jour plus criantes dans notre pays ! Là encore le mot « raisonné » ne semble pas très raisonnable...

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le raisonnable serait, selon ma subjectivité, de mettre une priorité absolue sur la réhabilitation du bâti existant (qui ne manque pas sur notre territoire) car même sur une surface déjà artificialisée, la construction d'infrastructures de cette envergure aura inévitablement un impact environnemental important (émissions GES mais également pollutions diverses liées à la production industrielle de tous les matériaux et équipements).

Le pôle Indoor reste très flou... il serait important de comprendre quel types d'installations sont envisagées car « manquantes » sur notre territoire pour évaluer la pertinence de les construire... Des piscines, des terrains de sports ? Quels sports ? Difficile de se prononcer sur l'intérêt d'une telle proposition...

Par ailleurs, le type d'installations donnera une couleur, une identité qui est importante pour notre territoire. Que penserait-on d'activités sportives en VR par exemple ? Faire du rafting, du vtt ou du parapente dans un manège avec un casque de réalité virtuelle, est-ce que ça serait vraiment une bonne idée ??? Les Orres semblent avoir fait ce choix et cela renvoie une image tout à fait terrifiante... Donc, il est important de définir ce que la Commune entend par pôle Indoor pour pouvoir se prononcer sur ce choix.

Côté impact écologique :

Il faudrait beaucoup plus de détails sur la gestion des déblais... Les matériaux qui seront retirés seront sans doute très polluants (goudrons et autres matériaux liés au chantier de l'époque de la construction du Balcon qui pourraient avoir été enterrés sous les parkings).

Globalement, plus de circulation de véhicules sur le territoire (et d'avions sur la planète car on va chercher les touristes toujours plus loin !), plus de GES liés à la construction, plus de déchets à traiter, toujours plus d'inégalité dans l'accès à la montagne (si on se préoccupe toujours d'accueillir d'abord les plus riches, les autres passent forcément après...). Ce n'est pas le sens de l'histoire... soyons clairvoyants, on assiste encore ici aux derniers soubresauts du modèle extractiviste et insoutenable qui nous emmène collectivement dans le mur... pour le profit de quelques uns. C'est très triste.

Voilà pour mes contributions à cette concertation.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions.

Permettez quelques éléments de réponse

- S'agissant de la concertation, demander les coordonnées de l'internaute est au contraire pour éviter l'opacité. La concertation est une démarche sérieuse qui nécessite quelques principes rappelés en début de réunion publique le 13 juin dernier, parmi lesquels la transparence et l'argumentation. Il y a une différence entre concertation et consultation qui, vous avez raison, peut se faire en ligne, la consultation est utilisée pour faire des choix entre plusieurs options, comme un sondage (exemple : cadence et amplitude de transports en commun...). Avec plusieurs dizaines de messages, cette modalité n'a visiblement freiné aucun internaute.
La réunion a été retransmise, une première à Villard de Lans, pour permettre au plus grand nombre de la suivre sans avoir à se déplacer.
Enfin un bilan de la concertation sera rendu public dès qu'il sera achevé.
- S'agissant du pôle indoor, vous l'avez compris, le projet est en amont et le principe est de finaliser les choix après un recensement de l'existant et des manques pour viser une complémentarité, une diversification propice au tourisme dit « quatre saisons ». Si définir la nature des activités est prématuré, cela illustre l'ambition de ne pas copier/coller un modèle mais de s'inscrire dans une cohérence globale à Villard de Lans.
- S'agissant des impacts, vous évoquez préférer la restauration de l'existant à la construction d'une nouvelle résidence hôtelière de 99 appartements, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans. Mais l'existant appartient essentiellement à des propriétaires privés qui n'ont pas forcément l'envie de louer, de « réchauffer » leurs lits de résidences secondaires.
- S'agissant des déblais et des remblais, la question a été évoquée à la fois en réunion publique et parmi les messages parvenus à l'adresse mél dédiée. Des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation.

110. 28 juin

Bonjour

L'étude environnementale a émis les réserves suivantes:

L'impact du projet UTNS sur l'émission des gaz et le réchauffement climatique ne permet pas de garantir la neutralité carbone demandée

L'analyse relative à la ressource d'eau est insuffisante, elle présente des lacunes qui ne garantissent pas un bilan besoins/ressources équilibré

En ce qui concerne l'assainissement le réseau actuel ne peut absorber les eaux usées générées par l'UTNS et aucune solution techniquement solide n'est proposée.

Ce seront enfin 680 places de parking P1 et P2 qui seront indisponibles pendant la période des travaux et les modalités d'organisation des mobilités d'accès au site ne sont pas du tout précisées.

En dehors de toute autre considération économique et /ou politique discutable et difficilement quantifiable, ces simples constatations me persuadent de la nécessité de revoir totalement le projet dans sa dimension et son organisation.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. Nous sommes aujourd'hui en amont du descriptif précis du projet et d'autres séquences de concertation accompagneront l'éventuel cheminement du projet.

111. 28 Juin

Madame, Monsieur

Le projet UTNS cote 2000 est à mes yeux un projet qui n'est pas compatible avec les ressources en eau et les capacités de la station d'épuration. C'est un projet énorme qui va défigurer le site et dont j'ai du mal à croire qu'il va attirer du monde car la neige est de moins en moins au rdv.

C'est un montage qui me semble relever de l'avidité de certains sans prendre en compte la qualité de vie des habitants ni le réchauffement climatique.

Ce type de projet ne colle plus avec la sobriété et le respect des ressources. À qui va-t-il profiter au final ? À des spéculateurs surtout.

Je vous remercie pour cette démarche de concertation et j'espère que cette concertation est sincère.

et qu'elle prendra en compte les manifestations qui ont eu lieu, les réunions initiées par vos concitoyens en intelligence collective dont je partage les arguments.

Il est temps de construire une société véritablement démocratique et cela exclut toute attitude de mépris au profit d'un profond respect mutuel permettant d'aller vers des projets participatifs qui préservent la nature donc le futur donc nos petits enfants.

Du faux participatif serait du pire impact pour le futur.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. La réunion de concertation publique du 13 juin dernier illustre l'ambition de mettre en dialogue le projet d'UTNS. Vous l'avez compris, nous n'en sommes qu'aux « grands principes » et l'envergure du projet a été revue à la baisse depuis 2023 pour intégrer les positions de certaines parties prenantes du territoire. Il n'est évidemment pas question de défigurer le site et des dispositions sont prises pour une forte cohérence avec la résidence existante des Balcons. D'autres séquences d'échanges accompagneront l'éventuel cheminement du projet.

112. 28 juin

Bonjour,

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Suivant la procédure de concertation préalable du public mise en place, je vous fais part de mon avis et des raisons qui le motive.

Avis globalement négatif sur le projet avec certes des avantages d'attractivités de la station, la mise en place et la rénovation d'infrastructures sur des fonds privés mais ces bénéfices ne compensent pas à mon sens les inconvénients d'un tel projet.

"Je rêve d'un territoire où les enjeux naturels seraient une valeur forte voire une marque du Vercors de demain", ce projet vient à l'encontre de ce rêve.

a bétonisation et l'impact écologique du projet tout d'abord. J'ai bien lu et entendu les arguments du projet concernant la prise en compte de l'impact écologique du projet (bétonisation d'une zone constructible, relativité de l'impact de l'augmentation du trafic routier, ...). Néanmoins, l'urgence climatique est là, et je reste convaincu qu'il nous faut aujourd'hui, à toutes les strates sociétales et décisionnaires verdir, décarboner, bio-divertir et sanctuariser les réserves en eaux des territoires. Un projet d'envergure tel que celui-ci, même si ces impacts ont été pensés en amont pèsera nécessairement du mauvais côté de la balance.

"L'offre commerciale proposée avec ce projet ne me correspond pas". Je considère que les infrastructures touristiques d'un territoire doit répondre de manière simultanée à offres bien distincts :

- Les offres de loisirs à destination des habitants.
- Le tourisme de proximité, intégrant les habitants des villes et territoires jouxtant le Vercors.
- Le tourisme de masse dont l'origine géographique est plus lointaine. Je comprends que l'offre de ce projet ne reprend pas l'équilibre de ces trois enjeux et s'adresse principalement à un tourisme de masse. Je comprends aussi que stratégiquement, cette offre cible à priori un public haut de gamme. Là non plus, ce n'est pas l'image du Vercors dont je rêve.
- Sans compter que cette stratégie est à mon sens aujourd'hui obsolète, le créneau de la station haut de gamme étant aujourd'hui déjà surexploité dans des stations de renom en Savoie et en Oisans et sur lequel Villard de Lans ne pourra jamais s'aligner.
- Enfin, et dans une approche plus analytique du dossier, certaines données semblent peu crédibles. Je ne reprends ici que deux éléments : le nombre d'emplois générés par le projet et le devenir des remblais. Dans les deux les projections semblent irréalistes et amènent à se questionner sur la qualité globale du dossier de concertation, la justification à tout prix du bien fondé du projet.

Cordialement.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions. Sur la typologie des clientèles, le projet d'UTNS vise une complémentarité avec l'existant, une diversification pour toucher un public varié et le multiplier en misant sur un tourisme quatre saisons. Un bilan de la concertation sera rendu public dès qu'il sera achevé, il apportera des éléments de réponse sur l'enjeu des déblais/remblais abordés en réunion publique mais aussi sur l'adresse internet dédiée.

113. 28 juin

Bonjour,

Voici quelques observations concernant le projet de résidence de tourisme sur Villard de Lans qui fait partie de l'avenir de notre station.

1. **Économie locale dépendante du tourisme** : La vie du Vercors et de Villard est intrinsèquement liée au tourisme, qui représente 75% de l'économie locale. Avec pas moins de 320 000 journées skieurs, le tourisme hivernal est un pilier économique majeur pour la région. Il n'existe actuellement aucun autre pôle capable de générer une telle manne financière.
2. **Terre de la Résistance** : Villard-de-Lans est une terre de la Résistance, conçue par ceux-ci. Nous nous devons de préserver cette image de territoire affirmé et de ne pas nous laisser dominer par la métropole grenobloise.
3. **Activités locales et qualité de vie** : Un Villardien heureux l'est grâce aux multiples activités développées sur notre territoire, qui dépendent essentiellement du tourisme. Sans touristes, nous n'aurions pas de si beaux sentiers, de terrains de tennis, de piscine ou de patinoire.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

4. **Opportunité de redynamisation économique** : L'UTNS et ses 700 lits chauds représentent une superbe opportunité pour redynamiser et relancer notre économie ! Cela permettrait d'attirer une nouvelle clientèle, de générer de l'emploi et donc des logements saisonniers, plus adaptés aux employés du Plateau.
5. **Appétence pour le ski et diversification des activités** : Bien que le tout-ski soit en baisse, nous observons encore une très grande appétence de notre clientèle pour le ski. Le projet visant le 10 mois sur 12, il est important d'attirer encore les skieurs tout en diversifiant petit à petit nos activités.
6. **Projet de Tony Parker** : Si le projet de Tony Parker, ancien sportif de très haut niveau avec une aura nationale très importante, ne se fait pas, très peu d'investisseurs s'intéresseront à notre territoire. Nous serions alors obligés de dire adieu à de si beaux projets.

En somme, le développement de l'UTNS sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans est une opportunité à saisir pour dynamiser l'économie locale, préserver notre patrimoine et diversifier nos activités touristiques. C'est une chance pour notre territoire de se réinventer tout en restant fidèle à son identité.
Sportivement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions.

114. 28 juin

Bonjour,

Voici quelques observations concernant le projet de résidence de tourisme sur Villard de Lans qui fait partie de l'avenir de notre station.

1. **Économie locale dépendante du tourisme** : La vie du Vercors et de Villard est intrinsèquement liée au tourisme, qui représente 75% de l'économie locale. Avec pas moins de 320 000 journées skieurs, le tourisme hivernal est un pilier économique majeur pour la région. Il n'existe actuellement aucun autre pôle capable de générer une telle manne financière.
2. **Terre de la Résistance** : Villard-de-Lans est une terre de la Résistance, conçue par ceux-ci. Nous nous devons de préserver cette image de territoire affirmé et de ne pas nous laisser dominer par la métropole grenobloise.
3. **Activités locales et qualité de vie** : Un Villardien heureux l'est grâce aux multiples activités développées sur notre territoire, qui dépendent essentiellement du tourisme. Sans touristes, nous n'aurions pas de si beaux sentiers, de terrains de tennis, de piscine ou de patinoire.
4. **Opportunité de redynamisation économique** : L'UTNS et ses 700 lits chauds représentent une superbe opportunité pour redynamiser et relancer notre économie ! Cela permettrait d'attirer une nouvelle clientèle, de générer de l'emploi et donc des logements saisonniers, plus adaptés aux employés du Plateau.
5. **Appétence pour le ski et diversification des activités** : Bien que le tout-ski soit en baisse, nous observons encore une très grande appétence de notre clientèle pour le ski. Le projet visant le 10 mois sur 12, il est important d'attirer encore les skieurs tout en diversifiant petit à petit nos activités.
6. **Projet de Tony Parker** : Si le projet de Tony Parker, ancien sportif de très haut niveau avec une aura nationale très importante, ne se fait pas, très peu d'investisseurs s'intéresseront à notre territoire. Nous serions alors obligés de dire adieu à de si beaux projets.

En somme, le développement de l'UTNS sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans est une opportunité à saisir pour dynamiser l'économie locale, préserver notre patrimoine et diversifier nos activités touristiques. C'est une chance pour notre territoire de se réinventer tout en restant fidèle à son identité.
Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions.

115. 28 Juin



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Bonjour,

Étant citoyenne du plateau du Vercors et soucieuse de son développement et la pérennité de notre cadre vie. Je pense que le projet prévu au balcon de Villard permettait de re dynamiser notre tissu économique et de diversifier la clientèle touristique.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions.

116. 28 Juin

Stop au tourisme de masse et à ses impacts environnementaux (eau-déchets-déblais-bruit-pollution)

Nous voulons que le plateau reste un bel endroit pour les familles, promeneurs du dimanche et le bout du monde qui nous enchante. Nous ne voulons pas d'un plateau qui souffre d'un "sur"clientélisme banalisé et au profit des grands investisseurs, à la botte de nos politiques capables de vendre leur chemise.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. Pour rappel, le projet d'UTNS, dont l'envergure a été revu à la baisse depuis 2023, représente 1,7 % des logements de Villard de Lans. Son ambition est d'être cohérent avec l'existant, de lui apporter un complément pour viser un tourisme quatre saisons, sans substitution avec les activités actuelles.

117. 28 Juin

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de FNE Isère concernant le projet cité en objet.

Nous vous saurions gré de bien vouloir accuser réception du présent courriel.

En vous remerciant. Nos respectueuses salutations,

M. Arnaud MATHIEU,
Maire de Villard-de-Lans
Mairie de Villard-de-Lans
62 place Pierre Chabert,
38 250 VILLARD-DE-LANS
Grenoble, le 28/06/2024

Réf.: PhD/GD/EB/HT/n°53

Courrier adressé par voie dématérialisée à utns@villard-de-lans.fr

I. **Objet : Projet de création d'Unité Touristique Nouvelle structurante (UTNs) à Villard-de-Lans (Cote 2000) - concertation préalable - avis de FNE Isère**

France Nature Environnement (FNE) Isère est une fédération et une association de protection de l'environnement agréée au titre du code de l'environnement. Son objet statutaire est la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère. FNE Isère fédère depuis plus de cinquante ans une quarantaine d'associations iséroises.

Dans le cadre de la poursuite de son objet social, FNE Isère attache une attention toute particulière à l'aménagement du territoire en montagne. A ce titre, FNE Isère se permet de faire part de ses observations concernant le projet de création d'Unité Touristique Nouvelle structurante à Villard-de-Lans (Cote 2000).

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

La commune de Villard-de-Lans a souhaité proposer une nouvelle concertation sur un projet revu à la baisse (700 lits au lieu de 900). Malheureusement, le dossier présenté par MDP n'éclaire pas plus sur les enjeux de développement de la commune que dans le dossier précédent, en particulier sur les points soulevés par la MRAE. Ce dossier aurait dû apporter des éléments objectifs pour permettre un débat éclairé. Au contraire, la faiblesse et la légèreté de son analyse risque, de façon légitime, de nourrir la contestation au projet. L'avis de FNE Isère est donc, malheureusement, très proche de celui donné à la précédente concertation de 2023.

Le projet nous semble peu en phase avec les enjeux actuels, ne prend pas en compte les effets cumulés des autres projets et soulève toujours des questions sur la gestion des eaux usées et la ressource en eau potable.

UN PROJET RISQUÉ FINANCIÈREMENT À L'EFFICACITÉ DISCUTABLE

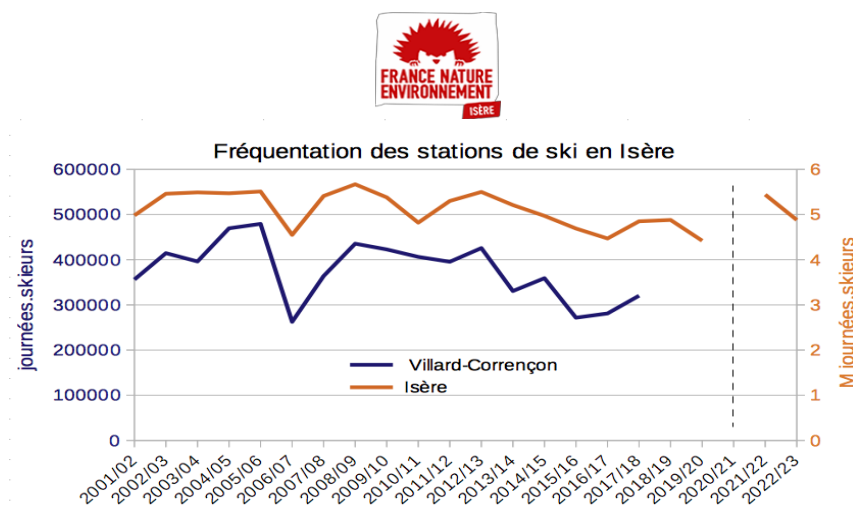
Ce projet d'UTNs est une opération conséquente pour relancer l'activité ski de la station de Villard-Corrençon, et plus largement son activité touristique, en parallèle des projets de l'UTN de Corrençon, et de la réhabilitation des deux copropriétés des Balcons de Villard et des Glovettes. Ces activités ont des retombées économiques importantes pour le territoire du Vercors, qui doivent être considérées à l'aune de leurs impacts sur l'environnement, dont coûts et conséquences sont principalement supportés par la collectivité.

Les impacts sur les communautés écologiques sont liés ici à la fragilité intrinsèque des milieux montagnard et karstique. Ces impacts sont aggravés par l'anthropisation ancienne des cours d'eau, particulièrement des gorges de la Bourne, et pour les prochaines décennies par une exposition forte au changement climatique.

Nous notons les efforts importants pour réduire les impacts environnementaux de ce projet, tant sur l'artificialisation des sols que le traitement des effluents. Néanmoins, **la croissance importante de la population touristique et la poursuite du développement de la neige de culture vont augmenter les pressions sur le milieu naturel, en particulier sur le milieu aquatique très fragile.**

La stratégie de relance de l'activité ski peut paraître risquée compte tenu de la fragilité de son modèle économique, pris en ciseaux entre l'augmentation des charges financières du gestionnaire et la baisse continue de la fréquentation ; baisse qui risque de s'accélérer. Ce sont le message et les conclusions de la Cour des Comptes, dans son dernier rapport annuel, qui a attribué à la station de Villard-Corrençon un score de vulnérabilité élevé au regard de la taille de la station. Cette vulnérabilité est la conjonction d'une exposition élevée au changement climatique et d'impacts économiques forts en cas de diminution de l'activité.

La fréquentation des stations de ski diminue en tendance depuis une quinzaine d'années, en France, en Isère, et à Villard-Corrençon (graphe).



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse de la commune de Villard-de-Lans :

Vous mentionnez que la Cour des Comptes, dans son dernier rapport annuel, a attribué à la station de Villard-Corrençon un score de vulnérabilité élevé au regard de la taille de la station. Permettez-nous d'apporter quelques précisions : Le rapport de la cour des compte calcul un indice de vulnérabilité pour 163 stations de montagne. Villard-de- Lans a obtenu le score de 5.67 (ce qui la place au rang 89/163 ex-aequo). Aucun jugement n'est porté par la cour des comptes sur un niveau « élevé du score ». Par ailleurs, cet indice de vulnérabilité est obtenu par la mise en relation de trois types de données :

- le risque climatique, lui-même composé de 3 composantes : indicateur de vulnérabilité au changement climatique par station, l'altitude haute du domaine skiable permettant de prendre en compte la capacité des stations à déplacer en hauteur leurs pistes et la durée moyenne d'ouverture des stations constatée sur les 10 dernières années
- le poids socio-économique de la station, i.e. la gravité du risque, à travers l'impact économique et social de la possible cessation d'activité d'une station de ski pour un territoire donné
- la capacité financière de l'autorité organisatrice des remontées mécaniques

L'indicateur climatique est classé « jaune », l'indicateur financier est « vert », tandis que l'indicateur socio-économique apparaît en « rouge ». Ainsi, le classement « moyen » de Villard-de-Lans est plus fortement impacté par le risque économique et social que fait peser sur la commune la fermeture de la station que sa capacité à continuer de fonctionner dans un contexte de changement climatique.

Concernant la fréquentation du domaine skiable, les statistiques des 3 années post COVID indiquent une fréquentation moyenne de 371 172 journées skieurs, ce qui est bien moins dramatique que ce que le graphique non actualisé laisse présager.

L'analyse du gestionnaire de la station, la SEVLC, est aussi éclairante (rapport d'activités 2017-18: « nous sommes en régression depuis plusieurs années, malgré nos investissements, notre énergie et nos compétences, notre modèle économique n'est plus en adéquation » ... « Pas de renouvellement de clientèle, nous avons perdu 25 % des jeunes ».)

Le pari qu'une offre haut de gamme attirerait une clientèle à Villard-de-Lans pourrait être risqué compte tenu de la dégradation tendancielle de l'enneigement. L'affirmation de MDP que maintenir les pistes enneigées suffira à attirer cette clientèle est **simpliste** : "Pour conclure, le maintien de l'enneigement des pistes du domaine skiable Villard-Corrençon est suffisamment assuré à horizon 2050 pour ne pas remettre en cause la fréquentation d'un établissement hôtelier en front de neige."

Avec un retour station qui ressemblera de plus en plus souvent à cette photo, peut-on vraiment penser qu'une clientèle haut de gamme viendra skier à Villard-Corrençon ?



© Hélène Taunay février 2024

Réponse commune de Villard-de-lans : Sur l'avis porté aux clientèles, c'est le métier des professionnels qui doivent prendre d'importantes précautions compte tenu de leur niveau d'engagement notamment financier. Et sur ces clientèles, il ne s'agit pas de réserver le projet au haut de gamme mais de diversifier l'offre pour permettre des tarifs plus accessibles sur les ailes de saison.

Par ailleurs, pour éviter tout malentendu, rappelons que le grand principe du projet est de diversifier les activités et les publics pour favoriser le tourisme 4 saisons et de miser sur une « relance » de l'activité du ski.

De même, l'affirmation que "*Le projet s'affranchit des données climatiques et notamment de l'enneigement en prévoyant une ouverture des différentes infrastructures de l'ordre de 10 mois sur 12*" **n'est pas cohérente avec les prévisions** de remplissage établies par MDP : l'hiver concentrerait toujours la moitié des nuitées sur l'année, et beaucoup plus que la moitié du chiffre d'affaire annuel (puisque ces nuitées sont au tarif 'haute saison'). Or la saison d'hiver est basée sur environ 100 jours seulement, dont le succès dépend des conditions météorologiques et d'enneigement. C'est cette exposition très forte qui fragilise l'activité ski. Le rapport Giraud ¹

¹ « Pour une montagne vivante en 2030 », rapport du député Joël Giraud remis à la Première Ministre, septembre 2023

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

concluait, au sujet de cette activité : *“Ce modèle est aujourd'hui remis en cause par le changement climatique qui bouleverse les équilibres. Cela appelle à une rupture là où il ne peut plus être question de reconduction du modèle ancien.”*

Réponse commune de Villard-de-Lans : Sur les dernières années, la fréquentation touristique en nombre de nuitée est équilibrée entre été et hiver, recouvrant à elle 2 dix mois de l'année. Le projet d'UTNS devrait bénéficier des mêmes tendances de réservations touristiques.

Les deux copropriétés des Balcons et des Glovettes du secteur Côte 2000, même si anciennes, représentent un potentiel touristique important. Le rapport rappelle qu'elles *« comportent 7 308 lits touristiques composées à 100% de lits froids ou tièdes en résidences secondaires »*, c'est à dire occupés moins d'un mois (froids) à moins de 3 mois (tièdes) par an. Le rapport rappelle également que la copropriété des Balcons va bénéficier d'une opération de réhabilitation, portée par la commune, et que celle des Glovettes devrait suivre. Dans ce contexte, l'intérêt d'une nouvelle opération immobilière n'est pas évident pour la communauté du Vercors ni pour l'environnement. L'hypothèse formulée par MDP selon laquelle, sans ce nouveau projet immobilier, *“la station de Villard-de-Lans s'engagerait alors dans une spirale infernale”* **est peu crédible.**

Réponse commune de Villard-de-Lans : La commune de Villard-de-Lans accompagne la copropriété, au travers de l'AMI Atout France auquel elle a été lauréate, pour une réflexion sur sa réhabilitation. Néanmoins, cette réhabilitation est bien de la responsabilité et à la charge des propriétaires privés, constitués à très grande majorité de propriétaires en résidence secondaire. La rénovation des copropriétés apportera une cohérence architecturale et paysagère au site et contribuera à la redynamisation de celui-ci, dans une logique de complémentarité et non de concurrence au projet UTNS. Aucune étude ne montre que la rénovation des appartements de la copropriété induira une augmentation de la fréquentation touristiques de ces même appartements.

Enfin, permettez-nous de mettre en avant les effets positifs de cette rénovation, encouragée par la dynamique globale en cours sur le site de la Côte 2000, qui va permettre de rénover thermiquement les bâtiments du secteur et de créer des espaces de parking supplémentaires pour les résidents de la copropriété afin de désengorger l'espace public.

L'ASSAINISSEMENT: INCOMPLETUDES SUR LES IMPACTS

Le dossier fourni pour la concertation préalable de 2023 avait bien documenté le problème lié à l'assainissement. Le réseau d'assainissement des communes de Villard-de-Lans et de Corrençon est fortement délabré. Cette défaillance entraîne, d'une part, un flux d'eau 'parasite' qui dégrade le fonctionnement de la STEP de Fenat ; d'autre part, une pollution du milieu lors des mises en charge du réseau. Cette pollution diffuse se retrouve dans les eaux superficielles, notamment la Bourne amont (masse d'eau FRDR318), reconnue en état écologique 'moyen' par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2022- 2027. La Bourne amont est d'autant plus sensible aux pollutions que son cours a été dégradé, notamment par l'activité d'élevage de la plaine de Lans. Des opérations de restauration du cours d'eau sont listées à ce titre par le SDAGE dans son Programme de mesures (PDM, mesure MIA0203).

La communauté de communes du massif du Vercors (CCMV) a entrepris la rénovation du réseau d'assainissement. Compte tenu de l'ampleur des travaux, un calendrier d'étalement sur 15 ans (de 2022 à 2037) a été planifié ; ce qui fait que le bon état écologique de la Bourne amont n'est pas programmé pour 2027, comme l'exige la Directive cadre européenne sur l'eau.

Ce nouveau rapport indique *“qu'une étude de maîtrise d'œuvre sera réalisée en 2023 pour une réalisation des travaux en 2 tranches, sur 2024 et 2025”* sur le secteur en aval de Côte 2000. Des travaux *“qui diffèrent des scénarios du schéma directeur”* (de la CCMV). C'est une très bonne initiative de la CCMV. Toutefois de nombreuses incertitudes demeurent. Ces travaux ont-ils démarré ? (le rapport de MDP est daté de mai 2024)

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Les travaux diminueront-ils notablement la pollution totale, y compris celle due à la surcharge de la STEP ? Ou compenseront-ils seulement le surplus de pollution engendré par les projets d'UTN ? Seront-ils suffisants pour absorber également le surplus d'effluents issus de la copropriété des Balcons lorsqu'elle sera réhabilitée ? Est-ce que l'amélioration de l'assainissement permettra d'atteindre un bon état écologique pour la Bourne amont dès 2027 ?

La défaillance du réseau d'assainissement a également des conséquences sur le bon fonctionnement de la station d'épuration communautaire de Fenat, et donc sur la qualité des eaux de la Bourne aval (masse d'eau FRDR316). Ce cours d'eau est en général en bon état, mais, du fait de ces rejets, sa qualité se détériore ponctuellement, notamment en situation d'étiage estival, par augmentation de la température et diminution de la concentration en oxygène. Ce cours d'eau est d'autant plus sensible à la pollution que son débit est fortement affecté par les turbinages EDF, en particulier lorsque leur régime bascule en mode éclusé lors des basses eaux. La réduction des impacts des éclusées, ainsi que l'amélioration de la continuité écologique par l'aménagement des ouvrages, sont d'autres mesures listées par le SDAGE dans son PDM (mesures MIA0305 et MIA0301).

La présentation par MDP des problèmes de pollution liés à l'assainissement n'a pas pris en compte les impacts cumulés des projets d'UTNs et des réhabilitations des copropriétés des Balcons et des Glovettes, dont le nombre de lits est 10 fois supérieur au projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans :

Comme vous le mentionnez, un schéma directeur de l'assainissement est piloté par la CCMV et vise l'atteinte du bon état écologique à l'horizon 2037. Ce schéma directeur intègre les prévisions de croissance de la population résidentielle et touristique telles que définies dans le PLUi-H et qui sont cohérentes avec les 2 projets d'UTN. Ainsi, le schéma directeur n'est pas remis en cause par le projet d'UTNS.

Les travaux envisagés pour la côte 2000 (qui démarreront en 2025) sont conformes à la programmation du SD pour l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les infiltrations des EPP (Eaux Pluviales Parasitaires) sur le réseau. Les travaux sur le réseau de la Côte 2000 ne sont donc pas de nature à amener des améliorations complémentaires à celles prévues dans le SD mais ne remettent également pas en cause les grands équilibres d'atteinte du bon état écologiques programmés dans ce même schéma.

LA RESSOURCE EN EAU

Une autre question importante posée dans le cadre du projet d'UTNs, et de développement touristique en général, est l'adéquation entre la ressource en eau et les besoins. Sur cette question aussi, le rapport de MDP n'apporte pas plus de réponse convaincante. La commune a commandé une étude spécifique sur cette question au **bureau Géolithe, dont le rapport s'avère indigent**. Ce rapport de deux stagiaires décrédibilise le bureau d'études Géolithe, et le rapport de MDP qui en reprend certaines affirmations sur l'abondance de la ressource. Si le rapport de Géolithe affirme, en long et en large, l'abondance de la ressource en eau, sa dernière page de conclusions est beaucoup moins affirmative et insiste au contraire sur les incertitudes. On peut donc y lire tout et son contraire. Sur cette question encore de la ressource, alors qu'on devait attendre du rapport de MDP une analyse objective pour alimenter un débat serein, **leur présentation biaisée et injustifiée risque de nourrir la contestation du projet d'UTNs**.

La problématique de la ressource en eau pour la commune de Villard-de-Lans est bien connue, et bien rappelée dans le rapport MDP. S'il pleut abondamment sur le plateau du Vercors, sa nature karstique fait que l'eau n'est pas abondante en surface, et n'est pas filtrée. Il se pose donc un double problème de quantité d'eau disponible et de qualité. La commune de Villard-de-Lans est l'une des rares du plateau à bénéficier d'un aquifère productif et qualitatif avec le vallon de la Fauge. Mais pour répondre à la demande croissante liée au tourisme, elle exploite le captage de la Goule Blanche via une convention avec EDF, qui en a la concession et donc le droit d'eau.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

L'aspect qualitatif n'est pas du tout abordé par les rapports. Si la résurgence de Goule Blanche est puissante (plus d'un m³/s en moyenne) , cette eau n'est pas du tout filtrée. Des pollutions aux hydrocarbures sont possibles, notamment liées aux activités de damage ou d'aménagement des pistes de la station, qui ont lieu dans le périmètre de protection éloignée de la résurgence. De telles pollutions affectent fortement et durablement les aquifères karstiques et leurs captages. De telles pollutions se sont produites, notamment au sud du plateau au captage souterrain du Brudour, entraînant son arrêt en 2006.

L'aspect quantitatif est largement discuté dans le rapport de Géolithe, mais de manière indigente, et peu conclusive (si l'on se réfère à la page de conclusion du rapport). Les auteurs n'ont pas cherché à estimer la limite d'exploitation de l'aquifère de la Fauge, mais seulement celle du captage de Goule Blanche, en se basant sur la limite négociée entre la commune de Villard-de-Lans et EDF. La question de la disponibilité de ce débit n'est pas évoquée, or cette résurgence a eu, et aura de plus en plus souvent, des étiages sévères qui pourraient limiter son exploitation. D'autre part, les auteurs ont exploité les simulations réalisées dans le cadre de l'étude sur l'enneigement de la station (étude dite 'ClimSnow' dans le rapport), qui ne sont pas pertinentes pour discuter les étiages estivaux.

- La limite d'exploitation de l'aquifère de la Fauge.

Cet aquifère est exploité depuis longtemps. Les études hydrogéologiques sont anciennes (années 1970s). Ces études ont été utilisées pour fixer les prélèvements maximaux autorisés à la commune, au total de 3200 m³/j pour cet aquifère. Elles fournissent également des indications sur leur débit d'étiage, au total de l'ordre de 1600 m³/j. Le rapport de Géolithe affirme "*Toutefois, la commune de Villard de Lans n'a jamais subi d'étiage sévère au point de craindre une rupture d'alimentation AEP*". Une telle affirmation pourrait impressionner si elle n'était futile. La dernière sécheresse historique en France est celle de l'été 2022 : il aurait été utile d'analyser les chiffres de l'exploitant Véolia. Que sait-on des conditions lors des sécheresses précédentes, 1976, 1953, 1949, etc. ? De plus, ces conditions d'étiages sévères estivaux vont être de plus en plus fréquentes, à cause du réchauffement et de la baisse des précipitations estivales.

- La limite d'exploitation du captage de Goule Blanche.

Le captage de Goule Blanche est sous concession EDF qui détient le droit d'eau. Il est aussi utilisé pour l'eau potable de Villard depuis les années 1970. Le rapport de Géolithe affirme que "*Goule Blanche étant une résurgence karstique, son débit peut varier fortement, même en conditions d'étiage sévère, les débits restent toujours largement supérieurs au besoin*". Les rares estimations de ces étiages sévères que l'on peut trouver dans la littérature ne sont pas très précises. Bourgin a publié en 1941 des débits moyens de 80 et 63 l/s pour les mois de juillet et août 1936, ce qui suggère des débits journaliers beaucoup plus faibles. (Bourgin parlait "d'étiages cruels".) L'étude de la SOGREAH de 2006 sur la ressource en eau, commandée par le Parc, a discuté de la sévérité de ces étiages, et considérait possibles des étiages de 50 l/s. Cette estimation (soit 4300 m³/j), augmentée des 1600 m³/j apportés par la Fauge, fourniraient 6000 m³/j, utilisés à 80 % pour les besoins de la population de pointe (4640 m³/j, estimation pour 2035 faite dans le PLUi-H). La ressource en eau utilisée à 80 % de ses capacités : on est loin de l'abondance, et de la marge de sécurité. D'autant qu'il ne resterait presque plus rien pour le milieu.

Le rapport de Géolithe est ainsi **peu fiable**, comme l'atteste la comparaison de ses deux conclusions :

p.51 "*En période estivale, les besoins pourraient devenir négatif [sic] pour la ressource de La Fauge. Goule Blanche devrait être davantage sollicitée. La ressource de Goule Blanche est considérable. Elle devrait permettre de soutenir l'évolution des besoins futur sans difficulté.*"

p.53 "*En période estivale, les besoins pourraient devenir négatif pour la ressource de La Fauge. La ressource de Goule Blanche est considérable mais son bassin hydrogéologique est encore mal contraint, et les estimations futures sur les volumes disponibles restent incertaines.*"

Le rapport de MDP n'a retenu que la première conclusion, sur l'abondance de la ressource, mais pas sur ses incertitudes.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Les simulations de débit

Les simulations des débits de l'aquifère de la Fauge et de la résurgence de Goule Blanche exploitées dans ces rapports sont issues de l'étude sur l'enneigement de la station (étude dite 'ClimSnow' dans le rapport). La méthodologie de ces simulations y a été bien décrite, ainsi que leurs limites d'utilisation (volet 2 sur la ressource en eau). D'une part cette étude sur l'enneigement considérait la ressource en eau au printemps et en hiver, pas lors de l'étiage estival. D'autre part, l'auteur de ces simulations expliquait que la modélisation utilisée ne pouvait simuler des débits réalistes. Il est donc incompréhensible que le rapport de Géolithe (et de MDP) commente -et critique même- autant ces simulations.

Réponse commune de Villard-de-Lans :

La question de la ressource en eau ayant fait l'objet de nombreux commentaires dans le cadre de la concertation, une note spécifique sera apportée en réponse dans le bilan de concertation.

UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE INCOMPLÈTE

Comme cela a été souligné par l'Autorité environnementale dans son avis en date du 3 mai 2023, l'évaluation environnementale aurait dû porter sur l'ensemble du projet de développement de la station Villard-Corrençon. Réaliser une évaluation environnementale portant exclusivement sur le projet d'UTNs "Secteur Côte 2000", sans tenir compte des autres aménagements projetés, ne permet pas d'appréhender le projet de développement de la station dans son ensemble. Cette approche affecte significativement l'intégration des enjeux environnementaux dans le cadre de l'élaboration du projet.

L'analyse des effets cumulés du projet avec le programme de réhabilitation des copropriétés "Balcons de Villard" et "Glovettes" fait également défaut.

Ces insuffisances de l'étude d'impact sont substantielles.

Réponse de la commune de Villard-de-Lans : la commune réalise son évaluation environnementale en conformité avec la réglementation. L'impact cumulé est 2 projets est bien traitée dans le dossier, c'est l'option d'une évaluation conjointe qui n'est pas retenue. Rappelons par ailleurs que la volumétrie de ces 2 projets reste cohérente avec ce qui a été planifié en matière de développement de l'hébergement touristique par le PLUi-H approuvé en 2020 (voir détail dans le dossier UTNS) et ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale sur le périmètre de la CCMV.

DES REMANIEMENTS SUCCESSIFS DU PROJET NÉCESSITANT UNE ÉVOLUTION DU PLUIH

Le projet d'UTNs a été modifié à plusieurs reprises concernant le volume de lits touristiques, la localisation et la surface des aménagements. Le projet dans sa dernière mouture est en contradiction avec le PLUi-H. Le document d'urbanisme devra être modifié pour entériner l'abandon de certains projets, annoncé dans le cadre de la présente demande d'autorisation UTNs.

Initialement, le projet d'UTN défini dans le PLUi-H devait être réalisé sur les parcelles AZ89, AZ90 et AZ194, situées aux Adrets. Ces parcelles ne sont pas artificialisées et ont été classées en zone AUT1 au PLUi-H. Il a été décidé par la suite de déplacer l'implantation de ce projet sur la parcelle AZ217, qui était initialement l'assise du parking de la Côte 2000, dit P1.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

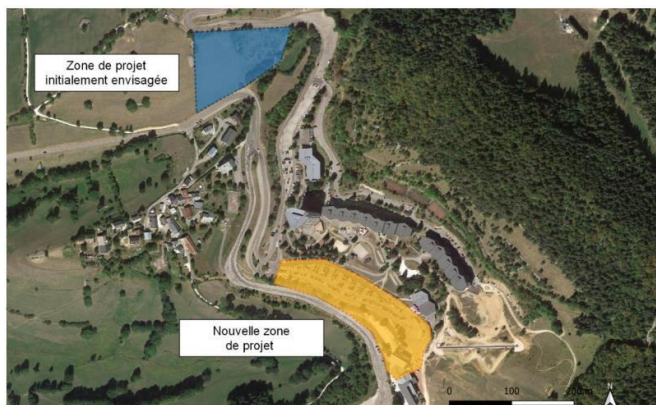


Figure n°49 du dossier de demande d'autorisation UTNs, page 136 (MDP Consulting)

Le changement de localisation de l'implantation du projet a donné lieu à un échange de parcelles entre la commune et la SEVLC. Aussi, par une délibération en date du 26 octobre 2023 (délibération n°136), la commune de Villard a décidé d'acquiescer les parcelles AZ89, AZ90 et AZ194. Cette décision prévoit notamment que : « Afin de conserver la maîtrise foncière de ces parcelles en garantissant à terme leur inconstructibilité, dans le cadre d'une modification à venir du PLUi, la commune souhaite en faire l'acquisition ».

Or les parcelles sur lesquelles étaient projetées initialement les aménagements sont toujours classées en AUT1 au PLUi-H. Le projet de modification n°2 du PLUi ne prévoit pas de réaliser le changement de zonage annoncé en 2023.

Le projet d'UTNs sur le secteur Cote 2000, a été redimensionné à 700 lits contre 900 lits prévus initialement. Afin de répondre aux objectifs fixés par le PLUi-H concernant la production d'hébergements touristiques, la commune a déclaré vouloir abandonner le projet d'UTNI aux Gauchets (250 lits sur 3,35 ha) et le projet d'UTNI des Adrets (500 lits sur 1,45 ha). Mais la modification n°2 du PLUi ne prévoit pas non plus de supprimer ces projets d'UTNI du PLUi-H.

Dans un souci de cohérence, l'abandon de ces différents projets devra, à terme, se traduire par une évolution du PLUi-H, notamment par un changement de zonage, mais également par des modifications de certains documents, tels que son programme d'orientations et d'actions et ses orientations d'aménagement et de programmation.

FNE Isère sera particulièrement attentive aux évolutions qui seront apportées au document d'urbanisme pour acter l'abandon de ces différents projets.

Réponse de la commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de votre vigilance. Nous partageons vos préoccupations et la commune s'engage à réaliser toutes les modifications nécessaires dès que les différentes autorisations administratives seront obtenues et purgées de tout recours, entérinant ainsi la possibilité de déplacement du projet immobilier sur le P1.

CONCLUSION

La commune de Villard-de-Lans a voulu apporter des réponses aux questions que posent le développement touristique en général, et ce projet d'UTNs en particulier, dans un contexte de pressions croissantes et de choix cruciaux pour son avenir.



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

S'il faut souligner le bien fondé de cette démarche, les rapports fournis ne sont malheureusement pas du tout au niveau des enjeux, ne faisant que reprendre des conclusions injustifiées. Ces rapports ne permettent pas de partager un nécessaire constat pour débattre sereinement des options de développement.

Une note de MDP, dans sa réponse à la MRAE (p.44), illustre bien le peu d'intérêt de ce bureau d'études à répondre aux questionnements des Vertacos : après avoir insisté sur le fait que la ressource en eau est abondante, MDP reconnaît que des étiages sévères restent possibles, et que l'État en gèrerait les conséquences.

Assurés de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre respectueuse considération.

118. 28 Juin

Bonjour,

Ce mail afin de soutenir le projet immobilier de la Côte 2000 à Villard de Lans, projet sans lequel nous verrons la station doucement périlcliter faute de lits chauds, qui nous manquent cruellement actuellement.

Il est malheureusement évident que le parc immobilier actuel qui a été vendu à la découpe n'est et ne sera jamais commercialisé comme le sera le nouveau projet. Chamrousse a connu le même problème que nous, et a su passer le cap en construisant une résidence de 700 lits chauds qui leur a permis de passer devant nous en termes de chiffre d'affaires des remontées mécaniques, ESF et commerces, alors qu'ils étaient auparavant moins performants que nous.

Je soutiens donc sans restriction ce projet qui ne pourra que pérenniser et générer des emplois et permettre de garder nos jeunes sur le plateau !

Sportivement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions.

119. 28 Juin

Bonjour,

J'habite Sassenage, au pied du Vercors, dans le canton associé à celui de Villard-de-Lans pour les scrutins départementaux, et je me sens complètement concerné par ce projet d'UTNS.

J'ai visionné la réunion du 13 juin, qui a essentiellement consisté en un exposé des motifs de la municipalité pour accepter le projet et donc valider l'échange de terrain. Certains présents qui ont posé de bonnes questions se sont vus sèchement répondre. Je n'appelle pas cela une concertation.

Un sujet fondamental, la gestion de l'eau ne me semble pas complètement pris en compte. Certes, les besoins spécifiques au projet sont évoqués, mais pas dans toutes ses dimensions. Les captages Fauge / Basse Fauge / Goule Blanche / Arnaud / Eymards sont peut-être suffisants aujourd'hui pour Villard-de-Lans, mais il subsiste beaucoup d'incertitudes, tant dans le temps que dans l'estimation de la ressource. Et l'eau du massif du Vercors n'est-elle pas par ailleurs utilisée par d'autres communes en aval ? Les besoins de ces autres communes sont-ils appréhendés (aujourd'hui, mais surtout dans le futur) ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. S'agissant de la réunion du 13 juin de concertation volontaire, vous avez dû constater qu'après avoir partagé collectivement le diagnostic de notre territoire communal et de ses environs, les grands principes du projet d'UTNS ont été présentés, que les réactions ou questions (il n'y en a pas de bonnes ou de mauvaises) et que les réponses ont été apportées, bien souvent sourcées, jusqu'à épuisement des demandes de parole au bout de deux heures et 45 minutes.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Un bilan de la concertation sera rendu public dès qu'il sera achevé, il comportera des éléments de réponse aux enjeux de la ressource en eau qui ont fait l'objet d'un focus en réunion publique mais aussi de nombreux messages sur l'adresse internet dédiée.

120. 28 juin

Bonjour

Un territoire qui ne prend pas en compte correctement son environnement naturel, sa population, sa biodiversité, son silence, sa vie paysanne, ses ressources limitées (eau....), son accessibilité modérée, se perd dans le climat scepticisme.

Le Vercors mérite mieux que ce projet Programme UNTS Côte 2000.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. La réunion publique de concertation du 13 juin dernier a d'abord permis de partager collectivement le diagnostic de notre territoire communal et de ses environs, puis de présenter les grands principes de l'UTNS dont l'ambition de complémentarité avec l'existant avant de faire un focus sur les impacts environnementaux et notamment la ressource en eau. Si vous n'avez pu y participer, vous pouvez en prendre connaissance sur Youtube (<https://www.youtube.com/watch?v=EDU-iRjMnDng>)

121. 28 Juin

Bonjour,

En tant qu'habitante et actrice du territoire je tenais à vous apporter ma vision de l'UTNS.

A la fin des années 70 mes parents attirés par la montagne, sont venus s'installer dans le Vercors j'avais 1 an.

J'y ai grandi dans les meilleures conditions qu'on puisse souhaiter : des activités épanouissantes dans un milieu naturel et préservé mais ouvert sur l'extérieur grâce, notamment, au tourisme porté par le ski.

J'y suis devenue monitrice de ski puis commerçante.

Durant toutes ces années j'ai pu voir à quel point le dynamisme du territoire qu'il soit sportif ou culturel doit principalement son salut à l'activité touristique, qui est une manne économique permettant des investissements dont TOUS les citoyens locaux bénéficient.

Ce projet d'UTNS s'inscrit pleinement dans le dynamisme dont nous avons besoin pour que le Vercors continue de compter parmi les territoires touristiques.

Il est en parfaite adéquation avec le besoin de renouvellement de nos infrastructures vieillissantes ! Car, si face au changement climatique nous nous contentons d'aller au bout de nos acquis alors celui-ci va impacter nos modes de vie de façon irrémédiable.

Refuser un tel projet ce serait tourner le dos au tourisme et cela aurait un impact sur la qualité de vie de TOUS les habitants. L'emploi, le nombre et la diversité des commerces, la couverture médicale ne résisterait pas longtemps au déclin touristique....

En conséquence je pense que ce projet est une chance pour notre territoire, qu'il sera en mesure de créer du dynamisme et qu'il participe à donner l'énergie dont nous avons besoin pour nous réinventer face au changement climatique !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions. Nous partageons l'ambition que ce projet présente pour la commune comme pour la station de Villard de Lans.

122. 28 Juin

BONSOIR

HA BITANT SUR LE PLATEAU J'EM SENS CONCERNE PAR LE PROJET QUI ME SEMBLE DEMESURE PAR RAPPORT A L'URBANISME EXISTANT LES ROUTES D'ACCES L'ASSAINISSEMENT L'ADDUCTION D'EAU LA STATION D'EPURATION DE VILLARD SEMBLE DÉJÀ SATURÉE A CERTAINS MOMENTS DE L'ANNÉE

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

DE NOMBREUX LOGEMENTS EXISTANTS A LA STATION SONT VIDES
LES SAISONNIERS SUR LE PLATEAU NE PEUVENT AUJOURD HUI SE LOGER A DES PRIX
CONVENABLES
CORDIALEMENT
JJ MAITE

ETANT MAL VOYANT JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR M EXCUSER DE LA PRESENTATION ET DES
EVENTUELLES FAUTES D ORTHOGRAPHE

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions. Le dimensionnement de ce projet a été revu à la baisse pour intégrer les avis de certaines parties prenantes. Après un partage collectif du diagnostic de notre espace communal et de ses environs (y compris l'important volume de ceux qui sont appelés les « lits froids »), les impacts du projet ont été présentés en réunion publique le 13 juin dernier à la Coupole, avec les pistes pour les éviter, les réduire, voire les compenser en cas de besoin.

123. 28 Juin

Bonjour,

je me permets d'envoyer ce petit message aujourd'hui afin de vous faire part de mon sentiment. J'avoue ne pas comprendre comment notre territoire peut envisager d'accueillir de tels projets, qui me semblent aujourd'hui d'une autre ère, démesurés et tellement éloignés des valeurs que nous, habitants du Vercors véhiculons.

Je suis issue d'une famille de Corrençon, depuis plusieurs générations et commerçante dans le village. Chaque fois que j'évoquais les « projets futurs » avec ma grand mère, elle me disait que le tourisme fait partie/contribue à l'évolution de notre territoire mais qu'il ne faut surtout pas négliger notre patrimoine, notre identité de village, nos racines ancrées dans l'agriculture...

Cette évolution qui ne doit pas sacrifier la nature, la faune ni la flore qui nous entoure.

Je partage son avis aujourd'hui et je constate avec regrets que ces nouveaux projets sont terriblement éloignés du Slogan qui nous accueille à chacune des portes d'entrée de notre territoire « Le Vercors prend soin de vous, prenez en soin »

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions. Pour atténuer votre crainte, permettez-nous de rappeler que l'envergure de ce projet a été revu à la baisse en 2023 pour intégrer certaines alertes de parties prenantes et que la collectivité maintient son ambition de cohérence avec l'existant, de complémentarité de l'offre pour diversifier les profils de nos visiteurs et travailler sur les quatre saisons. Cette UTNS a bien vocation à conserver les éléments d'attraction et de valeur de notre territoire, parmi lesquels figurent évidemment la richesse naturelle environnante.

124. 28 Juin

Habitant du Vercors, artisan du plateau, je perçois ce projet porté par Tony Parker comme non pertinent. Voici pourquoi:

-Bon nombre de vos arguments en faveur de ce projet ne sont pas sincères. Je cite ici votre document "EXAMEN AU CAS PAR CAS " page 16:

Le projet est de nature à générer les effets suivants sur le territoire communal :

- *Création d'emploi en phase de travaux – Effet positif*
- *Création d'emploi en phase d'exploitation – Effet positif*
- *Installation de nouveaux ménages sur le territoire – Effet positif*
- *Augmentation de l'offre de lits marchands sur la station – Effet positif*
- *Augmentation de l'attractivité 4 saisons de la station – Effet positif*
- *Augmentation de logements des saisonniers sur site – Effet positif*

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- *Augmentation de la fréquentation touristique du territoire notamment lors des périodes actuellement sous fréquentées – Effet positif*
- *Diversification de la clientèle touristique du territoire – Effet positif*

Comment peut-on décemment écrire cet inventaire sans avoir l'honnêteté intellectuelle d'envisager d'effets négatifs? Ça paraît juste incroyable...

Juste à titre d'exemple, vous mettez en avant la création d'emplois locaux pour la construction, mais je pense au contraire que ce projet ne va pas faire fonctionner l'artisanat local. aucune boîte de bâtiment du plateau ne sera assez robuste pour répondre à un éventuel appel d'offres, qui ne leur sera sans doute pas soumis.

-Mais surtout ce projet est anachronique. Il serait enfin tant de prendre la mesure de la catastrophe climatique qui s'annonce et de réduire la vitesse à laquelle l'humanité augmente l'entropie du système, conduisant toujours un peu plus vite à sa perte. A l'échelle locale, cela commence par ne plus porter de projets immobiliers d'ampleur, le Vercors possédant pléthore de grands centres, qui vivent. Les collectivités territoriales ont un rôle d'exemplarité fort à faire valoir sur ces enjeux cruciaux. La municipalité de Villard de Lans n'en prend pas le chemin.

J'espère que mon avis, comme celui de nombreux autres habitants du Vercors, puisse aider à la réflexion territoriale sur ce projet.

Cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation personnelle et vous en remercions. Nous partageons l'ambition de maintenir ce qui constitue les atouts de notre territoire, c'est aussi pour cette raison que le projet a vu son envergure réduite depuis 2023 pour travailler constructivement à une cohérence avec l'existant, avec une approche complémentaire visant une diversification des clientèles comme de l'offre. La collectivité n'a pas fait l'impasse sur les impacts et ils ont d'ailleurs été décrits lors de la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole.

S'agissant des travaux, plutôt que de considérer a priori qu'ils ne pourront concerner les entreprises locales, explorons préalablement et ensemble les moyens pour que le tissu économique puisse en profiter.

125. 28 Juin

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après la contribution de notre association Vercors Citoyens.

1) Informer, communiquer, ce n'est pas concerter.

La "concertation" préalable actuelle concernant le projet d'UTNS Côte 2000 est finalement une étape non obligatoire. Elle est de nature essentiellement politique.

La réunion publique organisée uniquement sur un format de quelques heures ne proposait pas les conditions pour ouvrir sereinement et largement les débats citoyens. Les élus et porteurs de projet déroulaient une information subjective, partielle, partielle et descendante. Les questions des habitants trouvaient parfois des réponses mais plus assurément du mépris, du ou même de l'agressivité. Le ton n'était pas à l'échange d'idées et à l'écoute.

La commune en tirera un bilan (quantitatif ? qualitatif ?) qu'elle rendra public. Mais, à date, les participations et contributions de chacun par mail et sur registre ne seront pas consultables. Votre démarche veut se rapprocher des formes d'une enquête publique mais sans en reprendre les pleins contours. Le manque d'ouverture et de transparence est à déplorer.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu votre appréciation et vous en remercions. S'agissant de la concertation volontaire déployée, nous avons du mal à saisir ce qui justifie votre opinion de principe car

- Le délai de 42 jours a laissé le temps de s'informer, de s'exprimer.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- La réunion publique a été annoncée publiquement pour que les habitants puissent y participer en nombre
- Pour la première fois, elle a été retransmise sur internet pour que les personnes éloignées ou ne pouvant se libérer puissent la suivre en direct et même en différé
- Ce n'est qu'au bout de deux heures 45 qu'elle a été close, les demandes de parole étant épuisées
- Comme dans tout processus de concertation, il y a un premier temps d'information avant d'entamer le dialogue. La parole a été donnée à la salle rapidement pour ne priver quiconque d'échange, le tout en sérénité et respect. Les données présentées ont été généralement sourcées pour témoigner précisément de transparence.

Un bilan de la concertation sera rendu public dès qu'il sera achevé.

2) Un programme inadapté à l'identité du territoire, aux besoins de la population, et aux enjeux actuels

L'UTNs relève d'une approche du tourisme « industrielle », datant années 70-80, fondée sur une résidence hôtelière haut-de gamme de 700 lits, des services et un centre d'activités INDOOR pour occuper aux 4 saisons, sans être dépendant de la météo, les vacanciers concentrés sur la Côte 2000.

Il est à regretter que ce projet est/sera un copier/coller des complexes que l'on trouve déjà dans d'autres stations montagnardes et même balnéaires. Aucune identité : unique, spécifique, exemplaire ne ressort de ce projet. Sa taille le désincarne avant même sa construction.

En quoi cet investissement répond-il à l'objectif affiché par la commune de « devenir un pôle de référence de développement durable » et de « se positionner comme un pôle sportif nature attractif à l'échelle nationale » ?

Il est à regretter aussi que ce futur projet et son programme ne respectent pas la charte du Parc Naturel Régional du Vercors, tout récemment adoptée et signée par les élus du plateau, les mêmes "inconditionnels" du projet.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Vous l'avez compris, le projet est encore en phase amont et sa traduction concrète et précise s'accompagnera d'autres séquences de dialogue.

Les grands principes résident dans la cohérence avec l'existant, une complémentarité pour atteindre une diversification de l'offre en cumulant par exemple outdoor et indoor et non l'un au détriment de l'autre, une envergure adaptée et revue d'ailleurs à la baisse depuis 2023, ce qui est difficilement compatible avec la qualification « d'industriel ».

Concernant la charte du PNR, permettez-nous de rappeler qu'elle s'applique à un territoire qui est bien plus large que le plateau du Vercors, aux situations très diverses. Les orientations générales de la charte sont bien prises en compte par la commune de Villard-de-Lans, mais elles n'interdisent pas / ne sont pas antinomiques avec le développement en parallèle de résidence de tourisme contribuant au renforcement de l'offre touristique 4 saison et au dynamisme de la plus grosse station de montagne des communes du PNR.

3) Un dossier basé sur des contradictions, des omissions et des affirmations discutables voire erronées

Liste non exhaustive...

- Créations d'emplois très majorées :

200 emplois annoncés en phase travaux.

100 emplois annoncés en phase d'exploitation « en période de pointe » (*dossier p.233*), répartis en : 4 permanents + 20 saisonniers pour la résidence de tourisme + 15 postes pour le pôle INDOOR + environ 60 pour les commerces.

Mais en page 139 du dossier, il est indiqué qu'« il n'est pas envisagé de développer la galerie commerciale susceptible de concurrencer les commerces existants » ; sont simplement évoqués : la réimplantation d'un magasin de sports existant (donc sans création de postes), un restaurant supplémentaire, et éventuellement une épicerie fine. Où sont les 60 postes ?

Au final, des chiffres imprécis, qui se contredisent d'une page à l'autre.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

- Un programme « attrape-tout » :

La clientèle envisagée est (p.133 à 135) « les jeunes sportifs », « les familles », « sportifs terre de champions », « pratiquants de séjour en étoile », « clientèle d'affaires », « clientèle d'actifs à l'ère du télétravail et du coworking », « séniors actifs », « clientèle de proximité », « clientèle étrangère » et « clientèle empêchée » (réunion du 13/06).

Rien de nouveau, ni de spécifique : tous ces publics viennent déjà dans le Vercors. Le ciblage annoncé manque de crédibilité et cannibaliser une partie des nuitées des établissements déjà en place comme indiqué dans le rapport de 2023 (30%).

L'offre de diversification « 4 saisons » repose sur un pôle INDOOR pour lequel le contenu est toujours à définir depuis la réunion de novembre 2022.

En réunion publique Il a été répondu au public que ce n'était pas notre problème, mais celui du futur exploitant. Au contraire : cela nous concerne ! Les nuisances et impacts environnementaux que le programme génère resteront pour le territoire !

- Des impacts environnementaux majeurs minimisés ou franchement occultés :

Quelques exemples, liste non exhaustive...

Un argument environnemental en manque de sincérité :

L'équipe municipale actuelle argumente que le projet d'UTNs serait vertueux, car localisé sur un espace déjà artificialisé (le parking P1), au contraire des Adrets. Mais la réalité est que le programme des Adrets (400 lits, 9000m² de plancher) aurait été nettement moins intéressant financièrement, à mettre en œuvre pour l'investisseur (éloigné du "front de neige", emplacement des parkings, etc...) et avait encore moins de probabilité d'être autorisé.

Les rotations de camions pendant la phase chantier :

Leur nombre n'est pas évalué dans le dossier. Pourtant pour programme aux 17 597m² de plancher, "quelques camions" vont être nécessaires. Pourquoi ne pas estimer leur nombre ?

Le dossier indique qu'«une centrale à béton sera positionnée in situ pour limiter les rotations de camions. » Mais une centrale à béton est alimentée par les composants du béton (sable, granulats, ciment) qui ne poussent pas dans la centrale, ni à la Cote 2000, ni sur le plateau du Vercors ! Pour le programme de construction prévu, le nombre de passages de camions – camions de 32 tonnes - sur la durée du chantier sera assurément de plusieurs dizaines de milliers (sans compter le transport des déblais générés par le parking souterrain : voir ci-dessous).

Le devenir des déblais

Le sujet du transport de ces déblais est évacué par le dossier, car « ils seront répartis sur le domaine skiable dans un rayon de moins de 2 km. » Sérieusement, ce n'est pas crédible

Faisons un rapide calcul : La création de 18 900 m² de parking souterrain, de 3m de hauteur sous plafond entraîne 56 700 m³ de déblais.

56 700 m³ cela représente une couche de 50 cm étalée sur 11,2 ha ; ou de 25 cm sur 22,4 hectares !

Et ces déblais comporteront des matériaux goudronnés ou pollués obligatoirement évacués vers des centres de traitement spécialisés.-En réalité, seule une faible part de ces déblais pourra être utilisée sur place... Le reste sera déplacé en camions, encore des camions !

L'adéquation entre la ressource en eau et les besoins :

Le dossier tend à démontrer qu'elle sera assurée...mais on relève tout au long du document de nombreuses contradictions. Par exemple, on peut lire : « La ressource de Goule Blanche est considérable. Elle devrait permettre de soutenir l'évolution des besoins futurs sans difficulté » et deux pages après : « La ressource de Goule Blanche est considérable mais son bassin hydrogéologique est encore mal contraint, et les estimations futures sur les volumes disponibles restent incertaines. »

En outre, les scénarios climatiques sur lesquels s'appuie le dossier concernant l'évolution de l'enneigement naturel, des besoins en eau, et de la ressource sont fondées sur les déclinaisons du 5eme rapport du GIEC

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

paru en 2014. Depuis, le 6ème rapport du GIEC est sorti (2023), les publications confirment que le réchauffement actuel en France se réalise et s'annonce pire que prévu par les modèles précédents.

Les impacts cumulés avec le projet de Corrençon

Ils ne sont tout simplement pas pris en compte. La réponse à l'avis de la MRAE, qui demandait cette analyse des impacts cumulés, est traitée en deux pages d'affirmations concluant à des impacts négligeables ou au plus modérés.

En réunion publique, la volonté de ne pas travailler sur les impacts cumulés des 2 projets a clairement été déclarée par la commune de Villard, non sans sarcasme et provocation.

Vous souhaitant une bonne lecture et analyse des avis reçus.

Citoyennement,

Vercors Citoyens

Réponse commune de Villard-de-Lans : La réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole a, comme tout format de concertation, d'abord délivré un niveau d'informations suffisants pour pouvoir échanger constructivement.

Après avoir partagé collectivement le contexte de notre territoire communal, les grands principes du projet d'UTNS ont été mis en discussion puis un focus sur les enjeux de la ressource en eau. La réunion a été close au bout de deux heures 45 après épuisement des demandes de paroles.

Nous avons pris note de l'importance de l'enjeu des déblais / remblais et des réponses seront apportées dans le bilan de la concertation.

S'agissant des emplois, les chiffres donnés sont des ordres de grandeur que l'évolution du projet aidera à devenir plus précis. Au-delà des équipements que vous citez, sont notamment prévus une garderie, une conciergerie, les effectifs affectés aux activités indoor et à la gestion de la résidence hôtelière.

La commune de Villard-de-Lans réalise son évaluation environnementale en conformité avec la réglementation. L'impact cumulé est 2 projets est bien traitée dans le dossier, c'est l'option d'une évaluation conjointe qui n'est pas retenue. Rappelons par ailleurs que la volumétrie de ces 2 projets reste cohérente avec ce qui a été planifié en matière de développement de l'hébergement touristique par le PLUi-H approuvé en 2020 (voir détail dans le dossier UTNS) et ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale sur le périmètre de la CCMV.

Enfin, en termes de clientèles, si le projet a l'ambition d'accentuer certaines d'entre elles, celle des entreprises connaît peu d'offre actuellement à Villard de Lans.

126. 28 Juin

Quelques commentaires et réflexions sur le projet UTNS en s'appuyant sur le texte de la Mairie UTNS/Contexte et Enjeux

Le programme d'UTNS s'inscrit dans la stratégie globale portée par la commune de Villard-de-Lans pour le développement de sa station et qui repose sur plusieurs axes :

- La **conciliation du développement touristique et préservation de l'environnement**. Dans le cadre de la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la préservation du foncier naturel est une priorité. Le programme prévoit ainsi une optimisation de l'utilisation des espaces existants, en construisant sur un terrain déjà artificialisé et en impulsant la rénovation et la réhabilitation des bâtiments avoisinant*

-Entre autres....

La dernière version des « réponses à l'autorité environnementale », semble confirmer p27 la réutilisation de la totalité des déblais excédentaires par le domaine skiable, dans un rayon de moins de 2km de la zone de projet. Quel gâchis !!! Durant la réunion de concertation du 24, Véronique Beaudoin a salué l'expertise des

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

techniciens du service des pistes qui savent maintenant préparer des pistes de bonne qualité avec une faible épaisseur de neige. La végétalisation des pistes contribue grandement à cette facilité. Envisager maintenant de répartir les déblais excédentaires du chantier sur les pistes va nous ramener à des temps plus anciens ou, de mémoire d'Isérois, si tu voulais à coup sûr « bousiller » tes skis en 1 sortie, il fallait aller skier à Chamrousse ou à Villard ! Quel progrès ! Bon, j'imagine que pour TP ou MCO, tout cela n'a guère d'importance. Si ceci devait se confirmer, cela impliquerait une augmentation de la production de neige pour continuer à offrir des pistes de qualité aux skieurs sur le domaine de Villard. Aussi, la réfection des routes à l'issue du chantier de l'UTNs pour réparer les dégâts des routes engendrés par la circulation de la noria de camions nécessaire au chantier n'est pas chiffrée. Quid des poussières, du bruit, des embouteillages. On retrouve jusqu'au Pôle Nord des résidus de l'activité humaine, alors on imagine bien qu'il y aurait des conséquences importantes pour les habitants de Villard pour un chantier situé à quelques kilomètres seulement.

-la MRAE mentionnait dans ses recommandations d'impulser le projet de l'UTNs avec la rénovation des bâtiments voisins existants. Il semble que ce « détail » ait disparu de la dernière version du projet. Le risque de perte totale d'homogénéité de l'habitat sur le secteur est donc grand avec le risque d'une perte de valeur importante pour le bâti existant. L'on a pu mesurer l'ampleur de cette situation pour les Glovettes, lors de la réunion du 24 Juin, qui de fait ne sont plus que rarement reliées à la station par manque de neige.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Pour ce type de projet qui sollicite de multiples expertises, la prudence veut que les différents sujets soient confiés à des professionnels des travaux publics, de la gestion de la résidence hôtelière, de la stratégie et la mise en œuvre d'activités indoor...

Le sujet des déblais ayant été évoqué à plusieurs reprises en réunion publique comme sur l'adresse internet dédiée, il sera mentionné dans le bilan de la concertation rendu public dès son achèvement.

Pour la résidence des Balcons, des initiatives sont prises de part et d'autre pour une cohérence globale, paysagère, d'usage...

L'adaptation de l'activité touristique au changement climatique grâce au développement d'une offre résiliente tout au long de l'année, en complémentarité des activités traditionnelles liées au ski et en accompagnement de leur transition. Le maintien et le renouvellement des équipements structurants sont au cœur de cette stratégie. Cela inclut l'entretien des remontées mécaniques.

Les scénarios d'enneigement repris dans la dernière version des « réponses à l'autorité environnementale » sont toujours ceux basés sur les premiers rapports du GIEC de 2014. Depuis, la situation s'est fortement dégradée avec une accélération importante en particulier dans les zones tempérées et dans les Alpes. Depuis, d'autres rapports du GIEC ont été édités pour prendre en compte ces évolutions. Le RCP 8,5 de 2018, scénario le pire considéré dans l'étude, n'est certainement plus réaliste et serait à reconsidérer au vu de ces évolutions. Il est d'ailleurs inquiétant de noter que dans l'étude, les perspectives d'enneigement sont données à 1500 m dans un premier temps et extrapolées ensuite aux balcons à 1095 et à 1700 m, avec le triste constat que l'on a déjà pu faire l'hiver dernier, à savoir, point de retour au bas de station sans neige de culture et un enneigement naturel skiable uniquement sur les 300 derniers mètres en haut de la station. En 2050, même dans les 300 derniers mètres, point de salut sans canons.

Durant la réunion de concertation du 24 Juin, 2 projets de réaménagement des remontées ont été présentés, l'un à 50 M€ et l'autre à 30 M€. S'agissant du projet à 50 M€ qui serait certainement le plus probable car il permettrait d'augmenter les débits jusqu'en haut du domaine, il prévoit une refonte du parc des remontées et la mise en place de systèmes plus efficaces et avec un coût d'exploitation plus faible avec conséquemment une réduction importante de la masse salariale. Alors d'un côté, la Mairie nous vend le projet d'UTNs comme un gisement d'emploi et de l'autre, l'objectif est de réduire les coûts d'exploitation et donc de supprimer des emplois. !!!!

.... mais également la modernisation des équipements sportifs et de loisirs municipaux, ainsi que le développement d'activités outdoor respectueuses de l'environnement

Monsieur le Maire, vous avez construit votre élection sur la base d'une orthodoxie budgétaire que l'on ne pouvait que saluer « on ne dépense que l'argent que l'on a !!! ». A ce stade du projet, il est donc surprenant de n'avoir aucuns éléments économiques sur ce projet en particulier du côté de la Mairie. Vous martelez à

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

l'envi que le projet de l'UTNs est la seule solution pour que la Mairie puisse dégager les marges de manœuvre pour amorcer la transition économique/écologique de Villard de Lans. Quels sont les chiffres de cette transition ? Pour commencer, est-ce que les marges dégagées serviront à rénover la piscine, la patinoire ; Quid du projet de la bassine sur la Colline des Bains ? Quid des routes de la commune qui se dégradent de plus en plus et qui sont un atout touristique important pour les cyclistes et cyclotouristes et autres activités toutes saisons ? et bien d'autres projets encore , etc. Pour le moment, le seul élément tangible que vous nous fournissez pour accompagner cette transition est l'échange **gratuit** du parking P1. Ca démarre mal. La communication de la Mairie est axée uniquement sur le projet de l'UTNs, comme étant nécessaire et capital pour la station mais sans fixer de vision au delà !!

A noter aussi un commentaire de MdP lors de sa présentation du 24 Juin, à savoir le faible niveau de retour financier vers la Mairie dans l'exploitation de la station. Alors Monsieur le Maire, auriez-vous perdu votre orthodoxie au profit d'un angélisme non mesuré pour Tony Parker ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Lors de la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole, les enveloppes budgétaires ont été présentées : de l'ordre de 90 millions d'euros pour l'investisseur, 145 k€ pour la collectivité en dépense. Pour les recettes, la commune pourra compter sur les taxes d'aménagement, d'assainissement et de tourisme générées par le projet pour compenser très largement les dépenses réalisées.

Enfin, concernant l'exploitation de la station, Monsieur le maire a précisé que l'absence de projet d'UTNS pouvait mettre en difficulté le bouclage financier des potentiels candidats à la reprise de la DSP et, qu'au cas où aucun candidat ne se positionnerait, la commune serait contrainte de rembourser à la SEVL les biens de retours qui sont actuellement comptablement valorisés à hauteur de 6 Millions d'euros.

Le développement d'une offre diversifiée de lits touristiques, avec une gamme variée d'hébergements permettant de capter une clientèle large en cohérence avec le label Family-Plus de Villard-de-Lans.

Le rapport de 2024 « réponses à l'autorité environnementale » indique une capacité d'accueil touristique totale de 25320 pour une population permanente de 4279 habitants. Le projet de l'UTN ne vient rajouter que 2,8 % de capacité d'accueil supplémentaire. Ce chiffre semble dérisoire en regard des attentes que la Mairie met dans ce projet pour accompagner la transition nécessaire de la station. Quelques chiffres seraient les bienvenus pour rassurer les habitants avant de s'embarquer dans un tel projet, qui modifie durablement la station pour un bénéfice qui semble très faible et qui demanderait à être étayé et chiffré. L'UTNs est-il le bon vecteur pour accompagner la transition de la station ?

Réponse commune de Villard-de-Lans : Vous évoquez ici le format du projet. Si nous sommes encore en amont de sa définition, les grands principes évoque 99 appartements, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans.

En conclusion, la stratégie du « Village-Station » dans laquelle s'inscrit le programme d'UTNS Côte 2000 propose un développement raisonné et durable permettant de concilier attractivité touristique en répondant aux attentes des différents profils de touristes, préservation de l'environnement et qualité de vie des habitants.

Personnellement, à ce stade, je m'interroge si Tony Parker est un atout ou un frein pour l'accompagnement de la transition de la station. Mr Parker a gagné beaucoup d'argent en jouant au ballon, tant mieux pour lui. Depuis, il investit tous azimuts son argent, dans des propriétés, dans des vignobles, des chevaux de course, etc... Il participe à des émissions de télé-réalité. En tant que propriétaire de l'ASVEL, il semblerait qu'il ait eu déjà eu quelques problèmes pour des contrats offshore de joueurs. (je n'invente rien tout cela est sur le net). Cerise sur le gâteau, il fanfaronne maintenant avec son nouveau jouet, à savoir un yacht de luxe au mazout, fabriqué dans un chantier naval turc !!! On peut donc être sûr que Mr Parker a une empreinte environnementale de ses transports et de ses activités, supérieure aux 6,5 l/100, chiffre qui a été retenu dans le rapport des « réponses à l'autorité environnementale » p28.

Donc, au vu de ce court CV, on peut toujours rêver en imaginant que TP va mettre en œuvre un projet durable, respectueux de l'environnement, du territoire et de ses habitants, en faisant travailler des entreprises locales. Qui plus est, il est de plus maintenant assez clair que TP ne va pas investir dans le projet de l'UTNs mais confier sa réalisation à un promoteur et ensuite, son opération à un gestionnaire d'équipements. Le cahier des



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

charges initial même s'il est ambitieux et vertueux se heurtera au principe de réalité, que se résumeront assez rapidement à des critères de rentabilités. C'est connu et archi-connu.

Il y aurait encore tellement de commentaires (constructifs) à faire !

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions.

127. 28 Juin

Je suis pour le projet infinity Nine montaine

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

128. 28 Juin

Enfin un projet qui permettra de revitaliser notre station et de donner un nouvel élan au tissu économique global de nos villages.

Pensons bien évidemment au développement 4 saisons mais surtout à l'avenir de nos enfants sur le plateau du Vercors.

Et n'oublions pas que nos anciens se sont battus pour faire perdurer le tourisme.

Si d'autres projets de lits chauds comme celui de la côte 2000 sont à l'étude, alors aidons -les à voir le jour.

Merci aux élus de Villard pour leur implication.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

129. 28 Juin

Bonjour,

Je suis très favorable au projet immobilier de infinity sur Villard de lans.

Bien cordialement.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

130. 28 Juin

Je suis favorable à ce projet de construction qui permettrait à la station de perdurer dans le temps et de se diversifier grâce à de nouvelles disciplines sportives.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

131. 28 Juin

Bonsoir

Domiciliée à Corrençon en vercors je suis extrêmement favorable aux deux projets en cours d'élaboration.

Je trouve que les deux sites concernés ne pourront que gagner en attractivité à la fois visuelle et touristique .

En aucun cas j'estime que cela va dévaloriser l'environnement ni le paysage de nos belles montagnes. Je pense également qu'il est important d'attirer une nouvelle clientèle séduite par les résidences de tourisme et un immobilier neuf.

Cordialement

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

132. 28 Juin

Bonjour,

Un projet essentiel et vital pour l'avenir de notre village, nous permettra d'envisager de nouvelles perspectives d'accueil de clients et la création d'emplois, de financer les activités hors neige...

Sans ce projet notre avenir est sombre

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

133. 28 Juin

Bonjour,

J'ai la chance de vivre à Villard de lans depuis ma naissance. Si j'ai pu y construire ma vie et trouver un emploi c'est grâce au ski et au tourisme lié à cette activité. Si je suis conscient que les hivers ne seront plus les mêmes et que la neige se fera à terme de plus en plus rare, je suis persuadé également que l'économie liée au sport d'hiver a permis de développer le territoire tel qu'on le connaît et tel qu'on l'aime. L'économie liée au ski n'a pas encore son pareil, et s'il est important de trouver des moyens de développer le tourisme 4 saisons, il est primordial de ne pas abandonner dès aujourd'hui les socio professionnels qui vivent encore de cette activité et l'ensemble des emplois indirectement liés. J'estime que ce projet est un début de réponse à ce questionnement, et qu'il peut permettre d'assurer une transition entre le tout neige et le 4 saisons. Sans ce projet la station n'a que peu d'avenir, et à l'heure où les classes fermes les unes après les autres à cause d'un vieillissement très rapide de la population, j'espère que ce projet permettra à quelques jeunes familles de rester ou de venir et de redynamiser un territoire.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

134. 28 Juin

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la contribution de l'association Eau Bien commun Vercors à la concertation préalable du public sur le projet UTNS

L'association Eau Bien Commun Vercors

Avis de l'association Eau Bien Commun Vercors dans le cadre de la « relance de la concertation préalable du public sur le projet UTNS sur Villard-de-Lans, Version 2024

1/ L'association Eau Bien Commun Vercors réitère ses observations faites dans la phase précédente.

Eau Bien Commun Vercors a retenu qu'il s'agissait bien d'une « relance de la concertation préalable du public » comme inscrit dans la procédure. Par conséquent, les remarques mentionnées par les habitants ou les associations, dont Eau Bien Commun, dans le premier temps de la concertation, doivent être prises en compte. (« 18 mai 2024 au 28 juin 2024)

2/ Eau Bien Commun Vercors demande le nouvel avis de l'Autorité environnementale (MRAE) sur le nouveau dossier mis en consultation dans cette nouvelle phase.

Pour sa part, Eau Bien Commun Vercors considère que les compléments apportés à l'étude environnementale sont des réponses illisibles, incomplètes ou inexistantes concernant l'eau et l'assainissement : sur l'épuisement de la ressource notamment et le rapport amont/aval.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

3/ Concernant l'eau

Eau Bien Commun Vercors considère qu'il manque dans l'étude l'état des ressources en eau de notre territoire : données scientifiques et temporalités des réserves, reconstitution, évolutions dans le temps, potabilité ainsi que leur accessibilité.

Manque aussi l'énergie nécessaire pour remonter, puiser l'eau et la transformer en neige.

L'étude du promoteur fait apparaître une augmentation considérable de la consommation en eau qui passerait de 343 900 m³/an aujourd'hui à 528 350 m³/an en 2050 « augmentation des besoins pour la neige de culture et les piscines de l'UTNS ». On estime à 54 m³ la consommation annuelle par habitant, c'est donc la consommation pour 6880 aujourd'hui et 9 800 habitants demain qui est nécessaire juste pour le loisir.

Au prétexte que nous avons de l'eau doit-on la soustraire aux villages de la Drôme en aval ? Notre secteur n'ayant pas défini de SAGE, ces éléments ne sont pas pris en considération.

Nul ne peut dire le temps de formation des réserves qui peuvent se calculer en décennies, siècles ou milliers d'années. Les perturbations du cycle naturel de l'eau ne sont pas à mésestimer et s'il y a de l'eau, il n'y en a pas assez ni pour toutes les activités humaines ni pour la nature.

L'eau que l'on croyait apprivoisée redevient imprévisible avec des phénomènes d'une rare violence ; sécheresses extrêmes, pluies diluviennes. Cela empêche de réduire la politique locale de l'eau à sa seule consommation.

Comment affronter cette réalité et prévenir ce qu'il est convenu d'appeler les conflits d'usage ? Tout cela impacte l'acceptation de projets surdimensionnés.

3/ Le schéma directeur de l'eau élaboré et décidé par la CCMV n'est ni communiqué ni pris en compte.

Nous demandons communication de la prise en compte du projet UTNS pour ce qui concerne les usages de l'eau, les eaux pluviales, les eaux usées et l'utilisation des ressources.

4/ Les Rapports de la Cour des comptes « Les stations de montagne face au changement climatique » ; février 2024 et « Rapport annuel avec pour thème La transition climatique » ; 12 mars 2024 montrent que Villard de Lans se situe dans les communes qui seront en difficulté par rapport à l'enneigement. Or le dossier ne prend aucunement en considération ces rapports. Eau Bien Commun Vercors vous communique un document élaboré à partir du Rapport de la Cour de Comptes qui comporte des données inexistantes dans le dossier soumis à concertation.

5/ Eau Bien Commun partage les observations sur le côté démesuré et inopportun du projet UTNS au regard des conséquences du réchauffement climatique qui impacte encore davantage les Alpes que d'autres régions qui est largement commenté et relayé par les habitants et par la presse.

6/ Le nombre de logements pour saisonniers ne répond pas même au besoin de la structure : non seulement le projet n'aiderait pas à loger les saisonniers pourtant indispensables à l'activité mais il vient aggraver la pénurie.

7/ La MRAE considérait que l'étude devait traiter le projet de Corrençon et celui de Villard conjointement : cela n'a pas été fait. Cela importe pour le tourisme mais aussi pour l'eau et l'assainissement.

8/ La MRAE au travers de plusieurs remarques considérait que l'étude d'impact devait porter sur le l'ensemble de la communauté de communes : cela n'a pas été fait. Cela importe pour le tourisme mais aussi pour l'eau et l'assainissement.

9/ Enfin, ces projets immobiliers privés démesurés ont un coût pour la collectivité en temps de travail et viennent fortement perturber les projets communautaires : alors que le transfert de la compétence eau est discuté depuis deux mandatures, le choix du mode de gestion n'est toujours pas acté.

L'association Eau Bien Commun Vercors

Réponse commune de Villard-de-Lans :

Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion, notamment en lien avec l'objet de votre association, et nous vous en remercions. Si la réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole a pris le soin et le temps de faire un focus sur les enjeux de la ressource en eau, le nombre de messages sur ce sujet justifiera de faire apparaître les éléments de réponse dans le bilan de la concertation.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

1&2. Nous tenons en préambule à clarifier qu'il ne s'agit pas d'une relance de la concertation comme vous l'avez compris mais bien d'une nouvelle concertation qui s'exerce sur un nouveau dossier ayant fortement évolué par rapport à sa version de 2023. Le dossier d'évaluation environnementale complété du bilan de la concertation sera transmis à la MRAE au dépôt du dossier d'UTNS conformément à la procédure. La MRAE organisera une phase de PPVE et rendra public son avis à l'issue de cette phase.

3. un schéma directeur de l'assainissement a été réalisé par la CCMV. Il appartient à cette entité de décider de sa publication

4. Nous avons pris bonne note des rapports de la cour des comptes publiés en 2024 dans notre analyse. L'enneigement naturel de Villard-de-Lans est projeté comme plus incertain dans les années à venir, mais plus de 57% du domaine est couvert par des enneigeurs et, malgré les projections de réchauffement climatiques – ceux-ci devrait permettre le maintien d'un niveau d'enneigement suffisant dans les 20 prochaines années, laissant ainsi le temps pour une transition des modèles touristiques. Vous indiquez par ailleurs nous communiquer un document élaboré à partir du Rapport de la Cour de Comptes, mais nous n'avons pas reçu ce document.

5.6. Nous vous rappelons que l'envergure du projet a été revue à la baisse en 2023 pour intégrer des observations de parties prenantes du territoire, il s'agit désormais de 99 appartements en résidence hôtelière, soit 1,7 % des logements de notre commune.

Concernant le logement saisonnier, la commune s'engage en parallèle sur cette thématique avec la création de 15 logements à horizon 2050.

7 et 8. La commune de Villard-de-Lans réalise son évaluation environnementale en conformité avec la réglementation. L'impact cumulé est 2 projets est bien traitée dans le dossier, c'est l'option d'une évaluation conjointe (à l'échelle des 2 projets ou de la CCMV) qui n'est pas retenue. Rappelons par ailleurs que la volumétrie de ces 2 projets reste cohérente avec ce qui a été planifié en matière de développement de l'hébergement touristique par le PLUi-H approuvé en 2020 (voir détail dans le dossier UTNS) et ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale sur le périmètre de la CCMV.

9. La question de la prise de compétence eau et du mode de gestion n'ont aucun rapport avec le projet d'UTNS

135. 28 juin

Monsieur le Maire,

Le projet Ananda soulève de nombreuses questions et de nombreux problèmes.

Ce projet semble disproportionné quant aux nouveaux enjeux touristiques. Est-il compatible avec notre Parc Naturel du VERCORS ?

Un certain nombre de communes de moyenne montagne reviennent sur ces projets pharaoniques.

Votre réunion publique du 13 juin n'a pas permis l'instauration d'un débat public.

L'utilité de ce projet reste à démontrer, votre discours n'a pas été convaincant.

Bien cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

La réunion publique du 13 juin dernier à la Coupole a, comme tout format de concertation, d'abord délivré un niveau d'informations suffisants pour pouvoir échanger constructivement. Après avoir partagé collectivement le contexte de notre territoire communal, les grands principes du projet d'UTNS ont été mis en discussion puis un focus sur les enjeux de la ressource en eau. La réunion a été close au bout de deux heures 45 après épuisement des demandes de paroles.

L'envergure revue à la baisse du projet (1,7 % des logements de Villard de Lans) est difficilement qualifiable de « pharaonique ».

Concernant la charte du PNR, permettez-nous de rappeler qu'elle s'applique à un territoire qui est bien plus large que le plateau du Vercors, aux situations très diverses. Les orientations générales de la charte sont bien prises en compte par la commune de Villard-de-Lans, mais elles n'interdisent pas / ne sont pas antinomiques

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

avec le développement en parallèle de résidence de tourisme contribuant au renforcement de l'offre touristique 4 saison et au dynamisme de la plus grosse station de montagne des communes du PNR

136. 28 Juin

Madame, Monsieur,

Je réponds à cette concertation sans conviction d'être entendue, ni même écoutée.

Si l'on pourrait se réjouir de la démarche et du fait que la volonté des habitants d'être consultés semble avoir trouvé réponse sur le papier, les faits démontrent tout sauf une volonté de prendre en compte leurs inquiétudes, leurs préoccupations pour l'avenir, et leur volonté de contribuer à une réflexion globale et collective pour le dessiner.

Tout d'abord parce que les étapes sont mises en œuvre dans le désordre. La constitution de ce dossier UTNS devrait faire suite à la réflexion sur le cahier des charges de la DSP, donc la vision pour la station dans le contexte actuel de transition écologique économique et sociétale, et non l'inverse. De même, l'échange de parcelle entre la commune et le délégataire actuel de la DSP n'aurait pas dû se faire avant l'aboutissement de ce processus de réflexion de fond, qui s'il est bien mené, pourrait aboutir à une redéfinition des besoins programmatiques pour l'aménagement de cette parcelle. Sans compter, bien évidemment, le fait que cet échange positionne la commune dans une posture de servitude au propriétaire, qui détient désormais les clés des accès à son domaine skiable et donc un avantage concurrentiel et de négociation indéniable. Dans ce contexte, l'intérêt général et les aspirations des citoyens se heurtent à une vision toute ficelée dont les paramètres hors sol sont déterminés par la seule volonté non remise en question d'un opérateur privé.

Ensuite, parce que le processus mis en œuvre pour mener cette concertation n'inspire pas confiance en la manière dont les contributions vont être exploitées. Cette concertation a d'abord été suspendue à quelques jours de son échéance pour permettre au porteur de projet de procéder aux adaptations nécessaires pour répondre au rapport d'analyse sans appel de son impact catastrophique sur l'environnement par la MRAE. Autrement dit, pour permettre au promoteur de sauver la face. Ensuite, parce que la méthode de collecte et d'analyse de ces contributions est d'une opacité totale, puisqu'elles sont envoyées sur une boîte mail anonyme sans certitude d'être lues ou prises en considération, ni même publiquement et justement restituées. Enfin, parce que la seule réunion publique associée à cette démarche était une simple réunion d'informations générales ne permettant aux participants ni de prendre la mesure des éléments précis du projet proposé, ni de participer à une réflexion concertée, ni même de s'exprimer sans peur d'être vivement et publiquement contredits.

Pour finir, parce que l'impact de ce projet pharaonique sur l'ensemble du territoire a déjà été soulevé à de nombreuses reprises : lors de l'enquête publique de la modification 1 du Pluuh, par les élus lors des conseils municipaux et conseils communautaires, par les habitants mobilisés et coordonnés en association intercommunale, etc. Or aucune démarche sérieuse n'a été entreprise depuis pour le mettre en débat, ou pour outiller les élus et les citoyens aux réflexions de fond qu'il soulève. Est-ce bien nécessaire de redire ici ce qui semble une évidence ? L'impact négatif touche tous les domaines de la vie quotidienne des habitants : l'environnement, l'eau, la santé et l'accès aux urgences, la circulation et la sécurité routière, l'économie et l'emploi, la culture du territoire et l'âme du Vercors. L'impact positif en revanche concerne principalement les porteurs du projet.

Je souhaite, comme beaucoup, que cette procédure UTNS soit annulée, ou a minima suspendue, afin que soit mis en place de vrais ateliers de concertation s'inscrivant dans la durée et permettant à tous les élus, habitants et acteurs économiques du territoire de prendre part à une réflexion prospective tenant compte des besoins réels, de prédictions climatiques objectives et de données économiques quantifiées.

Bien à vous,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. Contrairement à vos pronostics, votre contribution a été lue, mais nous notons qu'elle n'appelle pas de réponse particulière.

Le bilan de la concertation sera rendu public lorsqu'il sera achevé.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

137. 28 Juin

Bonjour

Je suis pour le projet de la côte 2000 pour que Villard reste attractif et dynamique. Quand on a l'opportunité et la chance qu'un investissement pour le développement de la station soit fait ne le laissons pas passer. Nous avons besoin d'être attractif tout au long de l'année et je crois que c'est leur but.

Bien cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

138. 28 juin

Bonjour

Je soutiens le projet de développement du balcon par rapport à toutes les infrastructures (commerces, médecins, pharmacie ect...)

Je pense que ça peut apporter économiquement un plus et surtout au balcon ça peut être bénéfique

Merci

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

139. 28 Juin

Pour que l'on entende également des avis positifs pour le projet du balcon je vous transmets ce mail. Villard de Lans est une ville qui allie activités touristiques et vie de village. Ce qui offre une offre très diversifiée d'activité liée aussi à l'activité touristique.

Ce qui permet de bénéficier, en tant que résident, d'infrastructure ultra complète (tant commerciale que médicale) sans oublier les animations proposées.

Ce projet me paraît dans la continuité du développement d'un tourisme raisonné à l'échelle de Villard de Lans. J'espère qu'il pourra aboutir.

Au plaisir d'échanger

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

140. 28 juin

Bonjour,

Je trouve que ce projet ne correspond pas aux besoins des habitants du plateau des 4montagnes. Territoire où les enfants nés ici, devenus grands travaillent ici mais se logent dans la vallée faute de pouvoir le faire ici. Nous avons cruellement besoin de logements pour nos jeunes, des logements résidences principales. Peut-être que les investisseurs dans le tourisme devraient eux aussi commencer à penser à leur reconversion et pourquoi pas dans les logements des réfugiés climatiques grenoblois avant qu'il ne soit trop tard.

Une vraie vision à long terme en concertation avec les habitants des communes des 4montagnes et du Vercors tout entier (comme en Suisse) pour qu'enfin les projets acceptés par nos maires soient en corrélation avec les besoins des habitants à l'année et des besoins de la planète.

L'argent des contribuables ne devrait pas servir à engraisser les cabinets conseils et les pseudos experts.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions.

141. 28 Juin

Bonsoir

Favorable au projet qui permettra de redynamiser la

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

142. 28 juin

Bonjour

Même si le réchauffement climatique sévit. La station a toujours joué un rôle majeur dans l'histoire économique de Villard, on ne maîtrise pas l'avenir mais on peut toujours gagner du temps pour laisser glisser nos rêves tout en restant conscient des circonstances, il n'y a pas de solution idéale, les opposants aux projets n'ont pas de solutions alternatives viables. Le tourisme 4 saisons est déjà en développement depuis plusieurs années, c'est pour cela qu'un investisseur est une chance pour Villard qui restera toujours attractive, terre appréciée aux 4 saisons, petites dolomites iséroises, où le tourisme est son ADN.

A ne pas comparer à d'autres territoires comme la chartreuse qui n'ont pas su garder leur agriculture et leur tourisme.

Message d'un fervent mordu de montagne, qui cherche à rester vivre et à travailler dans son territoire de naissance, pour ne pas y trouver qu'un dortoir....

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions.

143. 28 juin

Monsieur le Maire,

La communauté de communes doit se prononcer sur l'utns, la concertation se fait aussi au niveau de la ccmv, prouvant que c'est la bonne échelle. Pourquoi l'étude d'impact est-elle quasi inexistante à cette échelle ?

Il ne suffit pas de décréter le tourisme 4 saisons pour qu'il advienne... Les centres d'accueil et les loueurs en font le constat.

Le montage financier du projet et le projet architectural permettront à la société de vendre les appartements en faisant un bénéfice très important et à la sevlc de déposer son bilan.

Je crains que ce projet pousse à une fuite en avant, fabriquer toujours plus de neige, pour satisfaire une clientèle qui continue d'ignorer tous les rapports sur le réchauffement climatique.

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. Pour sa part, la collectivité ne partage ni votre pessimisme ni vos pronostics de banqueroute.

144. 28 Juin

Bonjour,

J'ai grandi dans le Vercors à Autrans et je suis désormais co-proprétaire d'un logement à Villard de Lans. L'avenir du village et de la station m'importent et de souhaite contribuer à la concertation préalable que vous avez ouvert concernant le projet immobilier UTNS Cote 2000.

Tout d'abord, avant de rentrer dans une analyse plus détaillée de mon opinion sur les spécificités du projet résidence hôtelière à l'étude, je voudrais mentionner 2 des caractéristiques du territoire de Villard de Lans :

D'une part Villard de Lans a un taux de chômage significativement plus faible que celui du reste de la France. Je colle ci-joint les données de l'INSEE sur le sujet.

En revanche, le point faible de Villard de Lans concerne l'accessibilité du logement aux populations locales. Les hauts prix des loyers ou de l'accession à la propriété nourrissent une forme d'exode des familles qui, si elle n'est pas adressée correctement va à terme nuire à la dynamique locale (les fermetures de classe, notamment en maternelle ont déjà débuté, comme le regrettait déjà le maire dans le magazine local à l'automne 2022 !).

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Dans ce contexte, le développement d'un projet immobilier qui prétend créer des emplois, est un projet qui contribue à la résolution d'un problème qui à priori n'en est pas un... sans répondre aux problèmes existants. En tout cas, je n'ai pas vu dans le dossier d'étude qui permet de savoir dans quelle mesure les éventuels emplois créés correspondent aux qualifications des quelques demandeurs d'emploi résiduels sur la commune ? Ni de garantie que les salaires et revenus des emplois créés correspondent aux prix des logements locaux.

Ceci est un sujet majeur, car le développement économique durable doit se concentrer sur la résolution, par l'entreprenariat et la puissance publique de problèmes qui répondent à des enjeux sociaux et environnementaux. Or ce projet ne répond à ni l'un, ni l'autre !

Ainsi, ce projet UTNS propose une résidence hôtelière haut de gamme de 700 lits et un centre d'activités INDOOR qui ne correspond pas à l'identité du Vercors ni aux objectifs de développement durable de la commune. Il pose évidemment des questions par rapport à la charte du Parc Naturel Régional du Vercors. Le contenu du pôle INDOOR reste indéfini et soulève évidemment des questions sur les nuisances et les impacts environnementaux pour le territoire et ses habitants.

- Les arguments environnementaux présentés dans ce dossier manquent de sincérité pour ne pas dire mensongers. En particulier, les scénarios climatiques utilisés sont basés sur des rapports obsolètes : le 5^{ème} rapport du GIEC a été remplacé depuis longtemps par le 6^{ème} et ses prévisions de réchauffement sont aggravées par rapport aux prévisions précédentes. En outre, le 6^{ème} rapport du Giec estime dans ses scénarios sur d'atténuation des émissions et d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatiques que les stratégies les plus efficaces, efficientes et impactantes seront celles qui répondent avant tout aux problématiques sociales des populations à la cohésion sociale. Rien dans ce projet n'y contribue !

En outre, sur les sujets environnementaux, :

- Les nuisances liées aux rotations de camions et au devenir des déblais sont sous-estimées.
- Les nuisances pour les habitants et l'adéquation entre la ressource en eau et les besoins sont mal évaluées dans un contexte d'augmentation tendanciel des sécheresses.
- Les conséquences en termes d'érosion de la biodiversité ne sont pas correctement évaluées.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est urgent de s'atteler aux vrais problèmes des villardiens et des villardiennes et de ne pas laisser ce projet se développer au détriment de la nature, de la cohésion sociale et du patrimoine culturel et touristique de Villard de Lans.

Bien cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion et nous vous en remercions. Permettez-nous de rappeler l'envergure du projet (1,7 % des logements de Villard de Lans) qui atténuera peut-être l'impact que vous évoquez.

Il est délicat de faire des investissements dans des projets sur la base des qualifications des demandeurs d'emploi sur place. Il s'agit d'un projet qui aspire à diversifier et compléter l'offre actuelle, et à s'inscrire dans la cohérence avec l'existant.

145. 28 Juin

Bonjour,

je prends contact avec vous concernant la Concertation préalable de l'UTNS de la Côte 2000.

Ce projet est tellement loin de l'esprit de Villard-de-Lans, tellement loin de l'esprit du Vercors ! Une vraie erreur pour notre territoire; du très, très court terme !

Une clientèle de luxe attendue ? mais le territoire du Vercors a une dynamique vraie, qui attire jusque là les familles, une clientèle modeste qui vient se ressourcer, prendre une "dose de nature". A se couper de notre clientèle traditionnelle, on risque d'en perdre notre âme. Et pour un projet qui n'a pas de sens en moyenne montage.

A date, c'est un retour simple à la nature qui est attendu par les touristes. Un projet sobre, de taille modeste aurait été pertinent, à la place d'un projet visant une clientèle de luxe, et dont la taille est démesurée par rapport à la commune, par rapport au territoire.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je suis par ailleurs terriblement attristée par ce projet qui présente un coût environnemental très conséquent, que ce soit pour sa construction comme ensuite pour son exploitation.

Cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. Nous rappelons simplement les grands principes de l'UTNS présentés lors de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole : diversifier et compléter l'offre pour favoriser un tourisme 4 saisons, en cumulant activités de pleine nature avec des activités indoor, en s'adressant à plusieurs typologies de publics (variété des surfaces, variation des prix selon les périodes du calendrier...), le tout à une échelle humble (1,7 % des logements de Villard de Lans) pour une forte cohérence avec l'existant.

146. 28 Juin

Bonjour,

Voici ma contribution.

Ce projet prétend développer l'activité touristique - sur quels arguments ? Quels chiffres, volumes permettent d'affirmer que l'activité touristique est insuffisante à l'activité économique locale alors qu'une forte croissance démographique, un dynamisme sont mentionnés et que le projet UTNS liste sur deux pages et demi (p 39 - 40 et 41) toutes les activités existantes que l'on peut pratiquer sur le Vercors pendant les 4 saisons ? La nécessité et l'urgence de renforcer l'offre touristique est affirmée, sans aucun argument chiffré. Or cette décision impactera les générations futures, elle devrait être à minima réfléchie, argumentée, chiffrée et surtout assortie de projets alternatifs qui pourraient contribuer aux mêmes objectifs si besoin était. Les élus décident, disparaissent et les habitants "vivent" les conséquences pendant des générations ! On connaît par coeur ! Pas besoin de Parker !

- les rénovations thermiques et architecturales de l'existant doivent être une priorité : où sont les maires qui ont autorisé ces constructions de résidence de tourisme et leur revente en résidences secondaires ? Comment se fait-il que plus personne n'assume ces transactions qui de "bonnes affaires" à une époque sont maintenant citées comme des obstacles au tourisme actuel ?
- si le parking actuel est une parcelle déjà imperméabilisée par un revêtement de surface de goudron, comment prétendre que construire un parking souterrain de plusieurs niveaux c'est de la 0 artificialisation nette ? bilan carbone : des engins de chantier qui vont creuser, des gravats qu'il va falloir évacuer, de la construction souterraine en elle-même ? quant au volume de béton ?
- un parking payant ne peut pas compenser un parking public, il compense les finances du promoteur surtout
- des commerces : en quoi un 1 Office Municipal du Tourisme, 1 Ecole de Ski Française, une crèche sont-ils des commerces ?
- un pôle d'activité indoor comme en sont dotées toutes les villes, les zones urbaines périphériques... tour d'activités, un mur d'escalade connecté, un skate-park, salle de sports pouvant recevoir des équipes de baskets de haut niveau ; toutes ces activités n'ont strictement aucun lien avec le plateau du Vercors, elles sont une transposition de modèles urbains au mieux et au pire traduisent les ambitions de Mr Parker de venir nous faire des démonstrations de basket à des tarifs exorbitants. Le projet prétend se positionner comme un **pôle sportif nature** attractif à l'échelle nationale avec un skate-park, une salle d'escalade connectée et un terrain de basket ????????
- Il est question du développement d'une offre résiliente - tout au long de l'année - en complémentarité des activités traditionnelles liées au ski et en accompagnement de leur transition : peut-être que cette phrase totalement "creuse" pourrait être assortie d'exemples concrets ? De quoi parle-t-on ?
- Viser une clientèle touristique étrangère c'est aggraver le bilan carbone du territoire, vols en avion, contrairement à ce qu'indique le projet UTNS qui se prétend "green" durable, respectueux de l'environnement....
- La commune ne compte pas d'hôtel 4 étoiles : est-ce un handicap ? puisque la clientèle actuelle est familiale, de proximité ? Les clients à hauts revenus qui séjournent dans les hôtels 4 étoiles font grimper les prix sur le territoire au détriment de ceux qui y vivent et ne perçoivent pas des rémunérations aussi hautes que celles des salariés des grands centres urbains.
- Quant au manteau blanc du Vercors, il n'est pas garanti, les hauteurs de neige sont variables et l'instabilité climatique prévaut ici comme ailleurs.

Alors quelle plus value que cette UTNS et ses activités urbaines sur un territoire de montagne ?

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Le projet signale que le territoire est vecteur d'attractivité toute l'année grâce à ses divers équipements mais il rencontre tout de même des pics de fréquentation marqués : autour des vacances de Noël, de février et d'été (15 juillet - 15 août). Faut-il rappeler l'évidence du calendrier des vacances scolaires et le fait que les parents prennent leurs congés en même temps que leurs enfants ? A part les célibataires et les couples sans enfants qui peuvent se permettre le hors saison, soulignons aussi que les entreprises calent leurs projets et leurs réunions stratégiques, etc en dehors des congés scolaires pour les mêmes raisons. Que les familles à fort pouvoir d'achat peuvent préférer des destinations plus exotiques à Pâques s'ils leur restent des congés, surtout s'ils ont déjà séjourné en montagne en février. Qui est cette nouvelle clientèle qui viendra, d'après le projet, en dehors des périodes de fortes affluence : Où va-t-elle actuellement cette clientèle ciblée ? Quels sont les territoires qui l'attire actuellement, preuves à l'appui, oui avec des preuves que Villard de Lans sera leur prochaine destination !

Le fonctionnement de la résidence de tourisme, du pôle d'activités indoor ainsi que des commerces et services nécessitera l'emploi d'une centaine de personnes : un tableau précis, avec métiers à pourvoir serait plus crédible quand on prétend créer 100 emplois. Quelles compétences sont d'ailleurs recherchées ?

Le modèle de la station de Tignes ne fait pas rêver le Vercors.

Soit disant un projet économiquement intéressant pour la collectivité, dans la mesure où il est peu coûteux et générateur de recettes : phrase à retenir pour l'avenir ! Car les élus décideurs ne seront plus là.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous avons bien reçu l'expression de votre opinion personnelle et nous vous en remercions. Nous avons bien noté que vous ne partagez pas les ambitions des investisseurs potentiels

Nous tenons simplement à signaler que le contexte de notre territoire communal, de moyenne montagne, a été collectivement partagé lors de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole.

147. 28 Juin

Bonjour

Je participe à la concertation.

Le projet présenté oublie d'essayer de tenir compte de l'existant pour le faire vivre au profit de tous.

Certaines communes de montagne ont eut l'audace de réhabiliter les logements dit "froids" avec pas mal de succès.

Alors oui c'est moins avantageux pour INM, mais c'est bon pour le titulaire de la DSP et pour l'économie du plateau car ce n'est pas un chantier énorme et il utilise les infrastructures.

Vous voulez maintenir le ski et la neige, faites en sorte de ne pas contribuer au dérèglement climatique, laissez les pistes en herbe et évitez de faire venir des skieurs pour quelques jours de l'autre bout du monde.

Favorisez au contraire les locaux (à 100Km il y a du potentiel) et de vrais transports en commun.

Faites un projet qui donne envie d'y bosser pour les jeunes et de rester dans le Vercors, avec un logement spacieux.

C'est comme ça que vous remplirez les écoles et que les "vieux" pourront rester aussi car bien entourés.

Vous voulez industrialiser la montagne pour que quelques uns s'enrichissent à outrance.

La nature n'a qu'à aller plus loin.....

Et puis personne n'est dupe, nous ne voulons pas devenir le terrain de jeu de Tony Parker, le basket n'est pas un sport dauphinois.

On attendait quelque chose de respectueux de notre environnement encore préservé, pas un Disneyland de la montagne.

Crise de l'eau : bassines

crise du logement : les saisonnier (20) seront logés

crèche ; les bébés villardiens auront une place à condition de pouvoir monter à Cote 2000?

Mode de déplacement doux ...rien entendu.

Et en plus Corrençon fait à peu près le même sur le même créneau sur le même domaine skiable et en même temps.....

1 c'est beaucoup mais 2 c'est carrément trop.

c'est toujours la dernière goutte qui fait déborder le vase....

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Dans l'attente de la correction nécessaire donc sur LES DEUX projets

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Les grands principes du projet d'UTNS ont été présentés lors de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole, avec une envergure revue à la baisse pour intégrer les remarques des parties prenantes et accroître la cohérence avec l'existant. C'est dans cette optique que le développement est qualifié de maîtrisé et équilibré (1,7 % du nombre de logements de Villard de Lans). Vous en conviendrez, il ne s'agit en aucun cas de Disneyland mais d'un complément d'offre pour contribuer à remplir les ailes de saison sur notre territoire.

Enfin pourriez-vous nous indiquer les communes dont vous nous dites qu'elles ont eu l'audace de réhabiliter des lits froids, pour profiter de leur retour d'expérience ? Vous remerciant par avance.

148. 28 Juin

Bonjour

Résidente secondaire à Villard de Lans depuis 9 ans, j'y passe environ 4 mois par an en toutes saisons, et j'ai par le passé habité le plateau du Vercors à Autrans-Méaudre. Un de mes enfants y vit et y travaille d'ailleurs avec sa famille. C'est dire si je suis attachée à cet endroit magique et si je me sens concernée par sa viabilité à moyen terme, dans un contexte de réchauffement climatique qui s'intensifie au fil du temps (voir le dernier rapport du GIEC et on l'avait dit sur lequel sont basées les hypothèses du projet) et du Haut conseil pour le climat). Le moteur qu'a été l'industrie du ski depuis les années d'après guerre s'en trouve grandement fragilisé et il n'y aura pas de retour en arrière , et il y a bien une nécessité d'en trouver de nouveaux (moteurs) qui prennent le relais petit à petit. Je conçois tout à fait que les 4 montagnes ne peuvent être seulement un lieu de résidences secondaires ou de personnes qui travaillent en bas et vivent en haut. Mais dans sa thèse sur "la montagne des possibles" , Gilles Della Vedova sur le canton de Villard entre 1830 et 1930, montre bien que la diversification des activités a été une source de la prospérité du Vercors avant le ski. Cela pourrait servir de source d'inspiration..

Est-ce à dire que ce projet de 700 lits est un moteur pertinent adapté aux enjeux (1), à la nature et la qualité de l'espace (2) qu'est le plateau, et que ses inconvénients n'excèdent pas ses avantages(3)?

1/ avec une création de 700 lits on a clairement affaire à un projet industriel des années 80! Pas des années 2025..Faire venir une clientèle haut de gamme supposerait de redéfinir le positionnement "familial" et fidèle de Villard de lans sans garantie de réussite. Du coup le projet cible des clientèles (familles, seniors, clientèle de proximité) qui viennent actuellement sur le plateau et donc on ne voit pas clairement la valeur ajoutée de ce projet sur ce point. D'ailleurs la seule construction "industrielle " existante sur le Plateau à Côte 2000 montre bien les limites d'un tel projet inadapté aujourd'hui au changement climatique et quasi impossible à rénover.

De plus les créations d'emplois évoquées sont très floues, voire contradictoires et les 60 postes évoqués ne sont pas précisés quant à leur affectation (pas en terme de poste)) en type d'emplois.

2/ La nature et la qualité de l'espace

Celles et ceux qui fréquentent le Vercors y viennent car cette montagne humaine et avec de grands espaces préservés les séduit et qu'ils y trouvent nature et vie conviviale de village . Cela existe et fait partie des atouts et donc de l'attractivité du Vercors. La charte du Parc en cours de réécriture indique d'ailleurs la nécessité de préserver ces éléments. En quoi en tenez vous compte? Est ce vraiment sérieux d'y porter atteinte avec 700 lits pour 60 emplois aux contours mal définis? Un autre élément, auquel je suis aussi attachée est celui du maintien d'une agriculture vivable et durable dont les agriculteurs peuvent vivre dignement. Le Vercors a une pépite avec le bleu de Sassenage qui nécessite l'élevage de vaches laitières. Mais avec des projets comme celui-ci, le prix du foncier augmente par ricochet et les élus le savent très bien et rendent à terme plus difficile l'exercice de l'activité agricole, pourtant si nécessaire à tous et qui est une des conditions de l'équilibre du Vercors.

3/ Les inconvénients

Outre ceux liés aux travaux, minimisés dans le projet de rapport, pour les habitants, il y a aussi ceux pour l'éco système et le maintien de la biodiversité, tout ce qui conditionne aussi notre existence demain. Le sujet

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

des passages de camions, des déblais est abordé avec une certaine superficialité. Et ajouter des trajets en voiture par la suite n'est sans doute pas la meilleure voie à développer.

Le sujet de l'eau me préoccupe beaucoup. L'été 2022 j'ai vu l'eau manquer dans les alpages comme je ne l'avais jamais vu depuis que je fréquente le Vercors, c'est à dire 1978. Dire que l'eau de la Goule Blanche suffira est une forme d'imposture car même les hydrologues n'en savent rien et j'aimerais bien qu'un document du BRGM sur ce point soit joint au dossier pour le documenter plus sérieusement.

Par ailleurs le MRAE a demandé une évaluation des effets systémiques avec les projets de Corrençon ce qui ne figure pas au dossier.

Enfin ce dossier contribuera à encore faire monter le prix du foncier et rendra plus difficile l'installation de jeunes locaux. C'est un sujet majeur si on veut que Villard de Lans conserve cet équilibre qui le rend unique et attractif. Il y a en effet - et je le vois pour y venir souvent- trop de lits froids et d'appartements fermés sauf 15 jours par an. Aggraver ce phénomène porte des difficultés majeures pour le futur.

Pour ces raisons, ce projet doit être revu entièrement. Les projets industriels des années 80 ne sont plus adaptés aux enjeux ni aux besoins de notre temps et les responsables doivent en tenir compte.

Bien cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions. La collectivité partage avec vous l'ambition de développer les lits chauds, avec une offre complétée, en cohérence avec l'existant qui dispose d'atouts d'attractivité reconnus et précieux. Le projet d'UTNS correspond à une humble diversification (1,7 % des logements de la commune), telle que recommandée comme vous le dites par Gilles Della Vedova dont l'ouvrage est tiré de sa thèse relative au développement du monde rural.

Son livre montre combien Villard de Lans ne s'est pas endormie sur des activités et a régulièrement pris des initiatives y compris touristiques.

149. 28 juin

Bonjour ,

En tant que service de l'Etat, je pense que nous aurons un avis officiel à formuler ultérieurement sur le projet d'UTNS, via la DREAL ou la DDT. Je me permets malgré tout de profiter de ce canal pour ré-insister sur la nécessité d'intégrer la desserte de la forêt communale de Villard-de-Lans dans le projet de l'UTNS.

En effet, la sortie actuelle devant les ateliers de la station et le P1 ne sera sans doute plus envisageable. Il est donc nécessaire que le projet intègre des solutions pour garantir une sortie carrossable pérenne pour les grumiers (camion avec 50 Tonnes de bois en charge) entre le massif forestier majoritairement communal et la Départementale D215b, via la station, et plus particulièrement via l'actuel P1 ou P2.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et me tiens à votre disposition pour en discuter.

Bien cordialement,

www.onf.fr

Réponse Commune de Villard-de-Lans : La desserte de la forêt communale a bien été intégrée au projet avec une servitude communale qui était clairement identifiée dans l'acte de vente du P1 (extrait ci-dessous). Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour plus d'informations concernant l'assiette de la servitude.

SERVITUDE DE PASSAGE DES GRUMIERS POUR LES BESOINS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

Le propriétaire du fonds servant consent une servitude de passage au profit des grumiers pour les besoins de l'exploitation de la forêt communale. Il est précisé que cette servitude est strictement consentie pour les besoins de l'exploitation forestière, et ne pourra servir, sauf accord exprès du propriétaire du fonds servant, au passage de véhicules banalisés.

Moyennant le respect de cette précision, il est accordé une servitude de passage terrestre au profit des grumiers, camions et plus généralement au profit des véhicules utilisés pour l'entretien de la forêt, la coupe du bois, le transport du bois, et

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

toute activité liée à l'exploitation de la forêt. En cas de dégradation du fonds servant, la Commune sera tenue d'effectuer tous travaux de remise en état propres à remettre l'accès dans l'état dans lequel il se trouvait avant le passage des engins.

150. 28 Juin

Bonjour,

Je ne suis pas favorable à ce nouveau projet immobilier pour les raisons suivantes :

- projet anachronique : ce sont des constructions et une vision qui ne sont plus en adéquation avec le contexte actuel notamment le changement climatique, qui est d'ailleurs plus prégnant en montagne qu'en plaine,
- l'augmentation du trafic routier, la gestion des eaux usées et de l'eau potable,
- les effets cumulés avec le projet immobilier à Corrençon.

Les stations de ski de moyenne montagne se retrouvent face à un dilemme avec une neige de plus en plus aléatoire notamment. Il faut réfléchir à changer de modèle et à appréhender le tourisme en montagne différemment, imaginer d'autres sources économiques.

Il est dommage qu'aux portes du Parc du Vercors des projets immobiliers de cette envergure soient envisagés. Il serait préférable de préserver ce plateau, sa biodiversité, et son authenticité, c'est que les gens recherchent en venant ici. C'est ce qui en fait sa richesse, pas des resorts qui seront rentables 5 ou 10 ans.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions. Les grands principes du projet, tels que présentés lors de la réunion publique du 13 juin 2024 à la Coupole, témoignent des préoccupations que vous évoquez : envergure revue à la baisse depuis 2023 pour intégrer les avis des parties prenantes, attention portée au lien du projet avec l'existant, ambition d'une complémentarité de l'offre...

151. 28 Juin

Voici mon avis sur ce projet dit "projet Parker":

Le Vercors nord est un territoire fragile, mi touristique mi agricole, ou la nature doit être préservée pour le bonheur des gens qui y vivent et qui y viennent.

Un projet orienté type station de ski de luxe ne correspond absolument pas à cet esprit pour de très nombreuses raisons:

Vouloir attirer une clientèle très haut de gamme est illusoire, elle va vers les grandes stations (hiver ou été), il y a déjà assez peu de parisiens qui viennent chez nous, surtout quand on sait que le manteau neigeux va se raréfier progressivement dans les prochaines années, même si illusoirement il y a encore de bonnes années. Vouloir faire vivre cette zone à 80% du temps dans l'année est aussi illusoire, c'est un calcul de bureau d'études qui n'est jamais venu voir comment cela se passe sur le terrain.

Les aspects liés aux conséquences pour les habitants sont laissés de côté, par exemple le réseau routier du plateau ne supportera pas une forte augmentation de la circulation.

Les problèmes écologiques sont évidents, eau par exemple, cette année n'est qu'une exception, souvenons-nous de 2022.

Les canons à neige, améliorés ou non seront de plus en plus indispensables: est-ce normal lorsqu'on connaît l'avenir?

Il y a là-haut tout un vaste ensemble immobilier qui est très peu occupé, et qui va le rester: alors faut-il construire encore juste devant pour retrouver le même problème en plus grand?

Et que va devenir le centre de Villard pour les commerçants si le coeur de la station se déplace là-haut?

Pour moi ce projet est totalement inadapté à notre territoire, il ne garantira en aucun cas l'avenir de la station, polluera un site déjà largement aménagé et qui a beaucoup vieilli depuis les années 70 et qu'il vaudrait mieux inciter à rénover un peu, il n'attirera pas la clientèle envisagée et risque de faire dépérir le village.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je suis tout-à-fait contre ce projet, pour continuer à faire vivre et développer le village il faut réfléchir et s'y prendre autrement, il est contre nature d'investir des dizaines de millions dans la démesure d'un projet passéiste.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

Nous ne partageons pas votre vision, car le projet n'est pas de faire du luxe ni de la démesure. Un des grands principes est d'apporter un complément à l'existant, de diversifier les activités comme les publics pour favoriser un tourisme 4 saisons. L'envergure a été revue à la baisse depuis 2023 et il s'agit désormais d'une résidence de 99 appartements, soit 1,7 % des logements de Villard de Lans.

152. 28 Juin

Bonjour, ce projet me semble démesuré et pas du tout en adéquation avec notre territoire.

La simplicité, la nature, l'humilité. Si ce projet venait à voir le jour, il aurait un impacte sur de nombreuses générations d'habitants du Vercors. Avec les bouleversements économiques, climatiques... que nous traversons, ne serait il pas judicieux de mener une concertation longue, large, rigoureuse avec tout les habitants du Vercors pour être surs de ne pas faire une erreur?

Merci pour votre écoute.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de votre message d'alerte et vous en remercions. Permettez- nous de rappeler que l'envergure du projet a été revue à la baisse depuis 2023 pour tenir compte de l'expression de parties prenantes du territoire et pour contribuer à sa cohérence globale. Nous sommes en amont de la réalisation et les procédures réglementaires donnent le temps long du cheminement d'un projet. D'autres séquences de concertation accompagneront l'évolution potentielle du projet.

153. 28 Juin

Concertation publique au sujet de l'UTNS

Habitante de Lans en Vercors, je me sens concernée par ce projet qui va impacter l'ensemble du territoire, projet pour lequel , il n'y a jamais eu consultations des habitants .

Projet que j'estime en complet décalage avec ce qui est recommandé, compte tenu du changement climatique , pour assurer le bien vivre sur notre territoire .

Soit - une gestion économique d'une circulation automobile , de la mobilité dans son ensemble

-une maîtrise de la gestion de l'eau

-développement d'emplois pérennes (agriculture bio, artisanat, commerces de proximité en parallèle avec un tourisme doux , toute saison axé sur une nature considérée non pas comme un objet de consommation mais comme un espace de vie précieux où animaux , végétaux ,hommes cohabitent.

- un foncier maîtrisé qui permettrait à toutes les personnes travaillant sur ce territoire de pouvoir se loger

;

Cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Votre message lui-même sur cette adresse dédiée et la réunion publique organisée le 13 juin 2024 à la Coupole illustrent le dialogue avec les habitants qui ont pu partager collectivement le contexte de notre territoire communal, prendre connaissance des grands principes du projet dont l'envergure a été revue à la baisse et surtout échanger à la fois avec les élus, la représentante des investisseurs potentiels. Un bilan de la concertation sera diffusé et d'autres séquences de dialogue accompagneront l'évolution du projet.

154. 28 Juin

Bonjour,

Soucieuse de l'économie du plateau et habitante de Villard de Lans,

Je suis très favorable au projet Tony Parker,

Bien cordialement,

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

155. 28 juin

Bonjour,

Voici mon point de vue concernant le projet de résidence de tourisme sur Villard de Lans qui fait partie de l'avenir de notre station.

Étant monitrice de ski alpin l'hiver et assistante de direction dans un magasin de sport au centre du village je me sens particulièrement concernée par ce projet et le futur de notre station.

La vie du Vercors et de Villard est directement liée au tourisme, qui représente 75% de l'économie locale. Avec pas moins de 320 000 journées skieurs, le tourisme hivernal est un pilier économique majeur pour la région. Il n'existe actuellement aucun autre pôle capable de générer une telle manne financière.

Activités locales et qualité de vie : Un Villardien heureux l'est grâce aux multiples activités développées sur notre territoire, qui dépendent essentiellement du tourisme. Sans touristes, nous n'aurions pas de si beaux sentiers, de terrains de tennis, de piscine ou de patinoire.

Opportunité de redynamisation économique : L'UTNS et ses 700 lits chauds représentent une superbe opportunité pour redynamiser et relancer notre économie ! Cela permettrait d'attirer une nouvelle clientèle, de générer de l'emploi et donc des logements saisonniers, plus adaptés aux employés du Plateau.

Appétence pour le ski et diversification des activités : Bien que le tout-ski soit en baisse, nous observons encore une très grande appétence de notre clientèle pour le ski. Le projet visant le 10 mois sur 12, il est important d'attirer encore les skieurs tout en diversifiant petit à petit nos activités.

Projet de Tony Parker : Si le projet de Tony Parker, ancien sportif de très haut niveau avec une aura nationale très importante, ne se fait pas, très peu d'investisseurs s'intéresseront à notre territoire. Nous serions alors obligés de dire adieu à de si beaux projets.

En somme, le développement de l'UTNS sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans est une opportunité à saisir pour dynamiser l'économie locale, préserver notre patrimoine et diversifier nos activités touristiques. C'est une chance pour notre territoire de se réinventer tout en restant fidèle à son identité.

Belle journée



Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

156. 28 Juin

Bonjour,

Avis positif pour le projet d'infinity mountains

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

157. 28 Juin

Je ne suis pas opposé à ce projet, qui à mon sens peut donner à Vdl un nouvel essor

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

158. 28 Juin

Madame, Monsieur,

Depuis 40 ans, je passe chaque année de plusieurs semaines à 2 mois au Balcon de Villard, sur toutes les saisons : en 1973, mon grand-père a acheté sur plan un studio au Balcon de Villard, où je suis allée plusieurs

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

semaines par an pendant toute mon enfance ; au début des années 1990, ma mère a acheté un appartement plus grand dans la copropriété qui nous a conduit à y séjourner longuement l'été. J'ai moi-même acheté un studio au Balcon de Villard en 2007 il y a 17 ans, où je séjourne chaque année par séjour d'une à plusieurs semaines à chaque vacance scolaire, en toute saison (y compris Toussaint et printemps).

Je suis particulièrement attachée à la beauté du site, et à sa préservation.

Au cours des 4 dernières décennies, j'y ai constaté et vécu : l'effondrement de l'enneigement, le radoucissement des hivers, la baisse de la biodiversité, le mitage du territoire de Villard de Lans et la développement des habitations, à vocation principalement de résidence secondaire, entre le village et la Côte 2000 (sur les Guillets, le long de la route menant au centre village....).

Au cours des 4 dernières décennies, j'ai aussi observé les aléas des différents opérateurs économiques qui se sont succédés au Balcon de Villard : fermetures du cinéma, de la piscine, de nombreux petits commerces – textile, bijouterie, bureau de tabac-presse-, de la garderie enfants, abandon par la société Maeva de la gestion locative de l'allée L des Arolles.

Forte de mon expérience et de mon attachement pour le site, je vous fais part de mon opposition au projet d'UTNS Côte 2000 Villard de Lans présenté concernant l'urbanisation touristique sur le Balcon de Villard et la construction d'une résidence de tourisme, de commerces et services, d'un pôle d'activités indoor et parvis panoramique, pour les différentes raisons présentées ci-dessous.

La réalisation de constructions neuves et l'augmentation du parc immobilier sur le site seront émettrices de pollution et de carbone (construction BTP, transport, chauffage des nouvelles constructions résidentielles ou loisirs), à rebours des enjeux climatiques dont le Vercors souffre déjà depuis plusieurs décennies. **Les nouveaux bâtiments augmenteront la pression écologique sur le site** (consommation d'eau, éclairage, densité de population à certaines périodes etc).

Le projet est basé sur les hypothèses :

- **que le site a besoin de constructions d'appartements et d'un espace commercial et loisirs neufs pour être redynamisé ;**
- **que ces nouveaux bâtiments et activités ne concurrenceront pas ce qui existe sur les communes de Villard de Lans et Corrençon.**

Les données et analyses présentées dans l'étude pour justifier ces hypothèses me paraissent pauvres et lacunaires sur de nombreux aspects.

- **Il n'y a pas de réelle étude concernant l'offre d'hébergement touristique existante, ses points forts et les pistes d'amélioration.** L'hébergement locatif de particulier à particulier, via des plateformes du type Airbnb ou Le Bon coin, n'est pas du tout abordé alors qu'il s'agit aujourd'hui quantitativement de la principale offre d'hébergement vacancier sur le site (à titre d'exemple, en juin 2024, 215 offres de logement locatif sur le Balcon de Villard et les Glovettes sur Airbnb). L'hôtel 3 étoiles des Playes, qui existe depuis des décennies, n'est même pas mentionné. Le Galaxie, qui dispose d'une offre de 42 logements en meublé de tourisme, est tout juste cité. Aucune étude sérieuse permettant d'évaluer les problématiques de ces différentes offres (locatif particulier, hôtel Les Playes et résidence tourisme du Galaxie) en matière de remplissage et de capacité par rapport à la demande n'est mentionnée.
- **Le postulat que ces constructions et équipements neufs ne concurrencent pas l'offre existante sur la commune et ses alentours, et qu'ils trouveront des débouchés de clientèle suffisants pour être amortis, n'est pas étayé.**

Concernant l'accueil de public d'affaires lors de séminaires ou de grands rassemblements : Villard de Lans est situé à proximité de 2 grands centres urbains qui disposent de plusieurs offres permettant d'accueillir les salons (Eurexpo, Alpexpo....). Un certain nombre de gîtes, résidences touristiques sur le plateau du Vercors sont déjà en capacité d'accueillir des événements de type séminaires d'entreprises, séances de team

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

building...La Région Auvergne Rhône Alpes présente un très grand nombre de stations de montagne, parmi lesquelles nombreuses sont celles qui disposent d'offres en matière de tourisme de groupe, d'affaires...Aucune étude de marché n'est présentée, permettant de penser que des débouchés réels existent spécifiquement sur le site du Balcon de Villard et nécessiteraient une offre supplémentaire à celle déjà existante.

Concernant l'espace bien être (le solarium et les 2 piscines) et la salle de gym, aucune donnée ne permet d'étayer le fait qu'ils ne viendront pas concurrencer et donc fragiliser le centre aquatique (dont la construction avait été historiquement très coûteuse pour la commune de Villard de Lans) et l'espace forme du village.

Comment en outre ne pas douter de la viabilité de projet alors la piscine qui existait jusque dans les années 90 au Balcon de Villard a été fermée puis détruite, et que la piscine des Bains a été ensablée dans les années 2000 ?

Comment ne pas s'interroger sur la complémentarité de l'offre du projet Côte 2000 avec les autres équipements et projets communaux alors que par ailleurs il est mentionné que la commune «mène une réflexion globale sur l'ancien site des bains comprenant historiquement une piscine – aujourd'hui ensablée- , un bâtiment et des courts de tennis extérieurs » dont le projet a pour objectif « la revitalisation globale du site avec le développement d'un centre aquatique proposant une dimension aqua-ludique et d'une offre tournée vers la forme et le bien-être » ? Et qu'une « réflexion est engagée sur le devenir du centre aquatique dont le bâtiment est vétuste et recense de nombreux problèmes » en complémentarité avec le site des bains ?

Concernant la structure d'accueil des jeunes enfants : il est important de rappeler qu'une garderie pour enfants existait jusque dans les décennies 2010-2020 sur le site de Balcon de Villard, et qu'elle a été fermée. Les locaux qu'elle occupait dans la copropriété sont désormais vacants. Une nouvelle fois, l'étude ne présente aucun travail d'analyse de l'expérience antérieure de garderie sur le site, permettant de tirer des leçons de l'expérience, et de réellement s'assurer d'un débouché ; aucune réflexion ne semble avoir été menée pour réhabiliter et redynamiser les locaux existants plutôt que de construire du neuf.

Enfin, il est regrettable que la piste de la réhabilitation, et de l'augmentation du taux d'utilisation des surfaces déjà construites de la copropriété du Balcon de Villard, ne soit pas du tout présentée dans l'étude en guise de solution alternative pour redynamiser sur les 4 saisons l'activité touristique.

Copropriétaire au Balcon de Villard depuis 17 ans, je n'ai jamais observé d'accompagnement et soutien concrets de la copropriété par une collectivité publique pour réhabiliter et occuper les espaces communs inutilisés, ou pour soutenir les petits commerces du site.

En effet, depuis plusieurs années, de nombreux m² d'espaces communs sont inutilisés : la terrasse au pied de la Tour, les locaux au pied de la Tour (qui étaient un bar avec billard dans les années 90) ; la galerie commerciale intérieure fermée, où se trouvait dans les années 70, 80 et 90 plusieurs boutiques – boulangerie, bijouterie, tanneur....- , et dont les locaux servent désormais principalement de lieu de stockage ou sont inutilisés ; l'ancien cinéma ; -l'ancienne halte-garderie.

Pourtant, ces m² inutilisés pourraient accueillir une bonne partie des activités de loisirs envisagées dans le projet, ce que la société INM ne semble pas du tout avoir étudié.

Le dossier de l'UTNS mentionne « un travail engagé depuis plusieurs années sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs » et « des réflexions en cours inciter à la rénovation des logements, accompagner vers une commercialisation/occupation et travailler avec les copropriétés pour lancer des projets globaux de rénovation ». En tant que copropriétaire, je n'ai jusqu'à ce jour observé aucun impact concret de telles réflexions pour le Balcon de Villard ; et ce alors que le projet de constructions neuves de l'UTNS semble être prévu dans un calendrier de court terme.

En conclusion, je pense que le bon sens voudrait que l'on « ne mette pas la charrue avant les bœufs », et que de réelles actions soient mises en place pour exploiter et dynamiser au mieux le bâti et l'offre

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

existants, plutôt que de consommer des ressources naturelles et financière (98 M€ !) très importantes basées sur le pari d'une redynamisation touristique et économique grâce à des constructions neuves sans étude sérieuse et étayée.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions. Le contexte de notre territoire de moyenne montagne a pourtant été collectivement partagé lors de la réunion publique organisée le 13 juin 2024 à la Coupole. Réhabiliter des logements essentiellement privés ne se fait pas avec le même budget que celui prévu pour investir pour un nouveau projet. Les deux perspectives sont cohérentes mais l'une n'est pas une alternative de l'autre. Pour les différentes prestations envisagées, elles seront précisées au fur et à mesure de l'avancement éventuel du projet puis confiées à des professionnels dont c'est le métier.

159. 28 Juin

Bonjour,

Suite à la lecture du projet Infiniti Mountain, je suis favorable à ce projet qui rentre, je pense, à revaloriser les bâtiments existants à Villard de Lans et à leur redonner vie.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

160. 28 Juin

Ancien commerçant de la Côte 2000 je pense qu'un projet bien pensé ne peut que faire du bien au tissu économique du plateau. N'oublions pas les enjeux liés aux climats dans les années à venir. Une offre hôtelière et de service comme celle proposée est une première réponse au niveau économique.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

161. 28 Juin

Je tiens à exprimer mon soutien enthousiaste pour le projet immobilier proposé. Après avoir examiné les détails et les implications potentielles du projet, je suis convaincue de ses nombreux avantages pour notre communauté.

Ce projet va considérablement dynamiser l'économie locale de Villard de Lans. La création d'emplois pendant la phase de construction, ainsi que les opportunités d'emploi permanentes une fois le projet achevé, seront bénéfiques pour de nombreux résidents. De plus, l'attraction d'investissements supplémentaires stimulera encore davantage notre économie locale afin de ne pas finir comme certaines stations de Chartreuse.

Le projet inclut des améliorations nécessaires aux infrastructures, ce qui profitera à l'ensemble de la communauté. Les nouvelles routes, les réseaux d'eau et d'électricité modernisés, ainsi que les aménagements pour les transports en commun, faciliteront grandement la vie quotidienne des habitants.

Je suis également impressionnée par l'engagement du projet en matière de durabilité et de respect de l'environnement. L'intégration de technologies vertes, l'utilisation de matériaux durables et la gestion responsable des déchets (décaissement) montrent un souci réel de minimiser l'empreinte écologique.

Le projet prévoit des parcs et des installations de loisirs, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des résidents. Ces espaces seront des lieux de détente et de rencontre, favorisant une vie communautaire active et saine.

La proximité des transports en commun et l'accessibilité générale du projet sont des points forts indéniables.



Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je salue également les efforts faits pour inclure la communauté locale dans le processus de planification. Les consultations publiques ont permis de recueillir des avis et des suggestions, garantissant ainsi que le projet réponde aux besoins et aux attentes des habitants.

En conclusion, je crois fermement que ce projet immobilier est une opportunité exceptionnelle pour notre territoire. Il représente un développement harmonieux et respectueux, apportant des avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables. Je soutiens pleinement cette initiative et suis impatiente de voir ses réalisations concrètes.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

162. 28 Juin

Je suis pour le projet immobilier cela va donner beaucoup de travail pour nos jeunes

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

163. 28 Juin

Bonjour

Je suis pour le projet d'Infinity nine mountain sur les communes de corrençon et villard. C'est pour moi un coup de pouce indispensable au développement de notre territoire, et à la redynamisation de celui-ci.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

164. 28 Juin

Je soutiens le projet utns infini mountain Villard de lans

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

165. 28 juin

Bonjour,

Je tiens à vous faire parvenir mon avis quant au projet immobilier prévu sur la côte 2000. Il s'agit à mon sens d'un projet qui permettra de revitaliser la station en donnant de nouvelles perspectives aux commerçants et de faire face au changement climatique qui amènera forcément la station à développer une activité 4 saisons pour survivre.

Très cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

166. 28 Juin

OK pour le projet de Villard de Lans

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

167. 28 Juin

Bonjour

Je tenais à apporter mon soutien au projet a la cote 2000, afin de garder notre "niveau de vie" ainsi que tous les services qui vont avec (médecins, kiné, infirmières ,restaurants etc....)

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Il est important de garder nos valeurs, et de ne pas sombrer dans la démagogie des " nouveaux arrivants" du plateau, qui sont justement venus dans le Vercors pour cette qualité de vie.

Cordialement

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

168. 28 Juin

Bonjour ,
Je partage avec vous mon avis sur le projet ..
je trouve ce projet absolument aberrant et complètement obsolète faisant un déni de réalité (contexte local , social , climatique ..), nuisances pendant les travaux et après, seul accès est la petite route départementale. L'hiver avec de moins en moins de neige et l'été ce site est un endroit préservé qui draine les sportifs les amoureux de la nature ni plus ni moins..Je ne sais pas à quels besoins répond ce projet pour qui ? Pour quoi ? En dehors nous l'avons bien compris aux investisseurs.
À ce stade j'ai un résidence secondaire sur villard , je contribue avec les taxes foncières qui ont pris 30% à limiter la zone tendue et qui j'espère permettront aux habitants de se loger localement mais si le projet doit se réaliser je quitterai Villard de Lans .
Merci pour votre implication à faire entendre notre voix .
Gratitude .

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

L'opportunité du projet est examinée par les investisseurs qui raisonnent de manière responsable avant d'engager des montants conséquents. Ils visent un complément de l'existant, avec une diversification des activités et des publics pour favoriser un tourisme 4 saisons.

169. 28 Juin

Madame, Monsieur,
Je suis convaincue que cette résidence de tourisme, première dans le Vercors apportera de nombreux avantages à notre région et notre plateau du Vercors. Elle représente un développement harmonieux et respectueux, capable de dynamiser notre économie, de promouvoir notre patrimoine et de renforcer notre communauté.
Cette residence Ananda va amener des améliorations aux structures existantes. Tout sera tiré vers le haut. C'est une dynamique dont nous parlons. Un élan. Si nous ne prenons pas le train en marche nous allons finir par ressembler à St Pierre de Chartreuse. Il ne s'est rien passé sur tout le plateau depuis 60 ans, il est grand temps de raccrocher les wagons de la locomotive.
J'aimerais que mes 3 enfants aient le choix de travailler sur le plateau dans un futur moyen proche. Qu'elles ne nous disent pas que l'on a laissé mourir à petit feu notre territoire sans se battre pour trouver des solutions pour avancer. Le Vercors est une terre de résistance et nous résisterons contre certaines personnes voulant imposer une vision trop étroite de leur vie de retraité.
Le Vercors est une terre de résistance qui a toujours su s'adapter. Mais s'adapter en agissant et en avançant. Et ce hivers comme étés.
Je soutiens pleinement cette initiative et suis impatiente de voir ses bénéfices concrets pour notre territoire. Je suis artisane à Villard de Lans, et comme beaucoup qui ne connaissent pas toutes les procédures et qui attendons sans faire de bruit, nous avons besoin de ce projet afin de continuer à avancer et se projeter.
Merci de m'avoir lu.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

170. 28 Juin

Bonjour,
Je suis Villardien et j'ai 18 ans.

Création d'une unité touristique nouvelle structurante (UTNS) sur le territoire de la commune de Villard de Lans : Bilan de la concertation

Je soutiens le projet car je pense qu'il redynamiserait une économie qui se meurt. En effet depuis un certains nombres d'années j'ai pu observer qu'il y a de plus en plus de néo-ruraux venant habiter à Villard-de-Lans et travaillant à Grenoble qui ne contribuent pas à l'économie locale et qui font perdre l'identité Villardienne. Ce projet permettrait donc de maintenir un certain nombre d'emplois sur Villard de Lans étants essentiels pour maintenir de la vie sur notre commune.

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion et vous en remercions.

171. 28 Juin

Bonjour,

Voici quelques remarques sur le projet d'UTNS.

Même s'il est évident qu'il faut un nouveau projet pour le territoire celui que vous présentez correspond exactement à ce qu'il se faisait il y a encore 30 ans et n'est donc pas du tout adapté aux problématiques actuelles que ce soit d'un point de vue social ou environnemental.

Pour le côté social vous présentez ce projet comme pouvant bénéficier à toutes les classes sociales seulement il ne me semble pas que toutes les catégories socio professionnelles puissent s'offrir un hôtel 4 étoiles. D'ailleurs lors des premières réunions l'objectif affiché était la clientèle d'affaire étrangère ce qui ne correspond pas vraiment aux classes populaires. Le problème sur le vercors est l'accès au logement. Ce projet en l'état ne fera que l'aggraver alors que demander à l'investisseur de proposer au sein du complexe quelques appartement à l'achat ou à la location pour les personnes à faible revenu rendrait déjà le projet plus acceptable. De même transformer un parking gratuit ouvert à tous et permettant à beaucoup de famille de venir skier à la journée et un parking privé payant n'est pas ce qu'on peut appeler une mesure "sociale".

Enfin, faire croire que ce projet bénéficiera à tout le territoire est un leurre pour ne pas dire un mensonge. Ce type de projet calqué sur les modèles de club med ou center park est fait pour que la clientèle trouve tout ce dont elle a besoin sur place. Cela ne bénéficiera aucunement aux autres commerces et il n'ya à qu'a regarder les communes ou se type de complexe existe pour s'en convaincre. Présenter comme tel, ce projet n'a pour seul objectif que d'enrichir les quelques actionnaires.

Pour le coté environnemental la aussi ce projet n'est pas du tout en accord avec son temps.

Le bilan carbone est catastrophique. Même en fonctionnement vous avancez le chiffre de +0.5% d'émission ce qui peut paraître faible mais l'objectif national est de -50% en 2030. On est donc pas du tout dans la bonne direction.

De même le label visé pour la construction est réellement très permissif. Il existe un label français, le HVE qui devrait être le seul visé pour rendre un projet acceptable

La mesure de l'impact sur la ressource en eau a été bâclée et je pèse mes mots. Une étude hydrogéologique digne de ce nom doit se mener sur 1 an au minimum avec des mesures de débit régulière. On ne peut pas se contenter de la pluviométrie moyenne pour dire qu'il n'y aura pas de problème.

Enfin, l'impact en phase chantier pour l'environnement et la population locale est clairement sous-estimé.

En résumé ce projet mérite d'être fortement repensé avec toutes les parties prenantes afin d'être accepté par la population ce qui n'est pour le moment absolument pas le cas.

Cordialement,

Réponse commune de Villard-de-Lans : Nous vous remercions de l'expression de votre opinion personnelle et vous en remercions.

S'agissant de la ressource en eau, compte tenu de l'important nombre de questions en réunion publique comme à l'adresse internet dédiée, des éléments de réponse seront apportés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public dès sa rédaction achevée.